

Budget 2014-2015

**PLAN
BUDGÉTAIRE**

Février 2014

*Finances
et Économie*

Québec 



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2014-2015
Plan budgétaire

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Février 2014
ISBN 978-2-551-25504-7 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-69980-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2014

PLAN BUDGÉTAIRE

Section A

Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement

Section B

Politique économique

Priorité emploi

Section C

L'économie du Québec :

évolution récente et perspectives pour 2014 et 2015

Section D

Le cadre financier du gouvernement

Section E

La dette du gouvernement du Québec

Section F

Le point sur les transferts fédéraux

Section G

Lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir

Section H

Rapport sur l'application des lois relatives à l'équilibre budgétaire et au Fonds des générations

Section I

Renseignements additionnels sur les mesures fiscales

Section A

LES ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT

Faits saillants	A.3
Introduction.....	A.5
1. Les orientations budgétaires du gouvernement.....	A.7
1.1 La situation économique	A.7
1.1.1 Un contexte économique international qui demeure fragile	A.7
1.1.2 L'évolution de la situation économique au Québec	A.8
1.1.3 Une progression soutenue du niveau de vie au Québec	A.10
1.2 La situation budgétaire	A.15
1.2.1 Une vue d'ensemble	A.15
1.2.2 Une gestion responsable des dépenses en 2012-2013.....	A.18
1.2.3 Les révisions au cadre financier	A.20
1.3 Le cadre financier du gouvernement.....	A.25
1.4 La croissance des dépenses.....	A.29
1.4.1 Les dépenses de programmes	A.29
1.4.2 Les dépenses consolidées	A.31
1.5 Le maintien des objectifs de réduction de la dette	A.35
2. Un plan pour une gestion responsable des dépenses publiques.....	A.37
2.1 Agir pour une rémunération responsable.....	A.38
2.1.1 Les dépenses de rémunération du gouvernement.....	A.39
2.1.2 La rémunération des médecins	A.41
2.2 Accroître la qualité et l'efficacité des services publics	A.43
2.2.1 Le financement axé sur les patients dans le secteur de la santé	A.44
2.2.2 Une plus grande efficacité dans les commissions scolaires.....	A.49

2.2.3	Un effort des organismes publics	A.51
2.2.4	Une évaluation de la valeur des services publics offerts par les ministères et organismes d'ici 5 ans	A.52
2.2.5	Mieux présenter l'information budgétaire.....	A.53
2.3	Assurer le financement des services publics	A.54
2.3.1	Hausse de la contribution des parents aux services de garde	A.55
2.3.2	Revoir le partage du coût de formation des étudiants universitaires provenant de l'extérieur du Québec.....	A.59
2.4	Contrer l'évasion fiscale	A.61
ANNEXE 1 :	Cadre financier par secteur	A.63
ANNEXE 2 :	Projet de loi omnibus.....	A.65

FAITS SAILLANTS

Le budget 2014-2015 confirme le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Il prend en compte toutes nouvelles informations économiques et financières obtenues depuis *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2013.

Ce budget présente les orientations nécessaires au retour à l'équilibre budgétaire et à la réduction de la dette, ainsi que les actions retenues pour promouvoir la création d'emplois et la croissance économique du Québec.

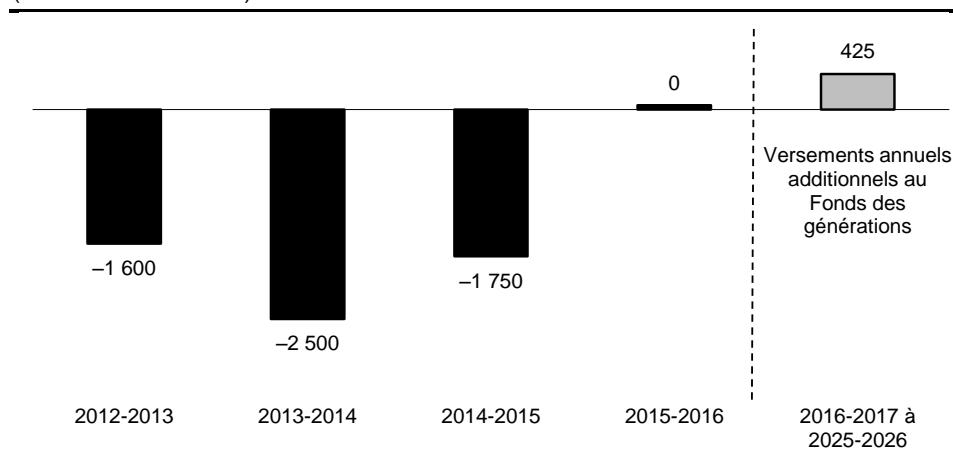
❑ Le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016

Le budget 2014-2015 vient confirmer les objectifs budgétaires établis au *Point* de novembre dernier, soit :

- des déficits anticipés de 2,5 milliards de dollars en 2013-2014 et de 1,75 milliard de dollars en 2014-2015;
- l'équilibre budgétaire en 2015-2016, grâce à la poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses;
- éviter d'avoir recours à des hausses d'impôts ou de taxes;
- la pleine compensation de l'impact des déficits additionnels sur la dette par des versements supplémentaires au Fonds des générations;
- la mise en œuvre des priorités économiques, relativement à la Politique économique Priorité emploi.

GRAPHIQUE A.1

Solde budgétaire⁽¹⁾ de 2012-2013 à 2015-2016 et versements additionnels au Fonds des générations à compter de 2016-2017 (en millions de dollars)



(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ **Une gestion rigoureuse des dépenses**

Les dépenses de programmes ont affiché une croissance de 1,2 % en 2012-2013. Il s'agit de la plus faible augmentation des dix dernières années.

Pour 2013-2014, le niveau des dépenses de programmes est maintenu au niveau prévu en mars 2013, soit à 63 825 millions de dollars.

Pour 2014-2015, la croissance des dépenses de programmes s'établit à 2,0 %.

Pour les années 2014-2015 à 2016-2017, en moyenne, la croissance des dépenses de programmes est de 2,0 %, alors que celle des dépenses consolidées s'établit à 2,1 %.

❑ **La réduction de la dette**

Le gouvernement maintient ses objectifs de réduction de la dette. Comme il a été indiqué lors de la mise à jour de novembre 2013, afin d'en assurer l'atteinte, les versements au Fonds des générations seront maintenus de 2013-2014 à 2015-2016 et augmentés à compter de 2016-2017.

Ces versements additionnels viendront pleinement compenser l'impact sur la dette des déficits occasionnés par le report de deux ans du retour à l'équilibre budgétaire.

❑ **La politique économique du gouvernement : de nouvelles initiatives pour l'investissement et l'emploi**

La vision économique du gouvernement met particulièrement l'accent sur les investissements privés comme clé de la croissance future. En octobre 2013, le gouvernement a présenté la Politique économique Priorité emploi, une approche intégrée pour créer des emplois et soutenir les investissements qui assureront la prospérité du Québec.

Afin de poursuivre les efforts déjà déployés, le budget 2014-2015 prévoit des initiatives notamment pour :

- assurer le développement du potentiel minier et pétrolier du Québec et en faire profiter tous les Québécois, en confiant à Ressources Québec des mandats forts et des orientations claires qui lui permettront d'aller de l'avant et de contribuer à la croissance économique du Québec;
- accroître le financement des entreprises et soutenir leur essor, en mettant en place les conditions permettant de pérenniser les sources de financement à leur disposition ainsi que des initiatives pour leur permettre d'investir et de se développer;
- maintenir l'appui aux municipalités et aux régions par un partenariat Québec-municipalités renouvelé, et par des initiatives spécifiques pour Montréal et Québec, ainsi que par une aide additionnelle accordée à l'industrie de l'hébergement touristique située en dehors de ces deux grands centres.

INTRODUCTION

La présente section du budget 2014-2015 donne une vue d'ensemble des orientations budgétaires du gouvernement¹. Elle présente :

- l'évolution récente de la situation économique et budgétaire, ainsi que les principaux changements survenus depuis novembre 2013;
- les orientations du gouvernement pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016;
- le cadre financier quinquennal du gouvernement;
- un plan pour une gestion responsable des dépenses publiques.

¹ Sauf indication contraire, ce document repose sur les données disponibles au 12 février 2014. De plus, pour l'ensemble de cette section, les données budgétaires de 2013-2014 et les suivantes sont des prévisions.

1. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT

Avec le présent budget, le gouvernement confirme les actions annoncées lors de la mise à jour de novembre dernier pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016 et assurer le développement économique du Québec.

1.1 La situation économique

1.1.1 Un contexte économique international qui demeure fragile

Depuis les dernières années, l'activité économique s'inscrit dans un contexte de lente reprise de l'économie mondiale après la récession. En effet, après le rebond observé en 2010 à la sortie de la récession, la croissance économique mondiale a ralenti.

- Les effets de la dernière crise financière ont continué à affecter le rythme de croissance des pays avancés. Plusieurs de ces pays connaissent un ralentissement marqué de l'inflation, qui reflète entre autres la faiblesse de leur demande intérieure.
- Les pays émergents, dont les économies sont davantage orientées vers l'exportation, ont subi les contrecoups d'une demande mondiale qui croît moins rapidement. De plus, certains d'entre eux font face à des sorties importantes de capitaux.

Ainsi, avec une croissance économique mondiale à 3,0 %, l'année 2013 a été marquée par un contexte international qui demeure fragile.

□ Une accélération graduelle de l'économie, toujours empreinte d'incertitude

Une reprise graduelle de la croissance économique mondiale est en voie de se matérialiser. Cette reprise devra toutefois composer avec l'incertitude qui ne s'est pas totalement dissipée. L'économie mondiale connaîtra une accélération progressive et modérée de sa croissance, qui s'établira à 3,5 % en 2014 et à 3,8 % en 2015.

- Ce raffermissement graduel profitera de l'amélioration de la situation des économies avancées, qui bénéficieront généralement de l'atténuation des effets des mesures d'austérité budgétaire et du processus de désendettement des ménages qui s'est opéré ces dernières années.
- La croissance des économies émergentes devrait également se renforcer par rapport à 2013, mais elle demeurera inférieure aux niveaux observés avant la dernière récession.

1.1.2 L'évolution de la situation économique au Québec

Cette situation de faiblesse économique mondiale s'observe également chez nos principaux partenaires commerciaux, en particulier au Canada et aux États-Unis, où la croissance économique est demeurée modeste.

En 2013 au Québec, l'économie a poursuivi sa croissance à un rythme modéré. Le PIB réel a augmenté de 1,2 %, en raison d'une reprise des exportations combinée à une progression plus modeste de la demande intérieure. La croissance qui s'est accélérée à la fin de l'année explique la révision à la hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport à la prévision du *Point* de novembre dernier.

Pour 2014, les perspectives économiques des principaux partenaires commerciaux du Québec s'améliorent. La croissance prévue du PIB réel est de 2,3 % pour le Canada et de 2,8 % pour les États-Unis.

Le Québec profitera de cette amélioration. Par conséquent, la croissance du PIB réel s'établira à 1,9 % en 2014 et en 2015, soit une croissance économique légèrement supérieure à celle prévue en novembre 2013.

- La contribution positive des exportations nettes à la croissance du PIB réel se poursuivra, en raison de l'amélioration progressive du contexte économique mondial et d'un dollar canadien plus favorable aux exportations.
- La croissance de la demande intérieure sera par ailleurs modérée, alors que la contribution des dépenses des gouvernements et celle du secteur résidentiel resteront limitées.

TABLEAU A.1

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)

	2013	2014	2015	Moyenne 2013-2015
Budget 2014-2015	1,2	1,9	1,9	1,7
Novembre 2013	0,9	1,8	1,8	1,5
Révision	+0,3	+0,1	+0,1	+0,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ L'indice des prix à la consommation a fortement décéléré en 2013

Malgré l'amélioration des conditions économiques en deuxième moitié d'année, l'indice des prix à la consommation (IPC) a fortement décéléré en 2013. Après une hausse de 2,1 % en 2012, il n'a progressé que de 0,7 % en 2013. Le déflateur du PIB a suivi cette même tendance, progressant de seulement 0,9 % en 2013, ce qui a affecté la croissance du PIB nominal.

La faiblesse des prix observée dernièrement n'est pas un phénomène propre au Québec.

- Au Canada, la croissance de l'IPC s'est élevée à 0,9 % en 2013.
- L'activité économique dans la plupart des économies avancées, notamment en zone euro et aux États-Unis, évolue également dans un contexte de faible inflation.

Le raffermissement de la croissance mondiale devrait se traduire par un renforcement de la demande, notamment dans les économies avancées, ce qui devrait accroître la pression sur les prix. Au Québec, l'inflation mesurée par le déflateur du PIB devrait s'accélérer à 1,6 % en 2014 et à 2,0 % en 2015, revenant ainsi graduellement vers des valeurs proches des moyennes historiques.

❑ Le PIB nominal affecté par la faiblesse des prix

Affecté par la faiblesse des prix, le PIB nominal a progressé de 2,1 % en 2013. Il devrait s'accroître de 3,5 % en 2014 et de 3,9 % en 2015, reflétant la progression du PIB réel ainsi que le renforcement prévu de l'inflation.

- Toutefois, la progression de l'inflation sera plus graduelle que prévu en novembre dernier. Ainsi, malgré les révisions à la hausse apportées au PIB réel, la croissance du PIB nominal est révisée à la baisse d'un dixième de point pour 2014 et demeure identique à celle de novembre pour 2015.

TABLEAU A.2

PIB réel, déflateur du PIB et PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2013	2014	2015	Moyenne 2013-2015
PIB réel	1,2	1,9	1,9	1,7
Révision par rapport au <i>Point</i> de novembre 2013	+0,3	+0,1	+0,1	+0,2
Déflateur du PIB	0,9	1,6	2,0	1,5
Révision par rapport au <i>Point</i> de novembre 2013	-0,4	-0,2	0,0	-0,2
PIB nominal	2,1	3,5	3,9	3,2
Révision par rapport au <i>Point</i> de novembre 2013	0,0	-0,1	0,0	0,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.1.3 Une progression soutenue du niveau de vie au Québec

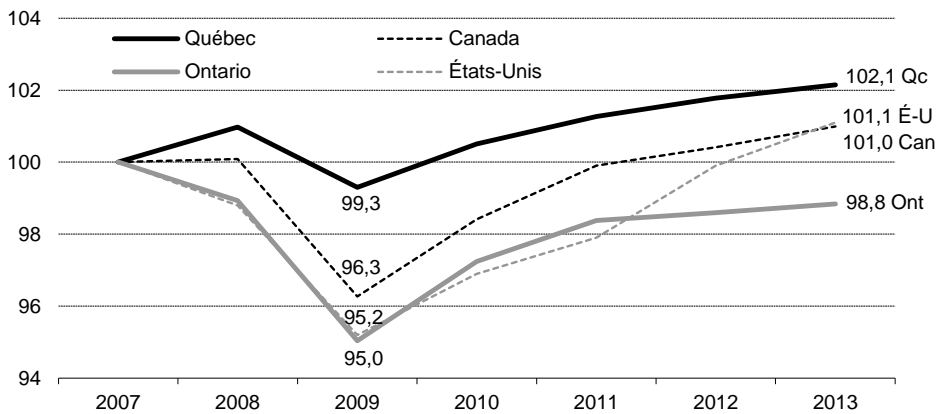
Depuis 2007, le niveau de vie des Québécois a progressé plus rapidement que celui des Canadiens, des Ontariens et des Américains.

- Entre 2007 et 2013, le PIB réel par habitant au Québec a progressé de 2,1 %, comparativement à des hausses de 1,0 % au Canada et de 1,1 % aux États-Unis et à un recul de 1,2 % en Ontario.

GRAPHIQUE A.2

PIB par habitant

(indice 2007 = 100, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Conference Board du Canada, IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Le marché du travail au Québec a rattrapé le Canada

Stimulée par des politiques publiques visant à favoriser l'emploi, la situation du marché du travail au Québec s'améliore depuis plusieurs décennies.

- Le dynamisme du marché du travail au Québec a ainsi permis de réduire substantiellement et même d'éliminer les écarts par rapport au Canada en matière de taux de chômage, de taux d'emploi et de taux d'activité.

TABLEAU A.3

Principaux indicateurs du marché du travail – Population 15 à 64 ans (en pourcentage)

	Taux de chômage		Taux d'activité		Taux d'emploi	
	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada
1980	10,1	7,6	67,7	71,6	60,8	66,1
1990	10,5	8,2	72,9	76,6	65,3	70,3
2000	8,5	6,9	73,4	76,2	67,1	70,9
2010	8,0	8,1	77,3	77,8	71,1	71,5
2013	7,7	7,2	78,2	78,1	72,2	72,5

Source : Statistique Canada.

En dépit de ces évolutions positives, le niveau de vie des Québécois demeure inférieur à celui des Canadiens et des Ontariens.

TABLEAU A.4

PIB par habitant (en dollars, en termes réels)

	2007	Écart (en %)	2013	Écart (en %)
Québec	39 762	—	40 615	—
Ontario	46 834	17,8	46 291	14,0
Canada	47 613	19,7	48 087	18,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Conference Board du Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ La productivité, un enjeu stratégique pour accroître le niveau de vie des Québécois

Les entreprises québécoises sont soumises à une concurrence internationale de plus en plus forte.

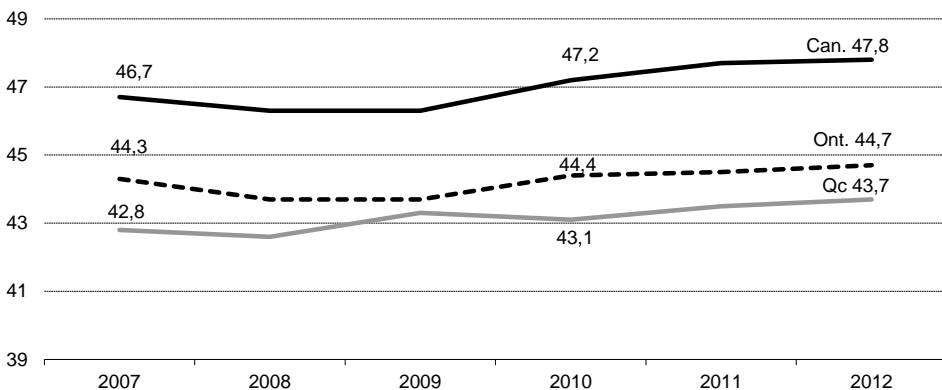
- Des gains de productivité ont été enregistrés au cours des dernières années, mais des progrès doivent encore être réalisés.
- Entre 2007 et 2012, le Québec a connu une croissance annuelle moyenne de 0,4 % de la productivité du travail, une croissance similaire à celle du Canada (0,5 %), mais supérieure à celle de l'Ontario (0,2 %).

Toutefois, des écarts de productivité persistent à la fois avec l'Ontario et le Canada.

GRAPHIQUE A.3

Productivité du travail dans le secteur des entreprises

(en dollars par heure travaillée, en termes réels)



Source : Statistique Canada.

■ L'importance de l'investissement

L'investissement, qui est la source du stock de capital, joue un rôle crucial pour améliorer la productivité et la compétitivité d'une économie.

- En effet, le stock de capital à la disposition des travailleurs permet d'améliorer la productivité du travail et d'assurer ainsi la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie de la population.

❑ L'investissement privé : une reprise qui doit se poursuivre

Depuis 2011, les entreprises québécoises ont emboîté le pas des gouvernements au chapitre des investissements non résidentiels, soutenant la croissance économique.

- Les investissements des entreprises ont progressé de 12,0 % en 2012 et de 1,7 % en 2013, ce qui a porté leur valeur à 35,4 milliards de dollars en 2013.

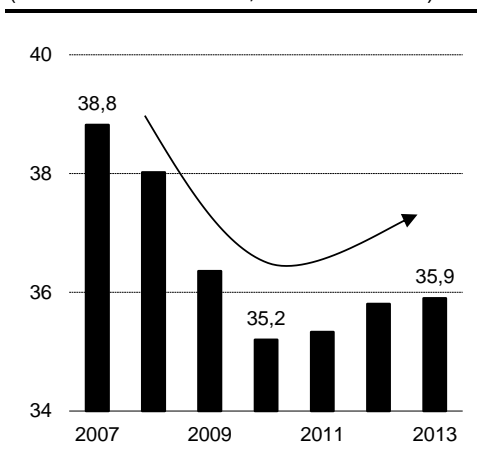
L'augmentation de l'investissement des entreprises a entraîné, entre autres, une remontée du stock de capital dans le secteur manufacturier. Par ailleurs, ce secteur est soumis à une concurrence accrue de la part des économies émergentes.

Malgré cette hausse de l'investissement, le stock de capital de ce secteur n'a pas encore rejoint les niveaux observés avant la récession.

- De plus, malgré l'amélioration du stock de capital par travailleur, le Québec accuse encore un retard de près de 2 000 \$ par travailleur par rapport à l'Ontario et d'environ 9 000 \$ par rapport au Canada.

GRAPHIQUE A.4

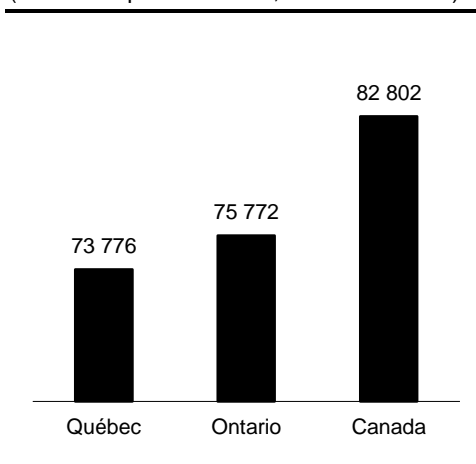
Stock de capital dans la fabrication au Québec (en milliards de dollars, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE A.5

Stock de capital dans le secteur de la fabrication en 2013 (en dollars par travailleur, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

La Politique économique Priorité emploi a mis en place un éventail complet de mesures visant à stimuler l'investissement privé. L'un des objectifs de cette politique est de rejoindre la moyenne canadienne en matière d'investissement en machines et matériel par travailleur.

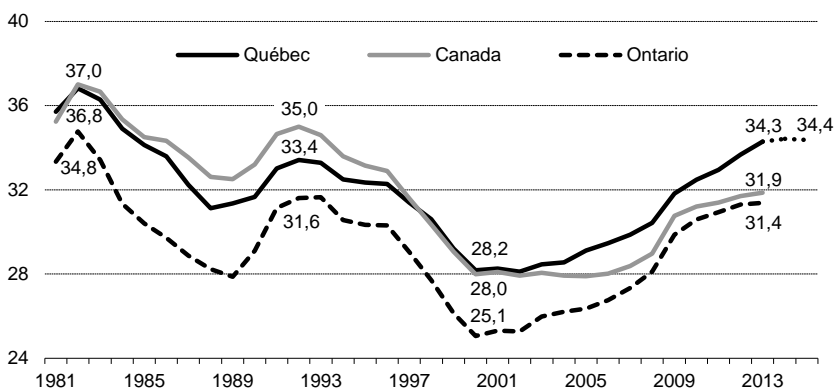
Une forte progression du stock de capital public

Le gouvernement du Québec a mis en place des cibles ambitieuses concernant l'investissement public. Le Plan québécois des infrastructures est l'outil qui a donné au Québec les moyens d'améliorer grandement son stock de capital public au cours des dernières années.

- Il a permis au stock de capital public du Québec de passer, en proportion du PIB réel, de 28,2 % en 2000 à 34,3 % en 2013. Il devrait atteindre 34,4 % en 2015, pour se maintenir à des niveaux comparables au dernier sommet connu il y a 25 ans.
- Cette progression a été plus importante que celle observée au Canada, où le stock de capital en proportion du PIB réel est passé de 28,0 % en 2000 à 31,9 % en 2013.

Stock de capital public

(en pourcentage du PIB, en termes réels)



Sources : Statistique Canada, Conference Board du Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.2 La situation budgétaire

1.2.1 Une vue d'ensemble

Le budget 2014-2015 confirme le retour à l'équilibre budgétaire à compter de 2015-2016, lequel sera assuré par la poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses. À cet égard, le cadre financier du budget 2014-2015 prévoit :

- un déficit de 2,5 milliards de dollars en 2013-2014;
- un déficit de 1,75 milliard de dollars en 2014-2015;
- l'équilibre budgétaire à compter de 2015-2016.

Comme indiqué au moment de la mise à jour économique et financière de novembre 2013, la croissance modérée de l'économie et la faible inflation se sont traduites par un manque à gagner important aux revenus.

- Les gestes à poser pour compenser les révisions constatées l'automne dernier au cadre financier à compter de 2013-2014 et atteindre l'équilibre budgétaire dès cette année, auraient été trop importants pour être réalisés sans nuire à la croissance économique.
- Par exemple, des efforts de 2,5 milliards de dollars auraient représenté un impact d'environ 0,7 % du PIB du Québec.

Dans ce contexte, le gouvernement a choisi, de façon responsable, de reporter le retour à l'équilibre budgétaire de deux ans.

TABLEAU A.5

Sommaire des opérations budgétaires – Budget 2014-2015

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES			
Revenus budgétaires	69 817	71 583	74 621
<i>Variation en %</i>	3,3	2,5	4,2
Dépenses budgétaires	-72 335	-73 733	-75 127
<i>Variation en %</i>	3,3	1,9	1,9
Entités consolidées	1 215	1 696	1 818
Provisions pour éventualités	-125	—	-200
Écart à résorber	—	—	530
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 428	-454	1 642
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 072	-1 296	-1 642
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-2 500	-1 750	—
<i>En % du PIB</i>	-0,7	-0,5	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Ces déficits, qui devront être ajoutés à la dette, totaliseront 4,25 milliards de dollars.

Toutefois, comme indiqué lors de la mise à jour économique et financière de novembre 2013, afin de ne pas compromettre l'atteinte des objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026, le gouvernement maintiendra les versements au Fonds des générations de 2013-2014 à 2015-2016 et les augmentera de 425 millions de dollars par année à compter de 2016-2017.

Ces changements entraîneront des modifications législatives :

- à la Loi sur l'équilibre budgétaire, afin de prendre en compte les nouveaux objectifs de déficits budgétaires;
- à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, afin d'inclure les versements additionnels prévus.

Horizon de retour à l'équilibre budgétaire des provinces et du gouvernement fédéral

Le Québec n'est pas la seule juridiction à devoir composer avec une situation déficitaire, c'est aussi le cas de plusieurs autres juridictions canadiennes.

En 2009-2010, à l'instar du Québec, la grande majorité des provinces et le gouvernement fédéral ont fixé un horizon de retour à l'équilibre budgétaire.

Or, plusieurs ont révisé cet horizon depuis.

- La majorité des juridictions a reporté l'horizon de deux années.
 - Le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont reporté leur échéance de trois à cinq années.
- Plus précisément, dans leur budget 2013-2014, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que l'Alberta ont annoncé un report du retour à l'équilibre budgétaire.

Trois provinces prévoient un retour à l'équilibre budgétaire sur un horizon plus court que le Québec.

L'Ontario et le Nouveau-Brunswick prévoient atteindre l'équilibre budgétaire en 2017-2018, soit dans un délai de huit années.

Horizon de retour à l'équilibre budgétaire (en années)

	Nombre d'années prévues pour le retour à l'équilibre budgétaire			Année de retour à l'équilibre budgétaire
	Initial	Révision	Total	
Nouvelle-Écosse	1	+3	4	2013-2014
Colombie-Britannique	2	+2	4	2013-2014
Alberta ⁽¹⁾	3	+2	5	2014-2015
Québec	4	+2	6	2015-2016
Gouvernement fédéral	4	+2	6	2015-2016
Île-du-Prince-Édouard ⁽²⁾	4	+2	6	2015-2016
Terre-Neuve-et-Labrador	2	+4	6	2015-2016
Manitoba ⁽²⁾	5	+2	7	2016-2017
Nouveau-Brunswick	3	+5	8	2017-2018
Ontario	6	+2	8	2017-2018

Note : Le nombre d'années prévues pour atteindre l'équilibre budgétaire est calculé à partir de 2009-2010, année de récession où la majorité des juridictions canadiennes étaient en déficit. La Saskatchewan n'a pas connu de déficit depuis 2009-2010.

(1) Solde budgétaire déficitaire avant l'utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Le nombre d'années nécessaires au retour à l'équilibre budgétaire a été annoncé en 2010-2011.

1.2.2 Une gestion responsable des dépenses en 2012-2013

Le dépôt des *Comptes publics 2012-2013* a confirmé que le gouvernement a géré les dépenses de façon responsable.

- Le déficit budgétaire pour 2012-2013 s'est établi à 1,6 milliard de dollars, soit un écart de 100 millions de dollars par rapport à l'objectif prévu.

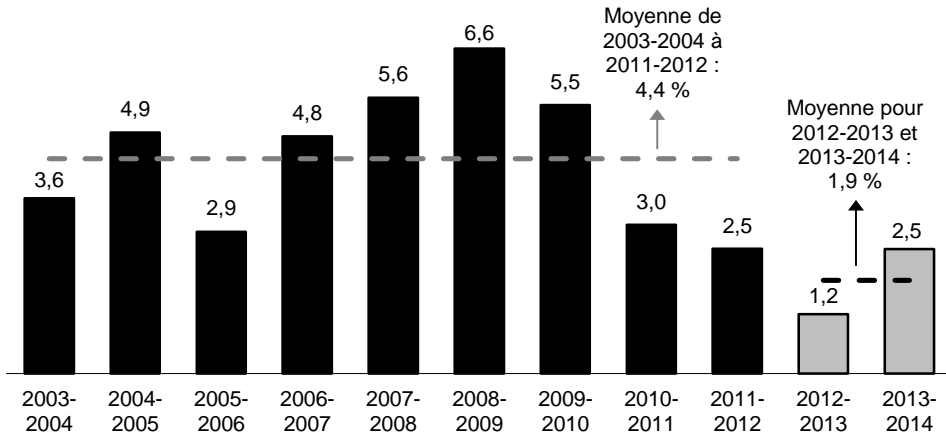
En matière de gestion des dépenses de programmes, le gouvernement a réalisé la meilleure performance des dix dernières années.

- La croissance des dépenses de programmes a été contenue à 1,2 % en 2012-2013, soit une augmentation nettement moins importante que celle des neuf années précédentes, qui s'élève à 4,4 % en moyenne par année.

Ce bilan a été rendu possible grâce à une gestion des dépenses publiques rigoureuse, et ce, tout en protégeant les services à la population. Ce faisant, il a été possible de compenser la diminution des revenus occasionnée par la croissance modérée de l'économie et la faible inflation.

GRAPHIQUE A.6

Croissance des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2013-2014 (en pourcentage)



Sources : *Comptes publics 2012-2013* et Secrétariat du Conseil du trésor.

2012-2013 : Un effort réalisé à hauteur de 1,5 milliard de dollars

Dès son arrivée en septembre 2012, le gouvernement a constaté une impasse de 1 584 millions de dollars provenant :

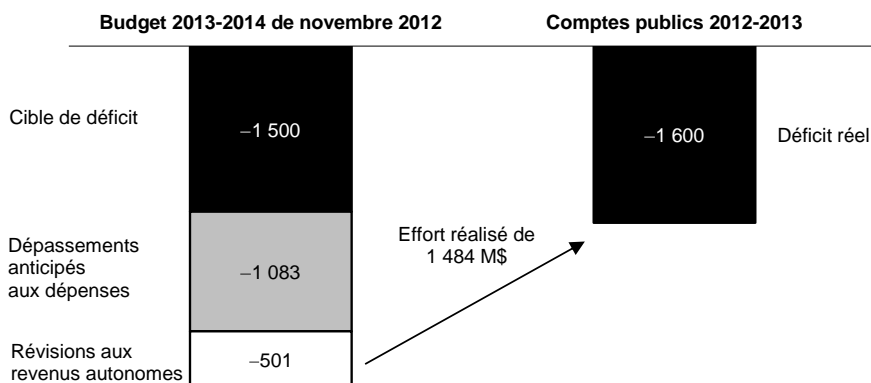
- de dépassements anticipés aux dépenses de 1 083 millions de dollars;
- d'une baisse des revenus autonomes de 501 millions de dollars.

En cours d'année, le gouvernement a réalisé des efforts totalisant 1 484 millions de dollars, qui ont non seulement permis l'élimination de l'impasse budgétaire, mais également l'atteinte de l'objectif de dépenses établi pour l'année 2012-2013.

Selon les résultats publiés dans les *Comptes publics 2012-2013*, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire a été déficitaire de 1,6 milliard de dollars pour l'année financière 2012-2013.

Déficit et effort réalisé depuis septembre 2012 pour l'année 2012-2013

(en millions de dollars)



Note : Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.2.3 Les révisions au cadre financier

Globalement, la situation budgétaire du gouvernement s'est améliorée depuis *Le point* de novembre dernier. L'ensemble des révisions permet :

- d'éliminer, dès 2014-2015, un montant récurrent de 400 millions de dollars de l'écart à résorber;
- d'allouer des revenus de 430 millions de dollars pour le financement des établissements de santé;
- de confirmer les cibles de déficits pour 2013-2014 et 2014-2015;
- de confirmer l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

TABLEAU A.6

Révisions depuis *Le point* de novembre 2013 (en millions de dollars)

	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016
SOLDE BUDGÉTAIRE – NOVEMBRE 2013	-2 500	-1 750	—
Écart à résorber – Novembre 2013	—	-400	-1 000
Révisions liées à l'économie			
Revenus autonomes	-39	-112	-212
Transferts fédéraux	50	613	532
Sous-total	11	501	320
Qualité et efficience des services publics			
Efforts des organismes publics	—	150	—
Financement axé sur les patients en santé	—	-15	-40
Dépenses de programmes ⁽¹⁾	—	—	—
Sous-total	—	135	-40
Financement des services publics			
Financement aux établissements de santé	—	-430	—
Lutte contre l'évasion fiscale	—	37	51
Sous-total	—	-393	51
Service de la dette	73	78	125
Autres révisions ⁽²⁾	41	79	14
Provisions pour éventualités	-125	—	—
Écart à résorber – Budget 2014-2015	—	—	530
SOLDE BUDGÉTAIRE – BUDGET 2014-2015	-2 500	-1 750	—

(1) Le budget 2014-2015 ne comprend aucune nouvelle mesure ou bonification de programmes existants ayant pour effet d'augmenter l'objectif des dépenses de programmes.

(2) Est exclu le Fonds des générations.

❑ Les révisions liées à l'économie

L'évolution de la situation budgétaire depuis *Le point* de novembre 2013 tient compte des modifications suivantes liées à l'économie :

- les revenus autonomes ont été révisés à la baisse de 39 millions de dollars en 2013-2014, de 112 millions de dollars en 2014-2015 et de 212 millions de dollars en 2015-2016;
- les transferts fédéraux ont été révisés à la hausse de 613 millions de dollars en 2014-2015 et de 532 millions de dollars en 2015-2016.

❑ Les révisions aux dépenses

■ Dépenses de programmes

Le budget 2014-2015 ne prévoit aucune nouvelle mesure ou bonification de programmes existants ayant pour effet d'augmenter l'objectif des dépenses de programmes.

■ Accroître la qualité et l'efficacité des services publics

Le gouvernement demandera aux organismes publics de poursuivre leurs efforts de contrôle des dépenses en 2014-2015 pour un montant de 150 millions de dollars.

De plus, le gouvernement souhaite implanter le financement axé sur les patients dans le secteur de la santé. Pour soutenir cette approche, une somme de 15 millions de dollars en 2014-2015 et de 40 millions de dollars à compter de 2015-2016 sera allouée afin d'améliorer l'information de gestion dans le secteur de la santé. Cela contribuera à accroître la qualité et l'efficacité des services publics.

■ Assurer le financement des services publics

Pour 2014-2015, le gouvernement affectera 430 millions de dollars au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS) en provenance du Transfert canadien en matière de santé (TCS)².

- Rappelons que le gouvernement avait indiqué dans *Le point* de novembre 2013 qu'aucune taxe ni aucun impôt additionnel ne serait alloué au FINESSS pour financer des dépenses de 430 millions de dollars, un revenu prévu depuis le budget 2010-2011.
 - Le gouvernement précédent avait prévu que ce financement additionnel devait provenir d'une franchise santé, une approche qui n'a pas été retenue par le gouvernement actuel.
- Considérant la volonté gouvernementale de ne pas recourir à un impôt, à une taxe ou à une contribution additionnelle à verser au FINESSS, le gouvernement réévaluera au cours de la prochaine année les modalités de financement des dépenses de ce fonds pour les années futures.

² L'affectation de ce revenu au FINESSS est conditionnelle à des modifications législatives.

Enfin, l'intensification des efforts pour lutter contre l'évasion fiscale générera des revenus additionnels de 37 millions de dollars en 2014-2015 et de 51 millions de dollars en 2015-2016.

❑ Les autres révisions au cadre financier

Le service de la dette a été révisé à la baisse de 73 millions de dollars en 2013-2014, de 78 millions de dollars en 2014-2015 et de 125 millions de dollars en 2015-2016.

- La révision en 2013-2014 découle du fait que les taux d'intérêt ont été moins élevés que prévu.
- La révision en 2014-2015 s'explique essentiellement par l'élimination de la provision pour éventualités spécifique à la prévision du service de la dette, alors que la révision en 2015-2016 s'explique principalement par le report du 1^{er} avril 2015 au 1^{er} avril 2016 de l'entrée en vigueur de la norme comptable sur la conversion des devises (chapitre SP 2601).

Les autres révisions au cadre financier comprennent :

- les révisions positives aux résultats des entités consolidées;
- l'encadrement environnemental des hydrocarbures, pour un montant de 1 million de dollars en 2014-2015 et de 2 millions de dollars en 2015-2016.

La provision pour éventualités est établie à 125 millions de dollars en 2013-2014 et pourra servir, notamment, à financer les coûts de la tragédie de Lac-Mégantic.

❑ Révision de l'écart à résorber

L'ensemble des révisions constatées depuis *Le point* de novembre 2013 permet d'éliminer, dès 2014-2015, un montant récurrent de 400 millions de dollars de l'écart à résorber. De plus, l'écart pour 2015-2016, évalué à 1 milliard de dollars au *Point* de novembre dernier, est maintenant prévu à 530 millions de dollars.

TABLEAU A.7

Écart à résorber (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<i>Le point</i> de novembre 2013	—	400	1 000	400	400	400
Révisions	—	-400	-470	-400	-400	-400
BUDGET 2014-2015	—	—	530	—	—	—

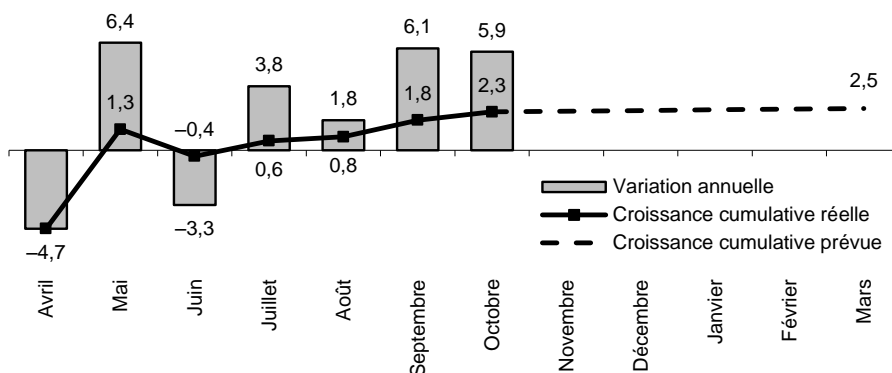
Évolution attendue des revenus en 2013-2014

Il est prévu que la croissance des revenus s'établira à 2,5 % en 2013-2014, soit une révision à la baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à la croissance prévue dans *Le point* de novembre 2013 (2,6 %).

Après avoir connu une faible croissance en début d'année, les revenus affichent une amélioration graduelle, conformément à la nouvelle prévision de croissance économique.

En effet, après sept mois, soit d'avril à octobre, la croissance des revenus atteint 2,3 % par rapport à la même période l'an dernier.

Croissance cumulative⁽¹⁾ réelle et prévue des revenus autonomes – 2013-2014 (en pourcentage)



(1) Pour un mois donné, variation des revenus depuis le début de l'année financière 2013-2014 par rapport à la même période en 2012-2013.

Sources : Rapport mensuel des opérations financières pour les mois d'avril à octobre et prévision du ministère des Finances et de l'Économie du Québec pour l'ensemble de l'année 2013-2014.

1.3 Le cadre financier du gouvernement

Cette section présente le cadre financier du gouvernement, soit :

- le cadre financier de 2013-2014 à 2018-2019;
- le cadre financier consolidé de 2013-2014 à 2018-2019.

Le cadre financier quinquennal

Le cadre financier du gouvernement prévoit un retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Des déficits de 2,5 milliards de dollars en 2013-2014 et de 1,75 milliard de dollars en 2014-2015 sont prévus.

- La croissance des revenus budgétaires s'élève à 2,5 % en 2014-2015 et à 4,2 % en 2015-2016.
- Pour ces mêmes années, la croissance des dépenses budgétaires est prévue à 1,9 %, permettant de ramener le déficit à zéro en 2015-2016.
- À compter de 2017-2018, la croissance des dépenses de programmes sera relevée à un rythme compatible avec la progression attendue des revenus.

Le cadre financier prévoit des provisions pour éventualités à compter de 2015-2016. Par ailleurs, un écart de 530 millions de dollars reste à résorber pour 2015-2016.

Les versements prévus au Fonds des générations sont maintenus jusqu'en 2015-2016, puis augmentés de 425 millions de dollars par année à compter de 2016-2017, afin de compenser pleinement les déficits additionnels résultant du report de deux ans de l'équilibre budgétaire.

TABLEAU A.8

Cadre financier de 2013-2014 à 2018-2019

(en millions de dollars)

	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019
FONDS GÉNÉRAL						
Revenus budgétaires						
Revenus autonomes	53 148	55 085	57 273	59 079	60 972	62 582
<i>Variation en %</i>	2,5	3,6	4,0	3,2	3,2	2,6
Transferts fédéraux	16 669	16 498	17 348	17 992	18 493	19 241
<i>Variation en %</i>	6,1	-1,0	5,2	3,7	2,8	4,0
Total des revenus budgétaires	69 817	71 583	74 621	77 071	79 465	81 823
<i>Variation en %</i>	3,3	2,5	4,2	3,3	3,1	3,0
Dépenses budgétaires						
Dépenses de programmes	-63 825	-65 132	-66 442	-67 802	-70 033	-72 226
<i>Variation en %</i>	2,5	2,0	2,0	2,0	3,3	3,1
Service de la dette	-8 510	-8 601	-8 685	-8 971	-9 107	-9 285
<i>Variation en %</i>	9,6	1,1	1,0	3,3	1,5	2,0
Total des dépenses budgétaires	-72 335	-73 733	-75 127	-76 773	-79 140	-81 511
<i>Variation en %</i>	3,3	1,9	1,9	2,2	3,1	3,0
ENTITÉS CONSOLIDÉES						
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux ⁽¹⁾	220	472	207	94	46	40
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-77	-72	-31	8	29	48
Fonds des générations	1 072	1 296	1 642	2 341	2 935	3 357
Total des entités consolidées	1 215	1 696	1 818	2 443	3 010	3 445
Provisions pour éventualités	-125	—	-200	-400	-400	-400
Écart à résorber	—	—	530	—	—	—
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 428	-454	1 642	2 341	2 935	3 357
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 072	-1 296	-1 642	-1 916	-2 510	-2 932
Versements additionnels au Fonds des générations	—	—	—	-425	-425	-425
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-2 500	-1 750	—	—	—	—

(1) Sont inclus les ajustements de consolidation.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU A.9

Cadre financier consolidé de 2013-2014 à 2018-2019

(en millions de dollars)

	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019
Revenus consolidés						
Impôt des particuliers	26 347	27 646	28 940	30 344	31 469	32 549
Cotisations pour les services de santé	6 223	6 434	6 648	6 853	7 057	7 247
Impôts des sociétés	5 892	6 231	6 592	6 846	7 114	7 335
Impôt foncier scolaire	1 729	1 832	1 957	2 124	2 201	2 248
Taxes à la consommation	17 067	17 369	17 916	18 042	18 403	18 580
Droits et permis	2 045	2 323	2 504	2 526	2 492	2 514
Revenus divers	9 055	9 787	10 107	10 401	10 714	11 421
Entreprises du gouvernement	5 121	5 053	4 999	5 004	5 050	5 045
Revenus du Fonds des générations	1 072	1 296	1 642	2 341	2 935	3 357
Revenus autonomes	74 551	77 971	81 305	84 481	87 435	90 296
<i>Variation en %</i>	3,0	4,6	4,3	3,9	3,5	3,3
Transferts fédéraux	18 559	18 282	18 826	19 308	19 917	20 668
<i>Variation en %</i>	5,9	-1,5	3,0	2,6	3,2	3,8
Total des revenus consolidés	93 110	96 253	100 131	103 789	107 352	110 964
<i>Variation en %</i>	3,6	3,4	4,0	3,7	3,4	3,4
Dépenses consolidées						
Dépenses	-83 643	-85 742	-87 481	-89 048	-91 576	-94 256
<i>Variation en %</i>	3,7	2,5	2,0	1,8	2,8	2,9
Service de la dette	-10 770	-10 965	-11 338	-12 000	-12 441	-12 951
Total des dépenses consolidées	-94 413	-96 707	-98 819	-101 048	-104 017	-107 207
<i>Variation en %</i>	4,3	2,4	2,2	2,3	2,9	3,1
Provisions pour éventualités	-125	—	-200	-400	-400	-400
Écart à résorber	—	—	530	—	—	—
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 428	-454	1 642	2 341	2 935	3 357
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 072	-1 296	-1 642	-1 916	-2 510	-2 932
Versements additionnels au Fonds des générations	—	—	—	-425	-425	-425
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-2 500	-1 750	—	—	—	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Marge de prudence des prévisions économiques et budgétaires

Plusieurs juridictions utilisent une marge de prudence afin de se prémunir des risques relatifs aux scénarios économiques ou budgétaires. Au Québec, cette marge est prise en compte de deux façons :

- une marge implicite, qui se traduit par des prévisions économiques prudentes, équivalentes ou inférieures à la moyenne de celles du secteur privé;
- une marge explicite, prenant la forme de la provision pour éventualités. Elle couvre les risques négatifs liés aux dépenses et aux revenus, lesquels peuvent provenir d'une conjoncture économique défavorable.

Cette provision peut varier d'une année à l'autre.

Les pratiques de gouvernance budgétaires du Québec soulignées par l'OCDE

L'OCDE rendait publics, en décembre 2013, les résultats d'une étude sur les pratiques budgétaires du gouvernement fédéral et de chacune des provinces canadiennes¹.

L'évaluation, qui cherchait à déterminer le niveau d'adoption de mécanismes institutionnels appropriés en matière budgétaire, portait sur cinq volets :

- la prudence des hypothèses économiques et les mécanismes budgétaires pour faire face aux imprévus;
- la présence d'un cadre budgétaire de moyen terme et la déclinaison de ce cadre par ministère;
- les méthodes de type « descendantes » pour fixer les plafonds de dépenses et la flexibilité budgétaire;
- l'accent sur les résultats;
- la transparence budgétaire.

Le Québec se classe au 2^e rang des juridictions canadiennes. L'étude fait notamment ressortir l'excellence des pratiques du Québec quant à la fréquence de ses mises à jour économiques et financières.

¹ OCDE, « *Budget governance in Canada: Comparing practice within a federation* », *Journal on Budgeting*, vol. 13, décembre 2013, p. 9-30.

1.4 La croissance des dépenses

1.4.1 Les dépenses de programmes

En 2012-2013, grâce à une gestion responsable, le gouvernement a limité la croissance des dépenses de programmes à 1,2 %.

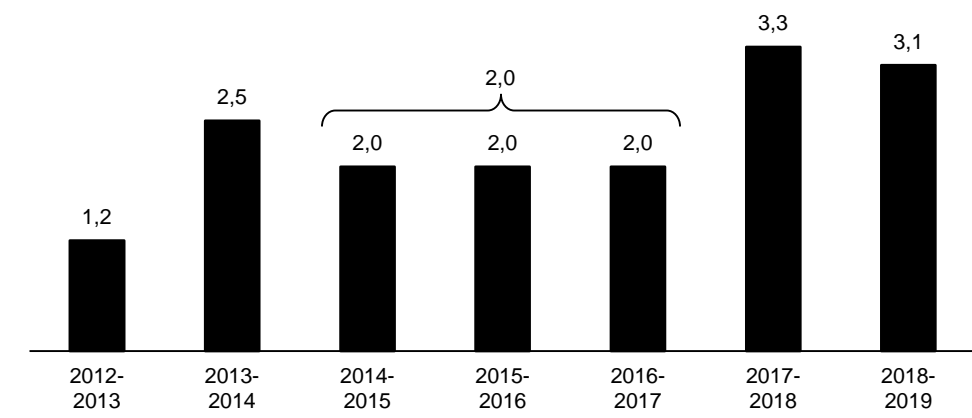
La poursuite de cette orientation budgétaire, pour l'ensemble des ministères, permettra le respect des objectifs budgétaires. Ainsi :

- l'objectif de dépenses pour 2013-2014 sera maintenu à 63 825 millions de dollars, soit la cible fixée au *Point* de mars 2013;
- la croissance des dépenses de programmes sera maintenue à 2,0 % en 2014-2015 et pour les deux années suivantes;
- à compter de 2017-2018, la croissance des dépenses de programmes sera équivalente à celle des revenus budgétaires, soit 3,2 % en moyenne pour 2017-2018 et 2018-2019.

GRAPHIQUE A.7

Croissance des dépenses de programmes

(en pourcentage)



❑ Les dépenses de programmes par grands secteurs

Pour 2014-2015, les dépenses de programmes augmenteront de 2,0 %, soit de 1 307 millions de dollars, s'établissant ainsi à 65,1 milliards de dollars.

- Les dépenses de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux augmenteront de 938 millions de dollars, soit de 3,0 %.
- Celles allouées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie seront majorées au total de 493 millions de dollars, soit de 3,0 %.
- Les dépenses des autres ministères diminueront globalement de 124 millions de dollars, soit une diminution de -0,8 %.

TABLEAU A.10

Dépenses de programmes (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	Variation	
			(en M\$)	(en %)
Santé et Services sociaux	31 258	32 196	938	3,0
Éducation ⁽¹⁾	16 596	17 089	493	3,0
Autres ministères	15 971	15 847	-124	-0,8
TOTAL	63 825	65 132	1 307	2,0

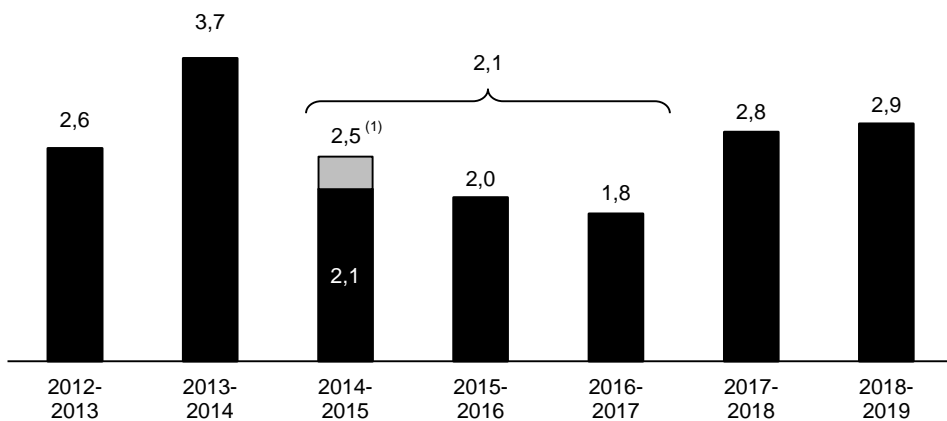
(1) Comprend les dépenses de programmes allouées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

1.4.2 Les dépenses consolidées

La croissance annuelle des dépenses consolidées excluant le service de la dette s'établira à 2,1 % en moyenne de 2014-2015 à 2016-2017.

GRAPHIQUE A.8

Croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette (en pourcentage)



(1) Attribuable à l'affectation de 430 M\$ au FINSSS en provenance du TCS.

□ Financement gouvernemental pour la santé

En 2014-2015, les dépenses de santé progresseront de 3,0 %. Cette hausse résultera :

- d'une augmentation de 938 millions de dollars, soit une croissance de 3,0 % des dépenses de programmes en santé;
- d'une hausse de 38 millions de dollars des revenus tirés de la contribution santé progressive et de la hausse d'impôt des hauts revenus;
- d'une affectation de 430 millions de dollars au FINESSS en provenance des transferts pour la santé (TCS).

Entre 2010-2011 et 2014-2015, le financement gouvernemental pour la santé aura augmenté de 4,0 % en moyenne par année.

TABLEAU A.11

Financement gouvernemental pour la santé de 2010-2011 à 2014-2015 (en millions de dollars)

	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015
Dépenses de programmes	28 586	29 412	30 177	31 258	32 196
<i>Variation en %</i>	3,8	2,9	2,6	3,6	3,0
DÉPENSES DU FINESSS					
Contribution santé progressive ⁽¹⁾	252	609	925	702	718
Hausse d'impôt des hauts revenus	—	—	74	374	395
Sous-total	252	609	998	1 075	1 113
Affectation d'une partie de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS	—	—	—	430	—
Affectation d'une partie des transferts pour la santé (TCS)	—	—	—	—	430
Total – FINESSS	252	609	998	1 505	1 543
TOTAL	28 838	30 021	31 175	32 763	33 739
Variation en M\$	1 304	1 183	1 154	1 588	976
Variation en %	4,7	4,1	3,8	5,1	3,0

(1) La contribution santé est devenue progressive à compter du 1^{er} janvier 2013.

Une approche aux dépenses plus modérée et plus stable qu'ailleurs

L'approche qui a été adoptée au Québec pour le retour à l'équilibre budgétaire est plus modérée et plus stable qu'ailleurs.

- La croissance des dépenses consolidées en 2014-2015 et en 2015-2016 se situera à 2,5 % et à 2,0 %.

D'autres juridictions ont, quant à elles, limité davantage la croissance de leurs dépenses dans le reste du Canada.

- La croissance des dépenses de la Colombie-Britannique est prévue à 1,7 % en 2013-2014 et à 0,8 % en 2014-2015, soit un ralentissement par rapport à 2012-2013.
- Le gouvernement fédéral prévoit une réduction de ses dépenses pour l'année 2014-2015.
- Pour sa part, l'Ontario connaîtra des fluctuations importantes de ses taux de croissance des dépenses, qui passent de 4,2 % en 2013-2014 à 0,4 % en 2015-2016.

Croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette dans certaines juridictions (en pourcentage)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Québec				
– Dépenses de programmes	1,2	2,5	2,0	2,0
– Dépenses consolidées	2,5	3,7	2,5	2,0
Gouvernement fédéral	0,9	1,9	–0,4	2,7
Colombie-Britannique	2,9	1,7	0,8	2,0
Ontario	–0,4	4,2	1,1	0,4
Alberta	5,5	–3,0	2,1	2,0
Nouvelle-Écosse	3,5	3,6	–2,6	2,0

Source : Finances Canada.

❑ Un poids des dépenses soutenable à long terme

Afin de rétablir l'équilibre entre les dépenses et la capacité de payer des contribuables, il importe de ramener progressivement les dépenses à leur poids historique dans l'économie.

- De 1972 à 2012, les dépenses consolidées en pourcentage du PIB auront été en moyenne de 20,9 %. Pour 2013-2014, la part des dépenses était plutôt de 22,9 %, soit 2,0 points de pourcentage additionnels.

L'approche retenue par le gouvernement permettra de rétablir progressivement cet équilibre sans compromettre la reprise économique.

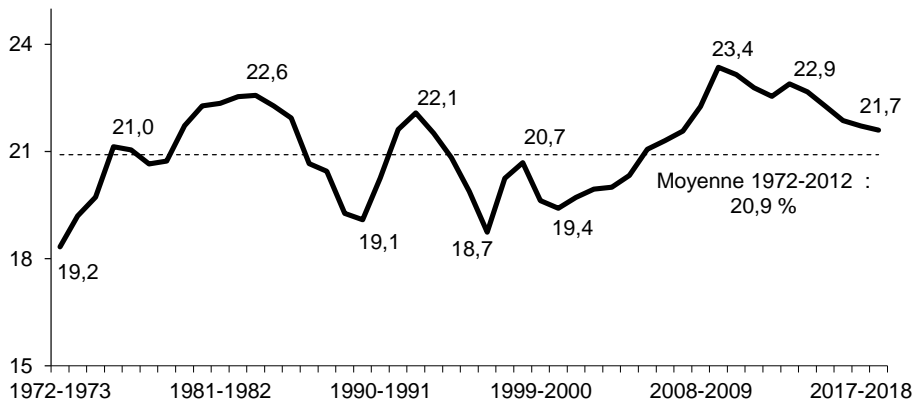
D'ici 2017-2018, la progression des dépenses planifiée ramènera la part des dépenses consolidées en pourcentage du PIB à 21,7 %.

Il importe de rétablir cet équilibre pour :

- éviter que des dépenses trop élevées exigent un fardeau fiscal trop lourd par rapport à celui de nos voisins, ce qui pourrait nuire à la compétitivité fiscale et limiter la croissance économique au Québec;
- que le gouvernement, lors d'une conjoncture économique difficile, puisse avoir la capacité de financer la hausse des dépenses qui pourrait être requise pour soutenir l'économie.

GRAPHIQUE A.9

Évolution de la part des dépenses consolidées^{(1),(2)} dans l'économie (en pourcentage du PIB)



Note : Calculs du ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

(1) Excluant le service de la dette.

(2) Depuis 1997, le gouvernement capitalise ses dépenses d'investissements et impute une dépense annuelle correspondant à l'amortissement du bien capitalisable.

1.5 Le maintien des objectifs de réduction de la dette

Au 31 mars 2014, la dette brute représentera 54,3 % du PIB et la dette représentant les déficits cumulés, 32,7 % du PIB.

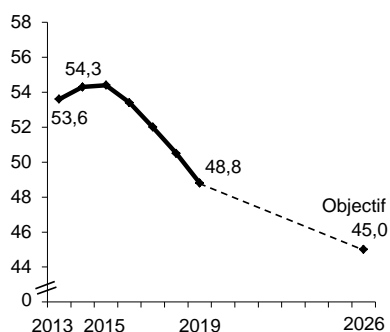
Trois facteurs nécessitent que le Québec maintienne les objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026 :

- un vieillissement rapide de la population. Ce phénomène vient progressivement mettre des pressions à la baisse sur la croissance de l'économie, et donc sur les revenus du gouvernement :
 - de plus, certaines dépenses subissent déjà des pressions additionnelles en raison de ce phénomène, notamment en santé;
- un endettement plus élevé qu'ailleurs. Le poids de la dette du Québec en proportion de l'économie est le plus élevé des provinces canadiennes. Cet endettement élevé a un impact important sur le service de la dette :
 - plus les coûts relatifs à la dette sont élevés, moins il y a de ressources financières pour le financement des services publics ou de marge de manœuvre pour maintenir la compétitivité fiscale du Québec;
- une capacité à soutenir l'économie. La réduction de l'endettement doit se poursuivre et même être accélérée en période de croissance économique afin que le Québec soit en position de faire face à une éventuelle récession.

GRAPHIQUE A.10

Dette brute au 31 mars

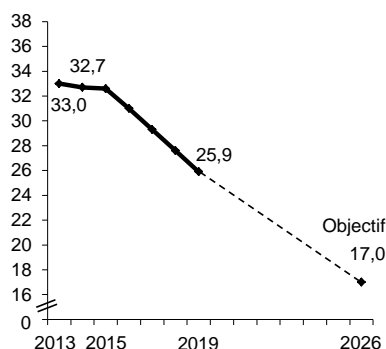
(en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE A.11

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

☐ Versements additionnels au Fonds des générations à compter de 2016-2017

L'impact des déficits additionnels sur la dette nécessitera des versements supplémentaires de 425 millions de dollars par année au Fonds des générations à compter de 2016-2017.

Ainsi, comme il a été annoncé dans *Le point* de novembre dernier, ces versements additionnels, nécessaires au respect des objectifs de réduction de la dette, seront prélevés à même les revenus de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, qui représente une source de revenu stable.

TABLEAU A.12

Versements au Fonds des générations (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Versements actuels au Fonds des générations	1 642	1 916	2 510	2 932
Versements additionnels provenant des revenus de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques ⁽¹⁾	—	425	425	425
VERSEMENTS AU FONDS DES GÉNÉRATIONS	1 642	2 341	2 935	3 357

(1) Ces versements s'ajouteront à ceux de 100 M\$ annuellement versés au Fonds des générations à compter de 2014-2015, comme annoncé dans le budget 2013-2014.

2. UN PLAN POUR UNE GESTION RESPONSABLE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Face à un manque à gagner important aux revenus, le gouvernement a choisi l'automne dernier, de façon responsable, de reporter de deux années l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Pour rétablir l'équilibre budgétaire, le gouvernement évitera de recourir à des hausses d'impôts ou de taxes et s'assurera de conserver une gestion rigoureuse des dépenses. La croissance des dépenses de programmes s'élève à 2,0 % en 2014-2015 et pour les deux années suivantes. Celle des dépenses consolidées s'établit en moyenne à 2,1 % annuellement de 2014-2015 à 2016-2017.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'appuiera sur un plan pour une gestion responsable des dépenses publiques en agissant sur trois volets, soit :

- une rémunération responsable des employés au service de l'État;
- une qualité et une efficacité accrues des services publics;
- une amélioration dans le financement des services publics.

Ces principes s'inscrivent dans la volonté du gouvernement d'accroître l'efficacité des services offerts à la population, d'optimiser les services offerts pour chaque dollar dépensé par l'État et de respecter la capacité de payer des citoyens.

2.1 Agir pour une rémunération responsable

Une gestion rigoureuse des dépenses doit nécessairement tenir compte de la gestion du coût global de la masse salariale du gouvernement. En 2013-2014, les dépenses de rémunération s'élèvent à 37,3 milliards de dollars et représentent 59 % des dépenses de programmes.

Pour le gouvernement, le défi de la rémunération est double. Il doit tenir compte de la capacité de payer des contribuables, tout en permettant à l'État, en tant qu'employeur, d'offrir une rémunération concurrentielle à ses employés.

C'est dans ce contexte que le gouvernement compte établir les prochaines ententes de rémunération avec ses employés.

L'importance de la rémunération dans les dépenses de l'État

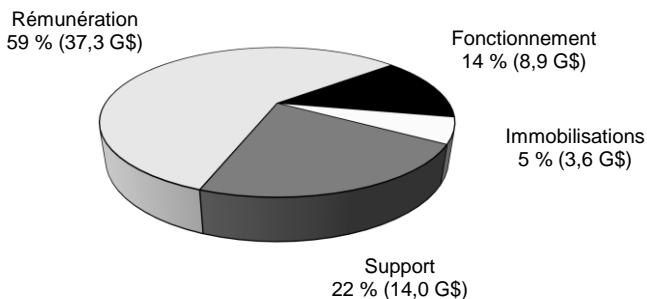
La rémunération comprend la rémunération normale des employés et des médecins, les heures supplémentaires et certaines indemnités, les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Fonds des services de santé, à l'assurance-emploi et au Régime québécois d'assurance parentale.

Le fonctionnement comprend les dépenses encourues par les ministères et les organismes budgétaires afin de soutenir la réalisation de leurs programmes.

Les immobilisations comprennent les sommes encourues pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations, y compris celles relatives aux ententes de partenariat public-privé.

Le support comprend les transferts destinés à fournir aux bénéficiaires, un soutien financier pour des fins autres que le fonctionnement, la rémunération, le capital et les intérêts.

Composantes des dépenses de programmes – 2013-2014



Note : Les créances douteuses, les économies à réaliser par les entités et les crédits périmés escomptés sont inclus dans les dépenses de fonctionnement.

Source : *Budget de dépenses 2013-2014* du Secrétariat du Conseil du trésor.

2.1.1 Les dépenses de rémunération du gouvernement

La présente entente salariale de l'État avec ses 430 000 employés se terminera le 31 mars 2015. Pour la nouvelle entente, le gouvernement entend établir avec les employés de l'État une rémunération responsable.

Avec l'entente actuelle, la masse salariale aura augmenté de 3,6 % en moyenne par année entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2014. Cette augmentation provient notamment des hausses salariales, des honoraires et d'autres avantages consentis.

TABLEAU A.13

Croissance de la rémunération⁽¹⁾ du gouvernement de 2010-2011 à 2013-2014 (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Moyenne (10-11 à 13-14)
Masse salariale	30 615	31 824	32 617	34 273	
<i>Variation en %</i>	2,8	3,9	2,5	5,1	3,6

(1) Exclut notamment les régimes de retraite.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Les prochaines ententes salariales

Il importe que l'offre de services publics respecte la capacité financière de l'État et de ses contribuables. Ainsi, le gouvernement souhaite négocier avec ses employés une entente juste et équitable pour toutes les parties.

La croissance économique reprend graduellement. Ainsi, comme c'est le cas pour la présente convention collective des employés de l'État, les augmentations salariales pourraient être ajustables en fonction des résultats de l'économie et donc, des revenus de l'État

■ Rappel des dernières ententes salariales

Les dernières ententes conclues avec les employés de l'État prévoyaient :

- une indexation des échelles et du taux de traitement de 6,0 % en cinq ans;
- une bonification liée à la croissance économique, qui s'est traduite jusqu'à présent par une majoration de 0,5 % versée en 2012-2013;
- une bonification de 1,0 % liée à l'inflation qui pourrait être octroyée à compter du 31 mars 2015.

TABLEAU A.14

Paramètres généraux d'indexation salariale

(en pourcentage)

	1 ^{er} avril 2010	1 ^{er} avril 2011	1 ^{er} avril 2012	1 ^{er} avril 2013	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015	Cumulatif
Paramètres fermes	0,5	0,75	1,0	1,75	2,0	—	6,0
Bonification liée à la croissance économique ⁽¹⁾	—	—	0,5	—	—	—	0,5
Bonification liée à l'inflation ⁽²⁾	—	—	—	—	—	1,0	1,0
TOTAL	0,5	0,75	1,5	1,75	2,0	1,0	7,5

(1) La bonification versée pourrait atteindre un maximum de 3,5 % sur les trois dernières années de la convention collective en fonction de la croissance économique.

(2) L'entente prévoit que si l'inflation est supérieure aux augmentations salariales consenties au cours des cinq années de l'entente (l'offre de base plus la bonification liée à la croissance économique), un ajustement jusqu'à 1 % serait appliqué au 31 mars 2015.

2.1.2 La rémunération des médecins

En 2007 et en 2011, le gouvernement a convenu une entente avec chacune des fédérations de médecins, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ). Ces ententes sont effectives jusqu'au 31 mars 2015.

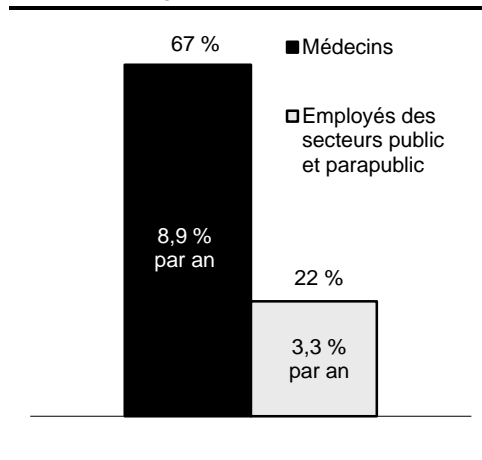
- Les hausses de rémunération qui figurent dans ces ententes ont été consenties principalement afin de résorber l'écart de rémunération des médecins québécois par rapport à celle des médecins exerçant ailleurs au Canada.

Ces ententes ont notamment permis d'accroître la rémunération des médecins de 67 % de 2008-2009 à 2013-2014, soit une croissance de 8,9 % en moyenne par année. À titre de comparaison, pour la même période, la croissance de la rémunération des employés des secteurs public et parapublic a été de 22 %.

En 2013-2014, l'enveloppe de rémunération, dont bénéficient quelque 18 000 médecins, atteindra près de 6,1 milliards de dollars.

GRAPHIQUE A.12

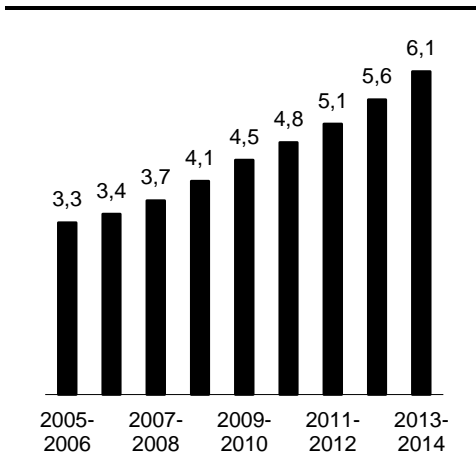
Croissance de la rémunération des médecins et des employés des secteurs public et parapublic de 2008-2009 à 2013-2014
(en pourcentage)



GRAPHIQUE A.13

Évolution de la rémunération des médecins depuis 2004-2005

(en milliards de dollars)



❑ **Les prochaines ententes de rémunération**

Au terme des ententes actuelles, des hausses de rémunération importantes auront été consenties aux médecins au cours des dernières années. Leur financement aura nécessité des efforts de l'ensemble des contribuables québécois.

Le gouvernement souhaite par ailleurs convenir, pour les prochaines années, d'une nouvelle entente à long terme qui tiendra compte, notamment, du maintien des avancées importantes réalisées en ce qui concerne la rémunération et de son évolution par rapport au reste du Canada.

En outre, dans le cadre de ces discussions, le gouvernement souhaite, à l'intérieur de cette entente à long terme, étaler sur une plus longue période les augmentations prévues pour les deux prochaines années.

— Les sommes ainsi dégagées seront allouées en santé.

2.2 Accroître la qualité et l'efficacité des services publics

La qualité et l'efficacité des services publics sont une priorité du gouvernement. L'amélioration de la productivité n'est pas que l'affaire des entreprises. À cet égard, le gouvernement met tout en œuvre afin d'améliorer la productivité des services publics.

Le vieillissement de la population et la diminution du bassin de main-d'œuvre attendu au cours des prochaines années exerceront des pressions à la fois sur la demande des services publics et sur la capacité de l'État de les financer.

Ainsi, afin d'accroître la qualité et l'efficacité des services publics, le gouvernement prévoit :

- implanter le financement axé sur les patients dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- augmenter l'efficacité dans l'organisation des services, notamment des commissions scolaires;
- poursuivre les efforts demandés aux organismes publics dans la gestion de leurs dépenses;
- évaluer la valeur des services publics offerts;
- de nouveaux moyens pour mieux présenter l'information budgétaire.

2.2.1 Le financement axé sur les patients dans le secteur de la santé

Le gouvernement souhaite implanter graduellement le financement axé sur les patients dans le secteur de la santé.

☐ Rappel du mandat donné à un groupe d'experts

Lors du discours sur le budget du 20 mars 2012, le gouvernement a engagé une importante initiative touchant le financement du secteur québécois de la santé et des services sociaux en mettant sur pied le Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients³.

Cette démarche visait notamment à proposer des moyens pour mettre en œuvre les modalités pour assurer le financement axé sur les patients dans le réseau de la santé afin d'améliorer l'accès, la qualité, l'équité et l'efficacité des services. En outre, des initiatives concrètes, pour lesquelles ce financement pourrait s'appliquer, devaient être identifiées dans le réseau de la santé et des services sociaux.

- Contrairement au financement des établissements fondé sur un budget global et historique, le financement axé sur les patients établit un lien direct entre les soins prodigués aux patients, la qualité de ces soins et leur financement.
- Le financement axé sur les patients comprend un certain nombre d'incitatifs visant à ce que les soins offerts soient de haute qualité, assurés de façon efficace et que le financement s'appuie sur des résultats effectivement obtenus.

☐ Les recommandations des experts et les priorités du gouvernement

Le groupe d'experts a remis au gouvernement son rapport intitulé *Pour que l'argent suive le patient : L'implantation du financement axé vers les patients dans le secteur de la santé* dans lequel il a formulé des recommandations afin de permettre l'implantation du financement axé sur les patients dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Dans le cadre de l'approche pragmatique qu'il recommande, le groupe d'experts a identifié trois domaines concrets où l'implantation du financement axé sur les patients devrait être prioritairement engagée :

- l'élargissement du programme d'accès à la chirurgie afin de financer au volume et à la qualité l'ensemble des chirurgies;
- l'utilisation des meilleures pratiques afin d'augmenter la qualité des soins dans le cadre d'un programme de financement selon les meilleures pratiques;
- le recours à un financement favorisant l'intégration des soins pour appuyer la prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques.

Comme le propose le groupe d'experts, le gouvernement allouera des montants dans une enveloppe réservée pour l'amélioration de l'information de gestion dans le secteur de la santé.

³ Au départ, ce comité se dénommait Groupe d'experts sur le financement à l'activité. Lors du discours sur le budget 2013-2014, le mandat du groupe d'experts a été élargi et son nom, modifié.

❑ La démarche d'implantation proposée par le Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients

Le Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients a proposé une démarche d'implantation en plusieurs étapes, progressive et structurée, qui s'échelonne sur quatre années.

Le gouvernement expliquera prochainement de façon plus détaillée comment il donnera suite aux recommandations du rapport.

ILLUSTRATION A.1

Démarche d'implantation proposée par le groupe d'experts

	Élargissement du Programme d'accès à la chirurgie	Programme de financement selon les meilleures pratiques	Prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques avec un financement favorisant l'intégration des soins	Systèmes d'information et autres conditions requises à mettre en place
2014-2015	<p>Simuler le financement selon les volumes et les tarifs</p> <p>Publier les données sur la qualité et l'accès</p>	<p>Identifier 4 à 6 interventions annuellement pour l'implantation des meilleures pratiques</p> <p>Élaborer les guides de meilleures pratiques</p>	<p>Identifier les populations cibles et les systèmes de classification</p>	<p>Identifier les besoins de développement et de transformation des ressources informationnelles et d'ajustement au cadre légal</p> <p>Mettre en place les équipes requises pour piloter le changement du financement axé sur les patients</p>
2015-2016	<p>Financer selon les volumes et les tarifs</p> <p>Simuler le financement selon la qualité et l'accès</p>	<p>Mettre à niveau les établissements pour les interventions approuvées en vertu du programme de financement aux meilleures pratiques</p>	<p>Suivre les expériences au Québec et ailleurs</p> <p>Poursuivre les analyses pour utiliser le financement en appui aux expériences québécoises</p>	<p>Produire l'architecture des données et des analyses sur les travaux à réaliser suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le système de classification pour les principales clientèles ▪ un dépôt de données centralisées ▪ un système comptable normalisé ▪ les outils d'analyse et de croisement des données
2016-2017	<p>Payer la trajectoire de soins complète intraétablissement</p>	<p>Payer les établissements à la performance pour les nouvelles interventions choisies</p>	<p>Appuyer, avec des outils financiers, les initiatives les plus prometteuses de prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques</p>	<p>Réaliser la mise à niveau des données cliniques et financières, notamment pour les coûts par cas et l'étalonnage</p> <p>Développer et implanter, sur quelques années, selon les conclusions des analyses</p>
2017-2018	<p>Payer la trajectoire de soins complète interétablissements</p>	<p>Payer en fonction des meilleures pratiques pour les nouvelles interventions choisies</p>		

Source : Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients *Pour que l'argent suive le patient : L'implantation du financement axé vers les patients dans le secteur de la santé*, Québec, février 2014.

Des propositions concrètes pour amorcer l'implantation du financement axé sur les patients au Québec

Préconisant une approche pragmatique, le groupe d'experts a identifié trois domaines concrets où l'implantation du financement axé sur les patients devrait être prioritairement engagée.

L'élargissement du Programme d'accès à la chirurgie : s'appuyer sur l'expérience acquise dans le domaine chirurgical

Le groupe d'experts propose d'élargir le Programme d'accès à la chirurgie, un programme de financement selon l'activité, afin d'en faire une première application du financement axé sur les patients et de mieux l'arrimer aux grandes orientations du système de santé.

- L'univers du programme élargi couvrirait la quasi-totalité de la production chirurgicale.
- Un mécanisme serait introduit dans le financement reçu par les établissements afin de prendre en compte la qualité et l'accès aux soins.

Le financement selon les meilleures pratiques

La seconde application prioritaire vise la qualité des soins.

- À partir de l'expérience du Programme québécois de dépistage du cancer colorectal, le groupe d'experts propose d'utiliser le financement axé sur les patients pour valoriser les meilleures pratiques, et ainsi stimuler les efforts visant à améliorer la qualité des soins.
- Le but serait d'identifier les priorités retenues pour l'ensemble du Québec en matière de pratiques cliniques et d'en renforcer la diffusion par un financement défini selon les meilleures pratiques.

La prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques : un financement favorisant l'intégration des soins

Le recours à un financement favorisant l'intégration des soins pour appuyer la prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques est la troisième application prioritaire pour le groupe d'experts.

- La prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques constitue en effet pour le Québec un défi, en raison notamment du vieillissement de la population.
- Le financement axé sur les patients est un moyen de soutenir et de stimuler une meilleure intégration des services, un prérequis à une prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques.
- Le groupe d'experts propose de commencer par des expérimentations concrètes accompagnées de l'appui requis afin d'entreprendre l'implantation du financement axé sur les patients dans ce domaine.

❑ **Une meilleure information de gestion dans le secteur de la santé**

L'accès à de l'information clinique et financière revêt une grande importance pour améliorer la qualité des soins, bien suivre l'accès aux services et rechercher l'efficacité du secteur de la santé et des services sociaux.

Cette information est nécessaire pour la gestion en santé et une reddition de comptes adéquate.

Des informations cliniques et financières de bonne qualité permettront ainsi d'optimiser les retombées de chaque dollar dépensé par l'État. Il en découlera des bénéfices tant pour les soignants que pour les patients.

En particulier, le gouvernement souhaite :

- soutenir l'implantation du financement axé sur les patients en santé pour atteindre les objectifs stratégiques du système de santé et de services sociaux, soit l'accès, la qualité, l'efficacité et l'équité;
- soutenir la gestion par l'amélioration de la reddition de comptes financière du réseau de la santé et des services sociaux.

■ **Soutenir l'implantation du financement axé sur les patients**

En lien avec les recommandations du groupe d'experts, les investissements à consacrer en ressources informationnelles cliniques et financières rendront graduellement disponibles, dans les années à venir :

- des outils de gestion tels que les coûts par cas;
- l'intégration des données cliniques et financières pour mieux suivre la qualité et l'efficacité des soins dispensés;
- des applications permettant des comparaisons sur la base d'indicateurs reconnus.

■ **Soutenir la gestion par l'amélioration de la reddition de comptes financière**

La disponibilité de données financières fiables constitue un élément essentiel à la gestion et à la reddition de comptes financière. Or, à ce chapitre, le Québec accuse certains retards.

- En raison des multiples traitements et appariements demandés, la production des rapports financiers engendre actuellement des efforts importants et des délais incompatibles avec les besoins de gestion sur le terrain.
- Le Québec est parmi les provinces canadiennes qui produisent le plus tardivement ses données réelles dans le secteur de la santé.

Afin d'améliorer la reddition de comptes financière, le gouvernement souhaite moderniser les systèmes d'information en santé.

■ **Une provision pour financer la modernisation de l'information dans le secteur de la santé**

Afin de soutenir cette initiative, le gouvernement créera une provision qui sera administrée par le ministère des Finances et de l'Économie.

À ces fins, des crédits additionnels de 15 millions de dollars pour l'année 2014-2015 et de 40 millions de dollars pour l'année 2015-2016 et les années suivantes seront octroyés au ministère des Finances et de l'Économie. Pour 2014-2015, les sommes seront incluses au budget de dépenses du ministère des Finances et de l'Économie.

2.2.2 Une plus grande efficience dans les commissions scolaires

Le Québec compte 72 commissions scolaires, soit 3 commissions scolaires à statut particulier, 9 commissions scolaires anglophones et 60 commissions scolaires francophones.

En 2013-2014, le budget de dépenses alloué aux commissions scolaires totalise près de 10 % des dépenses consolidées de l'État. Les commissions scolaires, qui représentent ainsi une part non négligeable du budget du gouvernement, assurent l'organisation des services éducatifs, un élément déterminant pour le développement social et économique du Québec.

❑ Disparité importante des coûts par élève à travers les commissions scolaires

Des disparités importantes sont observées dans les coûts par élève dans les différentes commissions scolaires.

De façon générale, plus la taille d'une commission scolaire augmente, plus ses coûts par élève sont faibles, laissant ainsi entrevoir que le regroupement de certaines d'entre elles permettrait de dégager des économies.

- Un écart de plus de 1 000 \$ par élève est constaté entre les commissions scolaires ayant entre 5 000 et 9 999 élèves et celles qui en ont au moins 35 000.

Bien que plusieurs facteurs expliquent ces écarts, notamment la présence d'élèves en difficulté, l'éloignement ou encore les services aux nouveaux arrivants, le gouvernement est convaincu que des économies d'échelle sont possibles.

TABLEAU A.15

Coût par élève selon la taille de la commission scolaire – 2011-2012 (en dollars par élève)

Nombre d'élèves	Enseignement et formation	Soutien enseignement	Administration	Biens meubles et immeubles	Total
0 à 4 999	5 806	2 921	970	1 071	10 776
5 000 à 9 999	5 248	2 424	622	836	9 131
10 000 à 14 999	4 981	2 051	521	674	8 227
15 000 à 24 999	4 951	2 118	458	671	8 197
25 000 à 34 999	4 632	2 058	438	669	7 796
35 000 et plus	4 714	1 930	436	579	7 659
CSDM ⁽¹⁾	5 506	2 174	520	787	8 987

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Commission scolaire de Montréal : 86 849 élèves en 2011-2012.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

❑ Poursuivre les efforts entrepris au budget 2013-2014

Le gouvernement estime qu'il est possible d'optimiser la gouvernance du système d'éducation par une réorganisation des services au bénéfice de la réussite éducative. Par exemple :

- adopter les meilleures pratiques ainsi que partager et fusionner les services entre commissions scolaires;
- revoir le nombre optimal de commissions scolaires en prenant en compte les différences géographiques et sociales entre les régions;
- reconfigurer le rôle et les responsabilités du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du réseau.

Pour ce faire, l'approche du gouvernement repose sur trois objectifs fondamentaux :

- améliorer l'efficience dans la répartition des rôles et des responsabilités, de même que l'allocation des ressources entre les acteurs du système éducatif, et ce, dans le respect des réalités économiques du Québec;
- offrir, dans un souci d'équité, un même niveau de qualité des services éducatifs en tenant compte de la composition et des besoins de l'effectif scolaire;
- améliorer la réussite éducative, notamment grâce à l'intégration des meilleures pratiques qui émergent des commissions scolaires les plus performantes.

Un groupe d'experts a été mandaté afin d'étudier le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires⁴.

De concert avec ses partenaires, le gouvernement procédera, à la suite du dépôt du rapport au cours des prochains mois, à un examen des structures et de la gestion des commissions scolaires, dans le but de réduire les charges pour les citoyens et d'accroître l'efficience dans leur organisation.

Avec cette approche, le gouvernement évalue à environ 125 millions de dollars les sommes qui pourraient ainsi être dégagées à terme et réinvesties dans les services aux élèves.

Cet examen sera également l'occasion pour le gouvernement de procéder à un meilleur encadrement du pouvoir de taxation des commissions scolaires.

⁴ Groupe d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires, dont la création a été annoncée le 1^{er} octobre 2013.

2.2.3 Un effort des organismes publics

❑ Réduction des dépenses des organismes et des fonds spéciaux

Le budget 2013-2014 prévoyait que les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux devaient contribuer à l'effort budgétaire en réduisant la croissance de leurs dépenses.

L'article 59 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 a donné au ministre des Finances et de l'Économie et au président du Conseil du trésor le pouvoir de fixer, pour chacun des exercices débutant pendant les années financières 2013-2014 et 2014-2015, des cibles de réduction des dépenses aux organismes et aux fonds spéciaux.

Ainsi, des cibles totalisant 200 millions de dollars ont été fixées aux organismes et aux fonds spéciaux pour l'année financière 2013-2014.

Comme le permet la Loi, le gouvernement reconduit cette mesure en exigeant une réduction de 150 millions de dollars des dépenses aux organismes et aux fonds spéciaux à l'égard de 2014-2015.

2.2.4 Une évaluation de la valeur des services publics offerts par les ministères et organismes d'ici 5 ans

Le gouvernement souhaite évaluer l'efficacité des programmes et des modes de prestation des services publics offerts à la population.

Plus particulièrement, pour l'ensemble des ministères et organismes, seront analysés :

- l'efficacité avec laquelle les objectifs sont poursuivis;
- la capacité d'atteindre les objectifs visés au moindre coût, en s'appuyant notamment sur l'étalonnage avec d'autres juridictions;
- l'arrimage des programmes aux priorités de la population, en tenant compte de la capacité financière du gouvernement;
- l'opportunité d'introduire des pistes de financement des services;
- l'identification des pistes d'amélioration de la qualité.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement effectuera un examen systématique de la valeur de tous les services offerts par l'ensemble des ministères et des organismes.

À l'instar de la plupart des pays de l'OCDE ayant entrepris un tel exercice, cet examen sera pleinement intégré au processus budgétaire.

Ce faisant, la recherche d'économies potentielles pourrait être conciliée aux besoins financiers pour lancer de nouvelles initiatives et aux impératifs de respect des objectifs de dépenses. Les résultats globaux de ces examens seront rendus publics.

Poursuivre l'intégration de Services Québec

L'adoption de la Loi visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises permet de favoriser l'intégration administrative de Services Québec au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Services Québec administrait 82 bureaux, tandis que le MESS dispose d'un réseau composé de 133 centres locaux d'emploi dans les 17 régions administratives du Québec.

- Services Québec et Emploi-Québec étaient tous deux présents dans 48 municipalités.

Le réseau combiné permettra d'améliorer l'efficacité et la qualité des services.

2.2.5 Mieux présenter l'information budgétaire

❑ Des objectifs de dépenses par mission présentés sur trois ans

Le gouvernement présente, dans cette section du plan budgétaire au tableau A.9, un cadre financier consolidé de 2013-2014 à 2018-2019, comparable avec les données réelles publiées dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Lors de la publication de la mise à jour économique et financière de novembre dernier, le gouvernement a affirmé son intention de poursuivre sa gestion responsable des dépenses, notamment en renforçant la planification des ministères et organismes.

Pour donner suite à cet engagement, le gouvernement entend publier, dès le budget 2015-2016, des objectifs globaux de dépenses par mission sur une période de trois ans.

❑ Établir des projections à long terme

Dans la conduite de sa politique budgétaire, le gouvernement présente des projections financières quinquennales. Dans le contexte des changements démographiques, il est nécessaire d'aller plus loin.

- C'est pourquoi, d'ici le budget 2015-2016, le gouvernement procédera à une mise à jour de ses projections à plus long terme. Ces travaux seront réalisés en collaboration avec des groupes de recherche.

2.3 Assurer le financement des services publics

Le panier de services publics offert est large et diversifié. Or, certains d'entre eux sont gratuits et d'autres sont généralement offerts à un coût avantageux pour les Québécois.

Pour assurer le financement et la qualité des services publics, leur tarification doit être établie au bon niveau. À cet égard, le gouvernement prévoit :

- hausser la contribution des parents aux services de garde;
- revoir le partage des coûts de la formation des étudiants universitaires étrangers.

2.3.1 Hausse de la contribution des parents aux services de garde

□ Une part de la contribution parentale qui ne cesse de diminuer

Depuis 1997, le gouvernement du Québec a implanté progressivement des services de garde éducatifs à contribution réduite pour les enfants de moins de cinq ans. Le réseau s'est développé à un rythme soutenu, de telle sorte qu'au cours des dix dernières années, les sommes consacrées à son financement sont passées de 1,5 milliard de dollars à 2,7 milliards de dollars, soit une hausse de plus de 1 milliard de dollars.

Le réseau est financé à la fois par une subvention gouvernementale et par une contribution des parents. Initialement fixée à 5 \$ par jour, la contribution parentale a été haussée une seule fois, à 7 \$, au 1^{er} janvier 2004. Depuis, cette contribution n'a cessé de diminuer dans le financement du réseau.

- Le gel de tarif depuis 2004 fait en sorte que la part de la contribution parentale qui se situait à environ 20 % en 1997 est passée à 17,2 % en 2004-2005 et à 13,4 % en 2013-2014.
- À titre indicatif, en dollars constants de 2004, le tarif de garde de 7 \$ représenterait seulement 5,89 \$ en 2014.

TABLEAU A.16

Évolution du financement des services de garde à contribution réduite (en millions de dollars)

	2003- 2004	2004- 2005	2006- 2007	2008- 2009	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014
Subvention gouvernementale	1 338	1 393	1 578	1 800	2 087	2 240	2 253	2 348
Contribution parentale	210	289	317	333	350	356	357	364
Financement total	1 548	1 682	1 895	2 133	2 437	2 596	2 610	2 712
Part de la contribution parentale (en %)	13,6	17,2	16,7	15,6	14,4	13,7	13,7	13,4

Source : Ministère de la Famille.

❑ Une contribution qui ne représente plus qu'une fraction du coût journalier

Alors que la subvention gouvernementale d'une place en services de garde éducatifs à contribution réduite est passée en moyenne de 29 \$ en 2004-2005 à 40 \$ en 2012-2013, la contribution parentale est demeurée fixe à 7 \$ au cours de cette période.

- À titre d'exemple, pour une journée de garde, la contribution parentale dans un centre de la petite enfance (CPE) ne représente plus que 11,8 % du coût, soit 7 \$ sur un coût total de 59,15 \$ par jour (52,15 \$ + 7 \$).
- Sur une base de 260 jours par année, la contribution parentale s'élève à 1 820 \$, par rapport à un coût total de 15 379 \$ en CPE.

TABLEAU A.17

Évolution de la subvention gouvernementale moyenne d'une place de garde (en dollars par jour de garde)

	2004-2005	2006-2007	2008-2009	2010-2011	2012-2013
CPE	37,80	42,28	47,80	50,75	52,15
Milieu familial	21,35	19,67	20,60	25,17	26,93
Garderie subventionnée	31,31	34,84	38,76	40,89	42,64
Moyenne pondérée	29,23	30,84	34,11	37,82	39,69

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Rapport sur la qualité et la pérennité des services de garde

En octobre 2013, le ministère de la Famille a mis sur pied le Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde éducatifs à l'enfance et sur l'optimisation de leur financement.

Le mandat du chantier consistait à poser un diagnostic sur la gouvernance et le mode de financement des CPE et des bureaux coordonnateurs, et à proposer des pistes de solution pour optimiser les sommes investies dans le réseau.

Le chantier souligne la croissance importante du budget qui y est consacré, et fait les principaux constats suivants :

- une situation financière variable selon les CPE;
- un mode de financement qui n'incite pas à des économies d'échelle;
- une contribution parentale fixe malgré la hausse importante des coûts.

Dans leur rapport déposé en décembre 2013, les membres du comité proposent, entre autres :

- de consolider les structures organisationnelles sur une base volontaire;
- de réviser les règles budgétaires et d'optimiser les ressources;
- de hausser la contribution parentale assortie d'un mécanisme d'indexation, ce qui rétablirait un juste équilibre entre la part des parents et celle de l'État.

❑ Un réseau en voie d'être complété qui ajoute aux pressions financières

Dans le but de répondre aux besoins des parents, les budgets 2011-2012 et 2013-2014 ont annoncé la création de 30 000 places additionnelles. Ces places s'ajouteront aux 220 000 places déjà disponibles, ce qui portera à 250 000 le nombre total de places lorsque le réseau sera complété.

TABLEAU A.18

Investissements pour la création des nouvelles places

(en millions de dollars)

	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	À terme ⁽¹⁾
Nombre de places	661	4 005	13 070	22 043	30 000	30 000
Impact financier	1	21	119	260	422	511

(1) En 2017-2018.

Source : Ministère de la Famille.

L'engagement de compléter le réseau dès décembre 2016, combiné à la hausse des coûts des places actuelles, exerce des pressions financières additionnelles importantes qui nécessitent une révision de la contribution des parents au financement du réseau.

— À terme, ces nouvelles places représenteront des investissements additionnels récurrents de plus de 500 millions de dollars.

☐ Une hausse progressive de la contribution

Afin d'optimiser le financement des services de garde et d'en assurer la pérennité, le gouvernement annonce, dans le cadre du présent budget, une hausse progressive de la contribution parentale de 7 \$ à 9 \$. Cette hausse sera suivie d'une indexation des tarifs à compter de septembre 2016, selon la variation annuelle du revenu disponible par habitant. La contribution parentale s'établira comme suit :

- 8 \$ à compter du 1^{er} septembre 2014;
- 9 \$ à compter du 1^{er} septembre 2015;
- 9,20 \$⁵ à compter du 1^{er} septembre 2016.

TABLEAU A.19

Hausse de la contribution parentale de 2 \$ sur deux ans et indexation par la suite (en dollars par jour de garde)

	Tarif actuel	Au 1 ^{er} septembre de l'année		
		2014	2015	2016 ⁽¹⁾
Contribution parentale	7,00	8,00	9,00	9,20

(1) Indexation selon la variation annuelle du revenu disponible prévue par habitant, soit 2,3 % en septembre 2016.
Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

La hausse de la contribution parentale permettra d'accroître le financement disponible pour compléter le réseau.

De plus, elle portera la contribution des parents de 13,4 % à environ 16 % de l'ensemble des coûts de garde, soit une part qui demeurera inférieure à ce qu'elle était en 2004-2005.

TABLEAU A.20

Impact financier de la hausse de tarif de garde de 2 \$ sur deux ans et de l'indexation (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Impact financier	32	90	125

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

La longue phase de croissance et de développement du réseau se poursuit, et la hausse de la contribution parentale, qui sera suivie d'une indexation du tarif, contribuera à rétablir l'équilibre dans le financement et à favoriser un développement plus harmonieux de l'offre de services de garde.

⁵ Indexation selon la variation annuelle du revenu disponible par habitant. Le taux d'indexation prévu en septembre 2016 est de 2,3 %. Cependant, le taux réel d'indexation sera déterminé en 2016.

2.3.2 Revoir le partage du coût de formation des étudiants universitaires provenant de l'extérieur du Québec

Les universités québécoises accueillent de nombreux étudiants en provenance de l'extérieur du Québec, une clientèle qui a été en forte croissance au cours des dernières années.

Le gouvernement reconnaît l'importance de la contribution de ces étudiants au développement du Québec et contribue financièrement à leur formation.

❑ Un coût important pour le gouvernement

En 2011-2012, les coûts pour la formation de ces étudiants représentaient 573 millions dollars, dont 318 millions de dollars financés par le gouvernement.

Plusieurs aspects de la tarification doivent être revus.

- Par exemple, en 2011-2012, 20 % des étudiants canadiens non-résidents du Québec⁶, et 49 % des étudiants étrangers bénéficiaient d'exemptions.
 - Les exemptions qui leur étaient accordées totalisaient 132 millions de dollars, soit environ le tiers de la facture exigible.
- De même, pour certains programmes de formation, en administration notamment, les frais exigés au Québec sont nettement moins élevés que ceux exigés en Ontario.

Ainsi, les tarifs et les exemptions – qui n'ont qu'un effet limité sur la rétention des diplômés – seront revues.

TABLEAU A.21

Coût de formation pour le gouvernement des étudiants étrangers et des étudiants canadiens hors Québec – 2011-2012 (en millions de dollars)

	Financement total ⁽¹⁾	Revenus			Coût public net
		Revenus avant exemptions ⁽²⁾	Exemptions	Revenus nets	
Étrangers	360	297	121	176	184
Canadiens hors Québec	212	90	11	78	134
TOTAL	573	387	132	254	318

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Inclut le financement du gouvernement et les droits de scolarité payés par les étudiants étrangers et les Canadiens hors Québec.

(2) Inclut les droits de scolarité, les montants forfaitaires payés par les étudiants étrangers et les Canadiens hors Québec, ainsi que les montants forfaitaires qui auraient été payés s'il n'y avait pas eu d'exemptions.

Source : Calculs du ministère des Finances et de l'Économie du Québec à partir des données du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

⁶ Les exemptions sont principalement accordées aux étudiants au doctorat, à ceux inscrits à des cours de langue ou de littérature française et aux résidents en médecine.

□ Des économies à attribuer au financement des universités

Au cours des prochains mois, le gouvernement s'affaira à revoir la tarification pour les étudiants étrangers avec l'objectif d'assurer un meilleur équilibre entre sa contribution et celle des étudiants.

Tout en considérant la capacité de payer de ces catégories d'étudiants, les sommes économisées seront utilisées pour financer les universités.

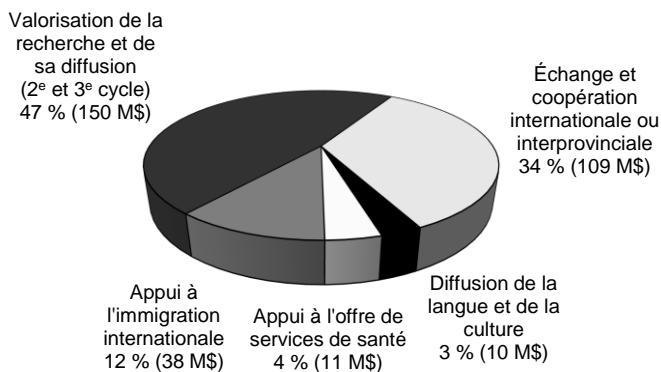
Le gouvernement évalue différentes options pour dégager des économies d'environ 60 millions de dollars par année. Même avec ces révisions, le coût de formation pour ces étudiants demeurera parmi les plus bas en Amérique du Nord.

Les objectifs que devrait viser une politique tarifaire des étudiants provenant de l'extérieur du Québec

Le financement public de la formation des étudiants étrangers doit tenir compte de la capacité de payer des contribuables et des résultats atteints en lien avec les cinq objectifs suivants :

- l'appui à l'immigration internationale;
- la valorisation de la recherche et sa diffusion;
- la diffusion de la langue et de la culture;
- les échanges et la coopération internationale et interprovinciale;
- l'appui à l'offre de services de santé.

Répartition du coût public de formation de 318 M\$ selon l'objectif – 2011-2012



Source : Calculs du ministère des Finances et de l'Économie du Québec à partir des données du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

2.4 Contrer l'évasion fiscale

Nouvelles mesures de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir

Depuis plusieurs années, le gouvernement lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir, et ce, dans toutes les sphères de l'économie. Ces efforts permettent notamment d'améliorer l'équité pour les contribuables qui acquittent la totalité de leur impôt et d'assainir les pratiques commerciales dans certains secteurs.

Malgré les nombreuses initiatives mises en place par le gouvernement, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent, la collusion et la corruption sont des phénomènes toujours présents.

Ainsi, pour soutenir ses actions dans la lutte contre l'évasion fiscale et augmenter la récupération des revenus devant être versés à l'État, le gouvernement annonce de nouvelles initiatives visant notamment à :

- augmenter les contrôles, notamment dans le secteur de la construction;
- mieux percevoir les revenus en implantant des modules d'enregistrement des ventes (MEV) dans le secteur des bars et des restos-bars.

Par ailleurs, le gouvernement propose d'augmenter la capacité de traitement des dossiers judiciaires en matière pénale.

Ces nouvelles initiatives permettront d'accroître les revenus de plus de 60 millions de dollars à compter de 2014-2015.

TABLEAU A.22

Augmentation des revenus reliés aux nouvelles mesures de lutte contre l'évasion fiscale (en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Augmentation des contrôles dans la construction	16	21	21
Implantation des MEV dans le secteur des bars et des restos-bars	25	42	42
Accélération du traitement judiciaire des dossiers pénaux de nature financière et autres actions	20	20	20
TOTAL	61	83	83

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

ANNEXE 1 : CADRE FINANCIER PAR SECTEUR

Le cadre financier consolidé par secteur est complémentaire à ceux présentés aux pages A.26 et A.27. Il présente les revenus et les dépenses attribuables au fonds général et aux autres catégories d'entités du périmètre comptable du gouvernement.

TABLEAU A.23

Cadre financier consolidé par secteur de 2013-2014 à 2018-2019

(en millions de dollars)

	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019
Revenus						
Fonds général	69 817	71 583	74 621	77 071	79 465	81 823
Fonds spéciaux	9 923	10 476	10 722	11 188	11 457	11 807
Fonds des générations	1 072	1 296	1 642	2 341	2 935	3 357
Organismes autres que budgétaires	19 481	20 253	21 694	22 197	23 100	23 972
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	38 593	39 291	39 824	40 429	41 672	43 114
Comptes à fin déterminée	1 077	1 161	958	958	958	958
Transferts financés par le régime fiscal ⁽¹⁾	6 293	6 488	6 548	6 681	6 811	6 888
Ajustements de consolidation ⁽²⁾	-53 146	-54 295	-55 878	-57 076	-59 046	-60 955
Revenus consolidés	93 110	96 253	100 131	103 789	107 352	110 964
Dépenses						
Fonds général	-63 825	-65 132	-66 442	-67 802	-70 033	-72 226
Fonds spéciaux	-8 495	-8 702	-8 708	-8 867	-8 821	-9 171
Organismes autres que budgétaires	-18 285	-19 033	-20 566	-21 131	-22 058	-22 929
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-37 759	-38 415	-38 795	-39 156	-40 204	-41 295
Comptes à fin déterminée	-1 077	-1 161	-958	-958	-958	-958
Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	-6 293	-6 488	-6 548	-6 681	-6 811	-6 888
Ajustements de consolidation ⁽²⁾	52 091	53 189	54 536	55 547	57 309	59 211
Dépenses consolidées excluant le service de la dette	-83 643	-85 742	-87 481	-89 048	-91 576	-94 256
Service de la dette						
Fonds général	-8 510	-8 601	-8 685	-8 971	-9 107	-9 285
Entités consolidées ⁽³⁾	-2 260	-2 364	-2 653	-3 029	-3 334	-3 666
Service de la dette consolidée	-10 770	-10 965	-11 338	-12 000	-12 441	-12 951
Dépenses consolidées	-94 413	-96 707	-98 819	-101 048	-104 017	-107 207
Provisions pour éventualités	-125	—	-200	-400	-400	-400
Écart à résorber	—	—	530	—	—	—
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 428	-454	1 642	2 341	2 935	3 357
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 072	-1 296	-1 642	-1 916	-2 510	-2 932
Versements additionnels au Fonds des générations	—	—	—	-425	-425	-425
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁴⁾	-2 500	-1 750	—	—	—	—

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Sont inclus les ajustements de consolidation.

(4) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

ANNEXE 2 : PROJET DE LOI OMNIBUS

Certaines mesures du budget commandent des modifications législatives. Le ministre des Finances et de l'Économie présentera un projet de loi omnibus à l'Assemblée nationale au cours de la session du printemps 2014. Ce projet de loi regroupera des modifications législatives qui ne sont pas de nature fiscale. On y retrouvera notamment les mesures qui suivent.

☐ Loi sur l'équilibre budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire sera modifiée afin de fixer les objectifs de déficits budgétaires à atteindre pour 2013-2014 et 2014-2015 et reporter à l'année 2015-2016, le retour à l'équilibre budgétaire :

- le déficit budgétaire pour 2013-2014 est établi à 2,5 milliards de dollars;
- le déficit budgétaire sera réduit en 2014-2015 à 1,75 milliard de dollars;
- l'équilibre budgétaire sera atteint à compter de 2015-2016.

Par ailleurs, les modifications législatives prendront en compte le dépassement de 100 millions de dollars par rapport à l'objectif de 1,5 milliard de dollars établi selon la Loi pour 2012-2013.

☐ Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

Le gouvernement proposera des modifications législatives à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'affecter des versements additionnels de 425 millions de dollars par année au Fonds des générations, à compter de 2016-2017, provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques.

Ces contributions s'ajouteront aux versements de 100 millions de dollars par année, à compter de 2014-2015, à même la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, comme annoncé par le gouvernement dans le budget 2013-2014.

☐ Modification au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS)

Des modifications seront apportées à la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux afin qu'un montant de 430 millions de dollars soit affecté en 2014-2015 au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), en provenance du Transfert canadien en matière de santé.

Mesures de lutte contre l'évasion fiscale

Étendre l'utilisation des modules d'enregistrement des ventes dans les bars et les restos-bars

Des changements législatifs seront nécessaires afin d'élargir l'implantation des modules d'enregistrement des ventes dans le secteur des bars et restos-bars. C'est une suite logique des mesures implantées dans le secteur de la restauration.

Attestation de Revenu Québec élargie

Des modifications législatives seront nécessaires afin de prévoir qu'avant la conclusion de tout contrat de travaux de construction, de rénovation ou de transformation, un fournisseur de services devra obtenir, sous certaines conditions, une attestation de Revenu Québec et la transmettre au donneur d'ouvrage.

Légiférer les meilleures pratiques de gouvernance

Les lois des fonds fiscalisés seront modifiées afin de renforcer et de consolider les principes de saine gouvernance de leur conseil d'administration.

Création du Fonds Avenir Mécénat Culture

Des modifications législatives seront apportées à la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications afin d'instituer le Fonds Avenir Mécénat Culture et de préciser son financement. Les sommes qui seront versées à ce Fonds seront entièrement affectées au financement du programme Mécénat Placements Culture du ministère de la Culture et des Communications.

Le projet de loi permettra de dédier au Fonds Avenir Mécénat Culture, à compter de 2014-2015, le prélèvement annuel de 5 millions de dollars sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac.

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le projet de loi permettra d'augmenter de 5 millions de dollars par année, de 2014-2015 à 2024-2025, le prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac qui sera versé au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

Hausse de financement du volet « gestion de l'activité minière » du Fonds des ressources naturelles

La Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sera modifiée afin que le montant maximal de 2,5 millions de dollars, provenant des sommes découlant des droits perçus pour le renouvellement d'un claim qui seront versés au volet « gestion de l'activité minière » du Fonds des ressources naturelles, soit indexé annuellement selon la formule d'indexation de la Loi sur l'administration financière.

Création du Fonds Capital Mines Hydrocarbures

La Loi sur le ministère des Finances ainsi que la Loi sur Investissement Québec seront modifiées pour permettre la création de « Capital Mines Hydrocarbures », un fonds consacré aux investissements du gouvernement dans les ressources naturelles non renouvelables.

Section B

POLITIQUE ÉCONOMIQUE PRIORITÉ EMPLOI

Introduction	B.5
1. Les premiers résultats de la Politique économique Priorité emploi	B.9
1.1 Réalisation de projets majeurs d'investissement au Québec	B.9
1.1.1 13,5 milliards de dollars de projets d'investissement appuyés par le gouvernement depuis septembre 2012	B.10
1.1.2 3,9 milliards de dollars de nouveaux projets dans la foulée de la Politique économique Priorité emploi.....	B.12
1.2 Des mesures d'appui à l'investissement en vigueur	B.13
1.3 Des actions concrètes pour favoriser la création d'emplois et jeter les bases d'une économie innovante et performante	B.14
1.4 Nouvelle offre tarifaire Investissements-emplois	B.17
2. Ressources naturelles : des gestes additionnels au profit de tous les Québécois	B.19
2.1 Faire davantage profiter les Québécois de nos ressources minières	B.20
2.1.1 100 millions de dollars à SOQUEM pour favoriser l'exploration minière au Québec	B.22
2.1.2 Accroître la participation de l'État dans les entreprises exploitant nos ressources	B.23
2.1.3 Un meilleur encadrement pour s'assurer de tirer le maximum de nos ressources minérales au Québec	B.26
2.2 Des participations gouvernementales pour développer le secteur pétrolier.....	B.29
2.2.1 Deux ententes cadres pour confirmer le potentiel de l'île d'Anticosti	B.31
2.2.2 Stratégie de participation directe de l'État dans des projets prioritaires pour le Québec.....	B.34
2.2.3 L'objectif du gouvernement : obtenir 50 % des bénéfices liés au développement pétrolier	B.37
2.2.4 Encadrement réglementaire adéquat qui assure un développement respectueux de l'environnement et des communautés.....	B.39

3.	Assurer le développement d'entreprises performantes	B.45
3.1	Des actions pour favoriser la croissance de nos entreprises les plus prometteuses	B.48
3.1.1	Accélérer la croissance des gazelles.....	B.48
3.1.2	Un engagement de 50 millions de dollars pour un nouveau fonds de fonds de capital de risque au Québec.....	B.50
3.1.3	Des investissements additionnels de Capital régional et coopératif Desjardins	B.52
3.1.4	Une bonification de la capitalisation de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale	B.57
3.1.5	Une amélioration de la gouvernance des fonds fiscalisés.....	B.58
3.2	Une aide supplémentaire pour favoriser l'amorçage et le démarrage d'entreprises	B.61
3.2.1	25 millions de dollars pour recapitaliser Anges Québec Capital	B.61
3.2.2	Renouvellement des Fonds locaux d'investissement	B.63
3.2.3	10 millions de dollars pour développer la filière de la biomasse forestière résiduelle	B.65
4.	Maintenir l'appui aux municipalités et aux régions.....	B.67
4.1	Un partenariat Québec-municipalités renouvelé	B.68
4.1.1	Conclusion d'une nouvelle entente Québec- municipalités	B.69
4.1.2	Appuyer Montréal, moteur de développement économique du Québec.....	B.69
4.1.3	Soutenir le développement de la capitale nationale	B.71
4.2	Amélioration du crédit d'impôt favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique en région.....	B.72
4.3	Des initiatives pour les régions touchées par les feux de forêts.....	B.73
4.4	Soutien à la formation des pompiers.....	B.73
5.	Des efforts additionnels pour le logement social et pour contrer l'itinérance	B.75
5.1	Un investissement de 270 millions de dollars pour la construction de 3 250 logements sociaux	B.75

6. Un soutien accru pour développer le secteur culturel québécois	B.79
6.1 Contribuer à la pérennisation du financement des organismes culturels	B.79
6.2 150 millions de dollars pour poursuivre le virage numérique du secteur culturel	B.80
7. Recommandations du Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises	B.81

INTRODUCTION

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement repose sur deux éléments majeurs : un contrôle des dépenses responsable et une stratégie économique créatrice de richesse, et ce, dans un souci de développement durable et de justice sociale. La vision économique du gouvernement est claire, cohérente et ambitieuse.

À l'occasion du discours sur le budget 2013-2014 du 20 novembre 2012, le gouvernement a énoncé la vision guidant son action sur le plan économique.

Cette vision est basée sur les investissements privés comme clé de la prospérité présente et future. Ceux-ci doivent emboîter le pas des investissements publics importants réalisés au cours des dernières années.

- En effet, les investissements privés sont à la base du renouvellement et de la croissance du stock de capital des entreprises, augmentant ainsi la productivité des travailleurs et renforçant la compétitivité des entreprises sur les marchés d'exportation.
- En particulier, il faut accélérer la reprise de l'investissement manufacturier observée depuis 2011 pour que ce secteur vital pour l'économie, notamment aux chapitres des exportations, de la recherche et développement et du dynamisme régional, retrouve un niveau de stock de capital d'avant la récession. Ceci favorisera la création d'emplois de qualité.

La Politique économique Priorité emploi, annoncée le 7 octobre 2013, marque une étape importante pour la réalisation de cette vision. Cette politique s'appuie notamment sur quatre initiatives stratégiques présentées au cours de l'automne 2013 :

- la Politique nationale de la recherche et de l'innovation;
- la Politique industrielle québécoise;
- le Plan de développement du commerce extérieur;
- la Stratégie d'électrification des transports.

De plus, la Politique économique Priorité emploi prévoit quatre mesures phares afin de stimuler la création d'emplois. Ainsi, le gouvernement :

- utilise les surplus d'électricité pour attirer les investissements et créer des emplois;
- accélère les investissements publics pour rénover les écoles et moderniser les infrastructures communautaires de sport et de loisir;
- met en œuvre des mesures fiscales pour stimuler les investissements des particuliers et des entreprises;
- poursuit ses investissements dans les infrastructures du Nord.

Enfin, la Politique économique Priorité emploi prévoit des initiatives sectorielles ciblées dans les secteurs forestier, touristique et pétrolier.

Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement présente un état d'avancement de la mise en œuvre de la Politique économique Priorité emploi et précise la mise en application de certaines des initiatives, notamment en ce qui concerne :

- la nouvelle offre tarifaire Investissements-emplois;
- la valorisation des ressources naturelles au bénéfice de tous, précisément dans les domaines minier et pétrolier;
- la mise en place et le maintien d'outils de financement performants, tant en matière de capitaux disponibles que de gouvernance, permettant de stimuler les investissements des entreprises et ainsi de favoriser leur croissance.

De plus, le gouvernement, conscient que le développement du Québec repose sur la contribution des communautés et des municipalités, réitère l'importance d'un partenariat Québec-municipalités fort, en s'engageant à :

- reprendre les discussions concernant la nouvelle entente Québec-municipalités;
- soutenir la métropole et la capitale nationale dans le cadre de projets porteurs.

Finalement, le budget 2014-2015 prévoit des initiatives afin :

- de subvenir aux besoins des ménages en situation de précarité par la construction de 3 250 nouveaux logements sociaux, communautaires et abordables;
- d'accroître le soutien au secteur culturel québécois.

Plusieurs initiatives mises en œuvre depuis l'automne 2012 pour stimuler les investissements et l'emploi

Pour favoriser l'investissement et l'emploi :

Deux mesures fiscales visant à favoriser l'investissement ont été annoncées dans le budget 2013-2014, soit :

- le congé d'impôts pour les grands projets d'investissement;
- la prolongation et la bonification du crédit d'impôt à l'investissement.

De plus, dans le cadre de la Politique économique Priorité emploi quatre initiatives stratégiques ont été annoncées :

- la Politique nationale dans la recherche et de l'innovation;
- la Politique industrielle québécoise;
- le Plan de développement du commerce extérieur;
- la Stratégie d'électrification des transports.

Pour renforcer le développement économique des régions et du Nord québécois, notamment :

- la Politique de souveraineté alimentaire et le soutien accru à la relève agricole;
- la Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Politique nationale de la ruralité;
- la création du Secrétariat au développement nordique et la nouvelle orientation apportée au développement du Nord québécois.

Pour des secteurs particuliers de l'économie québécoise, l'économie sociale et la main-d'œuvre :

- l'adoption du projet de loi modifiant la Loi sur les mines;
- la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique avec le lancement du Programme d'appui au développement des attraits touristiques;
- la stratégie de mobilisation pour la main-d'œuvre Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires;
- l'attribution de 800 MW pour de nouveaux projets d'énergie éolienne;
- la signature d'une entente de collaboration dans le secteur de l'aérospatial entre Aéro Montréal et Skywin Wallonie;
- la prolongation du crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques;
- les suites données au rapport du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle;
- la loi-cadre pour reconnaître, promouvoir et développer l'économie sociale;
- le soutien aux investissements dans l'industrie biopharmaceutique, comprenant notamment le lancement du Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé;
- la Charte du bois.

1. LES PREMIERS RÉSULTATS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE PRIORITÉ EMPLOI

La vision économique du gouvernement est fondée sur une conviction : il faut investir pour assurer le maintien des emplois actuels et pour en créer de nouveaux, pour accélérer la croissance économique du Québec et assurer la progression du niveau de vie de tous.

Afin de poursuivre les efforts entrepris depuis novembre 2012, le gouvernement a présenté, le 7 octobre 2013, la Politique économique Priorité emploi. La stratégie d'action proposée dans la politique économique est claire et cohérente, et elle comporte des cibles précises et exigeantes, soit que :

- les investissements en recherche et développement soient supérieurs à 3 % du PIB;
- la croissance de la productivité du travail soit supérieure afin de dépasser le niveau de la moyenne canadienne;
- les investissements des entreprises en machines et matériel par travailleur soient accélérés pour dépasser la moyenne canadienne;
- le niveau des exportations dépasse 55 % du PIB.

1.1 Réalisation de projets majeurs d'investissement au Québec

Le gouvernement prévoit que les mesures mises en œuvre dans le cadre de la Politique économique Priorité emploi soutiendront ou déclencheront 7,6 milliards de dollars d'investissements d'ici 2017.

Ceci permettra la création de 43 050 emplois d'ici 2017, qui s'ajouteront aux nouveaux emplois déjà prévus.

- Ainsi, au total, ce sont 125 000 nouveaux emplois qui seront créés au cours des trois prochaines années.

Le budget 2014-2015 est donc l'occasion pour le gouvernement de présenter les premiers résultats de la mise en œuvre de la Politique économique Priorité emploi, concernant :

- les retombées sur l'investissement et l'emploi;
- les actions engagées.

1.1.1 13,5 milliards de dollars de projets d'investissement appuyés par le gouvernement depuis septembre 2012

Depuis septembre 2012, le gouvernement a été très actif pour favoriser la réalisation de projets d'investissement privé.

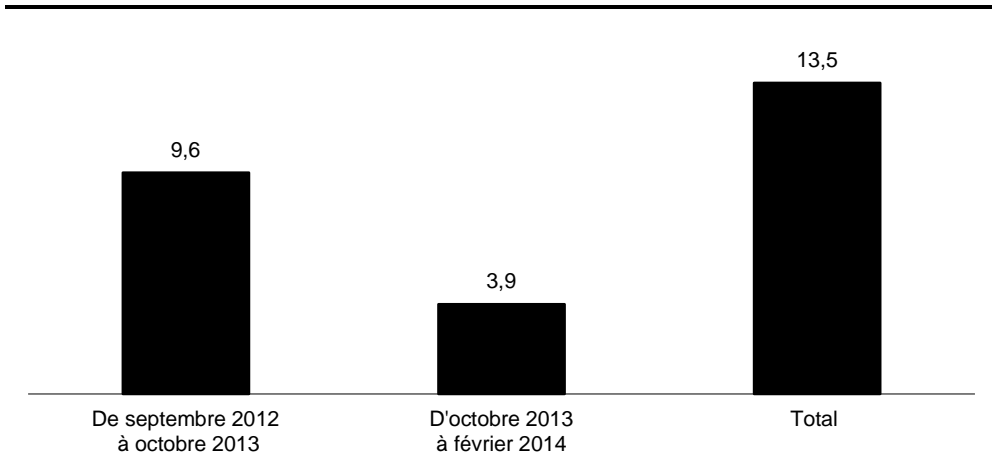
De septembre 2012 à février 2014, des projets d'investissement privé de près de 13,5 milliards de dollars ont reçu un soutien gouvernemental, soit :

- 9,6 milliards de dollars de septembre 2012 à octobre 2013;
- 3,9 milliards de dollars d'octobre 2013 à février 2014, soit après la présentation de la Politique économique Priorité emploi.

Ces projets permettront de créer ou de consolider près de 33 000 emplois directs au Québec.

GRAPHIQUE B.1

Projets d'investissement appuyés par le gouvernement depuis septembre 2012 (en milliards de dollars)



Principaux projets d'investissement appuyés par le gouvernement du Québec depuis septembre 2012

- AddÉnergie (investissement de 21 millions de dollars et création de 100 emplois)
- Ciment McInnis (investissement de 1 milliard de dollars et création de 400 emplois)
- FerroAtlántica (investissement de 375 millions de dollars et création de 300 emplois)
- Aldo (investissement de 363 millions de dollars et création de 400 emplois)
- RER Hydro (investissement de 130 millions de dollars et 600 emplois créés directs et indirects)
- Pratt & Whitney Canada (investissement de 275 millions de dollars et 90 nouveaux emplois)
- Bridgestone (investissements de près de 40 millions de dollars et consolidation de 1 300 emplois)
- Warner Bros. Games (investissement de 63 millions de dollars et création de 100 emplois)
- Ubisoft (investissement de 373 millions de dollars et création de 500 emplois à Montréal et 29 millions de dollars d'investissement entraînant la création de 100 emplois à Québec)
- Aerolia (investissement de 82 millions de dollars et création de plus de 170 emplois)
- Lockheed Martin (investissement de 31 millions de dollars et création de 220 emplois)
- Danone (investissement de 40 millions de dollars et consolidation de 500 emplois)
- Indian Farmer Fertiliser Cooperative (investissement de 1,2 milliard de dollars et création de 200 emplois)
- Ericsson (investissement de 1,3 milliard de dollars et 260 emplois créés ou consolidés)

1.1.2 3,9 milliards de dollars de nouveaux projets dans la foulée de la Politique économique Priorité emploi

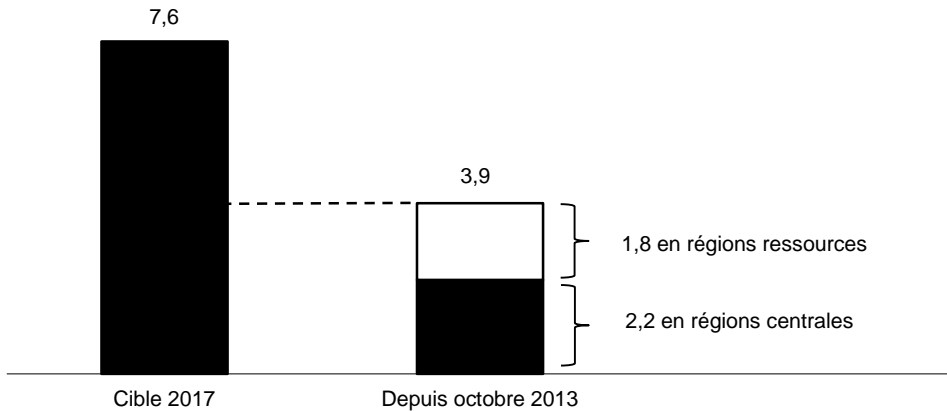
Depuis l'annonce de la Politique économique Priorité emploi, plus de 3,9 milliards de dollars de projets d'investissement, appuyés par le gouvernement, ont été engagés par les entreprises. De ce montant, 1,8 milliard de dollars seront réalisés dans les régions ressources.

Les projets d'investissement annoncés depuis le 7 octobre 2013 représentent plus de 51 % des 7,6 milliards de dollars d'investissement que la Politique économique Priorité emploi devrait générer d'ici 2017.

Ces projets d'investissement permettront de créer ou de consolider près de 9 500 emplois directs.

GRAPHIQUE B.2

Projets d'investissement appuyés par le gouvernement depuis la présentation de la Politique économique (en milliards de dollars)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre au montant indiqué.

1.2 Des mesures d'appui à l'investissement en vigueur

La mise en œuvre de la Politique économique Priorité emploi se poursuit. Les mesures fiscales suivantes, visant à soutenir les investissements des entreprises et des particuliers, ont pris effet dès leur annonce :

- le crédit d'impôt remboursable pour la rénovation verte, ÉcoRénov, un crédit d'impôt remboursable de 20 % au bénéfice des particuliers accompagné de la mise en place d'un nouveau volet au programme Rénoclimat;
- la réduction de 300 millions de dollars à 200 millions de dollars du seuil d'investissement requis pour avoir droit au congé d'impôts pour les grands projets d'investissement, C2i;
- des bonifications apportées au crédit d'impôt à l'investissement :
 - augmentation des taux majorés du crédit d'impôt de 10 points de pourcentage pour les PME manufacturières de toutes les régions du Québec;
 - élargissement du crédit d'impôt à certaines dépenses relatives aux bâtiments pour les PME manufacturières de toutes les régions du Québec;
 - élargissement du crédit d'impôt au matériel informatique de production pour toutes les entreprises;
- le crédit d'impôt de 25 % sur les dépenses d'intégration des technologies de l'information dans les PME manufacturières.

Congé d'impôts pour les grands projets d'investissement – C2i

Une société qui réalise un projet d'investissement de 200 millions de dollars et plus concernant un secteur d'activité admissible peut, sous certaines conditions, bénéficier d'un congé fiscal pour une période de 10 ans. Le congé s'applique à l'égard de l'impôt sur le revenu des sociétés provenant de ses activités admissibles et d'un congé de cotisations des employeurs au Fonds des services de santé à l'égard de la partie des salaires versés attribuable au temps consacré à ces activités par ceux-ci.

La concurrence internationale pour attirer ces projets est forte, car ils sont générateurs d'emplois de qualité et de richesse. De plus, ils contribuent à la création d'emplois indirects auprès de nombreux sous-traitants et fournisseurs qui bénéficient de contrats durant la phase de construction et d'exploitation.

Deux projets majeurs annoncés récemment, qui pourront bénéficier du C2i, illustrent bien l'impact d'une telle mesure sur les investissements et les emplois au Québec.

- Le projet d'investissement de Ciment McInnis, estimé à 1 milliard de dollars, entraînera la création de 2 300 emplois durant la phase de construction, qui débutera au printemps 2014. De plus, quelque 400 emplois seront liés à l'exploitation de la cimenterie, prévue au printemps 2016.
- La construction d'une nouvelle usine par l'entreprise espagnole FerroAtlántica, premier producteur mondial de silicium métal, entraînera des investissements de 375 millions de dollars et la création de plus de 300 emplois.

1.3 Des actions concrètes pour favoriser la création d'emplois et jeter les bases d'une économie innovante et performante

Plusieurs des mesures annoncées dans la Politique économique Priorité emploi, qui reposent sur une mobilisation et une concertation de plusieurs partenaires (entreprises, institutions, ministères, organismes, etc.), seront lancées en cours d'année.

Certaines annonces ont d'ores et déjà donné lieu à des actions concrètes en faveur de l'économie et de la création d'emplois.

Accélération des projets d'infrastructures publiques

Conformément à ce qui avait été prévu dans la Politique économique Priorité emploi, le gouvernement a poursuivi l'accélération des projets d'infrastructures publiques. Ces projets visent notamment :

- la rénovation d'écoles;
- la construction et la rénovation d'infrastructures communautaires de sports et de loisirs;
- la rénovation et la modernisation d'installations gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Un plan de rénovation des écoles, Réno-Écoles

Plusieurs projets ont été annoncés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 24 octobre 2013. Ces projets, retenus dans le cadre de la Politique économique Priorité emploi, incluent notamment le plan Réno-Écoles qui prévoit des investissements totalisant 430,4 millions de dollars.

Les 1 200 projets concernés sont approuvés et les appels d'offres seront lancés sous peu afin de les réaliser au cours du printemps et de l'été 2014.

La construction et la rénovation d'infrastructures communautaires de sports et de loisirs

Également, le gouvernement a réservé plus de 130 millions de dollars pour les infrastructures sportives et récréatives afin d'encourager la population à adopter un mode de vie physiquement actif.

Au total, 56 projets seront devancés, pour une aide financière de près de 80 millions de dollars. La réalisation de ces projets débutera prochainement.

La rénovation et la modernisation d'installations gérées par la Sépaq

La Sépaq a démarré 38 projets dans 11 régions du Québec. Le budget total prévu pour ces projets est de 16 millions de dollars.

D'autres projets sont à la phase de l'avant-projet et les engagements totaux correspondants seront de l'ordre de 15,7 millions de dollars au cours des prochains mois.

Des gestes concrets pour la mise en œuvre de la Politique économique Priorité emploi

Depuis le 7 octobre 2013, plusieurs annonces ont été effectuées par le gouvernement.

Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI)

Dans le cadre de la PNRI, les travaux ont débuté pour une mise en œuvre des principales mesures respectant les échéanciers fixés. Certaines annonces ont été faites au cours des dernières semaines, notamment :

- le lancement, le 6 janvier 2014, d'un appel de propositions en vue de la reconnaissance de trois nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), liés notamment aux domaines prioritaires ciblés dans la PNRI (aérospatiale, industries créatives, bioalimentaire, soins de santé personnalisés, biotechnologies, technologies de l'information et des communications, énergies renouvelables et électrification des transports) :
 - les CCTT fournissent des services de recherche et développement, du soutien technique et de la formation et chaque dollar investi par le gouvernement du Québec dans un CCTT génère en moyenne un apport de 3,80 \$ en nouveaux capitaux, ce qui contribue au développement des régions;
- le lancement, le 9 janvier 2014, de l'appel de projets du Programme de soutien à la valorisation et au transfert :
 - ce programme a pour objectif d'appuyer les projets destinés à rendre opérationnels des résultats de recherche ou des savoir-faire à des fins d'innovation scientifique, technologique, sociale ou organisationnelle.

Politique industrielle québécoise

Les mesures fiscales prévues pour les entreprises manufacturières sont en vigueur depuis octobre 2013. De plus, le gouvernement poursuit ses interventions afin d'attirer des investissements privés dans toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, le 28 octobre 2013, la ministre des Ressources naturelles a annoncé une aide financière de 400 millions de dollars pour la mise en place d'ÉcoPerformance et de Technoclimat, soit deux nouveaux programmes en efficacité énergétique conçus pour les entreprises. Ils visent à aider des entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

ÉcoPerformance et Technoclimat misent sur l'innovation dans le secteur du transport ainsi que dans les milieux industriel, commercial et institutionnel et favorisent la création de plus de 11 000 emplois de haute qualité.

Stratégie d'électrification des transports

La mise en œuvre de la Stratégie d'électrification des transports est bien amorcée. Elle prévoit 41 projets et mesures dont la mise en œuvre s'étale jusqu'en 2017.

Ainsi, le 22 novembre 2013, la première ministre du Québec a annoncé la réalisation du projet Cité Mobilité de Volvo à Montréal.

- Le gouvernement prévoit verser une aide financière de près de 12 millions de dollars pour ce projet pilote novateur qui dotera la métropole québécoise d'autobus entièrement électriques, utilisant une méthode de recharge à la fine pointe de la technologie et fabriqués au Québec par Nova Bus, une filiale nord-américaine de Volvo.

Des gestes concrets pour la mise en œuvre de la Politique économique Priorité emploi (suite)

Également, la première ministre du Québec, a annoncé le 6 février 2014, un premier projet manufacturier de près de 21 millions de dollars d'investissement sur 5 ans.

- Ce projet concerne l'implantation, à Shawinigan, d'une usine d'assemblage de bornes de recharge pour véhicules électriques par l'entreprise AddÉnergie. Ce projet générera la création de 100 emplois à terme.

Plan de développement du commerce extérieur (PDCE)

En novembre 2013, Export Québec a signé une deuxième entente de financement de 5,1 millions de dollars avec Expansion Québec pour l'ouverture de neuf bureaux d'affaires (incubateurs) supplémentaires à travers le monde d'ici 2016, afin de faciliter l'implantation des entreprises sur les marchés hors-Québec.

En décembre 2013, la première ministre du Québec et le ministre français de l'Économie et des Finances ont annoncé la création d'un groupe de travail France-Québec sur l'électrification des transports. Ce groupe devrait susciter des projets collaboratifs pouvant s'inscrire, notamment, dans la mesure du PDCE en soutien aux projets de coopération économique internationale dans la filière de l'électromobilité.

Secteur forestier

Le 31 janvier 2014, le gouvernement a annoncé une enveloppe de 147 millions de dollars accordée aux entreprises sylvicoles pour la réalisation de travaux non commerciaux.

Par ailleurs, le Rendez-vous national de la forêt québécoise, auquel étaient conviés tous les acteurs de la filière bois, s'est tenu les 21 et 22 novembre 2013 à Saint-Félicien.

- Ce sont au total 675 millions de dollars qui seront consacrés au soutien au secteur forestier au cours des trois prochaines années pour répondre aux différentes problématiques identifiées par les partenaires du secteur.

1.4 Nouvelle offre tarifaire Investissements-emplois

Dans le cadre de la Politique économique Priorité emploi, le gouvernement a annoncé une mesure pour tirer parti des surplus en électricité, l'offre tarifaire Investissements-emplois.

- La venue de FerroAtlántica au Québec est une répercussion concrète de cette politique, le rabais accordé aux tarifs d'électricité étant un facteur déterminant dans la décision de l'entreprise de s'établir au Québec.

À cet égard, le gouvernement rend disponibles 50 TWh pour les prochaines années afin de stimuler rapidement les investissements et la création d'emplois. L'objectif de l'offre tarifaire est d'utiliser cette marge de manœuvre pour permettre la création de plus de 10 000 emplois.

Ainsi, les entreprises qui réalisent de nouveaux projets d'investissement entraînant une consommation additionnelle d'électricité bénéficieront d'une réduction de leur tarif d'électricité.

Le gouvernement, Hydro-Québec et Investissement Québec ont le mandat d'établir et d'assurer la mise en place de l'offre tarifaire Investissements-emplois.

À cet égard, Hydro-Québec a déposé à la Régie de l'énergie, le 8 novembre 2013, son plan d'approvisionnement 2014-2023.

- Les surplus d'électricité atteignent maintenant près de 75 TWh sur la période visée par le plan.

À la suite des travaux des derniers mois et compte tenu de la révision de l'ampleur des surplus disponibles, le gouvernement revoit les modalités de l'offre tarifaire afin d'accroître l'éligibilité des projets, notamment dans le secteur manufacturier. Ainsi, l'offre tarifaire :

- s'appliquera à de nouvelles charges de 2 MW ou plus;
- prendra la forme d'une grille de rabais s'appliquant aux tarifs existants associés au niveau de consommation de l'entreprise;
- permettra un retour progressif au tarif régulier;
- sera consentie pour une période de dix ans ou jusqu'à l'épuisement des surplus disponibles pour l'offre tarifaire Investissements-emplois (50 TWh).

Le gouvernement poursuivra donc les démarches nécessaires pour donner suite à ces orientations. Des modifications législatives pourraient être envisagées.

❑ Les rabais tarifaires s'appliqueront aux nouvelles charges de 2 MW et plus

Afin de stimuler un plus grand nombre de projets dans toutes les régions du Québec, la charge minimale d'admissibilité diminuera de 15 MW à 2 MW.

Ceci fera en sorte que l'offre tarifaire Investissements-emplois sera accessible à un plus grand nombre d'entreprises et de projets puisqu'elle ciblera plusieurs secteurs d'activité, du secteur primaire au secteur tertiaire.

De plus, le seuil de 2 MW permettra à plus d'entreprises déjà implantées au Québec de bénéficier de l'offre tarifaire dans le cadre d'un projet visant l'augmentation de la production.

— Avec ce nouveau seuil, il sera possible pour une entreprise d'accroître la production d'une usine existante et de bénéficier du rabais sur la consommation supplémentaire d'électricité.

❑ Un encadrement qui favorisera les projets à plus fortes retombées économiques

L'ampleur du rabais accordé à une entreprise sera directement liée aux retombées de son projet pour l'économie du Québec. Ces rabais seront modulés de façon à favoriser les projets de développement ayant une haute valeur ajoutée pour le Québec et créant des emplois de qualité.

Les principes de la grille tarifaire sont les suivants :

- encourager les investissements qui ont des retombées économiques importantes au Québec, qui génèrent des activités pour les fournisseurs d'ici et qui favorisent la transformation des matières premières au Québec;
- favoriser les projets qui créent des emplois de qualité de façon à optimiser les retombées pour un grand nombre de Québécois;
- viser les projets respectant une intensité énergétique minimale;
- assurer une concurrence loyale entre les nouveaux projets d'investissement et les entreprises déjà établies de façon à ne pas menacer leur existence;
- maintenir la tarification d'électricité pour les activités déjà en place;
- ne pas entraîner de hausses des tarifs d'électricité des autres catégories de consommateurs.

❑ Une vision de développement à long terme

L'offre tarifaire Investissements-emplois visera à s'assurer que les entreprises qui en bénéficieront s'enracineront à long terme au Québec. Le soutien sera accordé de façon à permettre à l'entreprise de limiter les liquidités requises à l'amorce de leur projet d'investissement. Ainsi, les rabais demeureront à leur maximum durant les premières années d'exploitation. Ensuite, les rabais décroîtront progressivement vers le tarif régulier qui s'appliquera à partir de la 11^e année.

2. RESSOURCES NATURELLES : DES GESTES ADDITIONNELS AU PROFIT DE TOUS LES QUÉBÉCOIS

L'exploitation des ressources naturelles représente une source de prospérité et de création d'emplois ainsi qu'une occasion d'améliorer la balance commerciale du Québec.

Les ressources minières du Québec sont importantes et diversifiées. Le marché mondial offre des perspectives de croissance pour ce secteur qui contribue déjà à nos exportations. Il faut continuer d'y appuyer l'investissement tout en s'assurant que le Québec en retire un maximum de bénéfices.

Par ailleurs, le gouvernement a comme priorité de favoriser l'indépendance énergétique du Québec en réduisant notre consommation d'hydrocarbures, dont le pétrole provenant de l'extérieur du Québec.

- À cet égard, dans le cadre de la Politique économique Priorité emploi, le gouvernement s'est engagé à instaurer une démarche pour confirmer la présence de ressources pétrolières dans le sous-sol québécois, et ce, de manière responsable et en respectant l'environnement.

Dans ce contexte, le gouvernement entend mener les actions nécessaires pour assurer le développement du potentiel minier et pétrolier du Québec et en faire profiter tous les Québécois.

Dans sa démarche, le gouvernement s'appuiera sur Ressources Québec, une filiale d'Investissement Québec qui a notamment pour mission de contribuer au développement économique du Québec.

- Ressources Québec a comme objectif d'appuyer les meilleurs projets d'investissement en prenant une part des risques tout en s'assurant d'aller chercher la part des retombées économiques qui revient aux Québécois.
- Ressources Québec, qui possède une expertise poussée en matière d'investissement, a déjà pris des participations dans des entreprises ciblées.

Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement affirme le rôle stratégique de Ressources Québec en lui confiant des mandats forts et des orientations claires qui lui permettront de contribuer à la croissance économique du Québec. Ces gestes permettront de :

- faire davantage profiter les Québécois de nos ressources minières en augmentant la participation de l'État dans les entreprises exploitant ces ressources;
- mettre en œuvre la stratégie de participation directe de l'État dans des projets pétroliers.

2.1 Faire davantage profiter les Québécois de nos ressources minières

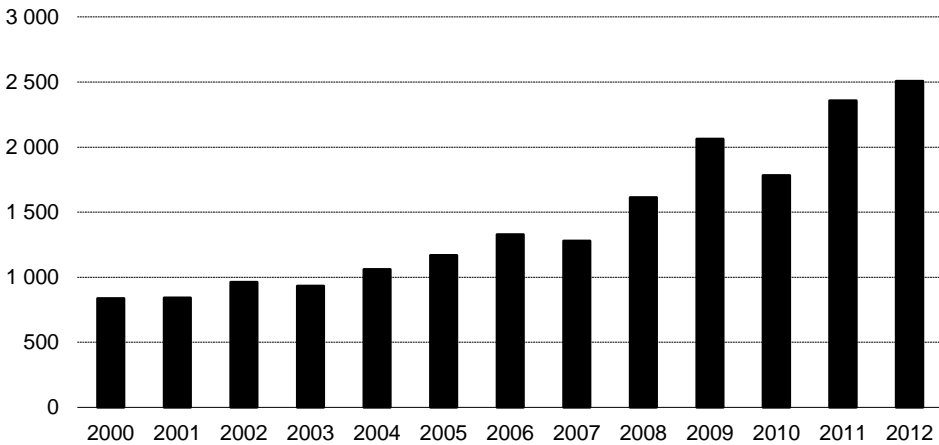
Le secteur minier occupe une place de plus en plus importante dans l'économie du Québec.

- En raison de la forte croissance observée dans le secteur minier au cours des dernières années, sa part dans l'économie québécoise a plus que doublé.
- Ce secteur est un moteur de l'activité économique québécoise, alors que ses exportations ont triplé depuis 2000.

Il est prévu que le secteur minier continue de contribuer à la création d'emplois au cours des prochaines années. Son développement offre donc des perspectives importantes de croissance de l'économie du Québec.

GRAPHIQUE B.3

Exportations des ressources minérales du Québec (en millions de dollars)



Source : Institut de la statistique du Québec.

Il est cependant essentiel que les retombées découlant de l'exploitation minière au Québec profitent à l'ensemble des Québécois. C'est pourquoi les actions entreprises par le gouvernement, au cours des derniers mois ont visé, d'une part, à encourager la croissance de ce secteur en stimulant les investissements privés et, d'autre part, à s'assurer qu'une juste part des bénéfices générés revienne aux Québécois.

À cet égard, deux gestes importants ont été posés, soit la mise en place du nouveau régime d'impôt minier, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, et l'adoption du projet de loi modifiant la Loi sur les mines le 9 décembre 2013.

Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement pose des gestes additionnels pour s'assurer que les Québécois bénéficient encore davantage du développement de ce secteur, notamment :

- en favorisant l'exploration minière par une capitalisation accélérée de SOQUEM;
- en augmentant sa participation financière dans les sociétés minières exploitant les ressources du Québec;
- en continuant d'améliorer l'encadrement du secteur.

Le nouveau régime d'impôt minier québécois

Le nouveau régime d'impôt minier québécois se base sur cinq principes :

- toutes les sociétés minières doivent payer des redevances;
- les Québécois doivent tirer davantage de richesse de l'exploitation minière;
- il doit y avoir davantage d'emplois en transformation;
- l'exploitation des ressources minières doit être plus responsable;
- le régime doit être plus transparent.

Avec le nouveau régime d'impôt minier, le gouvernement atteint un équilibre entre une augmentation des bénéfices de l'exploitation minière pour les Québécois et des incitatifs pour les entreprises qui favorisent le développement du secteur.

- Il augmente les droits miniers, avec la mise en place d'un impôt minimum et d'un impôt minier progressif sur le profit.
- Il permet aux entreprises de bénéficier de déductions favorisant l'investissement, comme l'allocation pour amortissement.

Avec le nouveau régime d'impôt minier, les sociétés paient le montant le plus élevé entre l'impôt minier minimum et l'impôt minier sur le profit. Plus la rentabilité d'un exploitant est élevée, plus le taux d'impôt marginal applicable sur le profit minier est élevé. Les nouveaux taux varient de 16 % à 28 %, selon la marge bénéficiaire.

Paramètres du nouveau régime d'impôt minier

(en pourcentage)

	Taux applicables
Impôt minier minimum⁽¹⁾	
- Sur les premiers 80 M\$ de valeur de la production à la tête du puits	1
- Sur la valeur de la production à la tête du puits excédant 80 M\$	4
Impôt minier sur le profit par tranche de marge bénéficiaire⁽²⁾	
- Tranche de 0 % à 35 %	16
- Tranche de 35 % à 50 %	22
- Tranche de 50 % à 100 %	28

(1) L'impôt minier minimum versé est reportable et applicable à l'encontre de l'impôt minier sur le profit futur.

(2) Profit minier de l'exploitant divisé par le total de la valeur brute de la production annuelle pour l'ensemble des mines qu'il exploite.

2.1.1 100 millions de dollars à SOQUEM pour favoriser l'exploration minière au Québec

Ressources Québec, une filiale d'Investissement Québec, a pour mission de regrouper et de dynamiser la participation gouvernementale dans les projets de sociétés minières et du secteur des hydrocarbures.

À cette fin, le gouvernement du Québec et Ressources Québec se sont engagés à financer une de ses filiales, SOQUEM, afin qu'elle réalise des interventions en exploration et en mise en valeur de la ressource minérale au Québec, en partenariat avec des entreprises privées.

Pour donner suite à cette annonce et maintenir le niveau de l'exploration minière, le gouvernement et Ressources Québec accéléreront la capitalisation de SOQUEM à hauteur de 50 millions de dollars chacun sur une période de trois ans, soit de 2014-2015 à 2016-2017.

Une nouvelle façon de soutenir les sociétés d'exploration minière

Jusqu'à maintenant, la stratégie de SOQUEM a visé à favoriser la mise en place de partenariats en cédant des intérêts dans ses projets en échange d'investissements de la part des sociétés juniors d'exploration.

Considérant le contexte actuel où les sociétés juniors présentent des difficultés à trouver du financement, SOQUEM opte maintenant pour une stratégie de partenariat inversé en sélectionnant les sociétés juniors avec les meilleurs projets miniers et en finançant jusqu'à la totalité des travaux d'exploration.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, SOQUEM prendra un certain nombre d'éléments en considération avant de prendre des participations dans les projets miniers des sociétés juniors d'exploration, à savoir :

- la qualité technique du projet, pour évaluer son potentiel réel;
- la viabilité économique envisagée, pour s'assurer de financer les projets ayant un fort potentiel de développement.

Financement disponible pour l'exploration minière au Québec

Dans le but d'accroître la connaissance du sous-sol québécois, le gouvernement et la Caisse de dépôt et placement du Québec, par l'entremise des sociétés de capital de risque, permettent aux sociétés d'exploration minière de bénéficier d'apports en capitaux.

SIDEX

La Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX), une société en commandite, est une initiative conjointe entre le gouvernement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ.

Dotée d'un budget d'investissement de 50 millions de dollars, réparti entre le gouvernement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ, SIDEX a pour mission d'investir dans le capital-actions des entreprises engagées dans l'exploration minière au Québec afin de diversifier l'inventaire minéral du Québec.

L'objectif de SIDEX est de stimuler les investissements en exploration dans les camps miniers existants qui démontrent une possibilité de diversification intéressante et d'ouvrir de nouveaux territoires à l'exploration et aux investissements, là où il existe un fort potentiel de découvertes.

Sodémex

En 1996, la Caisse de dépôt et placement du Québec a mis en place le fonds minier québécois Sodémex dont la mission est de contribuer au développement de l'industrie minière québécoise par la prise de participation dans les sociétés juniors d'exploration et les producteurs miniers actifs au Québec.

Le fonds, dont le portefeuille s'établit à près de 50 millions de dollars, investit dans les entreprises minières québécoises ayant une capitalisation boursière inférieure à 500 millions de dollars.

Sodémex Développement

Depuis 2013, les sociétés minières peuvent avoir accès à un nouveau fonds de 250 millions de dollars, Sodémex Développement, qui investira de 5 millions de dollars à 20 millions de dollars dans les sociétés québécoises du secteur des ressources naturelles à toutes les étapes de leur évolution, notamment à celle de l'exploration.

Le nouveau fonds met à la disposition de ces sociétés des capitaux leur permettant de poursuivre leurs activités.

2.1.2 Accroître la participation de l'État dans les entreprises exploitant nos ressources

Les prises de participation dans un projet minier permettent à l'État de devenir un associé ou un actionnaire de la compagnie. Avec ces prises de participation, l'État participe activement au développement du potentiel minéral du Québec et retire une plus grande part des bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles.

De plus, la participation du gouvernement au développement minier permet d'attirer les investissements privés en diminuant les risques, en facilitant le financement des projets les plus prometteurs et en assurant un développement du secteur selon les meilleures pratiques environnementales et sociales.

Ainsi, en parallèle aux interventions de SOQUEM, le gouvernement vise à prendre des participations dans les projets les plus prometteurs, notamment en ce qui concerne des projets d'exploitation.

Or, au Québec, il existe plusieurs sociétés minières. Ainsi, pour tenir compte de la réalité de ce secteur, la prise de participation du gouvernement dans les projets pourra résulter, soit :

- d'une négociation projet par projet;
- d'un système d'options de prise de participation.

☐ Des prises de participation négociées projet par projet

La participation du gouvernement dans un projet facilite l'obtention de financement privé par l'entreprise. Ainsi, en prenant une participation dans les projets les plus prometteurs, le gouvernement :

- favorise les investissements privés et la création d'emplois;
- obtient une plus grande part des bénéfices liés au projet;
- favorise la transformation des ressources au Québec.

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec poursuivra ses démarches afin de négocier, par l'entremise de Ressources Québec, des prises de participation dans les projets miniers les plus prometteurs.

À ce jour, le gouvernement du Québec est déjà partenaire ou a émis des offres de partenariat dans une dizaine de projets incluant pour la plupart de la transformation au Québec. Ils se situent dans diverses régions du Québec :

- le projet de mine de phosphate et d'une usine d'Arianne Phosphate au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- le projet d'exploitation d'une mine de fer et d'un port en eaux profondes d'Oceanic Iron Ore au Nunavik;
- le projet d'exploitation d'une mine de terres rares de Quest Rare Minerals au Lac Strange dans le Nord-du-Québec et la construction d'une usine à Bécancour;
- le projet de Métaux BlackRock au Saguenay-Lac-Saint-Jean qui consiste à exploiter une mine de fer et à construire des installations de traitement;
- le projet d'une carrière et d'une cimenterie de Ciment McInnis à Port-Daniel-Gascons, en Gaspésie.

L'ensemble des projets soutenus par le gouvernement ont le potentiel de générer près de 10 milliards de dollars d'investissements au cours des prochaines années et de créer plus de 2 800 emplois directs dans les régions ressources du Québec. De plus, les retombées économiques de ces projets seront majeures :

- ils entraîneront la création de plus de 2 400 emplois indirects pour les fournisseurs de l'industrie, et ce, dans toutes les régions du Québec;
- ils contribueront 1,9 milliard de dollars annuellement à l'activité économique québécoise.

Des prises de participation pour l'économie du Québec

Osisko

Dès 2009, le gouvernement a collaboré avec la minière Osisko afin de développer l'énorme potentiel du gisement situé au sud de la ville de Malartic.

Cette mine à ciel ouvert représente actuellement un des plus gros inventaires de réserves aurifères en production au Canada avec des réserves prouvées et probables de plus de 10 millions d'onces d'or.

À la suite d'investissement d'un milliard de dollars, la production a débuté en 2011 et il est prévu que la mine produira en moyenne entre 500 000 et 600 000 onces d'or par année pendant 16 ans.

Créateur de richesse, la découverte de la mine de Malartic a permis de générer près de 700 emplois directs de qualité dans cette région.

Le gouvernement, par le biais d'Investissement Québec, détient toujours des parts importantes dans cette entreprise.

Stornoway

Dès 1996, par le biais de SOQUEM, le gouvernement s'est impliqué dans le projet Renard de l'entreprise Stornoway.

Stornoway, dont le siège social est à Montréal, prévoit investir plus de 800 millions de dollars pour l'exploitation du gisement. Le total des ressources minérales indiquées, y compris les réserves minérales, atteint 27,1 millions de carats. La durée de vie initiale de la mine est évaluée à 11 ans.

Investissement Québec, par le biais d'une filiale, est toujours un actionnaire important de Stornoway. Son implication depuis près de 20 ans permettra la mise en exploitation du gisement. La Caisse de dépôt et placement du Québec et SIDEX sont également des actionnaires de Stornoway.

❑ **Un système d'options de prise de participation**

Étant donné le nombre important de sociétés d'exploration minière, le gouvernement entend également mettre en place un système d'options de prise de participation. Ce système permettra au gouvernement de prendre des participations dans un grand nombre de projets sans devoir négocier directement avec chaque entreprise.

Ainsi, le gouvernement confirme la poursuite de l'orientation de maintenir une aide fiscale généreuse à l'égard des travaux d'exploration en contrepartie d'une option de prise de participation de l'État dans la phase d'exploitation du gisement.

Au cours des prochains mois, le gouvernement élaborera ce système d'options de prise de participation après consultation des représentants de l'industrie. Les ajustements au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et les modalités d'application des options de prise de participation seront annoncés au cours de l'année 2014.

2.1.3 Un meilleur encadrement pour s'assurer de tirer le maximum de nos ressources minérales au Québec

Le projet de loi modifiant la Loi sur les mines a été adopté le 9 décembre 2013. Cette loi favorise le développement du secteur et assure une exploitation plus responsable des ressources minières.

Dans ce cadre, le gouvernement a notamment mis en place des changements au régime de claims miniers pour s'assurer que les sociétés minières financent l'encadrement de l'activité minière au Québec.

❑ **Indexation de la tarification des claims miniers**

Au Québec, pour effectuer des travaux d'exploration, il est nécessaire d'obtenir un claim. Il est octroyé pour une période de deux ans et il est renouvelable à condition de défrayer le droit de renouvellement et de réaliser des travaux d'exploration.

La tarification des claims miniers vise à s'assurer que les sociétés minières prennent à leur charge les coûts de l'encadrement de l'activité minière au Québec.

À cet égard, il a été annoncé dans le cadre du budget 2012-2013 que les droits d'inscription et de renouvellement des claims seraient révisés afin de permettre à l'État de percevoir des revenus supérieurs de 25 % à ceux qui étaient perçus au moment de l'annonce.

De plus, à compter de 2015, ces droits seront indexés au même rythme que les autres tarifs gouvernementaux.

Des modifications réglementaires seront proposées à cette fin.

❑ Hausse du financement du volet gestion de l'activité minière du Fonds des ressources naturelles

En lien avec l'indexation de la tarification des claims, le budget 2014-2015 prévoit que le montant maximal versé au volet gestion de l'activité minière du Fonds des ressources naturelles sera indexé annuellement selon la formule d'indexation prévue dans la Loi sur l'administration financière.

Il est prévu que le volet gestion de l'activité minière du Fonds des ressources naturelles se financera, entre autres, par les droits perçus pour le renouvellement des claims.

Ces sommes serviront à financer des activités additionnelles relatives au régime de réglementation de l'industrie minière.

Cela se concrétisera par une plus grande acquisition de connaissances, une meilleure supervision de la réglementation et un suivi et un contrôle des activités plus serrés.

Des modifications législatives seront proposées à cette fin.

TABLEAU B.1

Droits d'inscription et de renouvellement⁽¹⁾ d'un claim désigné sur carte⁽²⁾ (en dollars)

Superficie du claim	Au 1 ^{er} janvier 2014
Au nord du 52^e degré de latitude Nord	
Plus de 50 hectares	127,00
De 45 à 50 hectares	113,00
De 25 à 45 hectares	101,00
Moins de 25 hectares	28,00
Au sud du 52^e degré de latitude Nord	
Plus de 100 hectares	82,75
De 25 à 100 hectares	54,75
Moins de 25 hectares	28,00

(1) Lorsque le renouvellement est effectué avant le 60^e jour précédant sa date d'expiration. Si le renouvellement est effectué entre le 60^e jour précédant sa date d'expiration jusqu'à son expiration, le droit exigible est le double. Les montants demandés sont 5 fois plus élevés lorsque le nombre de claims désignés au cours d'une même journée excède 150 au nord du 52^e parallèle ou 40 au sud du 52^e parallèle (situation théorique).

(2) Une tarification spécifique s'applique aux claims jalonnés.

Source : Ministère des Ressources naturelles.

La Loi sur les mines

Les modifications apportées à la Loi sur les mines permettront d'assurer un développement minier plus responsable et plus respectueux des communautés et de l'environnement, et ce, tout en permettant d'accroître les retombées économiques.

Un environnement mieux protégé

L'octroi d'un bail minier nécessite, dorénavant, l'approbation par la ministre des Ressources naturelles du plan de réaménagement et de restauration du site minier, ainsi qu'un certificat d'autorisation prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement.

- De plus, une évaluation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est désormais obligatoire pour les projets miniers de 2 000 tonnes et plus, tous les projets de terres rares et les projets d'usine de traitement.

Le respect des communautés

La Loi sur les mines contient plusieurs dispositions ayant le but de favoriser la communication avec les citoyens lors des projets miniers.

- Par exemple, le promoteur d'un projet minier doit mettre sur pied un comité de suivi afin de favoriser la participation de la communauté locale.

Une transparence accrue

L'exploitant minier est maintenant tenu de transmettre annuellement un document indiquant la quantité et la valeur du minerai extrait ainsi que les droits miniers versés. Le titulaire de claim est tenu de fournir un compte rendu des travaux effectués.

Concilier les différents usages du territoire

Les municipalités régionales de comté se voient confier la responsabilité de délimiter les territoires qui sont incompatibles avec l'activité minière. À cet égard, le gouvernement adoptera des orientations afin de baliser leur démarche.

Accroître les retombées économiques pour le Québec

La demande de bail minier ou de renouvellement de bail doit s'accompagner d'une étude d'opportunité économique pour la transformation au Québec.

- De plus, les concessions minières existantes seront dans l'obligation d'entreprendre des travaux d'exploitation minière dans les cinq ans, sous peine de voir la concession être révoquée.

2.2 Des participations gouvernementales pour développer le secteur pétrolier

Le gouvernement vise l'indépendance énergétique du Québec. Actuellement, les importations internationales de pétrole brut représentent près de la moitié du déficit de la balance commerciale du Québec.

Par sa géologie, le territoire québécois possède des caractéristiques qui pourraient favoriser la présence d'hydrocarbures.

Des travaux préliminaires dans le sous-sol québécois ont donné depuis quelques années des indices prometteurs, notamment dans les régions :

- de l'île d'Anticosti;
- de la Gaspésie;
- du gisement Old Harry.

Pour contribuer à l'atteinte de son objectif d'indépendance énergétique, le gouvernement souhaite, à court terme, démontrer le potentiel pétrolier du Québec.

La réalisation de travaux exploratoires est la seule façon qui permette de confirmer le potentiel, le type d'hydrocarbures présents et de quantifier le volume récupérable.

Afin de favoriser la réalisation des travaux nécessaires à la confirmation du potentiel, le gouvernement annonce qu'il met en place les conditions essentielles pour :

- participer financièrement aux travaux d'exploration;
- attirer les investissements privés nécessaires aux travaux d'exploration;
- trouver les meilleurs partenaires dont l'expertise permettra de respecter les plus hautes exigences;
- développer une expertise au Québec;
- retirer le maximum de bénéfices pour les Québécois dans la mesure où le potentiel pétrolier du Québec se confirme.

Une industrie dans sa première phase de développement

Depuis de nombreuses années, le potentiel pétrolier du Québec suscite de l'intérêt.

- La Gaspésie a déjà fait l'objet de plusieurs forages, notamment pour trouver du pétrole conventionnel. Ces forages ne sont cependant pas suffisants pour préciser l'importance des ressources existantes.
- Les travaux préliminaires réalisés sur l'île d'Anticosti permettent de confirmer la présence d'un potentiel en hydrocarbures, mais ne permettent pas de confirmer le type d'hydrocarbures présents ou de quantifier le volume récupérable.
- Dans le golfe du Saint-Laurent, aucun forage n'a encore été effectué pour confirmer l'existence de ressources pétrolières ou gazières. Les relevés sismiques ont démontré des indices favorables pour la structure Old Harry.

Bien que des travaux aient été réalisés, le Québec n'est qu'aux premières phases de son développement pétrolier. De nombreux travaux devront être réalisés pour qualifier et quantifier ce potentiel.

- En effet, le forage de puits exploratoires permet de recueillir des données sur le sous-sol qui ne peuvent être obtenus autrement.
- Grâce à ces données, il sera possible de confirmer le type d'hydrocarbures présents ainsi que d'autres caractéristiques comme le volume récupérable, l'étendue du site, la profondeur et la pression.

Les quatre phases du processus de développement pétrolier au Québec

1. Préliminaire	Évaluation de l'accessibilité du territoire	Évaluer le potentiel de la région
	Bases de données	Développer et analyser les bases de connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - données géologiques et géophysiques - levés sismiques
2. Exploration	Exploration	Identifier des zones propices Réaliser des forages exploratoires
	Évaluation	Confirmer la viabilité économique pour l'exploitation par des forages additionnels
3. Exploitation	Développement	Installer les équipements nécessaires Forer les puits d'exploitation
	Production	Extraire les hydrocarbures présents
4. Fermeture	Fermeture et restauration du site	Fermer et restaurer le site lorsque la production ne permet plus la viabilité économique

2.2.1 Deux ententes cadres pour confirmer le potentiel de l'île d'Anticosti

Le gouvernement souhaite confirmer le potentiel de l'île d'Anticosti en priorité. Par ses caractéristiques géologiques, les probabilités d'y trouver du pétrole exploitable sont encourageantes.

Le gouvernement, via Ressources Québec, a annoncé, le 13 février 2014, deux ententes avec les détenteurs des permis de recherche de l'île d'Anticosti pour participer à des programmes d'exploration complets qui permettront de déterminer le potentiel pétrolier de l'île d'Anticosti.

- La première entente concerne un programme d'exploration de 100 millions de dollars pour mettre en valeur les permis de Pétrolia et de Corridor Resources.
- La seconde entente prévoit un programme d'exploration pouvant atteindre 90 millions de dollars pour confirmer le potentiel des permis de Junex.

Si le potentiel de l'île d'Anticosti se confirme, le gouvernement pourrait retirer des bénéfices potentiels totalisant 45 milliards de dollars sur 30 ans.

Entente pour la mise en valeur des permis détenus par Pétrolia et Corridor Resources

Pétrolia et Corridor Resources possèdent conjointement 38 permis sur l'île d'Anticosti, couvrant 1,5 million d'acres, soit 86 % du territoire sous permis.

Des travaux ont déjà été réalisés sur le territoire couvert par les permis de Pétrolia et Corridor Resources.

En 2011, Sproule Associated Limited, une firme de consultants du secteur pétrolier spécialisée notamment dans la réalisation d'audits de réserve d'hydrocarbures, a estimé un potentiel de 33 900 millions de barils équivalent pétrole sur le territoire couvert par les permis de Pétrolia et Corridor Resources.

■ Participation du gouvernement

Ressources Québec, conjointement avec Maurel & Prom (M&P), deuxième société française en importance du secteur pétrolier, partenaire de Pétrolia dans d'autres projets d'exploration, se sont engagés à financer un programme d'exploration pouvant totaliser 100 millions de dollars afin de confirmer le potentiel exploitable du territoire couvert par les permis de Pétrolia et Corridor Resources.

- La participation de Ressources Québec s'élèvera à 56,67 millions de dollars alors que la part de M&P sera de 43,33 millions de dollars.

De plus, Ressources Québec versera 13,3 millions de dollars à Corridor Resources pour obtenir une participation additionnelle.

Ressources Québec obtient à terme, une participation prépondérante de 35 % dans une société de projet regroupant les permis et les investissements requis aux fins du programme d'exploration. Les trois autres partenaires, Pétrolia, Corridor Resources et M&P, obtiennent une participation respective de 21,7 %.

Pétrolia agira à titre d'exploitant. Le gouvernement s'assurera que les travaux d'exploration seront réalisés selon les meilleures pratiques.

Les travaux d'exploration seront réalisés en deux phases :

- la première phase, totalisant 55 millions de dollars, sera composée de 15 à 18 puits stratigraphiques¹ et de trois puits d'exploration avec fracturation;
- la deuxième phase de 45 millions de dollars sera déterminée à la suite des résultats de la phase 1 et d'une décision favorable du conseil d'administration².

Les travaux d'exploration pourront débuter dès l'été 2014, à la suite de l'obtention de toutes les autorisations environnementales nécessaires.

□ Entente pour la mise en valeur des permis détenus par Junex

Junex possède 5 permis sur l'île d'Anticosti, couvrant plus de 233 000 acres, soit 13 % du territoire sous permis.

Des travaux ont déjà été réalisés sur le territoire couvert par les permis de Junex.

Netherland, Sewell & Associates Inc, une firme de consultants du secteur pétrolier spécialisée notamment dans l'audit de réserve pétrolière, estime à 12 228 millions de barils le pétrole initialement en place sur le territoire couvert par les permis de Junex.

Le gouvernement, en collaboration avec un exploitant à déterminer, s'engage à financer un programme d'exploration d'un maximum de 90 millions de dollars en deux phases. La première phase, pouvant totaliser jusqu'à 50 millions de dollars, sera composée de quatre puits stratigraphiques, de trois puits d'exploration et de deux puits d'exploration avec fracturation.

Le programme d'exploration de la deuxième phase sera déterminé à la suite des résultats de la phase 1 et d'une décision favorable des partenaires de poursuivre les travaux d'exploration. L'engagement total des partenaires pourrait atteindre un maximum de 40 millions de dollars pour cette nouvelle phase.

Le gouvernement et Junex se sont entendus pour choisir conjointement le partenaire qui pourrait agir à titre d'exploitant.

Le gouvernement et l'exploitant obtiendront une participation de 80 % dans la société de projet dès leur engagement dans le financement du programme d'exploration.

- La répartition entre Ressources Québec et l'exploitant reste à déterminer, mais Ressources Québec pourrait obtenir plus de 40 %.

¹ Signifie un puits d'exploration de type pétrolier en utilisant une foreuse pétrolière, conçu notamment pour permettre la prise de diagraphies détaillées, dans le but d'évaluer la formation géologique.

² Ce partenariat sera géré par un commandité constitué en société par actions. Le conseil d'administration du commandité sera composé d'un représentant de chacun des partenaires et d'un représentant externe nommé par ceux-ci.

Lorsqu'une entente finale sera conclue, les démarches seront entreprises pour obtenir les permis du ministère des Ressources naturelles et les autorisations environnementales préalables au début des travaux.

❑ Une participation de près de 50 % dans les permis

Avec les ententes annoncées le 13 février 2014, le gouvernement pourrait détenir, directement ou indirectement, une participation de près de 50 % dans les permis sur l'île d'Anticosti.

TABLEAU B.2

Participation gouvernementale dans les projets d'exploration sur l'île d'Anticosti (en pourcentage)

Mécanismes	Entente avec Pétrolia, Corridor Ressources et Maurel & Prom	Entente avec Junex ⁽¹⁾
Participation de Ressources Québec dans la coentreprise	28,3	40,0
Achat par Ressources Québec d'une portion de la participation de Corridor Ressources dans la coentreprise	6,7	—
		} 35
Participation existante de Ressources Québec (10 % dans Pétrolia et 11 % dans Junex)	2,2	2,2
Participation potentielle d'Hydro-Québec ⁽²⁾	10,8	—
TOTAL	48,0	42,2

(1) Selon l'hypothèse que le gouvernement finance la moitié du programme d'exploration pour lequel Junex céderait 80 % des permis.

(2) Cette participation peut atteindre 50 % des intérêts de Pétrolia (21,7 %) sur Anticosti en vertu de l'entente entre Hydro-Québec et Pétrolia conclue en janvier 2008.

2.2.2 Stratégie de participation directe de l'État dans des projets prioritaires pour le Québec

Le gouvernement du Québec a un rôle essentiel à jouer dans la conception et l'application d'une réglementation adéquate mais aussi dans l'adoption d'une stratégie claire pour qu'il s'associe au secteur privé dans la mise en valeur du potentiel pétrolier du Québec.

À l'instar d'autres juridictions, le gouvernement souhaite participer aux travaux afin de confirmer le potentiel et de retirer une part des profits s'il se confirme.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce une stratégie de participation dans des projets d'exploration pétrolière prioritaires pour le Québec.

— Pour l'élaboration des grands paramètres de sa stratégie et pour la conclusion des deux ententes cadres, le gouvernement a été appuyé par des experts du secteur des affaires et du secteur pétrolier.

Une participation du gouvernement permettra de s'assurer que les travaux respectent les plus hauts critères en matière d'environnement et de sécurité et que tous les Québécois bénéficient de la mise en valeur des hydrocarbures.

C'est dans le cadre de cette stratégie que le gouvernement du Québec se donne des principes et une démarche bien définis qui serviront à orienter son action et à la rendre plus transparente pour jouer un rôle actif tout en laissant une place importante au privé.

En participant dès l'étape d'exploration, le gouvernement s'assure d'être en bonne position pour prendre une décision éclairée quant à l'exploitation si le potentiel se confirme.

Pour ce faire, il souhaite investir avec les partenaires appropriés pour détenir et développer conjointement des projets d'exploration prioritaires pour le Québec.

Les régions visées sont celles présentant le potentiel pétrolier le plus prometteur.

❑ La structure de participation privilégiée

La structure de participation privilégiée par le gouvernement consiste à conclure des ententes directement avec les promoteurs détenteurs des permis. Dans cette structure, les détenteurs de permis deviendront partenaires du gouvernement dans une coentreprise qui détiendra les permis.

Le gouvernement obtiendra sa participation dans la coentreprise en échange de financement pour la réalisation de travaux d'exploration. L'objectif est d'obtenir une participation prépondérante directement dans les permis de recherche.

Principaux droits du gouvernement

L'objectif du gouvernement est de posséder une participation prépondérante qui lui confie un contrôle suffisant pour influencer les activités et s'assurer que les travaux seront réalisés selon les meilleures pratiques de l'industrie.

Ainsi, le gouvernement exigera certains droits, notamment :

- un droit de regard sur l'exploitant qui réalisera les travaux;
- des voix sur divers comités, notamment concernant les opérations, ainsi que sur le conseil d'administration de la société de projet.

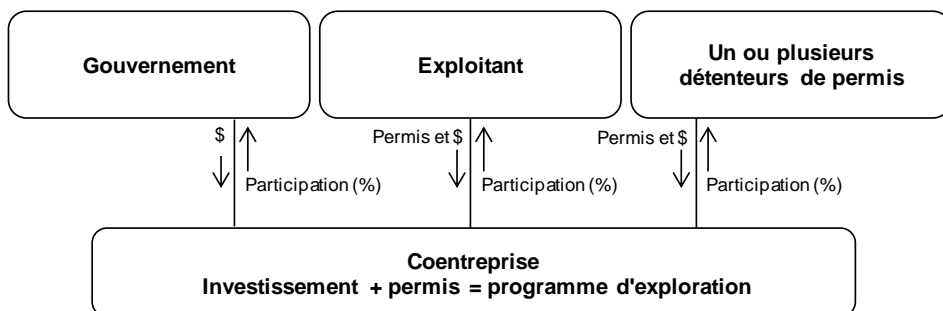
Toutes les coentreprises auront un comité de santé, sécurité et environnement pour répondre aux questions liées à ces sujets et pour s'assurer que l'exploitant agit en conformité avec les politiques et les lignes directrices de la coentreprise en la matière.

Par ailleurs, un comité de dialogue avec la communauté sera également créé dans les coentreprises. Il sera notamment responsable d'informer et de répondre aux préoccupations des collectivités locales.

Le gouvernement veut développer une expertise au Québec. Les entreprises québécoises d'exploration pétrolières sont des sociétés d'exploration juniors. Le gouvernement pourrait donc choisir d'attirer un exploitant qui possède l'expertise requise ou de faire appel à des sous-traitants pour appuyer les exploitants réalisant les travaux d'exploration.

GRAPHIQUE B.4

Structure de participations privilégiée



❑ Mandat à Ressources Québec

Les participations seront prises par le gouvernement via le Fonds du développement économique d'ici à la mise en place du Fonds Capital Mines Hydrocarbures, confirmé au budget 2013-2014. Ce fonds sera doté d'une enveloppe totalisant 1 milliard de dollars. Ressources Québec, filiale d'Investissement Québec, pourra compléter le financement des projets par ses fonds propres.

Ressources Québec est mandatée pour recommander au gouvernement des prises de participation pour les projets pétroliers présentant le potentiel le plus intéressant. Elle négociera également les conditions des ententes avec les promoteurs sélectionnés, sur la base des orientations gouvernementales.

Ainsi, Ressources Québec se verra confier les mandats de :

- participer à certains projets d'exploration dans le cadre de coentreprises avec les détenteurs actuels des permis;
- solliciter les compagnies majeures qui ont l'expertise et la capacité financière pour investir et participer au développement des hydrocarbures au Québec.

Les promoteurs intéressés à participer à des projets d'exploration conjointement avec le gouvernement seront soumis à une analyse rigoureuse du potentiel de leur propriété et de leur expertise.

■ Jusqu'à 250 millions de dollars pour mettre en valeur le potentiel

Ressources Québec dispose d'une enveloppe totalisant 250 millions de dollars destinée à des participations du gouvernement dans différents projets liés aux ressources naturelles non-renouvelables sur l'ensemble du territoire du Québec.

Avec cette enveloppe, Ressources Québec dispose des moyens nécessaires pour prendre les participations qui permettront d'évaluer le potentiel pétrolier du Québec. Ces participations feront en sorte que tous les Québécois pourront retirer encore davantage de bénéfices de la mise en valeur des ressources pétrolières.

L'impact financier de cette enveloppe est déjà pris en considération dans le cadre financier du gouvernement.

TABLEAU B.3

Sommes consacrées par le gouvernement dans les projets d'exploration pétrolière (en millions de dollars)

Enveloppe réservée pour des prises de participation	250
Moins :	
– Entente pour la mise en valeur des permis de Pétrolia et Corridor Resources	70
– Entente pour la mise en valeur des permis de Junex ⁽¹⁾	45
Enveloppe disponible pour d'autres projets	135

(1) Estimation puisque le programme d'exploration sera déterminé conjointement par l'exploitant, le gouvernement et Junex.

2.2.3 L'objectif du gouvernement : obtenir 50 % des bénéfices liés au développement pétrolier

Le gouvernement se donne comme objectif que tous les Québécois puissent profiter du développement pétrolier et pour ce faire, il vise à obtenir au moins 50 % des bénéfices liés à la mise en valeur du potentiel pétrolier.

Avec la stratégie de participation, le gouvernement obtiendra une part prépondérante des bénéfices liés aux projets auxquels il participe.

Le gouvernement peut utiliser plusieurs moyens pour toucher la rente sur les ressources en hydrocarbures, dont :

- les redevances à l'exploitation qui se chiffrent en moyenne à 18 % de la valeur au puits, selon le régime annoncé au budget 2012-2013³;
- l'impôt sur le revenu dont le taux s'établit à 11,9 % des bénéfices;
- des prises de participation importantes dans des sociétés pétrolières ou des projets pétroliers.

Avec tous les leviers dont il dispose, le gouvernement pourra s'assurer de retirer au moins 50 % des bénéfices liés au développement pétrolier.

- Dans le cas de l'île d'Anticosti, si le potentiel se confirme, le gouvernement prévoit retirer 60 % des bénéfices anticipés liés à l'exploitation.

Si l'objectif du gouvernement du Québec de s'approprier une part importante de la rente pétrolière semble ambitieux, on peut observer que cette stratégie est déjà adoptée par plusieurs autres juridictions à travers le monde.

³ En prévision d'une éventuelle exploitation pétrolière, le gouvernement a entamé des travaux afin de s'assurer que le régime de redevances soit basé sur les coûts réels d'exploitation.

Exemples de régimes

À l'instar du Québec, d'autres juridictions où l'État est impliqué dans le développement pétrolier appliquent différents leviers pour retirer une part significative de la rente pétrolière.

Terre-Neuve-et-Labrador

Le régime de Terre-Neuve-et-Labrador vise à obtenir une participation de 10 % par le biais de sa société d'État (Nalcor Energy) dans les nouveaux projets d'exploitation pétrolière en plus d'imposer deux types de redevance, selon que les projets se situent en mer ou sur terre.

- Une redevance de base est appliquée en fonction de la production. Elle varie de 0 % à 10 %.
- Une seconde redevance est appliquée en fonction du rendement du projet. Le taux marginal de celle-ci peut atteindre environ 30 %.

La Norvège

La Norvège possède 67 % de Statoil dont le niveau de prise de participation est fonction du potentiel de chacun des projets.

La Norvège impose une taxe de base de 28 % du profit net d'opération. Pour les projets en milieu marin, une taxe spéciale de 50 % s'ajoute.

Le Danemark

Le Danemark impose une participation de 20 % de sa société d'État, Nordsøfonden, dans tous les nouveaux projets pétroliers et applique une taxe sur les hydrocarbures pouvant atteindre 70 % des revenus nets.

Le Brésil

Le Brésil impose une participation minimale de 30 % de Pétrobras (détenue à plus de 50 % par l'État) dans tous les projets pétroliers et prélève une redevance qui varie entre 5 % et 10 % de la production, en fonction du prix du marché.

❑ Retombées importantes pour le Québec

La mise en valeur du potentiel pétrolier québécois permettrait d'attirer des investissements, de développer une expertise de pointe, de créer des emplois et de la richesse et de contribuer à l'atteinte de l'objectif d'indépendance énergétique du Québec.

À titre d'exemple, si le potentiel se confirme sur l'île d'Anticosti, les bénéfices pour le gouvernement pourraient totaliser 45 milliards de dollars sur 30 ans sous forme de redevances, d'impôt et de bénéfices liés aux prises de participation. Ceci représente environ 60 % des bénéfices globaux liés à l'exploitation pétrolière sur l'île d'Anticosti.

TABLEAU B.4

Retombées pour le gouvernement de la mise en valeur du potentiel de l'île d'Anticosti⁽¹⁾

(en milliards de dollars)

Leviers	
Redevances	22,3
Impôt sur le revenu des sociétés	3,9
Prise de participation	18,7
TOTAL	44,9

(1) Cette estimation est notamment basée sur la valeur du baril de pétrole à 100 \$ et sur l'application du régime de redevances annoncé au budget 2012-2013.

2.2.4 Encadrement réglementaire adéquat qui assure un développement respectueux de l'environnement et des communautés

Grâce à sa participation directe dans les projets, le gouvernement entend contribuer à favoriser le développement de l'industrie et de s'assurer que les travaux qui seront réalisés respecteront les plus hautes exigences en matière d'environnement et d'acceptabilité sociale.

Les travaux d'exploration permettront d'acquérir des connaissances, qui seront mises à profit pour moderniser l'encadrement des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures.

Le gouvernement travaille actuellement à la mise en place d'un encadrement réglementaire permettant d'assurer un développement sécuritaire des ressources en hydrocarbures, dans le respect de l'environnement, des populations locales et des sources d'eau potable.

Ainsi, au cours du printemps 2014, la ministre des Ressources naturelles déposera un projet de loi sur les hydrocarbures ainsi qu'un projet de loi sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

Ce nouveau cadre législatif mettra en place un encadrement rigoureux reflétant l'adoption et l'application des plus hauts standards et des meilleures pratiques en matière d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures. Ces nouveaux standards seront inspirés de ceux reconnus comme étant des leaders mondiaux. Ainsi, le gouvernement s'assurera :

- que les citoyens obtiennent leur juste part pour l'exploitation de la ressource pétrolière;
- que la recherche et l'exploitation pétrolière se fassent dans le respect de la population. Les entreprises pétrolières devront faire preuve de transparence et s'entendre avec les communautés locales;
- que la protection de l'environnement et la sécurité des personnes et des biens soient assurées.

Comité d'experts

Un comité d'experts a été mis en place par le ministère des Ressources naturelles pour assister le gouvernement dans l'élaboration de l'encadrement législatif et réglementaire reflétant les meilleures pratiques en milieu terrestre et en milieu marin.

Ces experts sont issus du Centre Eau Terre Environnement de l'INRS et de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski. Ils contribueront aux travaux d'élaboration de la loi sur les hydrocarbures en veillant à :

- faire état des meilleures pratiques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur certains aspects spécifiques;
- présenter des recommandations concrètes pour assister le gouvernement dans l'élaboration d'un encadrement réglementaire reflétant les meilleures pratiques.

De même, l'INRS se verra confier le mandat de collaborer aux travaux réalisés sur le territoire de l'île d'Anticosti en tant que spécialiste neutre qui s'assurera que l'exercice permette de disposer de l'ensemble des données et paramètres nécessaires aux enjeux. L'INRS veillera également à ce que la réalisation des travaux respecte rigoureusement l'ensemble des règles de l'art de l'industrie en ce qui a trait aux méthodes non conventionnelles d'extraction du pétrole de schiste.

D'ici à la mise en place de l'encadrement réglementaire, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a préparé des lignes directrices pour les projets de forages gaziers et pétroliers, lesquelles tiennent compte de l'ensemble des dispositions réglementaires et administratives pour l'encadrement, le suivi et le contrôle environnemental des projets d'exploration et d'exploitation.

De plus, tous les travaux feront l'objet d'un accompagnement étroit par les experts du ministère des Ressources naturelles (MRN) et du MDDEFP. Cet accompagnement se situera à trois niveaux.

- Le MDDEFP réalisera l'analyse des demandes de certificat d'autorisation et aura recours aux lignes directrices pour les projets de forage pétrolier et gazier développées au cours de la dernière année ainsi qu'aux dispositions réglementaires adoptées en juin 2011 pour l'encadrement des projets d'exploration gazière et pétrolière.
- Le MDDEFP fera un suivi serré des activités d'exploration pétrolière notamment à l'île d'Anticosti et s'assurera que les travaux sont conformes aux autorisations délivrées.
 - Le MDDEFP a un programme systématique d'inspection ciblant les puits de gaz et de pétrole. Ce programme d'inspection inclut des mesures spécifiques pour détecter la migration de gaz. Aussi, tous les puits sont visités un minimum de trois fois l'an.
- Des experts du MDDEFP et du MRN assureront une veille scientifique des travaux d'exploration afin de documenter les pratiques et leurs conséquences et au besoin, de développer des outils administratifs et réglementaires pour mieux encadrer cette filière.

Fonds des ressources naturelles, volet gestion des hydrocarbures

Le 20 novembre 2012, le ministre des Finances et de l'Économie annonçait la création du volet gestion des hydrocarbures dans le Fonds des ressources naturelles (FRN).

Ce fonds permettra de financer l'ensemble des activités reliées aux hydrocarbures dont le suivi et le contrôle, la recherche et le développement dans le secteur des hydrocarbures. Il permettra au gouvernement de développer le potentiel en hydrocarbures du Québec dans le respect des meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement et d'acceptabilité sociale.

Ainsi, les principaux revenus du volet hydrocarbures du fonds sont :

- les loyers annuels et les droits des permis et des autorisations;
- le montant des amendes perçues.

Les revenus des droits annuels des permis de recherche passeront de 1 million de dollars en 2012-2013 à près de 5 millions de dollars en 2014-2015.

Ces revenus financeront les travaux nécessaires à la valorisation des hydrocarbures au Québec. Ils serviront également à financer un programme de mise en valeur du territoire québécois par l'acquisition et la diffusion de connaissances géoscientifiques.

De plus, le gouvernement confirme son engagement à confier un mandat de consultations publiques sur l'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) si un potentiel commercialement exploitable est découvert.

— Tous les acteurs concernés seront consultés et pourront émettre leurs préoccupations.

À la lumière du rapport du BAPE, le gouvernement sera en mesure de déterminer les conditions nécessaires à appliquer pour assurer le développement d'une filière pétrolière sécuritaire, dans le respect des spécificités que présente le territoire de l'île d'Anticosti.

Ainsi, si le Québec va de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire, la réglementation en place permettra d'en étudier tous les aspects, selon les spécificités de chacune des régions. Cette réglementation permettra d'assurer la santé et la sécurité des populations et la protection de l'environnement.

C'est de cette façon que le gouvernement entend atteindre les plus hauts standards de l'industrie en matière environnementale et d'acceptabilité sociale.

❑ **5 millions de dollars sur 3 ans pour un encadrement réglementaire adéquat**

Dès maintenant, afin de mettre en place un encadrement réglementaire adéquat permettant d'assurer la protection de l'environnement et la sécurité des populations relativement aux recommandations des évaluations environnementales stratégiques, le gouvernement annonce que des crédits additionnels de 5 millions de dollars sur 3 ans seront consacrés à cet égard, soit :

- 1 million de dollars en 2014-2015 et 1,5 million de dollars pour les deux années financières suivantes pour améliorer l'encadrement des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures et ainsi s'assurer que les travaux seront réalisés selon les meilleures pratiques de l'industrie;
 - ces efforts permettront au gouvernement de disposer des informations scientifiques stratégiques requises pour appliquer des mesures de conservation efficace et une gestion environnementale appropriée. De plus, ils permettront de déterminer et d'appliquer des exigences environnementales élevées à respecter par l'industrie, d'assurer l'activité d'inspection et de vérification de leurs activités et de planifier l'exécution rigoureuse des opérations en cas d'urgence environnementale;
- 0,5 million de dollars en 2015-2016 et en 2016-2017 pour un programme d'acquisition de la connaissance sur les eaux souterraines. Ces connaissances sont essentielles dans le contexte des préoccupations de la population à l'égard de la protection de cette source d'alimentation en eau potable, notamment à l'égard de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière. Les informations résultant des projets d'acquisition de connaissances des eaux souterraines serviront d'assise pour soutenir l'application du futur Règlement sur les prélèvements d'eau et leur protection.

Recommandations des évaluations environnementales stratégiques

Trois évaluations environnementales stratégiques (EES) ont été mises sur pied au Québec, afin d'orienter l'action gouvernementale dans l'éventuelle mise en valeur des hydrocarbures au Québec.

La première évaluation (EES1), réalisée par Aecom en 2010, a mené à l'imposition d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent.

- Le secteur ne s'avère pas propice à la réalisation d'activités liées à l'exploration ou à l'exploitation d'hydrocarbures en raison principalement de la fragilité du milieu et de la diversité des activités économiques déjà présentes.

La seconde, réalisée par Genivar en septembre 2013, portait sur les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2).

- Cette évaluation présente de nombreux constats et recommandations auxquels le gouvernement a porté une attention particulière.
- Entre autres, les lacunes de l'encadrement réglementaire en vigueur, la nécessité de formuler de nouvelles orientations en matière de développement énergétique et la présence de lacunes dans la connaissance des répercussions environnementales sont des enjeux qui méritent des interventions à court terme.

C'est dans cette optique que plusieurs actions concrètes ont été accomplies, notamment celles-ci :

- les travaux relatifs à la mise en place d'une stratégie énergétique ont été entamés;
- une nouvelle législation sera instaurée afin d'encadrer la mise en valeur des hydrocarbures dans le respect des principes de développement durable;
- le régime de redevances sera modifié pour tirer un maximum de bénéfices d'une éventuelle exploitation.

De plus, la troisième évaluation (EES3) réalisée par le comité de l'évaluation environnementale stratégique porte sur le gaz de schiste. À la lumière de ces constats, d'autres mesures pourront être prises afin d'assurer un encadrement optimal de la filière des hydrocarbures.

3. ASSURER LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES PERFORMANTES

Le Québec dispose de plusieurs atouts pour assurer la prospérité de ses entreprises, entre autres, l'abondance de ressources naturelles et une population créative et éduquée. Toutefois, pour créer des emplois et assurer une prospérité durable, les entrepreneurs ont besoin d'avoir accès à du financement et à un accompagnement de haut niveau pour assurer le développement de leurs entreprises.

En soutenant les étapes critiques de leur développement, les fonds privés de capital de risque, les fonds fiscalisés, les fonds du développement et le financement public sont des maillons essentiels à l'essor des entreprises. Dans ce contexte, il est primordial que le Québec s'assure de leur pérennité et de leur contribution au maintien d'un climat d'affaires stimulant, équitable et intègre.

De plus, l'accompagnement des petites entreprises québécoises ayant le meilleur potentiel de croissance doit permettre une adéquation avec leurs besoins particuliers pour assurer que leur croissance est durable et qu'elles atteignent le stade de moyenne entreprise.

Afin de poursuivre les efforts déjà déployés pour mettre en place un environnement propice aux investissements et à l'innovation, le budget 2014-2015 prévoit :

- favoriser la croissance de nos entreprises les plus prometteuses, notamment par :
 - un soutien particulier aux gazelles;
 - un engagement à investir 50 millions de dollars dans un fonds de fonds de capital de risque au Québec;
 - une levée de fonds additionnels de 150 millions de dollars par Capital régional et coopératif Desjardins leur permettant d'investir davantage en entreprise;
 - une bonification de la capitalisation de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale.
- faciliter l'amorçage et le démarrage d'entreprises au Québec, notamment en :
 - investissant 25 millions de dollars dans le fonds Anges Québec Capital;
 - renouvelant les Fonds locaux d'investissement;
 - investissant 10 millions de dollars pour développer la filière de la biomasse forestière résiduelle.

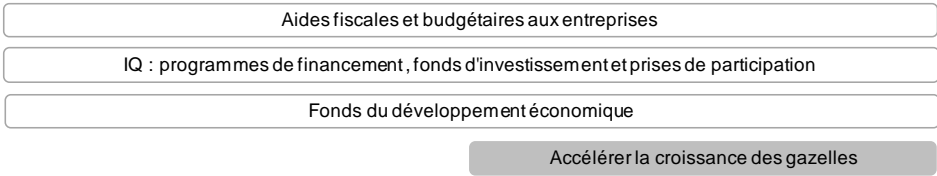
Les initiatives du gouvernement dans le cadre du budget 2014-2015 complètent les mesures déjà en place afin d'offrir un soutien complet et équilibré pour répondre aux besoins des entreprises québécoises, et ce, de l'amorçage à l'expansion.

GRAPHIQUE B.5

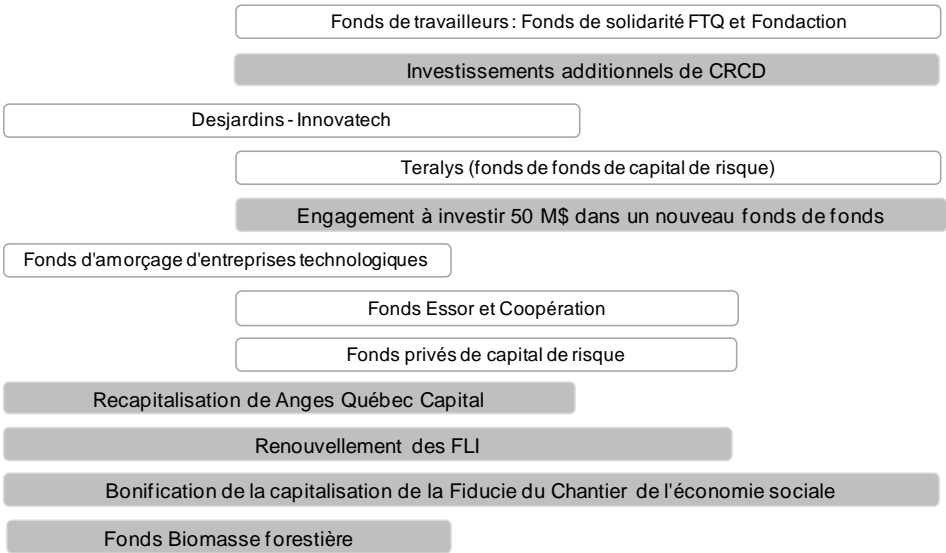
Illustration des mesures de financement et de capitalisation des entreprises selon leur stade de développement



Aides directes du gouvernement



Participation à des fonds d'investissement



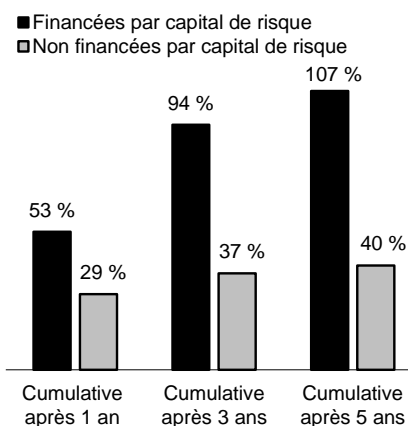
Mesures en place Nouvelles initiatives ou recapitalisation

Des investissements qui ont un effet important sur les entreprises

Les investisseurs de capital de risque, grâce à une gestion active et à un partage d'expérience, aident les entreprises en démarrage à accélérer le développement de leurs activités, à commercialiser leurs produits et services et à croître à un rythme plus rapide.

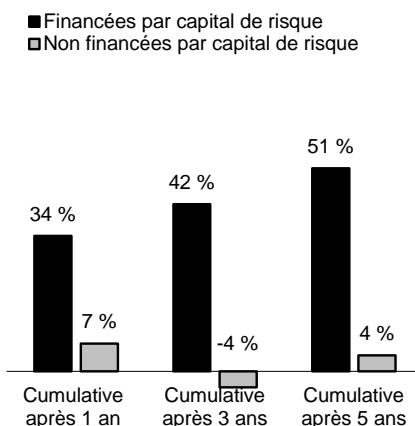
Une récente étude publiée par l'Association canadienne du capital de risque démontre que les entreprises financées par le capital de risque ont des rendements moyens considérablement supérieurs aux entreprises qui ne le sont pas, ce dont témoigne notamment une plus forte croissance des revenus, des ventes, du nombre d'employés et des actifs.

Croissance moyenne des revenus (en pourcentage)



Source : La performance des entreprises financées par le capital de risque, Association canadienne du capital de risque, juin 2013.

Croissance moyenne de l'emploi (en pourcentage)



Source : La performance des entreprises financées par le capital de risque, Association canadienne du capital de risque, juin 2013.

3.1 Des actions pour favoriser la croissance de nos entreprises les plus prometteuses

3.1.1 Accélérer la croissance des gazelles

Le tissu industriel québécois, formé majoritairement de petites entreprises, n'atteint pas son plein potentiel en matière de productivité, d'innovation, de croissance et d'exportation. Ceci influence l'économie québécoise globalement, mais aussi les économies régionales.

Le Québec doit donc augmenter le nombre d'entreprises qui, après avoir franchi les premières étapes de leur vie, connaissent une forte croissance et sont susceptibles de devenir des fleurons de l'économie québécoise.

C'est dans ce contexte que la Politique industrielle québécoise prévoit la mise en œuvre des plans régionaux d'intervention en entreprise afin de contribuer à la vitalité régionale et à la croissance accélérée des entreprises.

Les plans régionaux d'intervention en entreprise

Le gouvernement du Québec souhaite accroître le nombre de moyennes entreprises en accompagnant étroitement des petites entreprises connaissant déjà une croissance soutenue de leurs ventes pour les amener au stade de moyenne entreprise. Pour ce faire, des conditions gagnantes sont mises en place. Elles représentent l'offre de services intégrés aux plans régionaux d'intervention en entreprise.

Ces plans comprendront la réalisation de portraits régionaux de la vitalité économique pour toutes les régions du Québec et la sélection et l'accompagnement sur une période de trois ans d'entreprises à forte croissance, les gazelles, et d'entreprises prometteuses.

L'objectif est une croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires de 20 % sur cinq ans pour les gazelles. Certaines d'entre elles pourraient atteindre un chiffre d'affaires de 200 millions de dollars d'ici 2017.

Les portraits de la vitalité économique régionale
Les portraits de la vitalité économique régionale constituent un puissant outil de développement régional permettant de définir les actions et initiatives locales du développement économique des prochaines années. Cet outil est une photographie de l'économie. C'est une réalisation issue de la mise en commun des ressources et d'une réflexion des centres locaux de développement (CLD), d'Investissement Québec, des directions régionales du ministère des Finances et de l'Économie et d'une consultation auprès des autres acteurs économiques régionaux.

❑ La sélection d'entreprises à forte croissance

Trois cents entreprises à forte croissance, des gazelles, à raison de 100 par année, seront sélectionnées en vue d'accélérer leur développement.

Les entreprises souhaitant participer au programme pourront remplir un questionnaire de préqualification en ligne. Une entreprise prometteuse saura ainsi rapidement si elle est admissible.

En fonction de critères de qualification objectifs, les 100 entreprises ayant le meilleur pointage seront identifiées comme des gazelles. Les 200 suivantes seront identifiées comme des entreprises prometteuses, soit en quelque sorte des gazelles en devenir.

Pour poser officiellement leur candidature, les entreprises auront à fournir certaines données qui permettront d'évaluer leur performance financière, leur rayonnement international, leur productivité et leur équipe de direction.

— L'appel de candidatures se déroulera du 24 février au 28 mars 2014 et les entreprises sélectionnées seront annoncées plus tard au printemps.

Un comité national de sélection aura la responsabilité d'identifier les gazelles, de voir à la transparence du processus, à la proportion d'entreprises issues du secteur manufacturier et du secteur tertiaire à forte valeur ajoutée.

La ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec annoncera sous peu les détails de ce programme.

Les fleurons de demain : des gazelles et des entreprises prometteuses

Les gazelles

Ce sont des entreprises établies qui connaissent déjà une croissance hors norme de leurs ventes. Exportatrices, elles sont créatrices de richesse pour le Québec et connaîtront une croissance rapide au cours des trois prochaines années. Typiquement, elles ont au moins trois années d'existence, un chiffre d'affaires d'au moins 2,5 millions de dollars, moins de 250 employés et sont de propriété québécoise. Elles ont la capacité financière et la volonté nécessaires pour s'investir dans une stratégie de croissance intensive. Elles sont issues principalement du secteur manufacturier ainsi que du secteur tertiaire à forte valeur ajoutée.

Les entreprises prometteuses

Ce sont des entreprises québécoises ayant des caractéristiques semblables aux gazelles. En fait, elles représentent le futur bassin des gazelles du Québec et doivent parfaire certains éléments pour devenir des gazelles à part entière. Pour les aider en ce sens, une cellule d'accompagnement sera créée. De plus, l'entreprise recevra un accompagnement-conseil stratégique. L'entreprise prometteuse aura l'occasion de déposer à nouveau sa candidature lors du prochain appel de candidatures de gazelles.

☐ Un accompagnement personnalisé et une offre de services intégrée

Les entreprises sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement individualisé. Les meilleures solutions de croissance pour chacune des gazelles seront analysées en évaluant la combinaison entre les stratégies de croissance liées aux exportations, à l'amélioration de la productivité, à la diversification des produits, à l'investissement ou encore à la croissance par acquisition ou fusion.

Une cellule d'accompagnement multidisciplinaire sera mise en place dans chaque région. En plus des professionnels d'Investissement Québec et des directions régionales du ministère des Finances et de l'Économie, ces cellules seront composées d'experts des centres locaux de développement, partenaires essentiels du développement économique du Québec.

3.1.2 Un engagement de 50 millions de dollars pour un nouveau fonds de fonds de capital de risque au Québec

Afin de soutenir le développement et la croissance d'entreprises à forte croissance, il est essentiel de maintenir le dynamisme de l'écosystème québécois du financement par le capital d'investissement. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec entamera des démarches visant à créer un nouveau fonds de fonds de capital de risque au Québec.

Le gouvernement du Québec désire s'assurer que les fonds les plus performants, dont la période d'investissement vient à échéance, soient recapitalisés rapidement pour ne pas créer de vide dans la chaîne de financement et permettre ainsi aux entreprises les plus performantes de poursuivre leur croissance.

☐ Un effet de levier pour attirer des investisseurs privés

Afin d'attirer d'autres investisseurs, notamment du secteur privé, le gouvernement du Québec confirme son intention d'investir 50 millions de dollars dans ce nouveau fonds de fonds au Québec.

Le gouvernement du Québec identifiera, notamment en collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, le Fonds de solidarité FTQ et d'autres partenaires privés, des sommes supplémentaires pouvant être engagées dans le nouveau fonds de fonds.

L'objectif sera d'obtenir un effet levier d'au moins 2 \$ d'investissement privé pour chaque dollar d'investissement du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'action sur le capital de risque du Canada (PACR), annoncé par le gouvernement fédéral, une enveloppe de 350 millions de dollars a été réservée pour financer des grands fonds de fonds au Canada.

À cet égard, le gouvernement fédéral a récemment annoncé la mise en place d'un fonds de fonds en Ontario administré par Northleaf Capital Partners. Dans le cadre de la première clôture, l'investissement fédéral a été de 36 millions de dollars.

Le gouvernement du Québec poursuivra les négociations avec le gouvernement fédéral afin d'évaluer la possibilité que le nouveau fonds de fonds québécois s'inscrive dans le cadre du PACR.

❑ Une initiative qui s'appuie sur le succès du Québec

Le Québec est considéré comme un leader canadien dans le capital de risque grâce à l'adoption des politiques publiques avant-gardistes favorisant l'implication d'investisseurs privés et l'adoption de modèles d'affaires développés sur mesure pour chacun des secteurs d'activité.

Une de ces initiatives avant-gardistes est notamment la mise en place du fonds de fonds Teralys Capital.

Créé en 2009 à l'initiative du gouvernement du Québec, de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ, Teralys Capital est actuellement le fonds de fonds le plus important au Canada.

Teralys Capital est un fonds de fonds axé sur les technologies qui finance des fonds privés de capital de risque dont l'objet est d'investir dans les technologies de l'information, les sciences de la vie et les technologies propres.

Une industrie du capital d'investissement dynamique

En 2013, l'industrie du capital d'investissement au Québec a été très dynamique puisque, après les trois premiers trimestres de l'année, un total de 513,6 millions de dollars a été investi dans 110 entreprises.

Après les trois premiers trimestres de 2013, les investissements ont été diversifiés puisque :

- le secteur traditionnel a reçu 32 % des investissements, soit 164,8 millions de dollars dans 62 entreprises;
- le secteur des technologies propres a obtenu 39 % des investissements, soit 199,3 millions de dollars dans 8 entreprises;
- le secteur des technologies de l'information et des communications a récolté 18 % des investissements avec 90,8 millions de dollars dans 36 entreprises;
- le secteur des sciences de la vie a, quant à lui, attiré 11 % des investissements, soit 58,5 millions de dollars dans 15 entreprises.

Le Québec conserve le premier rang canadien pour les neuf premiers mois de 2013 devant la Colombie-Britannique et l'Ontario qui ont reçu respectivement 368 et 357 millions de dollars.

Source : Thomson One, 14 février 2014.

3.1.3 Des investissements additionnels de Capital régional et coopératif Desjardins

Depuis 2001, Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) joue un rôle important dans le financement des PME québécoises, particulièrement de celles situées dans les régions ressources, et des coopératives.

Au cours des dernières années, CRCD a participé à des initiatives majeures pour la croissance des PME et des coopératives ainsi que pour la relève entrepreneuriale, notamment par une participation dans des fonds privés, tels que le fonds Capital Croissance PME II, le Fonds Essor et Coopération et le Fonds Relève Québec.

Afin que CRCD poursuive ses interventions financières dans les différentes régions du Québec, avec un effort additionnel auprès des entreprises situées dans des territoires confrontés à des difficultés économiques, le gouvernement annonce que :

- CRCD pourra émettre 150 millions de dollars d'actions pour l'année 2014;
- CRCD investira au moins 10 millions de dollars sur quatre ans dans les territoires confrontés à des difficultés économiques;
- le taux du crédit d'impôt relatif à l'achat d'actions de CRCD sera réduit de 50 % à 45 %.

Ces initiatives permettront au gouvernement de réaliser une économie de 6,5 millions de dollars par année à terme, tout en maintenant le niveau d'intervention financière dans les PME québécoises.

TABLEAU B.5

Principales caractéristiques de CRCD – 2014

Capitalisation	– Émission maximale d'actions de 150 M\$
Paramètres de la mesure fiscale	– Crédit d'impôt non remboursable de 45 % applicable au coût d'acquisition d'actions de CRCD – Limite de souscription de 5 000 \$ par actionnaire – Délai minimum de détention des actions de 7 ans – Impossibilité pour un actionnaire de souscrire de nouveau à la suite d'un rachat d'actions
Normes d'investissement	– Minimum de 60 % des capitaux dans des entreprises admissibles – De cette portion, 35 % (21 % de son actif net) en régions ressources ou dans des coopératives – Au moins 10 millions de dollars sur quatre ans dans les territoires confrontés à des difficultés économiques
Sociétés admissibles	– Sociétés québécoises possédant un actif inférieur à 100 M\$ ou un avoir net de moins de 50 M\$ – Coopératives, incluant les entreprises qu'elles contrôlent

❑ Émission de 150 millions de dollars d'actions pour l'année 2014

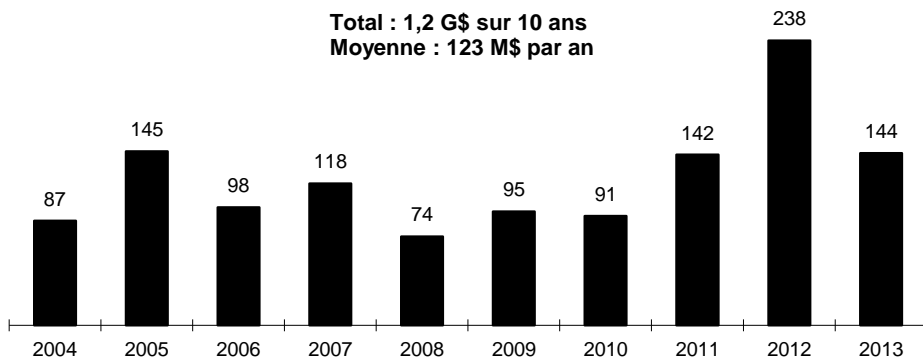
Entre 2004 et 2013, CRCD a réalisé des investissements moyens de 123 millions de dollars par année, pour un total de plus de 1,2 milliard de dollars.

Considérant la composante régionale de 35 % de sa norme d'investissement, CRCD a investi une part importante de ce montant dans les PME des régions ressources ou dans des coopératives.

GRAPHIQUE B.6

Investissements à impact économique québécois, 2004 à 2013

(en millions de dollars)



Source : Rapports financiers de CRCD.

Les émissions annuelles de CRCD sont plafonnées à 150 millions de dollars, jusqu'à l'atteinte d'une capitalisation de 1,25 milliard de dollars. Or, ce niveau de capitalisation a été atteint au cours de l'année 2013.

Afin de permettre à CRCD de poursuivre ses investissements dans les PME québécoises, particulièrement dans celles des régions ressources et des territoires confrontés à des difficultés économiques, le gouvernement annonce qu'il accordera le droit à CRCD d'émettre 150 millions de dollars d'actions en 2014.

❑ Appui de 10 millions de dollars sur quatre ans en faveur des territoires confrontés à des difficultés économiques

En raison de leur éloignement des grands centres urbains, les régions ressources doivent relever des défis qui leur sont propres pour être compétitives. En particulier, les entreprises de ces régions font face à des coûts d'exploitation plus élevés, notamment en ce qui a trait aux frais de transport et au maintien des stocks nécessaires à leurs activités. Le développement économique de certaines MRC de ces régions est par conséquent plus difficile.

De plus, d'autres territoires qui ne sont pas des territoires éloignés des grands centres urbains éprouvent également d'importantes difficultés économiques. Ils sont aux prises avec des problèmes particuliers, que ce soit en raison d'une trop faible diversification industrielle ou d'un entrepreneuriat insuffisant.

Pour ces territoires, l'accès au financement nécessaire à la réalisation de projets d'investissement représente un défi important, particulièrement pour les entreprises de petite taille.

Afin de rendre davantage de capitaux disponibles pour le financement des projets d'entreprises existantes ou de nouvelles entreprises dans les territoires confrontés à des difficultés économiques, le gouvernement fixe comme objectif à CRCD d'investir dans ces territoires au moins 10 millions de dollars au cours des quatre prochaines années. Aucune limite ne sera imposée à CRCD quant au nombre de projets soutenus et au montant total investi.

- Afin de reconnaître l'importance de ces investissements, les premiers 500 000 \$ d'investissement engagés dans un même projet seront comptabilisés au double de leur valeur aux fins de sa norme d'investissement ainsi que de la composante régionale.
- Compte tenu de l'objectif d'investissement d'au moins 10 millions de dollars, cette limite de 500 000 \$ incitera CRCD à soutenir davantage de projets.

CRCD déposera une reddition de comptes annuelle au gouvernement en regard de l'objectif d'engager 10 millions de dollars sur quatre ans dans les entreprises des territoires confrontés à des difficultés économiques.

TABLEAU B.6

Principales modalités de reconnaissance des investissements de CRCD dans les territoires confrontés à des difficultés économiques

Norme d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> – Les premiers 500 000 \$ d'investissement engagés dans les sociétés admissibles sont reconnus au double de leur valeur aux fins de la norme d'investissement ainsi que de la composante régionale – Les engagements excédentaires à 500 000 \$ sont comptabilisés au simple de leur valeur réelle
Investissements admissibles	<ul style="list-style-type: none"> – Investissements ne comportant aucun cautionnement ni aucune hypothèque et réalisés dans les territoires confrontés à des difficultés économiques
Période d'application	<ul style="list-style-type: none"> – Investissements engagés après le jour du budget 2014-2015 et avant le 1^{er} janvier 2018 – Ces investissements demeureront reconnus à la composante régionale de la norme d'investissement jusqu'au terme de chaque intervention

■ Territoires visés

Les 40 municipalités régionales de comté (MRC) ou territoires équivalents du Québec ayant les indices de développement économique les plus faibles observés au cours des dernières années seront ciblés pour ces interventions.

- Ainsi, pour une période de quatre ans, seize MRC des régions centrales, dont notamment la MRC des Etchemins, s'ajouteront aux territoires reconnus aux fins de la composante régionale de la norme d'investissement de CRCD.

TABLEAU B.7

MRC ou territoires équivalents ciblés par l'objectif d'investissement de 10 M\$

Régions ressources (24)			
Abitibi-Ouest	La Côte-de-Gaspé	La Tuque	Maria-Chapdelaine
Avignon	La Haute-Côte-Nord	Le Domaine-du-Roy	Maskinongé
Bonaventure	La Haute-Gaspésie	Le Golfe-du-Saint-Laurent	Mékinac
Eeyou Istchee	La Matanie	Le Rocher-Percé	Shawinigan
Kamouraska	La Matapédia	Les Basques	Témiscamingue
Kativik	La Mitis	Les Îles-de-la-Madeleine	Témiscouata
Régions centrales (16)			
Acton	L'Islet	Le Haut-Saint-Laurent	Matawinie
Antoine-Labelle	La Vallée-de-la-Gatineau	Les Appalaches	Montmagny
Argenteuil	Le Granit	Les Etchemins	Papineau
Coaticook	Le Haut-Saint-François	Les Sources	Pontiac

Indice de développement économique des MRC ou territoires équivalents

Le ministère des Finances et de l'Économie compile un indice de développement économique qui sert à mesurer les disparités de développement des 104 MRC ou territoires équivalents. L'indice est composé de cinq indicateurs socioéconomiques reflétant le profil démographique, le marché du travail et le revenu des ménages, lesquels comptent chacun pour un tiers de l'indice.

Indicateurs socioéconomiques composant l'indice de développement économique des MRC ou territoires équivalents

Thèmes	Indicateurs
Profil démographique	<ul style="list-style-type: none"> – Variation annuelle de la population – Proportion de la population en âge de travailler (15 ans ou plus)
Marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> – Taux de travailleurs (chez les 25-64 ans)
Revenu	<ul style="list-style-type: none"> – Revenu d'emploi par habitant – Proportion du revenu personnel des ménages provenant des transferts gouvernementaux

❑ Baisse de 50 % à 45 % du taux du crédit d'impôt relatif à l'achat d'actions de CRCD

L'avantage fiscal consenti pour l'acquisition d'actions de CRCD vise à compenser une partie du risque assumé par les actionnaires en fonction de la mission du fonds et de la nature des investissements.

Au fil des ans, la taille de CRCD s'est accrue, le fonds a acquis une notoriété et présente un meilleur historique de rendement. Ainsi, considérant ces nouvelles réalités qui réduisent le niveau de risque du fonds, le budget 2014-2015 prévoit que le taux du crédit d'impôt accordé à l'achat d'actions de CRCD sera abaissé de 50 % à 45 % à compter de l'émission 2014.

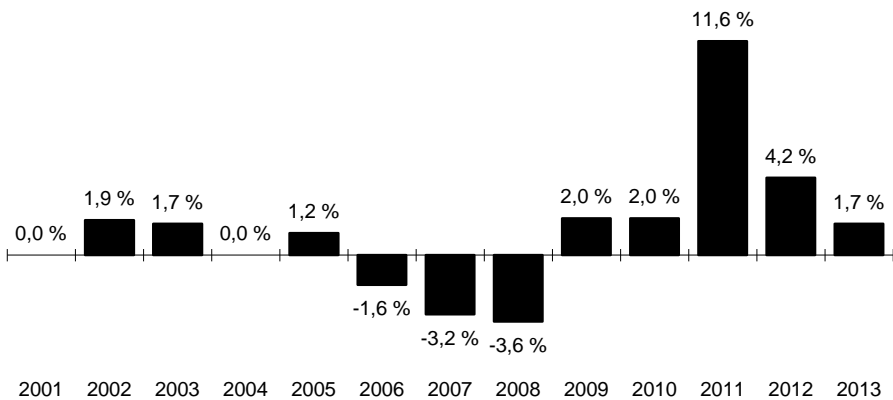
Malgré cette réduction de taux, les récents rendements du fonds permettent de garder les actions de CRCD tout aussi attrayantes. CRCD sera donc en mesure de poursuivre ses activités d'investissement et de remplir sa mission particulière.

Rendement de CRCD

CRCD dispose actuellement d'un actif net de près de 1,5 milliard de dollars et d'une capitalisation de 1,25 milliard de dollars.

Au fil des années, le rendement du fonds s'est grandement amélioré. Le fonds présente des rendements positifs depuis 2009.

Rendement annuel de CRCD, 2001 à 2013⁽¹⁾



(1) Excluant les rendements générés par les avantages fiscaux.

Source : Rapports financiers de CRCD.

3.1.4 Une bonification de la capitalisation de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale a pour principale mission de favoriser l'expansion et le développement des entreprises collectives en améliorant l'accès au financement pour les entreprises de l'économie sociale. Au rythme actuel, la Fiducie ne sera plus en mesure de maintenir son niveau d'investissement au-delà de 2015.

Afin de permettre à la Fiducie d'investir davantage, le gouvernement annonce un congé d'intérêt sur sa contribution à la Fiducie pour une période additionnelle de cinq ans.

Cette contribution additionnelle du gouvernement représente un investissement de 500 000 \$ pour 2014-2015 et pour chacune des quatre années suivantes. Elle sera financée à même le Fonds du développement économique.

Cette bonification permettra à la Fiducie de poursuivre ses investissements et servira de levier financier pour obtenir des contributions supplémentaires du secteur privé pouvant atteindre 8 millions de dollars.

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Depuis ses débuts, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale s'est avérée une initiative structurante en appui au développement des entreprises de l'économie sociale œuvrant dans différents secteurs d'activité et dans la majorité des régions du Québec.

Lors de sa création en 2006, la contribution remboursable de 10 millions de dollars du gouvernement du Québec et le congé d'intérêt de cinq ans sur celle-ci avaient permis la mise en place de ce fonds doté d'une capitalisation initiale de 49 millions de dollars disponibles aux fins d'investissement.

Les projets financés par la Fiducie ont été variés tant dans les types de clientèles et d'activités soutenues que dans l'importance des investissements. À ce jour, la Fiducie a engagé 34 millions de dollars dans 117 entreprises.

Exemples de projets financés par la Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Projets	Activités	Investissements de la Fiducie	Coûts totaux des projets	Nombre d'emplois soutenus
Centre d'action, de développement et de recherche en employabilité	Intégration en emploi de personnes atteintes de maladie mentale sévère et services aux personnes âgées	485 000 \$	1 700 000 \$	93
Coopérative funéraire de la Capitale	Offrir des services funéraires de qualité, au plus bas prix possible	450 000 \$	1 900 000 \$	18
Fondation Travail sans frontières	Accompagnement de personnes dans leur démarche de recherche d'emploi	777 467 \$	3 900 000 \$	19

Source : Fiducie du Chantier de l'économie sociale.

3.1.5 Une amélioration de la gouvernance des fonds fiscalisés

Depuis 30 ans, les fonds fiscalisés contribuent à la croissance économique du Québec en créant et en soutenant des emplois au moyen d'investissements dans les entreprises québécoises.

Le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins bénéficient d'un appui gouvernemental par l'octroi d'un crédit d'impôt à l'achat d'actions de ces fonds.

Une participation importante à l'économie du Québec

Les fonds fiscalisés ont pour mission d'investir dans des entreprises québécoises :

- de tous les secteurs économiques du Québec;
- dans toutes les régions du Québec;
- à tous leurs stades de développement.

Leur financement est complémentaire à celui des institutions financières traditionnelles.

Le Fonds de solidarité FTQ, créé en 1983, investit dans 25 secteurs d'activité, qui vont de l'aérospatiale à l'agroalimentaire en passant par les technologies propres.

Fondation de la CSN, créé en 1995, se spécialise davantage dans les secteurs de l'économie sociale et du développement durable ainsi que dans les entreprises inscrites dans un processus de gestion participative.

Capital régional et coopératif Desjardins, en activité depuis 2001, a pour mission d'investir dans les entreprises situées en régions ressources et dans les coopératives.

L'actif net combiné de ces trois fonds atteint plus de 12 milliards de dollars.

- Ils investissent en capital de développement plus de 825 millions de dollars par année en moyenne depuis dix ans, contribuant ainsi à la création et au maintien de milliers d'emplois au Québec.

De plus, les fonds fiscalisés sont un véhicule d'épargne pour plus de 800 000 Québécois.

- Parmi ceux-ci, plus de 720 000 personnes achètent des actions des fonds de travailleurs pour constituer ou compléter leur régime de retraite.

Les fonds fiscalisés ont également permis au Québec de se démarquer en matière d'investissement en capital de risque. Au cours des dernières années, le Québec a su tirer profit du développement de leur expertise afin de se doter d'un écosystème de capital de risque diversifié et appuyé sur un financement privé et étranger.

Plusieurs initiatives du gouvernement du Québec ont pu être financées adéquatement grâce à un partenariat avec les fonds fiscalisés dont :

- les fonds de fonds FIER Partenaires et Teralys Capital;
- les trois fonds d'amorçage Real Ventures, Cycle-C3E et AmorChem.

Les Québécois, que ce soit les épargnants, les partenaires des fonds, les contribuables ou les entreprises qui reçoivent du financement, sont en droit de s'attendre à ce que les règles de gouvernance correspondent aux meilleures pratiques dans ce domaine.

À l'égard de la gouvernance des trois fonds fiscalisés, le gouvernement proposera des changements législatifs pour resserrer leurs règles de gouvernance.

Ces règles assureront une gouvernance transparente, intégrée et responsable. Il importe que les Québécois continuent à investir dans les fonds fiscalisés en toute confiance, pour le plus grand bénéfice des entreprises québécoises.

Modifications annoncées par le Fonds de solidarité FTQ

Le 6 février 2014, le Fonds de solidarité FTQ a annoncé les modifications recommandées par son comité spécial et entérinées par son conseil d'administration. Voici les principales recommandations :

- le président du conseil d'administration ne sera plus le président du syndicat, afin d'éviter tout conflit d'intérêts et toute apparence de conflit;
- les actionnaires éliront la majorité des membres du conseil d'administration;
- trois nouveaux comités seront formés, l'un sur la gouvernance et l'éthique, l'autre sur les ressources humaines, et un troisième sur la gestion des risques;
- légiférer les règles adoptées en 2009 qui obligent tout investissement à être approuvé par un conseil d'investissement formé d'une majorité de personnes indépendantes du Fonds de solidarité FTQ et de la FTQ et qu'un droit de veto soit accordé aux membres indépendants;
- diminuer le pouvoir du conseil d'administration sur les décisions d'investissement puisque seuls les investissements dépassant 25 millions de dollars y seront soumis, plutôt que le seuil actuel de 5 millions de dollars actuellement.

Le gouvernement tiendra compte de ces recommandations dans l'élaboration de son projet de loi.

❑ Assurer la pérennité des fonds fiscalisés du Québec

Les efforts déployés au Québec au cours des dernières années afin d'augmenter et de diversifier les sources de financement disponibles pour les entreprises portent ses fruits.

Le Québec se démarque en matière de financement des entreprises, notamment au niveau des investissements en capital de risque. Les fonds fiscalisés contribuent de façon importante au succès du modèle québécois en matière de financement des entreprises.

Or, l'annonce du gouvernement fédéral au budget 2013 d'abolir progressivement le crédit d'impôt relatif aux fonds de travailleurs aura un impact important sur le modèle québécois de financement des entreprises.

Le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de suivre la stratégie du gouvernement fédéral et réitère son appui aux fonds de travailleurs.

Compte tenu de leur importance dans le développement économique du Québec et de leur rôle d'épargne pour la retraite, le gouvernement établira un positionnement global sur ses interventions relatives aux fonds fiscalisés afin de déterminer les actions appropriées qui assureront leur pérennité au Québec.

3.2 Une aide supplémentaire pour favoriser l'amorçage et le démarrage d'entreprises

3.2.1 25 millions de dollars pour recapitaliser Anges Québec Capital

Peu d'investisseurs s'impliquent dans le financement des entreprises au stade de l'amorçage et du démarrage au Québec puisque ce type d'investissement exige une grande connaissance sectorielle et un accompagnement soutenu des entreprises financées.

Les anges investisseurs sont des acteurs clés dans l'amorçage et le démarrage d'entreprises. Ils détectent les projets prometteurs et contribuent à leur succès en y investissant leurs capitaux, mais aussi en étant les mentors des nouveaux entrepreneurs.

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec confirme par le budget 2014-2015 son intention de soutenir l'implication des anges investisseurs, en recapitalisant le fonds Anges Québec Capital.

Anges Québec

Anges Québec est un réseau d'anges investisseurs qui a pour mission principale de mettre en commun un réseau d'affaires afin de cibler les meilleurs entrepreneurs et occasions d'affaires et d'apporter un soutien à ses membres qui les financent.

Les membres d'Anges Québec sont des entrepreneurs d'expérience qui contribuent au lancement et à la croissance d'entreprises dans des secteurs d'activité variés. Chaque membre prend indépendamment les décisions relatives à ses investissements et s'engage au sein de projets d'affaires répondant à ses critères d'investissement. Son implication peut être financière ou participative dans des activités, par exemple le mentorat, la participation à des conseils d'administration, la promotion de projets auprès de son réseau d'affaires ou l'élaboration de stratégies d'entreprise.

Les anges investisseurs membres du réseau doivent être des investisseurs qualifiés au sens de l'Autorité des marchés financiers.

Un fonds de co-investissement qui connaît un vif succès

Depuis mai 2012, le réseau Anges Québec gère le fonds de co-investissement, Anges Québec Capital, dans lequel le gouvernement du Québec a investi 20 millions de dollars. Le fonds peut s'engager à investir un maximum de deux dollars pour chaque dollar investi par les anges investisseurs dans les projets d'entreprises.

Depuis sa création, le fonds Anges Québec Capital a connu un vif succès puisqu'il s'est engagé à investir la totalité de son capital dans 14 projets d'entreprises québécoises dont cinq ont déjà reçu une deuxième ronde de financement. Jusqu'à maintenant les engagements financiers totaux des anges investisseurs sont supérieurs à celui du fonds de co-investissement ce qui démontre la forte implication de ces derniers dans l'écosystème de financement québécois.

❑ Un appui important aux entreprises en démarrage

Dans ce contexte, l'objectif du gouvernement est de recapitaliser rapidement le fonds afin de permettre le financement à plus long terme des entreprises au stade de l'amorçage et du démarrage, et ce, dans toutes les régions du Québec et dans divers secteurs d'activité.

Par le budget 2014-2015, le gouvernement du Québec confirme qu'il s'engage à recapitaliser, en collaboration avec Investissement Québec, le fonds Anges Québec Capital pour 25 millions de dollars additionnels. Une clôture à cet effet sera réalisée rapidement.

Par la suite, dans le cadre d'une clôture subséquente, l'objectif sera d'inclure des partenaires additionnels afin que le fonds atteigne une taille de 60 millions de dollars.

En effet, ces derniers investiront un minimum de 30 millions de dollars dans les projets d'entreprises ce qui devrait permettre à Anges Québec Capital de financer près de 50 nouveaux projets d'entreprises au cours des cinq prochaines années. Ainsi, les investissements totaux dans les entreprises atteindront un minimum de 90 millions de dollars.

Les sommes nécessaires à l'investissement de 25 millions de dollars proviendront notamment d'une avance au Fonds du développement économique.

TABLEAU B.8

Recapitalisation du fonds Anges Québec Capital – Investissements en entreprise

(en millions de dollars)

	Engagement
Gouvernement du Québec et Investissement Québec	25
Autres partenaires	35
Sous-total	60
Anges investisseurs (engagement minimal)	30
TOTAL	90

3.2.2 Renouvellement des Fonds locaux d'investissement

Les Fonds locaux d'investissement (FLI) visent à stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès aux capitaux pour le démarrage ou l'expansion d'entreprises traditionnelles et de l'économie sociale. Ils sont le principal outil dont disposent les 120 centres locaux de développement (CLD) pour soutenir les entreprises de leur territoire.

Selon les modalités actuelles, les FLI seraient arrivés à échéance au 31 décembre 2014, de sorte que les CLD n'auraient plus été en mesure d'accorder d'aide financière à partir du 1^{er} janvier 2015.

Étant donné l'importance des FLI dans le soutien à l'entrepreneuriat local, le budget 2014-2015 prévoit :

- le report du remboursement des FLI pour une période de cinq ans, ce qui permettra de dégager des liquidités afin d'assurer le maintien de leurs interventions en région;
- l'assouplissement des modalités des FLI afin d'appuyer les futurs entrepreneurs dans leurs démarches d'acquisition d'entreprises dans l'ensemble des régions du Québec.

Avec ces modifications et ce report, les CLD pourront réaliser des investissements additionnels annuels de 25 millions de dollars de 2015-2016 à 2019-2020, à même la capitalisation actuelle.

Les Fonds locaux d'investissement

Depuis 15 ans, les Fonds locaux d'investissement (FLI) mis à la disposition des 120 centres locaux de développement (CLD) apportent une aide financière pour le démarrage et l'expansion des entreprises sur leur territoire. De plus, les FLI peuvent également soutenir la relève entrepreneuriale.

Depuis leur mise en place en 1998, l'enveloppe des FLI a été recapitalisée à deux reprises de sorte que leur capitalisation totale atteint 172 millions de dollars.

Évolution de l'enveloppe des FLI (en millions de dollars)

	Prévu	Versé
Dotation initiale (1998)	99	95,1
Budget 2001-2002	31	30,9
Budget 2006-2007	45	46,0
TOTAL	175	172,0

Depuis 1998, les FLI ont permis de créer et de maintenir plus de 111 000 emplois et près de 10 000 entreprises. En outre, les FLI ont contribué à générer plus de 3,6 milliards de dollars en investissement.

Interventions des FLI – 1998 à 2012

	Total ⁽¹⁾
Nombre d'emplois créés et maintenus	111 529
Nombre d'entreprises créées et en expansion	10 089
Investissements (M\$)	
– Contribution des CLD	398,6
– Autres contributions (promoteurs et partenaires)	3 630,1
Investissements totaux	4 028,6

(1) Excluant les données de 2005 à 2012 des 18 CLD de la région de Montréal.

Sources : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec et CLD.

Nature de l'aide financière

Le financement accordé par les CLD peut prendre la forme de prêts, de prêts participatifs, de garanties de prêt, de cautionnements, d'acquisitions d'obligations ou autres titres d'emprunt, des prises de participation au capital-actions, au capital social ou une autre forme, à l'exception de subventions. Ce financement est accordé conformément aux modalités d'utilisation indiquées au contrat de prêt FLI avec le gouvernement et à la politique d'investissement.

3.2.3 10 millions de dollars pour développer la filière de la biomasse forestière résiduelle

La biomasse forestière est une source d'énergie renouvelable, disponible et souvent abondante.

L'utilisation de la biomasse forestière résiduelle pour produire de l'énergie est une option pour réduire la consommation de carburants fossiles et ainsi contribuer à atteindre nos objectifs d'indépendance énergétique.

Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement du Québec s'engage à investir 10 millions de dollars dans un nouveau fonds visant à accélérer le développement de la filière biomasse forestière résiduelle.

À cet égard, le gouvernement collaborera avec Fondation et la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) afin de mettre sur pied un fonds dont la capitalisation minimale sera de 20,2 millions de dollars.

L'objectif de ce fonds sera de répondre à la difficulté de démarrer cette nouvelle filière industrielle, de démontrer sa pertinence et son efficacité et de constituer une masse critique de projets dans ce secteur, tels que des projets de conversion physique des installations de chauffage utilisant des combustibles fossiles ou la mise en place de centres de transformation et de conditionnement.

Le fonds visera à financer des projets rentables, où une coopérative forestière sera impliquée, qui contribueront à la création ou au maintien d'emplois locaux, qui respecteront des normes de qualité de la biomasse et dont les impacts environnementaux seront limités. Les critères d'admissibilité seront précisés ultérieurement.

À titre de mandataire du gouvernement du Québec, Investissement Québec sera responsable de la mise en œuvre de ce nouveau fonds en collaboration avec Fondation et la FQCF. La participation du gouvernement à ce fonds se fera sous la forme d'un investissement avec espérance de rendement. À cette fin, les sommes nécessaires à la participation du gouvernement du Québec se feront via une avance au Fonds du développement économique.

4. MAINTENIR L'APPUI AUX MUNICIPALITÉS ET AUX RÉGIONS

La performance économique du Québec est directement tributaire de la croissance de chacune de ses régions. En misant notamment sur des mesures généreuses d'appui à l'investissement, le développement du Nord québécois et l'exploitation responsable de nos ressources naturelles, toutes les régions du Québec s'enrichissent.

L'ampleur des actions mises de l'avant au cours des derniers mois témoigne bien de l'engagement de l'État à développer leur plein potentiel.

□ 1,8 milliard de dollars de projets d'investissement en région depuis octobre dernier

Le gouvernement du Québec a clairement démontré qu'il compte poursuivre dans la voie du développement des régions dans le cadre de sa Politique économique Priorité emploi. Des actions concrètes sont prévues pour favoriser le développement de secteurs directement liés à l'essor économique régional, dont notamment :

- les initiatives ciblées pour les secteurs forestiers et pétroliers;
- le crédit d'impôt à l'investissement aux taux bonifiés dans les régions ressources, variant entre 20 % et 50 % selon la région, alors qu'il est de 10 % ou de 20 % ailleurs au Québec;
- les mesures pour le développement du Nord québécois, notamment les investissements dans les infrastructures de transport et dans les établissements de formation de la main-d'œuvre;
- des gestes pour promouvoir le tourisme en région, dont notamment la modernisation des installations de la Sépaq.

Depuis octobre dernier, le gouvernement du Québec a contribué à la réalisation de 1,8 milliard de dollars de projets d'investissement en régions ressources. Ces interventions permettront de créer ou de maintenir environ 2 500 emplois directs.

□ Un plan de développement pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

De plus, le gouvernement a dévoilé, le 9 mai 2013, sa stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Cette stratégie vise à mettre en valeur les ressources exceptionnelles de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, en s'appuyant autant sur les secteurs traditionnels de l'économie de la région que sur les secteurs innovants tel le secteur des éoliennes. Elle prévoit notamment la mise en place du Fonds d'aide à l'initiative régionale (FAIR), spécifique à la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, doté d'une enveloppe de 6 millions de dollars pour l'année 2013-2014.

❑ **470 millions de dollars pour la Politique nationale de la ruralité**

Dans le but de soutenir les communautés rurales, la Politique nationale de la ruralité a été lancée le 5 décembre 2013. Dotée d'une enveloppe bonifiée pour un montant total de 470 millions de dollars sur 10 ans, cette politique vise notamment le financement de projet de développement choisi à l'échelle des MRC et mis en œuvre au bénéfice de plusieurs municipalités.

❑ **Nouvelles initiatives prévues dans le budget 2014-2015**

Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement intensifie les interventions qu'il a déjà annoncées en prévoyant des initiatives spécifiques pour les régions du Québec, soit par :

- des mesures pour soutenir les municipalités qui sont au cœur du dynamisme des régions;
- l'amélioration du crédit d'impôt favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique en région;
- des initiatives pour les régions touchées par les feux de forêts;
- un soutien à la formation des pompiers volontaires et à temps partiel.

Par ailleurs, d'autres initiatives du budget présentées précédemment viennent directement appuyer le développement économique régional en soutenant le secteur des ressources naturelles et en prévoyant du financement additionnel pour le démarrage et la croissance des entreprises en région.

4.1 Un partenariat Québec-municipalités renouvelé

Le gouvernement reconnaît la contribution importante des municipalités dans le développement économique, social et culturel de toutes les régions du Québec.

Les municipalités ont une connaissance approfondie des enjeux affectant leur communauté et, pour cette raison, le gouvernement continuera de les appuyer afin de maintenir et d'améliorer les services aux citoyens.

Le gouvernement et ses partenaires municipaux reprendront bientôt les discussions afin de conclure une nouvelle entente Québec-municipalités.

Cependant, comme le démontre l'ensemble des gestes posés par le gouvernement, le partenariat entre le gouvernement du Québec, les municipalités et les autres acteurs du développement de toutes les régions du Québec va au-delà d'une nouvelle entente Québec-municipalités.

À l'occasion du budget 2014-2015, le gouvernement réitère l'importance du partenariat Québec-municipalités en posant certains gestes immédiats pour :

- appuyer Montréal, moteur de développement économique du Québec;
- soutenir le développement de la capitale nationale.

TABLEAU B.9

Investissements pour le développement de Québec et de Montréal
(en millions de dollars)

	Plan québécois des infrastructures
Montréal	
Contribuer à l'expansion de Pointe-à-Callière	25,0
Québec	
Réaménager le site Dalhousie	31,0
Construire un anneau de glace couvert	32,5
TOTAL	88,5

4.1.1 Conclusion d'une nouvelle entente Québec-municipalités

Le gouvernement aura versé près de 4,6 milliards de dollars en vertu de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013, reconduite en 2014.

Dans le cadre de la négociation d'une nouvelle entente Québec-municipalités, des enjeux municipaux importants, tels le financement de la voirie locale et du transport collectif et la diversification des revenus municipaux feront l'objet de discussions entre le gouvernement et ses partenaires municipaux.

La nouvelle entente Québec-municipalités aura pour objectif d'assurer aux municipalités des leviers financiers prévisibles, complémentaires aux revenus autonomes dont elles disposent déjà, pour assumer leurs responsabilités, et ce, dans le respect de la capacité de payer du gouvernement et de l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

Le respect du cadre financier du gouvernement sera donc une condition essentielle à la conclusion d'une nouvelle entente dans le contexte budgétaire actuel. Des priorités devront donc être clairement établies.

4.1.2 Appuyer Montréal, moteur de développement économique du Québec

Montréal, à titre de métropole et moteur de développement économique, joue un rôle majeur dans le rayonnement du Québec sur la scène nationale et internationale. Son offre culturelle diversifiée bénéficie à l'ensemble des Québécois. Par ailleurs, la ville est une destination reconnue, appréciée et privilégiée par le tourisme international.

Le gouvernement reconnaît l'importance du rôle particulier joué par Montréal et la nécessité de soutenir la métropole dans son développement. Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement entend donc :

- réaffirmer le statut particulier de Montréal en tant que métropole;
- contribuer à l'expansion de Pointe-à-Callière.

Réaffirmer le statut particulier de Montréal en tant que métropole

L'Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal reconnaît le rôle que joue la métropole dans l'économie du Québec et le fait que la ville assume des responsabilités particulières, notamment en matière de services à la personne.

Le gouvernement confirme donc le versement annuel de 25 millions de dollars à la Ville de Montréal afin de contribuer à la livraison des services spécifiques découlant de son rôle de métropole.

Le gouvernement entreprendra des discussions avec la Ville de Montréal pour s'assurer que celle-ci dispose des outils nécessaires afin de jouer pleinement son rôle de métropole.

Contribuer à l'expansion de Pointe-à-Callière

En 2017, la métropole célébrera son 375^e anniversaire. Afin de laisser une marque tangible de cet événement, le gouvernement soutiendra des projets porteurs permettant de contribuer au rayonnement de la ville.

Dans le cadre de ces célébrations, le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal prévoit amorcer une nouvelle phase d'expansion de Pointe-à-Callière en créant la Cité de l'archéologie et de l'histoire de Montréal afin, notamment, de mettre en valeur le parlement du Canada-Uni et le collecteur William. Le projet nécessitera des investissements totaux de l'ordre de 100 millions de dollars.

Le gouvernement investira jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars dans ce projet qui permettra non seulement de préserver, mais également de rendre accessible des sites archéologiques et historiques d'envergure nationale. Le gouvernement fédéral, la Ville de Montréal et la Fondation Pointe-à-Callière seront interpellés pour compléter le financement.

La contribution financière du gouvernement sera inscrite au Plan québécois des infrastructures.

4.1.3 Soutenir le développement de la capitale nationale

Afin de soutenir la Ville de Québec dans son rôle de capitale nationale, le gouvernement entend investir dans des projets structurants liés à l'image distinctive de la ville. À ce titre, le gouvernement soutiendra la Ville de Québec pour :

- réaménager le site Dalhousie, en bordure du fleuve Saint-Laurent;
- construire un anneau de glace couvert.

Réaménager le site Dalhousie

Les croisiéristes en escale à Québec sont nombreux et leur impact économique sur la Ville est important. Pour cette raison, la Ville de Québec souhaite un réaménagement du site Dalhousie en :

- procédant à la réfection des quais;
- aménageant une place publique sur la portion sud du terrain;
- construisant un stationnement étagé sur la portion nord.

De plus, la Ville de Québec sera l'hôte du rassemblement des grands voiliers en 2017. Le réaménagement du site Dalhousie aura un effet positif sur l'image de la ville lors de cet événement.

Le projet nécessitera des investissements de 39 millions de dollars. Le gouvernement y contribuera à hauteur maximale de 31 millions de dollars. La Ville de Québec s'est engagée à compléter le financement.

La contribution financière du gouvernement sera inscrite au Plan québécois des infrastructures.

Construire un anneau de glace couvert

Le gouvernement confirme son appui à la construction d'un anneau de glace couvert à Québec.

En plus de bonifier l'offre d'infrastructures sportives aux citoyens, la construction d'un anneau de glace couvert dotera la Ville de Québec d'un équipement sportif majeur lui permettant d'accueillir des compétitions d'envergure nationale et internationale, en plus de fournir un site d'entraînement de pointe pour nos athlètes.

Les travaux à réaliser nécessiteront des investissements de 97,5 millions de dollars. La Ville s'est engagée à verser le tiers de cette somme soit 32,5 millions de dollars. Le gouvernement investira jusqu'à concurrence de 32,5 millions de dollars. Le gouvernement fédéral sera interpellé pour compléter le financement de ce projet.

La contribution financière du gouvernement sera inscrite au Plan québécois des infrastructures.

4.2 Amélioration du crédit d'impôt favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique en région

Le crédit d'impôt remboursable favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique a été mis en place au budget 2012-2013 afin d'accélérer et d'intensifier les investissements en infrastructures des établissements d'hébergement dans les régions du Québec, au-delà des portes d'entrée que représentent les grandes régions de Montréal et de Québec.

- Une société admissible peut réclamer ce crédit d'impôt pour des dépenses engagées dans le cadre de travaux de rénovation ou d'amélioration réalisés avant le 1^{er} janvier 2016.
- Le crédit d'impôt s'applique à un taux de 25 % sur les dépenses admissibles qui excèdent un seuil de 50 000 \$ par année d'imposition, mais sans dépasser 750 000 \$. Le montant du crédit d'impôt est limité à 175 000 \$ par année.

Or, depuis la mise en place du crédit d'impôt, l'application d'un seuil minimal de dépenses admissibles de 50 000 \$ par année d'imposition représente un frein pour la réalisation de projets de modernisation. Certains projets sont repoussés afin que les dépenses soient engagées dans une même année d'imposition.

Ainsi, il appert que l'imposition d'un seuil minimal de dépenses admissibles sur une base annuelle constitue un obstacle à l'objectif d'accélérer la modernisation de l'offre d'hébergement touristique des régions du Québec.

Afin de permettre aux sociétés d'hébergement touristique de mieux planifier leurs travaux et d'aller plus rapidement de l'avant dans la réalisation de leurs projets de rénovation ou d'amélioration, le gouvernement annonce que le seuil annuel de 50 000 \$ sera remplacé par un seuil unique de 50 000 \$ pour l'ensemble de la période d'application de la mesure.

Cette modification représente une aide additionnelle pour l'amélioration de l'offre d'hébergement touristique en région de 100 000 \$ en 2014-2015 et de 200 000 \$ en 2015-2016 et en 2016-2017.

4.3 Des initiatives pour les régions touchées par les feux de forêts

La forêt est un patrimoine et une source de création de richesse. Elle occupe une place importante dans plusieurs régions du Québec.

Les feux de forêt font partie du cycle de régénération de la forêt. Toutefois, ils peuvent, dans certain cas, mettre en péril la sécurité de la population et des infrastructures stratégiques d'une région.

Les forêts de la Baie-James et de la Basse-Côte-Nord ont été la cible de plusieurs feux en 2013 alors qu'en 2012, les forêts de l'Abitibi-Témiscamingue ont été ravagées par quatre feux d'importance.

Afin de mieux préserver le rôle de la forêt dans certaines régions et faire face aux changements climatiques qui risquent d'accroître l'intensité et la fréquence des feux sur le territoire nordique, le gouvernement s'engage à :

- mettre en place un plan de protection civile contre les feux de forêts au nord du 51^e parallèle dès la prochaine saison, en investissant 2 millions de dollars en 2014-2015;
- mettre en production une superficie de 11 500 hectares de forêts publiques dévastées par les feux de 2012 en Abitibi-Témiscamingue. À cette fin, 1,5 million de dollars seront investis en reboisement dès cette année.

Ces sommes seront prélevées à même les redevances forestières perçues par l'État.

4.4 Soutien à la formation des pompiers

Les pompiers volontaires et à temps partiel jouent un rôle de premier plan dans les petites municipalités. Les catastrophes de Lac-Mégantic et de l'Isle-Verte nous ont rappelé que les pompiers volontaires et à temps partiel sont souvent aux premières lignes dans bien des municipalités au Québec.

Même s'ils sont volontaires ou ne travaillent qu'à temps partiel, ces pompiers sont soumis à des exigences strictes et ils doivent suivre des centaines d'heures de formation. Les coûts de cette formation sont souvent payés ou remboursés par les municipalités, mais ils sont parfois, assumés entièrement par l'aspirant pompier.

Afin de s'assurer que les municipalités et les MRC du Québec ont la capacité d'intervenir adéquatement lors de sinistres, le ministère de la Sécurité publique mettra en place un programme doté d'une enveloppe de 4 millions de dollars par année afin d'apporter une aide financière pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel dans les municipalités et les MRC.

À cette fin, des crédits de 4 millions de dollars seront octroyés au ministère de la Sécurité publique en 2014-2015 financés à même l'objectif de croissance des dépenses du gouvernement.

5. DES EFFORTS ADDITIONNELS POUR LE LOGEMENT SOCIAL ET POUR CONTRER L'ITINÉRANCE

5.1 Un investissement de 270 millions de dollars pour la construction de 3 250 logements sociaux

De nombreux ménages ont des besoins particuliers en habitation. Qu'il s'agisse de personnes handicapées, de personnes en réintégration sociale ou de personnes victimes de violence, l'occupation d'un logement approprié permet à ces individus de maintenir leur autonomie et leur sécurité.

Afin de subvenir aux besoins des ménages en situation de précarité, le gouvernement annonce la construction de 3 250 nouveaux logements sociaux, communautaires et abordables.

Ces nouveaux logements seront financés à l'aide du programme AccèsLogis Québec.

Cette initiative permettra d'héberger les ménages les moins fortunés, notamment les ménages à faible revenu ou ayant des besoins particuliers, telle une perte d'autonomie.

Par ailleurs, le logement social constitue une assise importante pour améliorer la situation d'un itinérant, notamment au chapitre de :

- sa sécurité personnelle;
- son intégration dans la société;
- son autonomie.

À cet égard, 500 unités de cette toute nouvelle programmation du programme AccèsLogis Québec seront réservées à une clientèle itinérante ou à risque de le devenir.

TABLEAU B.10

Investissements dans la construction de logements sociaux, communautaires et abordables (en millions de dollars)

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	Autres années	Total
Construction de 3 250 nouveaux logements sociaux	—	—	—	183,7	86,3	270,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre au montant indiqué.

AccèsLogis Québec

Le programme AccèsLogis Québec permet à des offices d'habitation, à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif (ci-après appelés les promoteurs) de réaliser des logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou encore à des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers.

Le programme prévoit que le gouvernement, le promoteur du projet et le milieu (généralement la municipalité) supportent respectivement 50 %, 35 % et 15 % des coûts maximums admissibles d'un projet.

Le niveau d'aide financière varie selon le territoire, la clientèle visée et le nombre de chambres du logement. Par exemple, pour la construction d'un logement de deux chambres à coucher dans un grand centre urbain, le coût de construction admissible s'élève à 134 200 \$ et est réparti ainsi :

- 67 100 \$ pour le gouvernement du Québec;
- 46 970 \$ pour le promoteur;
- 20 130 \$ pour le milieu.

Étant donné la clientèle visée pour ces habitations, le coût du loyer est fixé à un niveau inférieur au loyer médian du marché.

Plus de 11 000 logements en cours de réalisation

En date du 31 janvier 2014, 11 293 logements sont en cours de réalisation, soit :

- 5 776 qui seront livrés prochainement;
- 5 517 autres en préparation.

En tenant compte des 3 250 nouvelles unités annoncées, ce sont donc 14 543 logements sociaux supplémentaires qui seront réalisés au cours des prochaines années.

TABLEAU B.11

Construction de logements sociaux, communautaires et abordables

	En voie de réalisation	En préparation	Nouvelles annonces	Total
Nombre de logements	5 776	5 517	3 250	14 543

❑ De nouveaux investissements pour lutter contre l'itinérance

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement annonce de nouveaux investissements de 6 millions de dollars pour 2014-2015 à l'égard des services de proximité aux personnes en situation d'itinérance, particulièrement en matière de santé et de services sociaux et pour du soutien communautaire.

Parmi ces nouveaux investissements, 1 million de dollars seront consacrés à l'aide aux personnes autochtones en situation d'itinérance.

❑ Politique nationale de lutte contre l'itinérance

Le 17 juin 2013, la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse a ouvert le Forum de consultation sur le projet de la Politique nationale de lutte à l'itinérance.

Ce forum a fait ressortir notamment l'importance que constitue le logement social et la proximité des services de santé et de services sociaux pour prévenir et lutter efficacement contre l'itinérance. Il a aussi été l'occasion d'entendre et d'échanger avec une multitude d'intervenants, et ce, dans le but de doter le Québec d'une nouvelle politique nationale de lutte contre l'itinérance et du plan d'action qui en découlera.

Les investissements dans les 500 logements sociaux ainsi que les nouvelles sommes annoncées pour contrer l'itinérance, s'inscrivent dans la foulée de la première politique nationale de lutte contre l'itinérance. La nouvelle politique sera rendue publique prochainement par la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse.

6. UN SOUTIEN ACCRU POUR DÉVELOPPER LE SECTEUR CULTUREL QUÉBÉCOIS

La culture est l'un des fondements identitaires du Québec. Elle contribue directement au rayonnement du Québec à l'étranger et elle est un facteur d'ouverture de la société québécoise sur le monde.

Elle représente en même temps un moteur de l'activité économique, contribuant de façon significative à la création d'emplois et de richesse au Québec. Chaque année, la culture et les communications représentent 130 000 emplois et 10 milliards de dollars d'activité économique. En raison de son apport à la société, le gouvernement du Québec pose des gestes concrets pour en assurer le développement.

Le 17 janvier 2013, le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle a été mis en place par la première ministre. Ce groupe de travail avait pour mandat de proposer des pistes de solution au gouvernement pour favoriser les dons privés et pour faciliter l'accès aux mesures d'aide dont bénéficient les organismes culturels.

À cet égard, le gouvernement du Québec a déjà donné suite à la majorité des recommandations du rapport. Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement franchit un pas de plus en confirmant la création du Fonds Avenir Mécénat culture et en contribuant à pérenniser son financement. Ceci permettra d'offrir une stabilité à long terme dans le soutien aux organismes culturels.

Par ailleurs, plus que dans tous les secteurs de l'économie, le modèle d'affaires en culture est bouleversé par les changements technologiques, de la création à la commercialisation. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec entend mettre de l'avant sa stratégie culturelle numérique afin de mobiliser le milieu artistique et culturel autour d'un projet moderne et innovateur.

6.1 Contribuer à la pérennisation du financement des organismes culturels

Afin d'assurer un soutien stable et prévisible à la philanthropie et promouvoir l'engagement à long terme des mécènes envers les organismes culturels, la première ministre du Québec a annoncé le 3 juillet 2013 la création, en 2014-2015, du Fonds Avenir Mécénat Culture.

Pour donner suite à cet engagement gouvernemental, le présent budget annonce la création de ce fonds devant servir à pérenniser le financement des divers volets du programme Mécénat Placements Culture qui constitue le principal outil pour stimuler les dons et accroître l'impact de la philanthropie auprès des organismes culturels.

Pour assurer la pérennité du programme Mécénat Placements Culture, le fonds bénéficiera, dès 2014-2015, d'un prélèvement annuel de 5 millions de dollars sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac. De plus, les crédits budgétaires alloués au ministère de la Culture et des Communications pour le financement du programme Mécénat Placements Culture seront entièrement dédiés au fonds. Ce fonds sera créé dans le cadre du projet de loi omnibus du budget.

6.2 150 millions de dollars pour poursuivre le virage numérique du secteur culturel

Afin de permettre aux médias et aux industries culturelles du Québec de poursuivre le virage numérique, et ce, de la création jusqu'à la commercialisation des œuvres, le gouvernement annonce des investissements de 150 millions de dollars pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie culturelle numérique du Québec.

La stratégie culturelle numérique du Québec sera dévoilée prochainement par le ministre de la Culture et des Communications.

□ Des opportunités à saisir

Plus que dans tous les secteurs de l'économie, les changements technologiques ont transformé les façons de produire, de diffuser et de consommer les produits culturels. Ainsi, au Québec comme ailleurs, les entreprises du secteur culturel font face à de multiples défis : la transformation des modèles d'affaires, l'abondance de l'offre et les nouvelles habitudes des consommateurs.

Bien que des efforts ont été déployés au cours des dernières années pour prendre ce virage, la transition vers le numérique est loin d'être chose faite. La stratégie du Québec a pour objectif de mobiliser les milieux culturels afin d'assurer, grâce au numérique, la persistance de notre culture, son rayonnement et son renouvellement.

□ Trois grandes orientations pour relever ces défis

La nouvelle stratégie culturelle numérique du Québec permettra d'investir l'espace culturel en misant sur les forces créatives de toutes les régions du Québec, autant pour la production de nouveaux contenus culturels que pour leur diffusion. Elle s'articulera autour de trois grandes orientations :

- enrichir l'offre de contenus culturels numériques en rendant disponible l'offre culturelle existante et en soutenant la création numérique originale;
- assurer la diffusion et l'accessibilité des contenus en misant sur les nouveaux outils numériques et les habitudes de consommation nouvelles pour accroître la disponibilité, la facilité d'accès et la visibilité des contenus québécois;
- créer un environnement propice au développement numérique en adaptant les structures législatives, réglementaires, juridiques et commerciales qui encadrent les contenus.

Pour la mise en œuvre de la stratégie culturelle numérique du Québec :

- 100 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2014-2015, seront prévus dans le Plan québécois des infrastructures;
- 50 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2014-2015, seront octroyés au ministère de la Culture et des Communications financés à même l'objectif de croissance des dépenses du gouvernement.

7. RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROTECTION DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Le gouvernement est soucieux d'adopter des mesures qui permettront d'attirer, de développer et de maintenir des entreprises au Québec.

À cet effet, la rétention de nos sièges sociaux, et tout particulièrement des sociétés considérées comme des fleurons québécois, est au cœur de ses préoccupations.

Par conséquent, le 7 juin 2013, le Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises a été mis sur pied.

Le groupe de travail avait pour mandat de recommander des mesures qui pourraient permettre aux entreprises du Québec de mieux se protéger contre des prises de contrôle non souhaitées ainsi que des mesures qui pourraient favoriser le maintien et le développement des sièges sociaux au Québec.

Les recommandations suivantes portent sur la Loi sur les sociétés par actions du Québec (LSAQ) et aux organismes régissant les valeurs mobilières.

□ Recommandations concernant la Loi sur les sociétés par actions du Québec

- Modifier la LSAQ afin de rendre possible l'adoption d'un droit de vote variable en fonction de la durée de détention des actions de sociétés. La formule d'application proposée est la suivante :
 - les actions avec droit de vote de la société pourront comporter un droit de vote additionnel lorsque le propriétaire véritable en sera détenteur depuis deux ans ou plus.
 - La mesure prévue pourra être introduite aux statuts de constitution de la société.
 - La mesure prévue pourra aussi être introduite aux statuts de la société subséquemment à sa constitution ou être retirée en tout temps par résolution spéciale des actionnaires, auxquels cas les actionnaires pourront exercer leurs droits habituels.
- Modifier la LSAQ afin de permettre l'adoption de dispositions interdisant certaines opérations pour les sociétés faisant l'objet d'une OPA non approuvée par le conseil d'administration. La formule d'application proposée serait la suivante :
 - une fusion ou autre regroupement des actifs de la société avec ceux de l'offrant ou une vente importante d'actifs représentant 15 % de la société sont interdits pendant 5 ans;
 - l'offrant doit remettre à la société les profits réalisés dans les 24 mois suivant l'OPA lors de la revente de titres de la société acquis au cours des 12 mois précédant le lancement de l'OPA;

- la révocation du mandat en cours d'un administrateur (d'une durée maximale de trois ans) ne pourra s'effectuer avant la fin de son terme;
- l'offrant ne pourra pas exercer son droit de vote pour les actions qu'il détiendra suivant le lancement de l'OPA. Cette mesure s'appliquera jusqu'à ce que les autres actionnaires, à l'exclusion des administrateurs et des dirigeants-actionnaires, adoptent une résolution aux deux tiers des voix, redonnant ces droits de vote à l'initiateur d'une OPA et aux personnes qui lui sont liées;
- les mesures prévues ci-haut pourront être introduites aux statuts de constitution de la société;
- les mesures prévues ci-haut pourront aussi être introduites aux statuts de la société subséquemment à sa constitution ou être retirées en tout temps par résolution spéciale des actionnaires, auxquels cas les actionnaires pourront exercer leurs droits habituels.

☐ Recommandations relatives aux organismes régissant les valeurs mobilières

- Le groupe de travail appuie la proposition de l'Autorité des marchés financiers qui vise à permettre aux conseils d'administration des sociétés qui font l'objet d'une OPA hostile d'exercer pleinement leurs devoirs fiduciaires, et est d'avis que cette proposition, dans la mesure où elle est appliquée à l'ensemble des entreprises cotées en bourse qui sont des émetteurs assujettis au Canada, est de nature à rétablir l'équilibre entre l'initiateur d'une OPA non sollicitée et la société visée. Dans cette perspective, le groupe de travail recommande que le ministre des Finances et de l'Économie détermine si des changements de nature législative ou réglementaire pourraient faciliter une telle mise en œuvre de la proposition de l'Autorité.
- Transformer le Bureau de décision et de révision en un tribunal administratif spécialisé composé de juges de la Cour du Québec. La structure de ce tribunal pourrait s'inspirer du Tribunal des professions.

Le gouvernement entend modifier rapidement la Loi sur les sociétés par actions du Québec afin d'y inclure des moyens de défense pour les sociétés désirant s'en prévaloir.

De plus, le gouvernement mettra de l'avant les recommandations concernant la Loi sur les valeurs mobilières afin de proposer les modifications législatives et réglementaires qui pourraient être adaptées au contexte canadien d'harmonisation.

Finalement, le gouvernement prend note des autres mesures recommandées par le Groupe.

Section C

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2014 ET 2015

Introduction.....	C.3
1. Les perspectives économiques au Québec	C.5
1.1 Le PIB nominal affecté par la faiblesse des prix en 2013	C.6
1.2 Les composantes du PIB réel : une croissance qui sera principalement soutenue par les investissements des entreprises et par les exportations	C.8
1.3 Le marché du travail poursuit sa tendance positive	C.9
1.4 Une croissance modérée des dépenses de consommation des ménages	C.12
1.5 Les investissements résidentiels en baisse	C.14
1.6 Les investissements non résidentiels demeurent élevés	C.16
1.7 Le commerce extérieur : une reprise des exportations	C.20
1.8 Comparaison avec les prévisions du secteur privé	C.25
1.9 Les perspectives économiques quinquennales pour la période de 2014 à 2018	C.27
2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec	C.29
2.1 La situation économique au Canada.....	C.30
2.2 La situation économique aux États-Unis.....	C.37
3. Le contexte économique mondial.....	C.49
3.1 Un renforcement de la croissance dans les économies avancées	C.51
3.2 Une croissance modérée des économies émergentes.....	C.53
3.3 Les perspectives par pays.....	C.55
4. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision.....	C.59
5. Évolution des prix des principaux métaux produits au Québec.....	C.63

INTRODUCTION

□ Un contexte qui a peu évolué depuis novembre

Le contexte économique demeure similaire à celui décrit en novembre dernier. Toutefois, certains nuages qui planaient sur l'économie du Québec se sont atténués. En effet :

- la croissance économique aux États-Unis s'est raffermie en deuxième partie de 2013;
- le dollar canadien a continué de se déprécier, favorisant les exportateurs du Québec.

L'inflation reste cependant faible, et ce, dans plusieurs économies avancées.

□ Une accélération graduelle en 2014, toujours empreinte d'incertitude

Une reprise graduelle de la croissance mondiale est en voie de se matérialiser. Cette reprise devra toutefois composer avec l'incertitude qui n'est pas encore totalement dissipée. Ainsi, l'économie mondiale connaîtra une accélération progressive et modérée de sa croissance, qui s'établira à 3,5 % en 2014 et à 3,8 % en 2015, comparativement à 3,2 % en 2012 et à 3,0 % en 2013.

- Ce raffermissement graduel profitera notamment de l'amélioration de la situation des économies avancées, qui bénéficieront généralement de l'atténuation des effets des mesures d'austérité budgétaire et du processus de désendettement des ménages qui s'est opéré ces dernières années, particulièrement aux États-Unis.
- La croissance des économies émergentes devrait également se renforcer par rapport à 2013, mais elle demeurera inférieure aux niveaux observés avant la dernière récession.

TABLEAU C.1

Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2012	2013	2014	2015
Québec	1,5	1,2	1,9	1,9
Canada	1,7	1,8	2,3	2,5
États-Unis	2,8	1,9	2,8	2,9
Zone euro	-0,7	-0,4	0,9	1,4
Économies émergentes	4,7	4,6	4,9	5,3
Monde	3,2	3,0	3,5	3,8

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight, Fonds monétaire international, Datastream et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

□ Un contexte économique international qui demeure fragile

Au cours des dernières années, l'activité économique s'est inscrite dans un contexte de lente reprise de l'économie mondiale après la récession. En effet, après le rebond observé en 2010, à la sortie de la récession, la croissance économique mondiale a ralenti.

Ainsi, avec une croissance de 3,0 % en 2013, l'économie mondiale a été marquée par un contexte qui est demeuré fragile.

- Les effets des difficultés financières observées depuis 2008 ont continué à affecter la croissance des économies avancées. Plusieurs de ces pays connaissent un ralentissement marqué de l'inflation, qui reflète entre autres la faiblesse de leur demande intérieure.
- Les pays émergents, dont les économies sont davantage orientées vers l'exportation, ont subi les contrecoups d'une demande mondiale qui croît moins rapidement. De plus, certains d'entre eux font face à des sorties importantes de capitaux.

Au Québec, la croissance économique s'est poursuivie à un rythme modéré en 2013. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'est élevée à 1,2 %, en raison d'une progression plus modeste de la demande intérieure, et ce, malgré une reprise des exportations.

- La légère révision à la hausse du PIB réel en 2013, à 1,2 % comparativement à une croissance de 0,9 % prévue en novembre, provient notamment de la progression plus soutenue qu'attendu des exportations.
- Toutefois, cette accélération de la croissance ne s'est pas répercutée sur le PIB nominal, qui a été affecté par une inflation plus faible que prévu.

Un raffermissement graduel de la croissance est attendu en 2014 et en 2015. La croissance du PIB réel devrait s'élever à 1,9 % ces deux années, avec l'accélération de la croissance mondiale et plus particulièrement aux États-Unis.

- Ce raffermissement devrait se traduire par un retour graduel de l'inflation vers des valeurs plus proches des normes historiques, situées autour de 2 %, ce qui soutiendra davantage la croissance du PIB nominal.

Au Canada, la croissance économique s'est maintenue à 1,8 % en 2013, soit une croissance équivalente à celle observée en 2012. Une demande intérieure plus faible, ainsi qu'un contexte international empreint d'incertitude, ont restreint la croissance économique en 2013.

- La croissance du PIB réel devrait s'accroître progressivement à 2,3 % en 2014 et à 2,5 % en 2015, avec le raffermissement attendu aux États-Unis.

Aux États-Unis, après une hausse de 1,9 % en 2013, la croissance de l'économie devrait s'accroître modérément à 2,8 % en 2014 et à 2,9 % en 2015.

- Elle sera favorisée par la diminution des incertitudes budgétaires et par un renforcement du secteur privé, découlant, entre autres, de l'amélioration de la confiance des consommateurs et des entreprises.

1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC

À 1,2 % en 2013, l'économie du Québec a connu une croissance modérée, en raison notamment d'un ralentissement de la demande intérieure.

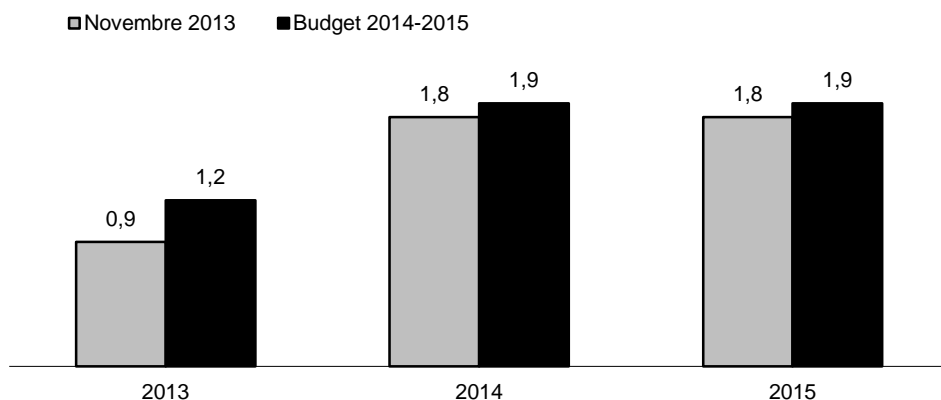
- La croissance du PIB réel est néanmoins révisée à la hausse de 0,3 point de pourcentage en 2013 par rapport à la prévision de novembre dernier, en raison d'une fin d'année 2013 plus robuste que prévu.
- Entre autres, la croissance économique en 2013 a bénéficié d'une plus forte contribution du secteur extérieur, favorisée par la dépréciation du dollar canadien.

Le raffermissement de la croissance aux États-Unis et l'amélioration graduelle de l'économie mondiale devraient se refléter par un renforcement progressif de l'activité économique au Québec.

- Ainsi, la croissance du PIB réel devrait se situer à 1,9 % en 2014 et en 2015, soit 0,1 point de pourcentage de plus par année par rapport à la prévision de novembre.

GRAPHIQUE C.1

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.1 Le PIB nominal affecté par la faiblesse des prix en 2013

Le PIB nominal, qui mesure la valeur de la production en tenant compte de l'effet des prix, a progressé de 2,1 % en 2013 et devrait s'accroître de 3,5 % en 2014 et de 3,9 % en 2015.

- La croissance du PIB nominal traduit une progression du PIB réel de 1,2 % en 2013 et de 1,9 % en 2014 et en 2015, ainsi qu'une augmentation des prix des biens et services produits ou importés au Québec de 0,9 % en 2013, de 1,6 % en 2014 et de 2,0 % en 2015.

La progression des prix a surpris par sa faiblesse en 2013. Le raffermissement de l'économie attendu en 2014 et en 2015 permettra un retour progressif de l'inflation, ce qui soutiendra la croissance du PIB nominal. Cette accélération graduelle se reflétera dans la progression des principales assiettes fiscales du gouvernement.

TABLEAU C.2

Croissance économique au Québec (variation en pourcentage)

	2013	2014	2015
PIB réel			
Budget 2014-2015	1,2	1,9	1,9
Novembre 2013	0,9	1,8	1,8
Révision	0,3	0,1	0,1
PIB nominal			
Budget 2014-2015	2,1	3,5	3,9
Novembre 2013	2,1	3,6	3,9
Révision	0,0	-0,1	0,0

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ L'indice des prix à la consommation a fortement décéléré en 2013

L'activité économique dans la plupart des économies avancées, notamment en zone euro et aux États-Unis, évolue dans un contexte de faible inflation.

Au Québec, malgré l'amélioration des conditions économiques en deuxième moitié d'année, la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) a fortement décéléré en 2013. Après une hausse de 2,1 % en 2012, il n'a progressé que de 0,7 % en 2013.

Ce ralentissement de la croissance des prix en 2013 s'explique, entre autres, par :

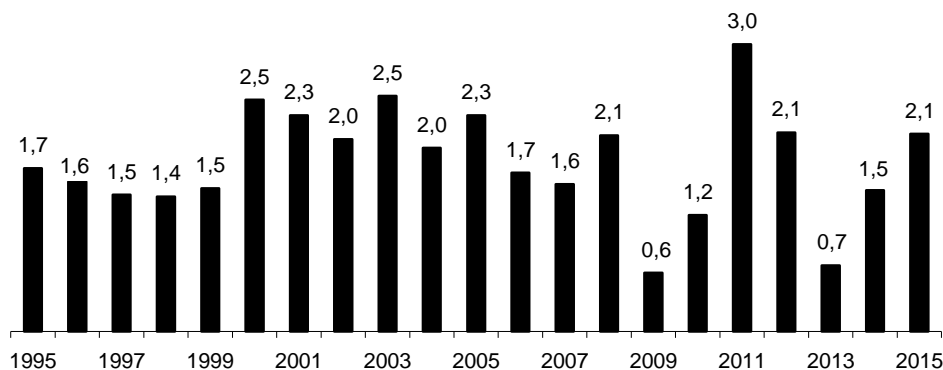
- une situation d'offre excédentaire au niveau mondial, alors que les capacités de production dans les économies avancées sont actuellement sous utilisées et que les pays émergents ont fortement contribué à l'offre mondiale avec des produits bon marché;
- la croissance modérée de la demande intérieure, qui exerce peu de pression sur les prix;
- la concurrence accrue dans le commerce au détail, qui se reflète sur les prix des biens.

Par ailleurs, cette faiblesse des prix n'est pas un phénomène spécifique au Québec. Au Canada, la croissance de l'IPC s'est élevée à 0,9 % en 2013.

Le renforcement de la demande, notamment dans les économies avancées, devrait entraîner une réduction des capacités de production sous utilisées. Au Québec, l'inflation devrait s'accélérer à 1,5 % en 2014 et à 2,1 % en 2015, revenant ainsi graduellement vers la cible de 2,0 % visée par la Banque du Canada.

GRAPHIQUE C.2

Évolution de l'indice des prix à la consommation au Québec (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.2 Les composantes du PIB réel : une croissance qui sera principalement soutenue par les investissements des entreprises et par les exportations

La progression de 1,2 % du PIB réel en 2013 a été soutenue par les exportations. Celles-ci continueront de stimuler la croissance dans les prochaines années et entraîneront une accélération des investissements des entreprises.

- Malgré le contexte international encore fragile, les exportations se sont nettement améliorées en 2013. La croissance des exportations, combinée à une plus faible progression des importations, s'est traduite par une plus forte contribution du secteur extérieur à la croissance économique du Québec en 2013. La croissance des exportations devrait se poursuivre en 2014 et en 2015, avec l'amélioration des perspectives économiques mondiales.
- La demande intérieure a ralenti en 2013. Elle devrait reprendre plus de vigueur en 2014 et en 2015, mais sa croissance restera modérée.
 - Les investissements non résidentiels des entreprises devraient s'accroître de nouveau en 2014 et en 2015, avec le raffermissement de la demande et la poursuite de la reprise des exportations.
 - La croissance modérée des dépenses de consommation des ménages devrait se poursuivre en 2014 et en 2015.
 - Les dépenses de l'ensemble des gouvernements se sont stabilisées en termes réels et resteront à des niveaux semblables.
 - Par ailleurs, le recul des investissements résidentiels, amorcé en 2013, devrait s'atténuer graduellement au cours des prochaines années.

TABLEAU C.3

PIB réel et ses principales composantes (variation en pourcentage)

	2013	2014	2015
Demande intérieure	1,0	1,4	1,3
Consommation des ménages	2,0	2,2	2,0
Investissements résidentiels	-2,5	-2,2	-1,3
Investissements non résidentiels des entreprises	0,7	3,2	3,2
Dépenses et investissements des gouvernements	0,1	-0,1	0,0
Commerce extérieur	—	—	—
Exportations totales	3,5	3,0	3,2
Importations totales	0,2	1,9	2,4
PIB RÉEL	1,2	1,9	1,9

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.3 Le marché du travail poursuit sa tendance positive

Le marché du travail a connu une performance robuste en 2013, avec une création de 47 800 emplois, soit une hausse de 1,2 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la plus forte hausse des trois dernières années.

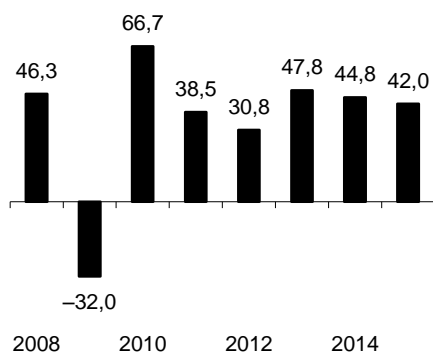
- Le taux de chômage a reculé, se situant en moyenne à 7,6 % en 2013, après avoir été de 7,8 % en 2012 et en 2011.

Avec l'accélération attendue de la croissance économique, la création d'emplois devrait se poursuivre.

- La création d'emplois devrait s'établir à 44 800 emplois en 2014 et à 42 000 emplois en 2015, ce qui représente des hausses de 1,1 % et de 1,0 % respectivement.
- Le taux de chômage devrait continuer de reculer graduellement, passant de 7,6 % en 2013 à 7,4 % en 2014 et à 7,2 % en 2015.

GRAPHIQUE C.3

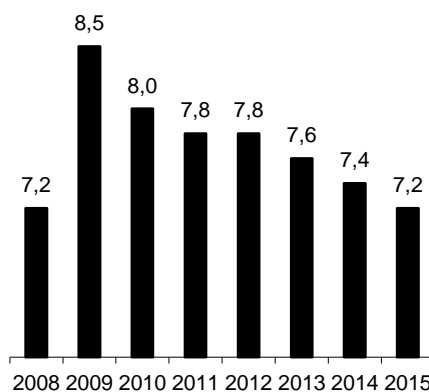
Création d'emplois au Québec (variation en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.4

Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Une amélioration continue du marché du travail au Québec lors des dernières décennies

Stimulée par des politiques publiques visant à favoriser l'emploi, la situation du marché du travail au Québec connaît depuis plusieurs décennies une amélioration continue.

- Ainsi, le marché du travail au Québec a continué de se raffermir ces dernières années, réduisant les écarts historiques avec le Canada.

Principaux indicateurs du marché du travail

(population de 15 à 64 ans, en pourcentage)

	Taux de chômage		Taux d'activité		Taux d'emploi	
	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada
1980	10,1	7,6	67,7	71,6	60,8	66,1
1990	10,5	8,2	72,9	76,6	65,3	70,3
2000	8,5	6,9	73,4	76,2	67,1	70,9
2010	8,0	8,1	77,3	77,8	71,1	71,5
2013	7,7	7,2	78,2	78,1	72,2	72,5

Source : Statistique Canada.

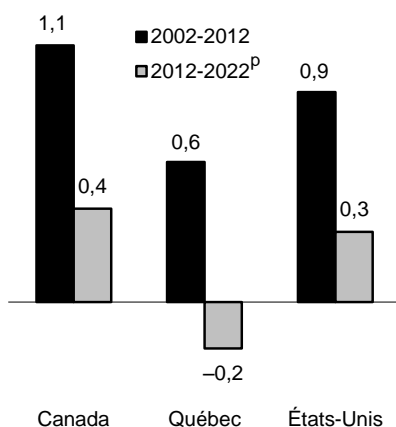
Le vieillissement de la population – Un défi pour le Québec

La croissance économique est grandement liée à l'évolution de l'emploi et de la population active. Or, le Québec connaîtra un processus de vieillissement plus rapide qu'au Canada et qu'aux États-Unis dans les années à venir.

La décroissance prévue de la population de 15 à 64 ans constituera ainsi un défi de taille. Le vieillissement de la population en âge de travailler exercera des pressions sur le taux d'activité global.

Population de 15 à 64 ans

(croissance annuelle moyenne en pourcentage)

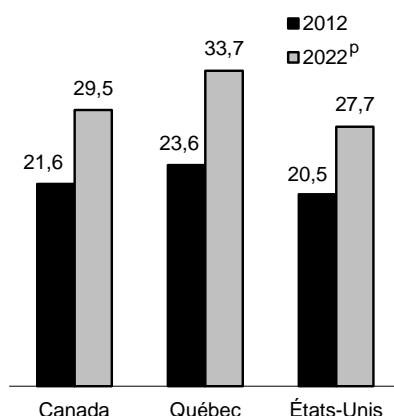


P : Prévisions.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et US Census Bureau.

Vieillesse de la population

(population des 65 ans et plus en proportion des 15-64 ans, en pourcentage)



P : Prévisions.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et US Census Bureau.

Création d'emplois par secteur au Québec, en Ontario et au Canada

Une création d'emplois concentrée dans la construction et le secteur public¹

De 2007 à 2013, la création d'emplois au Québec, en Ontario et au Canada a été concentrée dans la construction et dans le secteur public. À eux seuls, ces deux secteurs ont été à l'origine d'environ 70 % des emplois créés au Québec et au Canada, comparativement à 80 % en Ontario.

- L'emploi dans la construction a ainsi progressé de 4,8 % en moyenne par année au Québec, comparativement à 1,9 % en Ontario et à 3,1 % au Canada.
- Quant au secteur public, l'emploi a progressé de 2,1 % en moyenne par année au Québec, contre 2,7 % en Ontario et 2,3 % au Canada.

Création d'emplois selon différents secteurs d'activité – 2007 à 2013

(emplois en milliers et croissance annuelle moyenne en pourcentage)

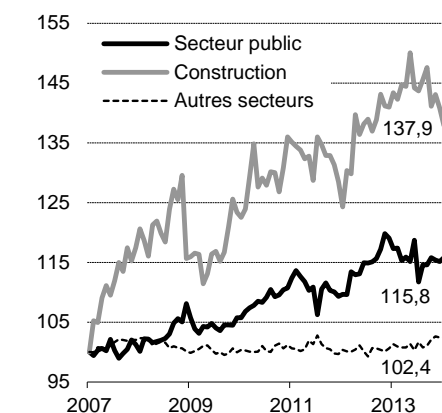
	Québec		Ontario		Canada	
	Emploi	En %	Emploi	En %	Emploi	En %
Construction	71,7	4,8	57,7	1,9	257,3	3,1
Secteur public	141,6	2,1	286,0	2,7	643,6	2,3
Autres secteurs	76,4	0,4	87,0	0,3	420,1	0,5
TOTAL	289,7	1,1	430,7	0,9	1321,0	1,1

Source : Statistique Canada.

Ainsi, l'apport des autres secteurs² à la création d'emplois durant cette période a été décevant, tant au Québec qu'au Canada et qu'en Ontario, avec des croissances annuelles moyennes de 0,4 %, de 0,3 % et de 0,5 % respectivement.

Création d'emplois au Québec

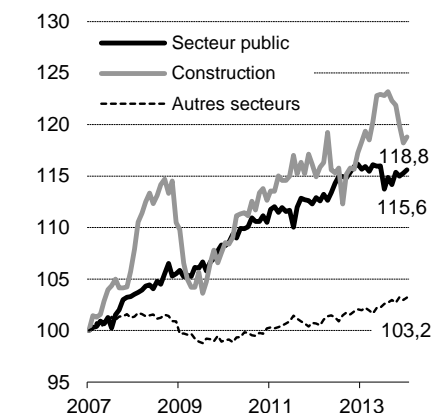
(indice, janvier 2007 = 100)



Source : Statistique Canada.

Création d'emplois au Canada

(indice, janvier 2007 = 100)



Source : Statistique Canada.

1 L'emploi dans le secteur public correspond à la somme des trois industries liées au secteur public, soit les soins de santé et services sociaux, les services d'enseignement et les administrations publiques.

2 La catégorie « autres secteurs » correspond à l'emploi total moins l'emploi dans le secteur de la construction et le secteur public.

1.4 Une croissance modérée des dépenses de consommation des ménages

La progression des dépenses de consommation des ménages se poursuit à un rythme modéré. En effet, après un ralentissement à 1,2 % en 2012, la croissance des dépenses de consommation, en termes réels, s'est élevée à 2,0 % en 2013.

Cette croissance modeste de la consommation s'explique notamment par :

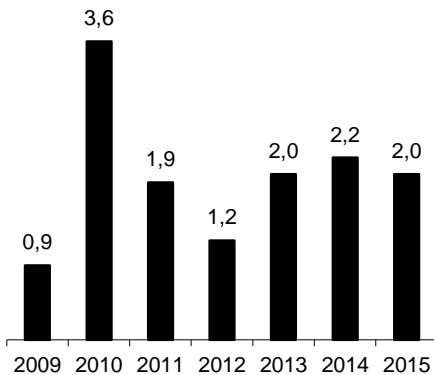
- la fragilité de la confiance des consommateurs, découlant entre autres de la situation économique mondiale encore incertaine;
- le ralentissement du secteur résidentiel, qui limite les besoins en achats de certains biens, tels que les matériaux de construction pour la rénovation domiciliaire, les meubles et les appareils ménagers;
- la tendance observée des ménages à assainir leur bilan financier. Leur taux d'épargne s'est situé à 3,0 % en 2013 par rapport à 2,4 % en 2010.

Les effets de certains de ces facteurs se dissiperont lentement lors des prochaines années. La progression des dépenses de consommation des ménages devrait se maintenir. Ces dépenses devraient croître de 2,2 % en 2014 et de 2,0 % en 2015, sous l'effet notamment de la poursuite de la création d'emplois, de la croissance du revenu des ménages et du renforcement de la confiance des consommateurs.

Par ailleurs, bien que la croissance des salaires hebdomadaires ait ralenti, passant de 2,5 % en 2012 à 1,4 % en 2013, la progression des salaires hebdomadaires reste encore supérieure à celle de l'inflation.

GRAPHIQUE C.5

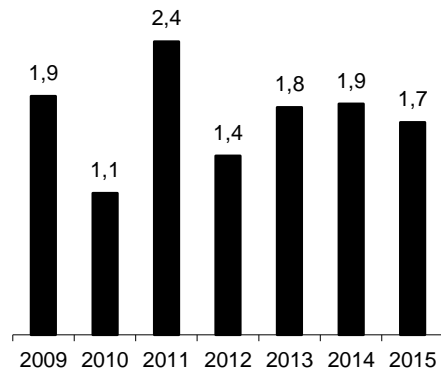
Dépenses de consommation des ménages au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.6

Revenu disponible des ménages au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Une faible progression de la consommation nominale

La faiblesse des prix a affecté la croissance des dépenses de consommation en termes nominaux, au Québec comme au Canada. En effet :

- au Québec, la valeur des dépenses de consommation a augmenté de 2,9 % en 2013. En comparaison, elle avait progressé de 4,8 % en 2010 et de 4,0 % en 2011;
- au Canada, la valeur des dépenses de consommation a progressé de 3,3 % en 2013, après une hausse de 4,9 % en 2010 et de 4,0 % en 2011.

Une faiblesse de l'inflation et une croissance plus modérée des salaires

La perte de vigueur de la consommation nominale s'explique notamment par la faiblesse de l'inflation.

- En effet, le déflateur de la consommation a augmenté de seulement 0,9 % en 2013, comparativement à 1,7 % en 2012 et à 2,1 % en 2011.
- Cette faiblesse des prix est également reflétée dans une croissance plus modérée des salaires et traitements, qui est passée de 3,7 % en 2012 à 2,6 % en 2013. Cette croissance reste néanmoins supérieure à celle de l'inflation.

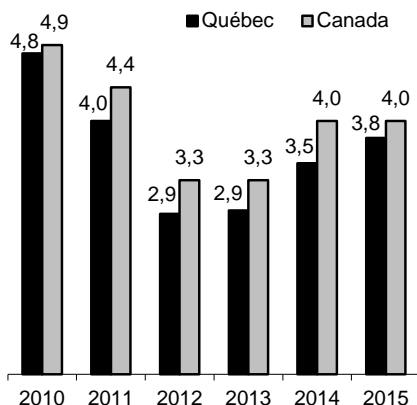
Des perspectives positives

La faiblesse des prix qui a affecté la consommation nominale devrait se dissiper au cours des prochaines années. Le déflateur de la consommation devrait augmenter graduellement, passant de 0,9 % à 1,2 % en 2014 et à 1,8 % en 2015. Ainsi :

- la croissance de la consommation nominale devrait s'accroître à 3,5 % en 2014 et à 3,8 % en 2015;
- les salaires et traitements devraient progresser de 3,3 % en 2014 et de 3,5 % en 2015.

Dépenses de consommation des ménages

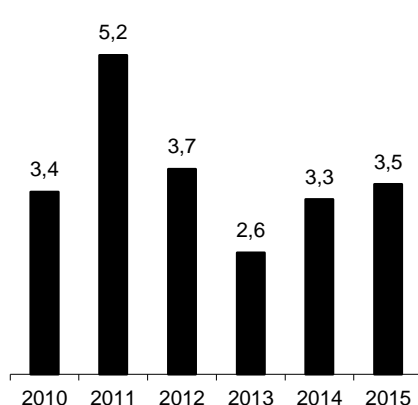
(variation en pourcentage, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Salaires et traitements au Québec

(variation en pourcentage, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.5 Les investissements résidentiels en baisse

Le secteur résidentiel a affiché un recul en 2013, qui a été plus marqué au Québec qu'au Canada. Ce repli résulte d'un réajustement accentué par les mesures successives de resserrement des règles hypothécaires introduites par le gouvernement fédéral, visant à limiter l'expansion du crédit hypothécaire au Canada.

Dans ce contexte, les investissements résidentiels au Québec se sont repliés de 2,5 % en 2013. Ce recul devrait s'atténuer graduellement au cours des prochaines années, alors que les investissements résidentiels devraient diminuer de 2,2 % en 2014 et de 1,3 % en 2015.

Cette tendance reflète notamment l'évolution des mises en chantier.

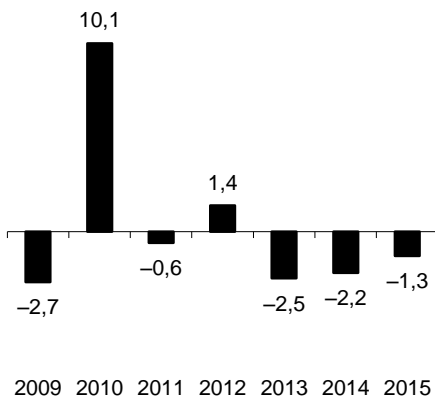
- Celles-ci ont reculé de 20,3 % en 2013, pour se situer à 37 800 unités. Ainsi, elles s'établissent déjà à des niveaux sous la formation des ménages au Québec, qui est d'environ 40 000 par année.
- Le secteur résidentiel devrait se stabiliser graduellement en 2014 et en 2015, alors que les mises en chantier devraient se situer autour de 36 000 unités par année.

Par ailleurs, les faibles taux d'intérêt hypothécaires actuels, qui ne devraient progresser que graduellement, ainsi que les mesures annoncées par le gouvernement du Québec pour encourager la rénovation verte, contribueront à soutenir les investissements résidentiels au Québec.

GRAPHIQUE C.7

Investissements résidentiels au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

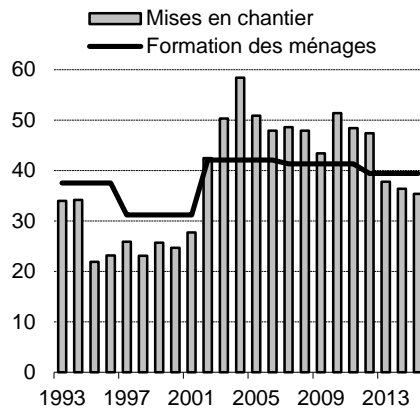


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.8

Mises en chantier et formation des ménages au Québec

(en milliers d'unités)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Perspectives du secteur résidentiel québécois

Le secteur résidentiel s'est replié en 2013, après un long cycle haussier

Comme dans le reste du Canada, le secteur résidentiel québécois a connu, de 2002 à 2012, un long cycle haussier. Ce cycle a été marqué par des niveaux de mises en chantier supérieurs à la formation des ménages ainsi que par une croissance des prix des logements plus rapide que celle des revenus des ménages.

Néanmoins, en 2013, un réajustement du secteur résidentiel québécois a été observé, marqué par une diminution de 20,3 % des mises en chantier et de 7,9 % des ventes de logements existants.

Ce repli découle notamment des derniers resserrements des règles hypothécaires introduits par le gouvernement fédéral, dont la dernière série, en vigueur depuis juillet 2012, faisait notamment passer l'amortissement maximal des prêts assurés de 30 ans à 25 ans.

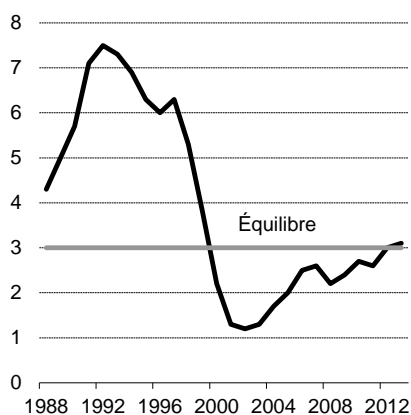
La situation du secteur résidentiel est globalement équilibrée au Québec

En 2013, le secteur résidentiel au Québec était en situation d'équilibre.

- Le taux d'inoccupation sur le marché locatif s'est situé à 3,1 %, soit près de son niveau d'équilibre, estimé à 3,0 %. Cela fait suite à une période de pénurie de logements locatifs au début des années 2000.
- Le ratio des ventes sur les nouvelles inscriptions indique que le marché de la revente est lui aussi globalement en situation d'équilibre. Ainsi, le prix des logements devrait croître ces prochaines années à un rythme similaire à celui de l'inflation.

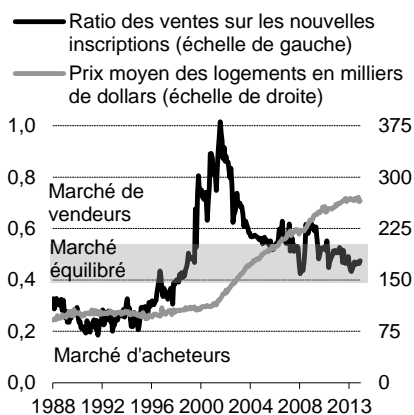
Dans ce contexte, de nouvelles mesures fédérales visant à resserrer les règles hypothécaires seraient superflues et pourraient avoir des conséquences négatives sur le marché québécois de l'habitation ainsi que sur l'ensemble de l'économie du Québec.

Taux d'inoccupation sur le marché locatif (en pourcentage)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Situation sur le marché de la revente



Sources : Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.6 Les investissements non résidentiels demeurent élevés

Les investissements non résidentiels, en particulier ceux des entreprises, demeurent l'un des principaux moteurs de l'activité économique au Québec.

En 2013, la valeur des investissements non résidentiels totaux au Québec s'est maintenue à des niveaux comparables à ceux de 2012. Le raffermissement de la croissance mondiale, en particulier aux États-Unis, devrait stimuler la croissance des investissements non résidentiels au Québec au cours des prochaines années.

- La valeur des investissements non résidentiels totaux devrait augmenter de 3,6 % en 2014. En 2015, ceux-ci devraient progresser de 2,5 %, portant la valeur des investissements non résidentiels à plus de 57 milliards de dollars.

▣ Les investissements des gouvernements

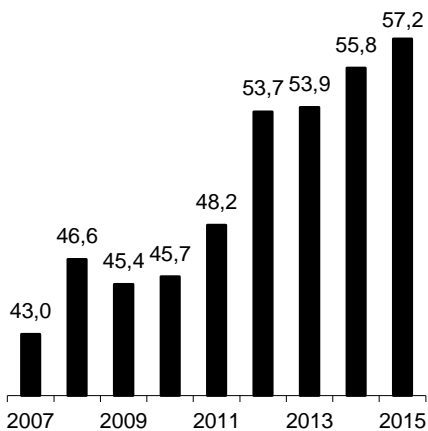
Les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, sont en cours de rééquilibrer leurs finances publiques. Ils continuent toutefois de maintenir des investissements en infrastructures à un niveau élevé, en particulier le gouvernement du Québec, tout en poursuivant les efforts de retour à l'équilibre budgétaire.

- Ainsi, les investissements de l'ensemble des administrations publiques au Québec, soit ceux du gouvernement du Québec et des administrations municipales et fédérale, resteront élevés.
- Ils se maintiendront à plus de 18 milliards de dollars en 2014 et en 2015, soit un niveau supérieur de près de 45 % à celui de 2007.

GRAPHIQUE C.9

Investissements non résidentiels totaux au Québec

(en milliards de dollars, en termes nominaux)

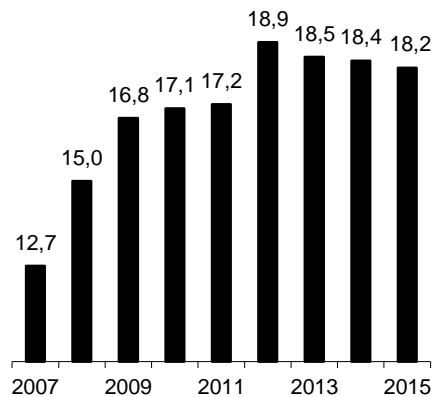


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.10

Investissements des gouvernements au Québec

(en milliards de dollars, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Les investissements non résidentiels des entreprises

Depuis 2011, les entreprises québécoises ont emboîté le pas des gouvernements au chapitre des investissements non résidentiels, soutenant la croissance économique. En 2013, malgré les effets de la grève dans le secteur de la construction, les investissements des entreprises ont continué de croître.

Cette tendance se poursuivra, avec une progression des investissements non résidentiels des entreprises de 5,9 % en 2014 et de 4,1 % en 2015, ce qui portera leur valeur à 39 milliards de dollars en 2015.

Globalement, les entreprises continuent de bénéficier de conditions propices pour augmenter leur productivité :

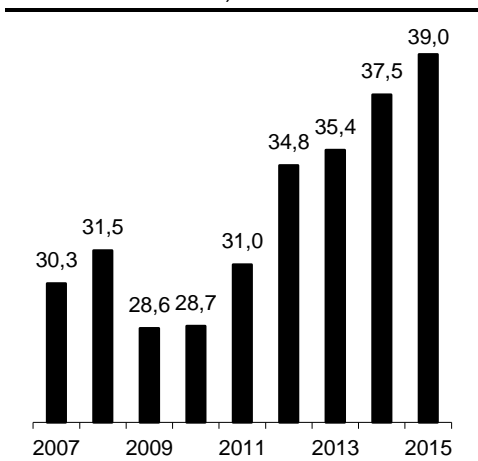
- l'amélioration de la croissance économique mondiale favorisera une demande plus soutenue;
- de plus, les entreprises continueront de profiter de conditions financières favorables grâce aux taux d'intérêt avantageux.

En outre, après une progression de 3,9 % en 2013, la valeur des investissements en machines et matériel augmentera de 6,2 % en 2014. En 2015, elle devrait progresser de 2,2 %.

GRAPHIQUE C.11

Investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(en milliards de dollars, en termes nominaux)

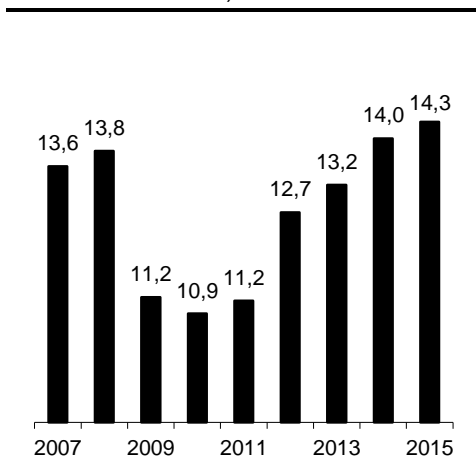


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.12

Investissements des entreprises en machines et matériel au Québec

(en milliards de dollars, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Recul temporaire des bénéfices des entreprises

Depuis 2012, la progression des bénéfices des entreprises a été limitée, au Québec comme au Canada, par la lente reprise des exportations ainsi que par la croissance modérée de la consommation et des prix. Ainsi, les bénéfices ont enregistré un recul de 0,6 % en 2012 et de 6,6 % en 2013.

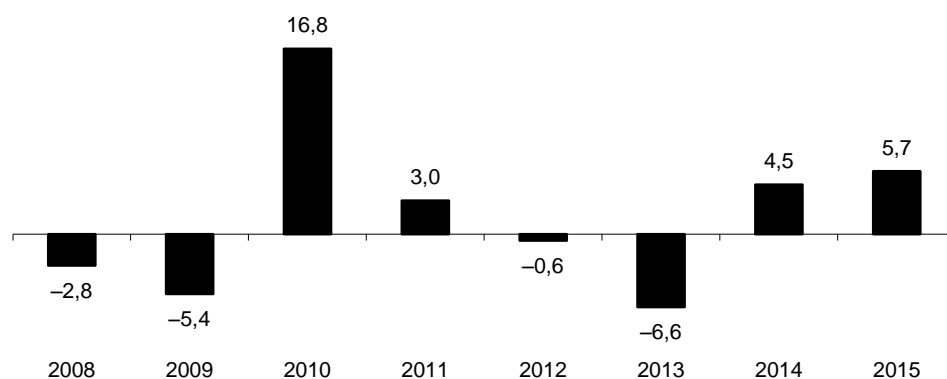
- La faiblesse de la croissance des principaux partenaires commerciaux du Québec, ainsi que la forte concurrence des économies émergentes sur les marchés étrangers, ont entraîné une baisse des bénéfices des entreprises québécoises en 2012 et en 2013.
- Du côté de la demande intérieure, la croissance modérée de la consommation, ainsi que l'essoufflement du secteur résidentiel, ont également freiné la progression des bénéfices. Par ailleurs, les bénéfices des entreprises ont été affectés par la faiblesse généralisée des prix.

La situation devrait se redresser progressivement, au fur et à mesure que les exportations et la consommation des ménages reprendront de la vigueur. Les bénéfices devraient donc progresser de 4,5 % en 2014 et de 5,7 % en 2015.

- En effet, le renforcement de la croissance chez les principaux partenaires commerciaux du Québec devrait se traduire par une demande accrue pour les produits d'exportation québécois, qui bénéficieront en plus d'un dollar canadien moins fort que par le passé.
- De plus, la croissance des dépenses de consommation des ménages devrait s'accélérer, sous l'effet notamment de la poursuite de la création d'emplois, de la poursuite de l'amélioration du revenu des ménages et du renforcement de la confiance des consommateurs.

Excédent d'exploitation net des sociétés au Québec

(variation en pourcentage, en termes nominaux)



Note : Selon la nouvelle nomenclature utilisée par Statistique Canada, l'excédent d'exploitation net des sociétés comprend notamment les bénéfices et les revenus de placement des entreprises.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Accroître le stock de capital du secteur manufacturier

L'importance du stock de capital

L'investissement et le stock de capital jouent un rôle crucial pour améliorer la compétitivité des entreprises, en particulier celle des entreprises manufacturières qui sont soumises à une concurrence accrue des économies émergentes. Le stock de capital à la disposition des travailleurs permet d'améliorer la productivité du travail et d'assurer ainsi la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie de la population.

Un retard à combler

Au cours des dernières années, les entreprises ont bénéficié de conditions propices pour accroître leurs investissements.

- Les investissements des entreprises ont progressé de 12,0 % en 2012 et de 1,7 % en 2013, ce qui a porté leur valeur à 35,4 milliards de dollars en 2013.

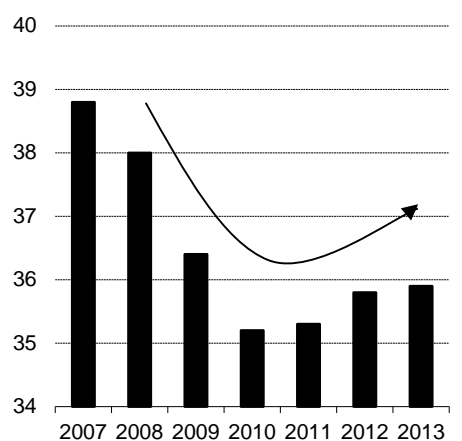
L'augmentation de l'investissement des entreprises a entraîné, entre autres, une remontée du stock de capital dans le secteur manufacturier. Néanmoins, le stock de capital dans ce secteur au Québec n'a pas encore rejoint les niveaux observés avant la récession.

- En effet, malgré l'amélioration de son capital par travailleur, le Québec accuse encore un retard de 2 000 \$ par travailleur par rapport à l'Ontario et de 9 000 \$ par rapport au Canada.

La Politique économique Priorité emploi a mis en place un large éventail de mesures visant à stimuler l'investissement privé. L'un des objectifs de cette politique est de rejoindre la moyenne canadienne pour ce qui est des investissements en machines et matériel par travailleur.

Stock de capital dans le secteur de la fabrication au Québec

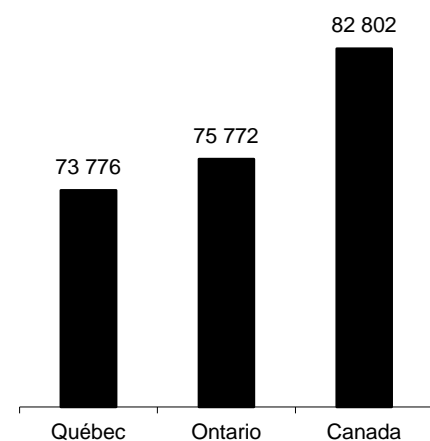
(en milliards de dollars, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Stock de capital dans le secteur de la fabrication en 2013

(dollars par travailleur, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.7 Le commerce extérieur : une reprise des exportations

Le Québec est une économie ouverte sur le monde. Les exportations représentent 45 % du PIB et l'économie du Québec est largement influencée par la situation de ses partenaires commerciaux.

Plusieurs facteurs externes ont limité la progression des exportations du Québec ces dernières années.

— Il s'agit notamment de la faiblesse de la croissance économique au Canada et aux États-Unis et des difficultés économiques en zone euro.

En dépit du contexte externe encore fragile, les exportations du Québec se sont renforcées en 2013, avec une progression de la valeur des exportations totales de 4,9 %.

— En effet, les exportations de biens du Québec vers les États-Unis ont augmenté de 7,0 % en termes nominaux.

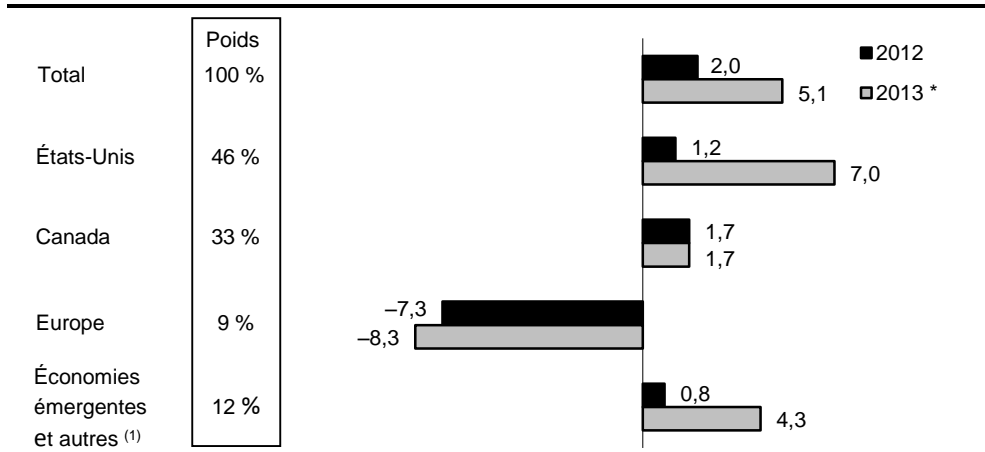
— De plus, les exportations de biens vers les économies émergentes, notamment la Chine et l'Inde, ont poursuivi leur progression, avec une croissance de 4,3 % en 2013.

En 2014 et en 2015, les exportations du Québec devraient tirer davantage profit du renforcement de la croissance économique, notamment aux États-Unis. Elles profiteront également d'un dollar canadien qui retrouve des niveaux plus avantageux pour les exportateurs.

GRAPHIQUE C.13

Exportations de biens du Québec par destination

(variation en pourcentage, en termes nominaux)



* Données observées pour les trois premiers trimestres de 2013, par rapport à la même période en 2012, sur la base douanière. Pour le Canada, sur la base des comptes économiques.

(1) Sont notamment compris la Chine, le Japon, le Mexique, le Brésil, l'Inde et l'Australie.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Les exportations

Le Québec exporte principalement des produits métalliques, des pâtes et papiers et des produits du bois, de la machinerie et du matériel, ainsi que des avions et pièces.

Les exportations totales ont pris de la vigueur en 2013 avec le renforcement de la croissance économique observé aux États-Unis, notamment en deuxième moitié d'année 2013. De plus, la dépréciation du dollar canadien, qui est passé en moyenne de 100,1 cents américains en 2012 à 96,6 cents américains en 2013, est favorable aux exportations québécoises.

— Ainsi, en termes réels, les exportations ont progressé de 3,5 % en 2013, après une augmentation de 1,6 % en 2012.

Lors des prochaines années, les exportations du Québec continueront de profiter du raffermissement de l'économie mondiale et du dollar canadien moins fort.

— Les exportations devraient ainsi croître de 3,0 % en 2014 et de 3,2 % en 2015.

❑ Les importations

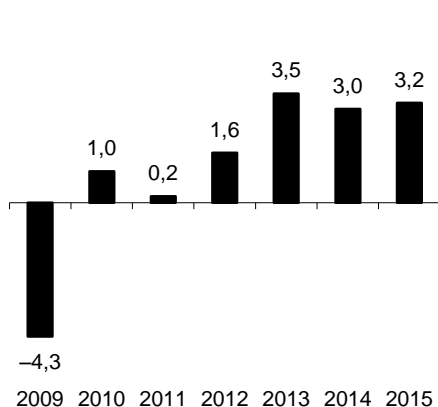
Le Québec importe principalement des biens de consommation, de la machinerie et du matériel, ainsi que des intrants utilisés dans la fabrication de produits.

— En 2013, les importations n'ont augmenté que de 0,2 %, reflétant la croissance plus modeste de la demande intérieure.

— Avec le renforcement de la demande intérieure et des exportations, la croissance des importations devrait s'établir à 1,9 % en 2014 et à 2,4 % en 2015.

GRAPHIQUE C.14

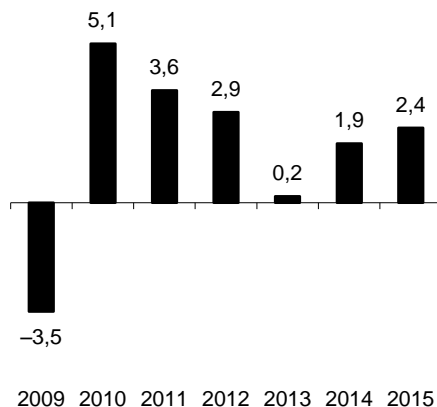
Exportations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.15

Importations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Les exportations du Québec, une structure variée

Le Québec exporte une grande variété de produits :

- avec 19,7 % des exportations internationales de biens, les produits métalliques représentent la première catégorie de produits exportés;
- les biens de consommation suivent avec 14,6 % du total;
- les produits de la forêt arrivent au troisième rang, avec une part de 14,1 %;
- les machines et équipement (12,9 %), les avions et pièces (11,6 %) et les produits chimiques, plastiques et caoutchouc (6,9 %) représentent également des parts importantes des exportations du Québec.

Exportations internationales de biens du Québec en 2012

(en millions de dollars, en termes nominaux)

	Niveau	Part en pourcentage
Produits agricoles, de la pêche et alimentaires intermédiaires	1 930	3,0
Produits énergétiques	3 549	5,6
- Électricité	897	1,4
- Pétrole raffiné	2 557	4,0
Minerais	3 010	4,7
Produits métalliques	12 529	19,7
Produits chimiques, plastiques et caoutchouc	4 372	6,9
- Produits chimiques	2 146	3,4
- Produits plastiques et caoutchouc	2 226	3,5
Produits forestiers	8 968	14,1
- Pâtes et papiers	5 159	8,1
- Bois et produits du bois	1 640	2,6
Machines et matériel	8 179	12,9
- Machinerie industrielle	4 120	6,5
- Matériel de bureau	4 060	6,4
Automobiles et pièces	1 940	3,1
Avions et pièces	7 398	11,6
Autres matériels de transport	894	1,4
Biens de consommation	9 253	14,6
- Aliments, boissons et tabac	4 234	6,7
- Produits pharmaceutiques	1 083	1,7
Transactions spéciales commerciales	1 550	2,4
TOTAL	63 571	100,0

Source : Institut de la statistique du Québec.

Les exportations québécoises et canadiennes ne profitent pas pleinement de la hausse de la demande américaine et internationale depuis 2011

Historiquement, les exportations du Québec ont été fortement liées à la demande américaine pour les produits québécois. Or, une certaine divergence est présentement observée.

- Depuis 2011, l'indice de la demande américaine pour les produits québécois (IDAPQ) a crû de 11,7 %, alors que les exportations internationales du Québec ont crû de 7,6 %.

Un phénomène semblable est présent au Canada, alors que l'indice de l'activité étrangère a surpassé l'évolution des exportations canadiennes.

- En effet, l'indice de l'activité étrangère a crû de 11,3 % depuis 2011, comparativement à une croissance de 3,3 % pour les exportations du Canada.

La force du dollar canadien a nui à la compétitivité des entreprises exportatrices. La baisse récente du dollar canadien par rapport au dollar américain devrait permettre d'accroître davantage leurs exportations vers les États-Unis.

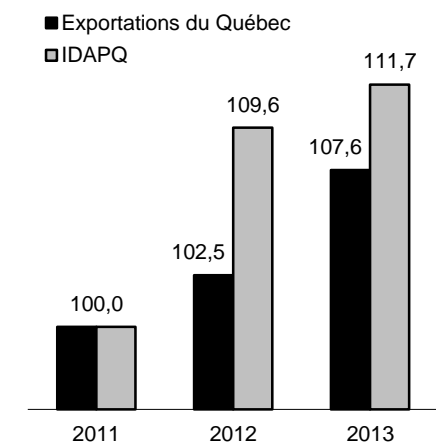
Toutefois, pour profiter de la hausse de la demande étrangère, les entreprises manufacturières québécoises et canadiennes devront investir afin de faire face à la forte concurrence internationale.

Un renforcement de la demande américaine pour les produits québécois

Les exportations québécoises devraient bénéficier de l'accélération de la croissance économique américaine en 2014 et en 2015. Elles seront favorisées par la hausse des investissements des entreprises américaines et par le redressement du secteur résidentiel aux États-Unis.

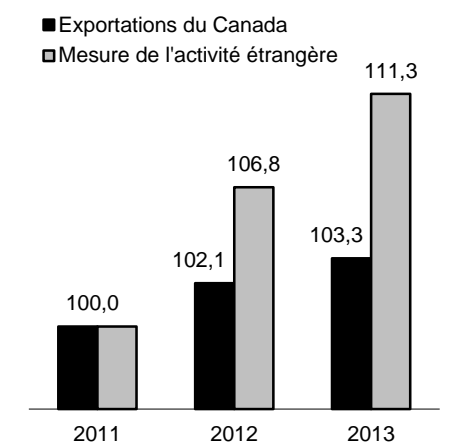
- Après avoir crû de 1,9 % en 2013, l'IDAPQ devrait progresser de 5,5 % en 2014 et de 6,9 % en 2015.

Évolution des exportations du Québec et de l'IDAPQ
(indice, 2011 = 100, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Évolution des exportations du Canada et de l'activité étrangère
(indice, 2011 = 100, en termes réels)



Sources : Banque du Canada, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

☐ Forte contribution des exportations nettes à la croissance économique

Les exportations nettes, qui prennent en compte à la fois l'évolution des exportations et celle des importations, ont apporté une contribution de 1,5 point de pourcentage à la croissance économique en 2013.

— La contribution positive du secteur extérieur résulte d'une accélération des exportations, combinée à un ralentissement des importations.

En 2014 et en 2015, la contribution des exportations nettes à la croissance économique devrait continuer d'être positive. Elle sera néanmoins moindre qu'en 2013, en raison du renforcement attendu des importations.

La contribution positive du secteur extérieur constitue un changement important par rapport à la situation observée au cours des dernières années, alors que les importations enregistraient une croissance plus rapide que les exportations, le secteur extérieur contribuant ainsi négativement à la croissance du PIB.

GRAPHIQUE C.16

Contribution des exportations nettes à la croissance du PIB réel du Québec (en points de pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

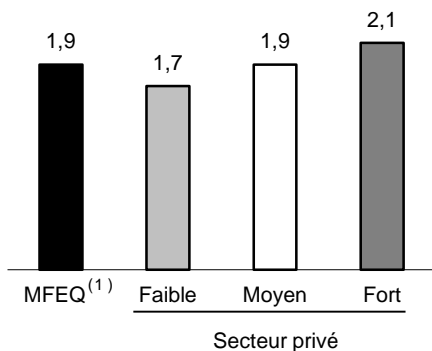
1.8 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

La prévision de croissance économique du ministère des Finances et de l'Économie du Québec pour 2014 et 2015 se situe légèrement sous la moyenne des prévisions du secteur privé.

- Pour 2014, la croissance prévue de 1,9 % du PIB réel est équivalente à la moyenne de 1,9 % prévue par le secteur privé.
- Une croissance de 1,9 % est également prévue pour 2015, soit un niveau inférieur à la prévision moyenne de 2,1 % du secteur privé.

GRAPHIQUE C.17

Croissance économique en 2014 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)

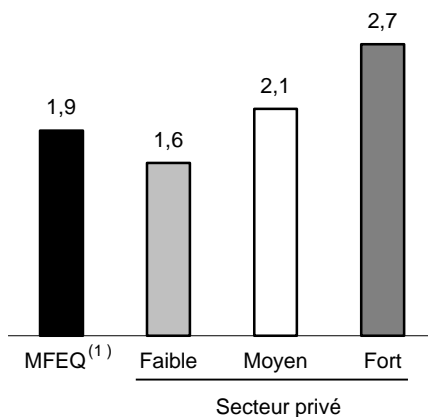


(1) Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Source : Relevé du ministère des Finances et de l'Économie du Québec, qui comprend les prévisions de dix institutions du secteur privé en date du 12 février 2014.

GRAPHIQUE C.18

Croissance économique en 2015 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



(1) Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Source : Relevé du ministère des Finances et de l'Économie du Québec, qui comprend les prévisions de dix institutions du secteur privé en date du 12 février 2014.

TABLEAU C.4

Perspectives économiques du Québec
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015
Production			
Produit intérieur brut réel	1,2	1,9	1,9
Produit intérieur brut nominal	2,1	3,5	3,9
Produit intérieur brut nominal (en G\$)	365,5	378,2	392,9
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation des ménages	2,0	2,2	2,0
Dépenses et investissements des gouvernements	0,1	-0,1	0,0
Investissements résidentiels	-2,5	-2,2	-1,3
Investissements non résidentiels des entreprises	0,7	3,2	3,2
Exportations	3,5	3,0	3,2
Importations	0,2	1,9	2,4
Marché du travail			
Population (en milliers)	8 155	8 224	8 282
Population de 15 ans et plus (en milliers)	6 691	6 734	6 774
Emplois (en milliers)	4 032	4 077	4 119
Création d'emplois (en milliers)	47,8	44,8	42,0
Création d'emplois (en %)	1,2	1,1	1,0
Taux de chômage (en %)	7,6	7,4	7,2
Taux d'emploi (en %)	60,3	60,5	60,8
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)			
Consommation des ménages	2,9	3,5	3,8
- Excluant aliments et loyers	2,7	3,5	3,8
Mises en chantier (en milliers d'unités)	37,8	36,4	35,4
Investissement résidentiel	-2,8	-0,8	0,8
Salaires et traitements	2,6	3,3	3,5
Revenu des ménages	2,6	3,2	3,5
Excédent d'exploitation net des sociétés ⁽¹⁾	-6,6	4,5	5,7
Indice des prix à la consommation	0,7	1,5	2,1
- Excluant tabac et alcool	0,7	1,5	2,0
PIB par habitant (en \$)	44 812	45 989	47 444
Revenu disponible par habitant (en \$)	26 830	27 436	28 205

(1) Selon la nouvelle nomenclature utilisée par Statistique Canada, l'excédent d'exploitation net des sociétés comprend notamment les bénéfices et les revenus de placement des entreprises.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.9 Les perspectives économiques quinquennales pour la période de 2014 à 2018

Sur un horizon de cinq ans, la prévision du ministère des Finances et de l'Économie du Québec est comparable à celle du secteur privé, et ce, tant en ce qui concerne l'évolution du PIB réel que celle des prix et du PIB nominal.

- Pour le PIB réel, la croissance moyenne prévue de 2014 à 2018 s'élève à 1,8 %, comparativement à 1,9 % selon le secteur privé.
- Pour le PIB nominal, la progression moyenne attendue de 2014 à 2018 est de 3,6 %, soit une prévision identique à celle du secteur privé.

TABLEAU C.5

Perspectives économiques au Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2014-2018
PIB réel							
Ministère des Finances et de l'Économie du Québec	1,2	1,9	1,9	1,8	1,7	1,6	1,8
Moyenne du secteur privé	1,1	1,9	2,1	1,9	1,8	1,7	1,9
Hausse des prix							
Ministère des Finances et de l'Économie du Québec	0,9	1,6	2,0	1,8	1,9	1,8	1,8
Moyenne du secteur privé	1,1	1,5	1,8	1,9	1,9	1,9	1,8
PIB nominal							
Ministère des Finances et de l'Économie du Québec	2,1	3,5	3,9	3,7	3,6	3,5	3,6
Moyenne du secteur privé	2,2	3,3	3,8	3,8	3,7	3,6	3,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.

Source : Relevé du ministère des Finances et de l'Économie du Québec, qui comprend les prévisions de dix institutions du secteur privé en date du 12 février 2014.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

Le Québec est une économie ouverte sur le monde et fortement intégrée à l'économie nord-américaine. Bien que le Québec ait diversifié ses échanges commerciaux au cours des dernières années, le Canada et les États-Unis demeurent ses principaux partenaires commerciaux et leur situation influence l'évolution de l'économie du Québec.

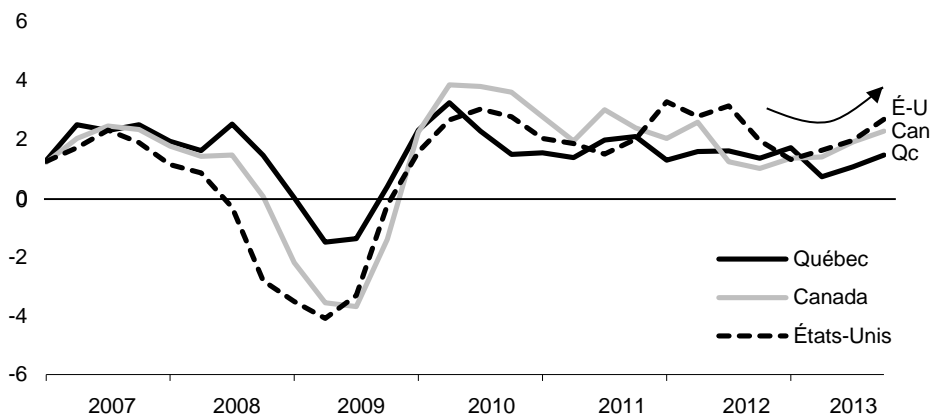
▣ Reprise de la croissance au Canada et aux États-Unis

Une accélération de la croissance des principales économies nord-américaines est actuellement en voie de se matérialiser.

- Aux États-Unis, après une hausse de 1,9 % en 2013, la croissance du PIB réel devrait s'accroître à 2,8 % en 2014 et à 2,9 % en 2015. Elle reposera sur une progression plus importante de la consommation et des investissements, mais également du secteur extérieur.
- Au Canada, la croissance économique a évolué à un rythme modéré en 2013 et s'est établie à 1,8 %, soit 0,1 point de pourcentage de plus que ce qui avait été observé en 2012. La croissance économique canadienne devrait s'accroître à 2,3 % en 2014 et à 2,5 % en 2015.

GRAPHIQUE C.19

Croissance économique au Québec, au Canada et aux États-Unis (PIB réel, données trimestrielles, variation annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

2.1 La situation économique au Canada

En 2013, l'activité économique au Canada a évolué à un rythme modéré. La croissance du PIB réel s'est établie à 1,8 %, soit une croissance équivalente à celle observée en 2012.

- La croissance de l'économie canadienne a été limitée en 2013 par une évolution modeste de la consommation et des investissements des entreprises, ainsi que par le ralentissement du secteur résidentiel. De plus, le contexte international a été moins favorable aux exportations, dont la croissance en termes réels a été de seulement 1,1 % en 2013.

Les perspectives de l'économie canadienne se renforcent, alors que la croissance du PIB réel devrait s'établir à 2,3 % en 2014 et à 2,5 % en 2015.

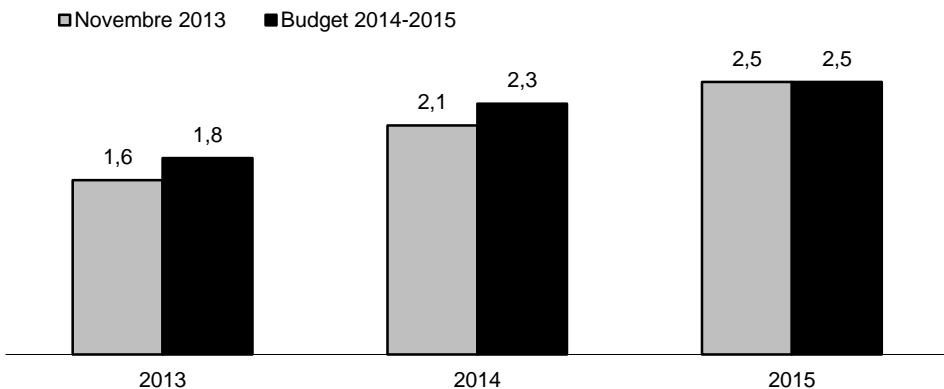
- Les dépenses de consommation des ménages continueront de croître à un rythme modéré.
- L'amélioration de l'économie mondiale, en particulier de l'économie américaine, stimulera davantage les exportations et l'investissement des entreprises canadiennes.

Par contre, le recul du secteur résidentiel, amorcé au deuxième semestre de 2012, devrait s'accroître en 2014. Par ailleurs, la poursuite du contrôle des dépenses des gouvernements, dans un contexte où plusieurs provinces ainsi que le gouvernement fédéral se sont donnés comme objectif de rétablir l'équilibre budgétaire, limitera la croissance.

La progression du PIB nominal canadien a également été modérée en 2013. Après une croissance de 3,4 % en 2012, la croissance du PIB nominal s'est établie à 3,3 % en 2013. Elle devrait s'accroître à 3,9 % en 2014 et à 4,5 % en 2015.

GRAPHIQUE C.20

Croissance économique au Canada (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ La consommation des ménages et le marché du travail

Les dépenses réelles de consommation ont augmenté de 2,2 % en 2013. La bonne tenue du marché du travail contribuera à soutenir la consommation, qui devrait progresser de 2,5 % en 2014 et de 2,3 % en 2015.

- Après un gain de 223 500 emplois en 2013, la création d'emplois devrait se chiffrer à 225 000 emplois en 2014 et à 220 400 en 2015, soit une croissance de 1,3 % et de 1,2 % respectivement.
- Avec la poursuite de la création d'emplois, le taux de chômage continuera de diminuer, passant de 7,1 % en 2013 à 6,8 % en 2014 et à 6,7 % en 2015.

❑ Les investissements résidentiels

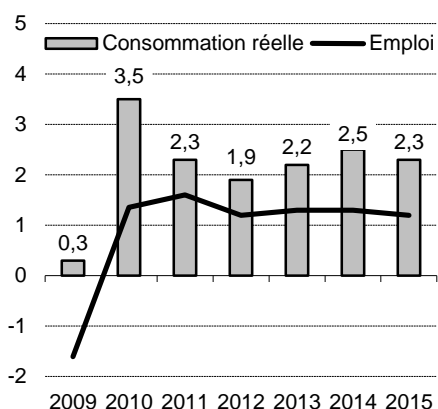
Alors que les faibles taux d'intérêt contribuent à soutenir la demande, les mesures successives de resserrement des règles hypothécaires introduites par le gouvernement fédéral se sont traduites par un ralentissement du secteur de la construction résidentielle au Canada.

- Ainsi, après avoir progressé de 10,8 % en 2012, les mises en chantier ont reculé de 12,5 % en 2013 tandis que les ventes de maisons se sont stabilisées. Les mises en chantier devraient encore diminuer en 2014 et en 2015.
- Après avoir augmenté de 6,1 % en 2012, les investissements résidentiels canadiens ont diminué de 0,1 % en 2013. Cette tendance devrait se poursuivre, alors que les investissements résidentiels devraient reculer de 4,2 % en 2014 et de 1,4 % en 2015.

GRAPHIQUE C.21

Création d'emplois et dépenses de consommation au Canada

(variation en pourcentage)

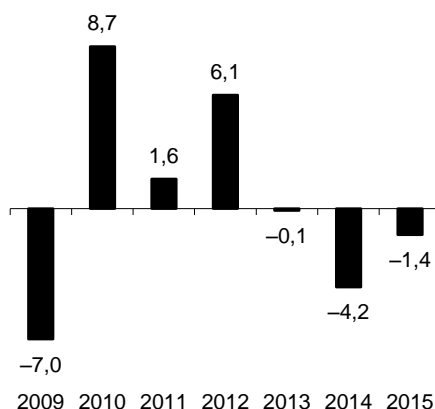


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.22

Investissements résidentiels au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Les investissements non résidentiels des entreprises

Après avoir ralenti à 2,8 % en 2013, la croissance de la valeur des investissements non résidentiels des entreprises s'établira à 5,5 % en 2014 en lien avec l'accélération de la demande intérieure et le renforcement de l'économie mondiale.

En 2015, ces investissements devraient augmenter de 4,3 %, ce qui portera la valeur des investissements non résidentiels des entreprises à 263,8 milliards de dollars.

❑ Les investissements des gouvernements

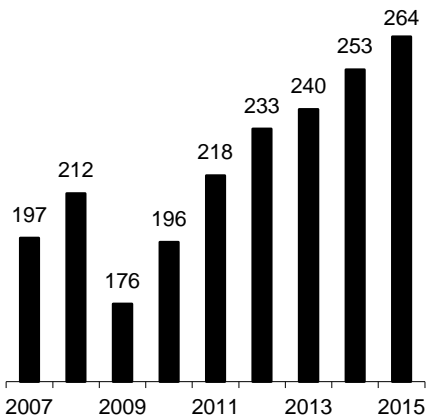
Même si la croissance des investissements publics sera plus modérée au cours des prochaines années, en raison des efforts déployés par les différents ordres de gouvernement pour revenir à l'équilibre budgétaire, la valeur des investissements en infrastructures demeurera élevée.

— Après une hausse de 2,0 % en 2013, la valeur des investissements des gouvernements augmentera de 3,8 % en 2014. En 2015, elle devrait progresser de 3,0 %, ce qui portera leur valeur à 84,2 milliards de dollars.

GRAPHIQUE C.23

Investissements non résidentiels des entreprises au Canada

(en milliards de dollars, en termes nominaux)

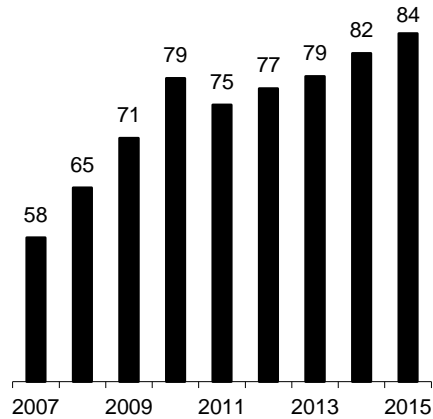


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.24

Investissements des gouvernements au Canada

(en milliards de dollars, en termes nominaux)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Le commerce extérieur

La croissance des exportations canadiennes est demeurée modeste en 2013. Elle se renforcera davantage en 2014 et en 2015, notamment en raison du regain de croissance attendu aux États-Unis.

- En effet, les exportations n'ont augmenté que de 1,1 % en termes réels en 2013, en raison notamment de la conjoncture internationale qui est demeurée fragile. Par ailleurs, les importations n'ont progressé que légèrement dans le contexte d'une croissance modérée de la demande intérieure.

Ces facteurs devraient se dissiper graduellement avec l'amélioration de l'économie mondiale et l'accélération prévue de la demande intérieure. Par ailleurs, le recul du dollar canadien facilitera les exportations canadiennes sur les marchés étrangers.

- Les exportations devraient s'accroître de 3,5 % en 2014 et de 3,9 % en 2015, tandis que les importations devraient progresser de 1,5 % en 2014 et de 2,9 % en 2015.

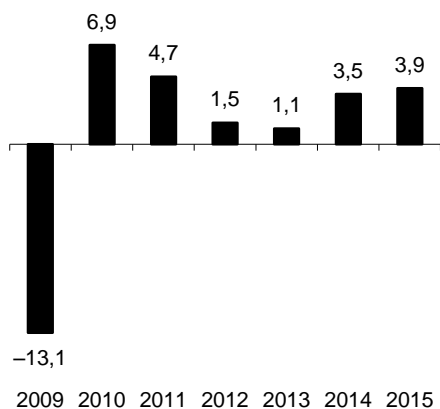
Ainsi, les exportations nettes devraient apporter une contribution positive plus importante à la croissance économique du Canada en 2014 et en 2015.

- Cette situation constitue une importante amélioration par rapport à ce qui était observé au cours des dernières années, alors que les importations enregistraient une croissance plus rapide que les exportations.

GRAPHIQUE C.25

Exportations du Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

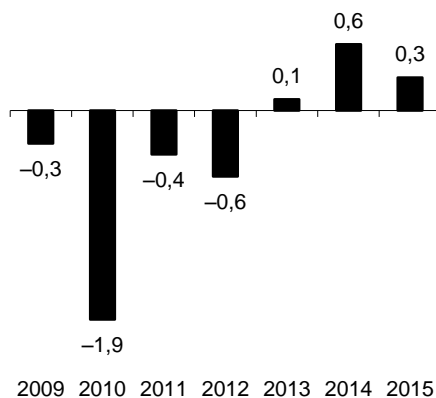


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.26

Contribution des exportations nettes à la croissance du PIB réel du Canada

(en points de pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Les cours du pétrole

Malgré le ralentissement de l'économie mondiale en 2013, les prix du pétrole ont été soutenus par la demande en provenance des économies émergentes et par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, qui ont accentué l'incertitude concernant les approvisionnements en pétrole brut.

Le prix du pétrole nord-américain de type WTI a connu une progression de 4,0 % en 2013. En première moitié d'année 2013, une nette augmentation des capacités de transport et de raffinage aux États-Unis, qui a eu pour effet de réduire les stocks, a contribué à faire diminuer l'écart positif qui existe depuis 2010 entre les prix du baril de pétrole Brent et WTI.

— Cet écart est passé de près de 18 \$ US en moyenne au premier trimestre de 2013 à environ 4 \$ US au troisième trimestre, avant de s'accroître de nouveau vers la fin de l'année. Il devrait s'établir à près de 10 \$ US en 2014.

L'accroissement de la production de pétrole en Amérique du Nord, la croissance modérée de l'économie mondiale et une certaine stabilisation des tensions géopolitiques au Moyen-Orient devraient favoriser une diminution des prix du pétrole en 2014.

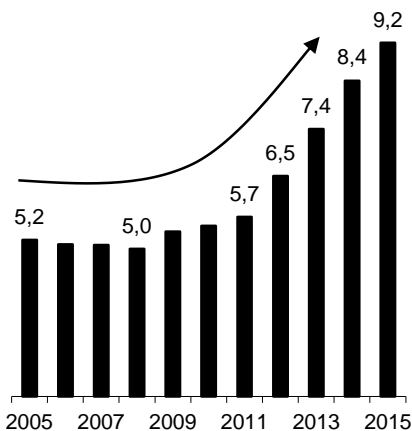
— Selon la *U.S. Energy Information Administration*, la production américaine de pétrole pourrait s'accroître à 9,2 millions de barils par jour en 2015, soit son niveau le plus élevé depuis 1973.

Le prix du baril de pétrole de type Brent devrait ainsi s'établir en moyenne à 104 \$ US en 2014 et à 106 \$ US en 2015. Quant au prix du baril de type WTI, il devrait se situer à 93 \$ US cette année et à 99 \$ US l'année suivante.

GRAPHIQUE C.27

Production de pétrole aux États-Unis

(en millions de barils par jour)

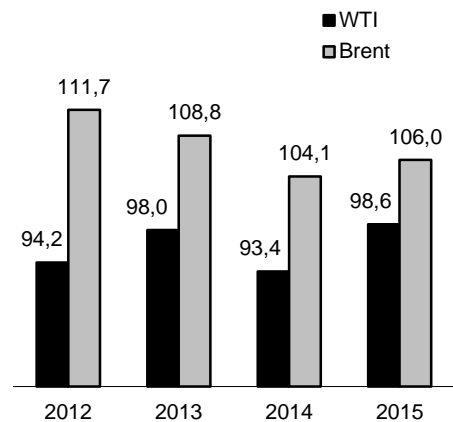


Source : U.S. Energy Information Administration.

GRAPHIQUE C.28

Évolution des prix du pétrole

(en dollars américains par baril)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Le dollar canadien

En 2013, le dollar canadien s'est maintenu en moyenne à 96,6 cents américains, alors qu'il était à la parité avec le billet vert en 2012. Il devrait s'établir à 89,6 cents américains en moyenne en 2014 et à 93,3 cents américains en 2015.

Entre la mi-octobre 2013 et la fin janvier 2014, le dollar canadien a perdu plus de 7 cents américains, s'établissant à 90 cents américains pour la première fois depuis 2009.

- Cette chute résulte principalement du changement de ton de la Banque du Canada, qui a retiré de son communiqué, en octobre dernier, le biais en faveur d'une hausse de son taux directeur.
- Les perspectives d'une croissance économique plus élevée aux États-Unis qu'au Canada ont eu un impact à la baisse sur les écarts de taux d'intérêt de court terme entre les deux pays, ce qui a également contribué à la baisse du dollar canadien.

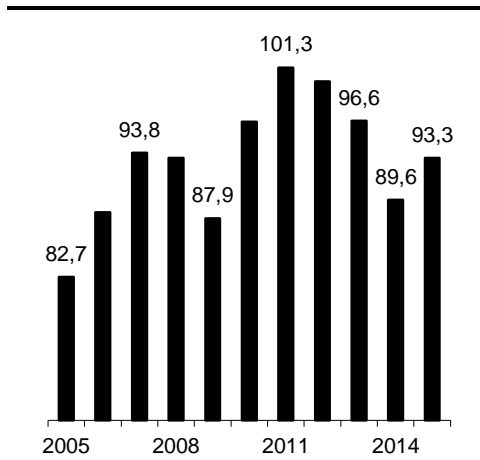
La dépréciation du huard devrait se poursuivre jusqu'à la fin du premier trimestre de 2014. En contrepartie, le dollar américain devrait continuer de bien performer face aux principales devises, avec la poursuite du ralentissement du rythme des achats d'actifs de la Réserve fédérale américaine et l'accélération de la reprise aux États-Unis.

Le dollar canadien devrait s'apprécier ensuite à partir du deuxième trimestre de 2014, tout en demeurant nettement sous la parité, et ce, en anticipation du début du resserrement monétaire et du raffermissement économique au Canada.

GRAPHIQUE C.29

Cours du dollar canadien

(moyennes annuelles,
en cents américains)

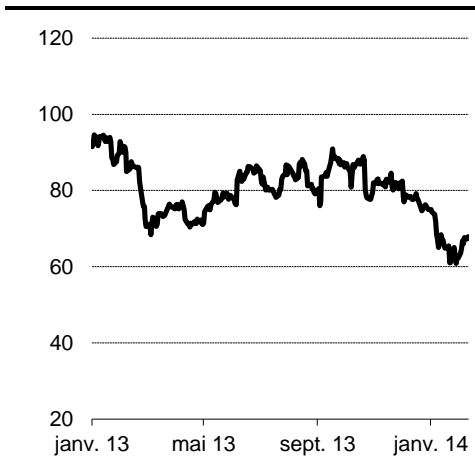


Sources : Bloomberg et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.30

Écart entre les rendements des obligations à échéance de deux ans du Canada et des États-Unis

(en points de base)



Sources : Statistique Canada, IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Les conditions financières demeurent avantageuses

Afin d'assurer la stabilité des prix et de stimuler la croissance économique canadienne, la Banque du Canada (BdC) a laissé inchangé depuis septembre 2010 son taux cible, à 1,0 %.

Bien que les perspectives de croissance économique au Canada s'améliorent, la faiblesse persistante de l'inflation, qui se situe sous la cible de 2 % de la BdC depuis le deuxième trimestre de 2012, continuera d'influencer l'institution dans la mise en œuvre de sa politique monétaire.

- Cette faiblesse de l'inflation résulte de plusieurs facteurs, dont la persistance des capacités de production excédentaires, la vive concurrence internationale et la baisse des prix des aliments et de l'énergie. À mesure que l'effet de ces facteurs s'estompera, l'inflation s'approchera de la cible de la BdC, et ce, graduellement d'ici 2015.

Étant donné le délai de transmission entre le moment d'une variation du taux cible et son effet sur l'économie, la BdC doit élaborer à l'avance ses interventions. Dans ce contexte, l'institution devrait commencer à resserrer graduellement sa politique monétaire à partir du premier trimestre de 2015. Ce resserrement ne pourra se faire que si la BdC prévoit alors un accroissement des pressions inflationnistes.

- Le taux de rendement sur les bons du Trésor à échéance de 3 mois augmentera de concert avec le taux cible.

Sur le marché obligataire, les taux de rendement continueront d'augmenter graduellement au cours des prochaines années. Ils seront notamment influencés par l'amélioration des perspectives économiques canadiennes et par la poursuite de la diminution du rythme d'achats d'actifs de la Réserve fédérale américaine.

- Ainsi, après s'être établi en moyenne à 2,3 % en 2013, le taux de rendement des obligations canadiennes à échéance de 10 ans devrait se situer à 3,2 % en 2014 et à 4,0 % en 2015.

TABLEAU C.6

Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)

	2012	2013	2014	2015
Taux cible du financement à 1 jour	1,0	1,0	1,0	1,4
Bons du Trésor – 3 mois	1,0	1,0	1,0	1,4
Obligations – 10 ans	1,9	2,3	3,2	4,0
Dollar canadien (en cents américains)	100,1	96,6	89,6	93,3

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

2.2 La situation économique aux États-Unis

□ Une accélération de la croissance économique

Après une hausse de 1,9 % en 2013, l'économie américaine devrait enregistrer une croissance de 2,8 % en 2014 et de 2,9 % en 2015.

- Cette croissance sera favorisée par l'adoption par le Congrès en décembre 2013 d'un plan de dépenses budgétaires pour les deux prochaines années. Cette entente aura pour effet de dissiper les incertitudes et de relever la confiance des consommateurs et des entreprises.

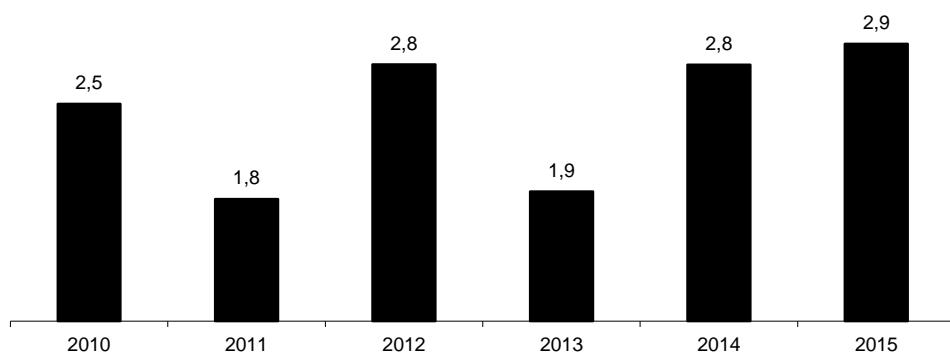
La croissance du PIB réel américain reposera ces prochaines années sur une contribution plus importante de la consommation, des investissements et des exportations nettes.

- L'amélioration de la confiance, ainsi que la situation financière avantageuse des ménages et des entreprises, permettront à la consommation et aux investissements d'accroître leur contribution à la croissance économique.
- La dissipation des impacts négatifs des mesures de consolidation budgétaire instaurées en début d'année 2013 entraînera également une croissance plus élevée de la consommation.
- La légère amélioration de la croissance mondiale, notamment en Europe, favorisera la demande pour les produits américains. De plus, l'accroissement de la production d'hydrocarbures aux États-Unis permettra de limiter les importations de pétrole et d'accroître les exportations de produits raffinés.

En revanche, la croissance de l'économie américaine demeurera limitée par les effets de la récession de 2008-2009, qui se font encore sentir, notamment sur le marché du travail.

GRAPHIQUE C.31

Croissance économique aux États-Unis (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

☐ Une accélération de l'économie américaine au deuxième semestre de 2013

La croissance économique américaine s'est accélérée en seconde moitié d'année 2013. À taux annualisé, elle a atteint 4,1 % et 3,2 % au troisième et au quatrième trimestre respectivement.

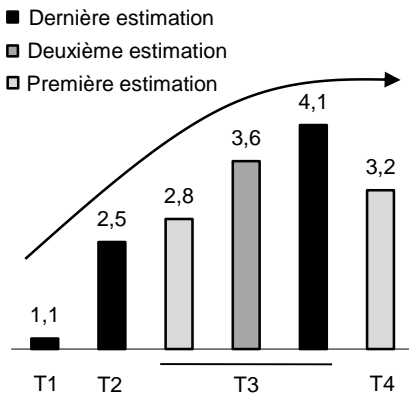
Ce renforcement de la croissance en deuxième moitié d'année 2013 a eu lieu malgré l'incertitude entourant les négociations budgétaires au Congrès américain et la fermeture partielle du gouvernement fédéral en octobre. Il a été favorisé par :

- le raffermissement de la demande intérieure, alors que le secteur privé a pris de la vigueur, soutenu par l'apport de la consommation et des investissements des entreprises, ainsi que par la reconstitution des stocks;
- la contribution du secteur extérieur, alors que la croissance des exportations a dépassé celle des importations, réduisant ainsi le déficit commercial américain.

GRAPHIQUE C.32

Évolution et révisions de la croissance économique aux États-Unis en 2013

(PIB réel, variation en pourcentage à rythme annualisé)

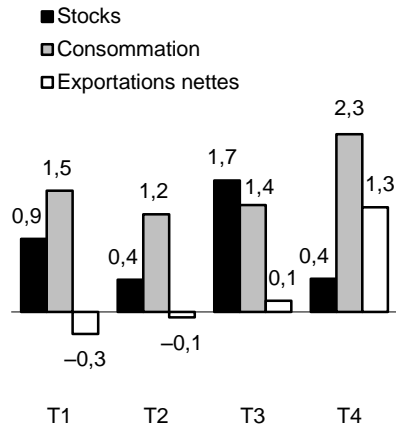


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.33

Consommation, stocks et exportations nettes aux États-Unis en 2013

(contribution à la croissance du PIB réel, en points de pourcentage)



Source : IHS Global Insight.

❑ Un raffermissement de la consommation

Après une hausse de 2,0 % en 2013, la croissance de la consommation devrait s'établir, en termes réels, à 2,5 % en 2014 et à 2,6 % en 2015.

- L'impact sur le revenu des ménages des mesures de consolidation fiscale du gouvernement fédéral américain, instaurées en début d'année 2013, s'est estompé. La croissance du revenu personnel disponible réel devrait ainsi passer de 0,7 % en 2013 à 3,4 % en 2014 et à 3,1 % en 2015.

De plus, la consommation devrait bénéficier du renforcement graduel du marché du travail, de la poursuite de l'amélioration de la situation financière des ménages et de l'accroissement de leur confiance.

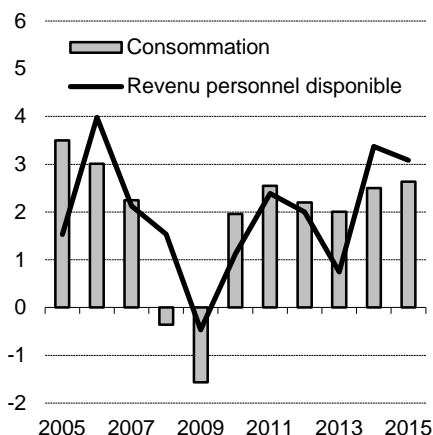
- Le ratio des obligations financières¹ des ménages par rapport au revenu personnel disponible s'est établi à 15,4 % en 2013, son plus faible niveau depuis 1981.
- La confiance des ménages s'est accrue fortement, passant de 72,0 points à 80,7 points entre novembre 2013 et janvier 2014.

Par contre, certains facteurs présents dans l'économie américaine à la suite de la récession de 2008-2009 continueront de limiter la croissance de la consommation. Il s'agit notamment de la hausse du taux d'épargne des ménages, qui poursuivent leur désendettement, ainsi que du niveau d'emploi qui demeure encore faible.

GRAPHIQUE C.34

Consommation et revenu personnel disponible aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

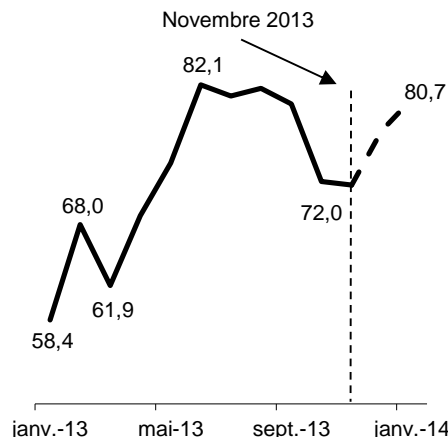


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.35

Évolution de la confiance des consommateurs aux États-Unis

(indice, année 1985 = 100)



Sources : IHS Global Insight et Conference Board.

¹ Les obligations financières des ménages incluent les paiements pour les hypothèques, la dette à la consommation, la location d'automobiles, les taxes et les assurances immobilières ainsi que les loyers payés par les ménages locataires.

☐ Une hausse graduelle de l'emploi

Malgré les impacts négatifs des mesures de consolidation budgétaire sur la croissance économique en 2013, évalués à 1,7 point de pourcentage, ainsi que des incertitudes budgétaires qui ont entraîné l'arrêt partiel de certains services du gouvernement fédéral en octobre, la création d'emplois s'est maintenue en 2013 à un rythme similaire à celui de 2012.

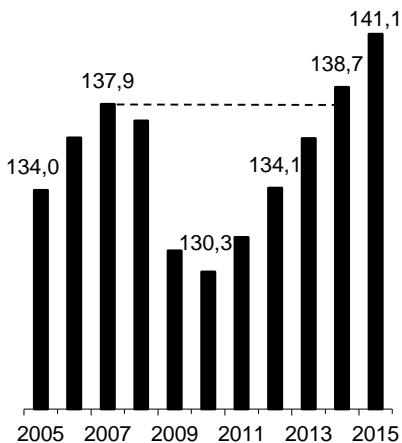
- Il s'est créé 2,3 millions d'emplois au cours de l'année 2013, soit une progression de 1,7 %, similaire à celle observée en 2012.
- Le taux de chômage s'est établi à 7,4 % en 2013, en baisse de 0,7 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.
- La diminution du taux de chômage a cependant été accompagnée d'une baisse de 0,4 point de pourcentage du taux d'activité².

La dissipation des incertitudes budgétaires et l'amélioration de l'activité économique mondiale devraient permettre aux entreprises américaines d'accélérer leurs projets d'investissement, ce qui se répercutera positivement sur l'embauche lors des prochaines années.

- La création d'emplois devrait s'établir à 1,7 % en 2014 et en 2015, permettant finalement à l'emploi de dépasser en 2014 son sommet d'avant la récession.
- Le taux de chômage devrait continuer de baisser, pour s'établir à 6,5 % en 2014 et à 6,2 % l'année suivante.

GRAPHIQUE C.36

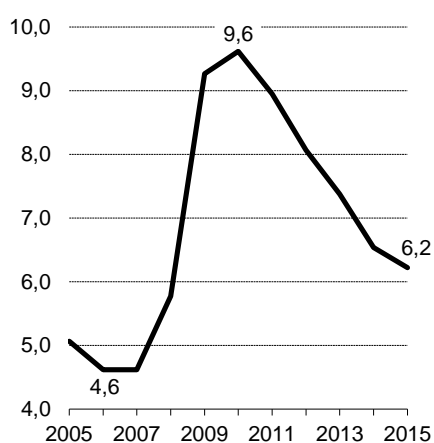
Évolution du marché du travail (niveau d'emplois, en millions)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.37

Taux de chômage (en pourcentage, données annuelles)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

² Ratio de la population active (population au travail ou qui est à la recherche d'un emploi) sur la population en âge de travailler (population de 16 ans et plus).

Des facteurs structurels continueront de limiter la croissance économique aux États-Unis

Aux États-Unis, la récession de 2008-2009 et la lente reprise qui s'en est suivie ont eu des impacts négatifs profonds sur le marché du travail, qui s'ajoutent à des tendances démographiques de fond.

En effet, après les fortes pertes d'emplois observées en 2008 et en 2009, la création d'emplois fut relativement modérée par la suite.

- Les faibles débouchés sur le marché du travail ont entraîné une hausse du chômage de longue durée (27 semaines et plus), qui est passé de 19,6 % des chômeurs en 2008 à 37,7 % en 2013.

Les difficultés prolongées du marché du travail ont amené une partie des chômeurs à abandonner la recherche d'emploi, ce qui a entraîné une baisse du taux d'activité dans l'ensemble des groupes d'individus en âge de travailler.

- Le taux d'activité est passé de 66,0 % en 2008 à 63,7 % en 2012. Malgré la poursuite de la création d'emplois et la diminution du taux de chômage en 2013, le taux d'activité a continué de baisser, se chiffrant à 63,3 %, son niveau le plus bas depuis 1978.

Selon les dernières projections du *Bureau of Labor Statistics*, le taux d'activité devrait demeurer faible ces prochaines années, entraînant un ralentissement de la croissance de la population active, qui passerait annuellement en moyenne de 0,9 % lors de la décennie 2000 à 0,5 % de 2012 à 2022.

- Des individus actuellement sans emploi depuis une période prolongée n'ont pas les compétences exigées par les employeurs, ce qui retarde leur retour à la population active et se traduit par un taux d'activité qui demeure faible dans les groupes d'âge de 25 ans à 54 ans.
- De plus, le vieillissement de la population américaine fera pression à la baisse sur le taux d'activité global ces prochaines années.
 - En effet, malgré une récente hausse, le taux d'activité de la population âgée de 65 ans et plus demeure de loin inférieur à celui des groupes plus jeunes. Le poids grandissant de ce groupe fera donc pression à la baisse sur le taux d'activité global ces prochaines années.

Ce ralentissement de la croissance de la population active prévu au cours des prochaines années devrait limiter la croissance du PIB potentiel aux États-Unis.

Taux d'activité selon les groupes d'âge

(nombre d'individus à l'emploi ou à la recherche d'emploi sur le nombre d'individus du même âge, en pourcentage)

	16-24	25-44	45-54	55-64	65 et plus	16 et plus
2008	58,8	83,7	81,9	64,5	16,8	66,0
2013	55,0	81,7	79,7	64,4	18,7	63,3
Écart 2008-2013	-3,8	-2,0	-2,2	-0,1	1,9	-2,7

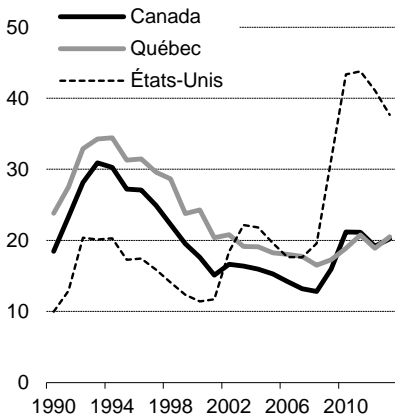
Source : Bureau of Labor Statistics.

Le marché du travail au Québec et aux États-Unis depuis la récession

Malgré la dernière récession, le marché du travail au Québec a poursuivi sa tendance à l'amélioration amorcée depuis le début des années 80. Cette évolution contraste avec ce qui est observé aux États-Unis où plusieurs indicateurs du marché du travail se sont fortement détériorés lors de la dernière récession et n'ont pas pleinement récupéré depuis. Deux indicateurs du marché du travail illustrent bien cette situation. En 2013 :

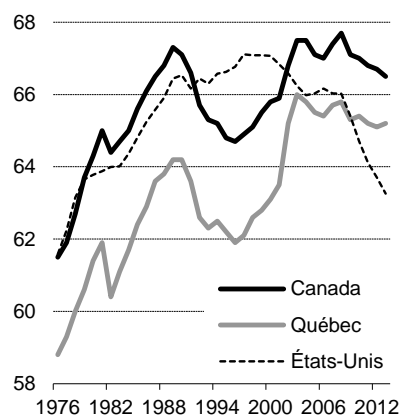
- la proportion des Américains en situation de chômage de longue durée dans la population en chômage (37,7 %) était supérieure de plus de 17 points de pourcentage à celle observée au Québec (20,5 %) et au Canada (20,2 %);
- le taux d'activité au Québec était de 65,2 %, comparativement à 63,3 % aux États-Unis. L'écart entre le taux d'activité du Québec et du Canada a diminué à 1,3 point de pourcentage.

Chômage de longue durée⁽¹⁾
(en pourcentage)



(1) Pourcentage des chômeurs depuis 27 semaines et plus dans l'ensemble des chômeurs.
Sources : Statistique Canada et IHS Global Insight.

Taux d'activité⁽¹⁾
(en pourcentage)



(1) Pourcentage de la population active dans la population de 15 ans et plus pour le Québec et le Canada, 16 ans et plus pour les États-Unis.
Sources : Statistique Canada et IHS Global Insight.

De plus, contrairement aux États-Unis où la baisse du taux d'activité a touché presque tous les groupes d'âge, les groupes d'âge de 25 ans et plus au Québec ont généralement amélioré leur taux d'activité depuis 2008.

Taux d'activité selon les groupes d'âge

(population active sur la population du même âge, en pourcentage)

		15-24	25-44	45-54	55-64	65 et plus	15 et plus
Québec	2008	68,0	87,7	85,3	54,1	7,2	65,8
	2013	66,8	88,0	86,2	60,6	9,8	65,2
États-Unis	2008	58,8	83,7	81,9	64,5	16,8	66,0
	2013	55,0	81,7	79,7	64,4	18,7	63,3
Écart 2008-2013	Québec	-1,2	0,3	0,9	6,5	2,6	-0,6
	États-Unis	-3,8	-2,0	-2,2	-0,1	1,9	-2,7

Sources : Statistique Canada et Bureau of Labor Statistics.

❑ Une croissance plus robuste des investissements des entreprises

Après un recul de 4,6 % à taux annualisé au premier trimestre de 2013, les investissements des entreprises ont enregistré une croissance modérée au cours des trimestres suivants.

Une accélération de la croissance des investissements des entreprises est prévue à partir de 2014, sous l'influence des facteurs suivants :

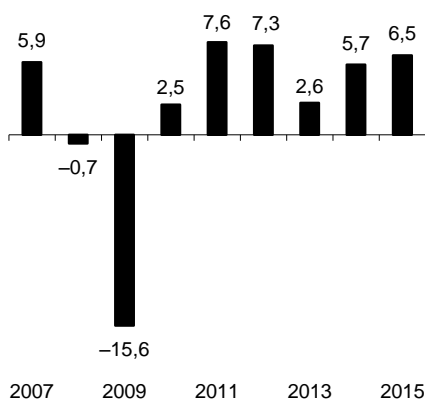
- l'impact négatif sur la croissance économique des coupes budgétaires instaurées en début d'année 2013 s'estompe graduellement;
- l'annonce en décembre dernier d'une entente budgétaire au Congrès pour les années 2014 et 2015 a atténué les incertitudes liées à la politique budgétaire;
- l'accélération de la croissance des économies avancées devrait soutenir davantage la demande pour les produits d'exportations américains;
- les entreprises américaines continuent de compter sur d'importantes liquidités qui découlent de leur rentabilité accrue à la suite des restructurations entraînées par la récession, ainsi que de leurs coûts de production et de financement avantageux.

Par conséquent, la croissance des investissements des entreprises devrait s'accélérer, passant, en termes réels, de 2,6 % en 2013 à 5,7 % en 2014 et à 6,5 % en 2015, ce qui contribuera à soutenir la création d'emplois.

GRAPHIQUE C.38

Investissements des entreprises aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

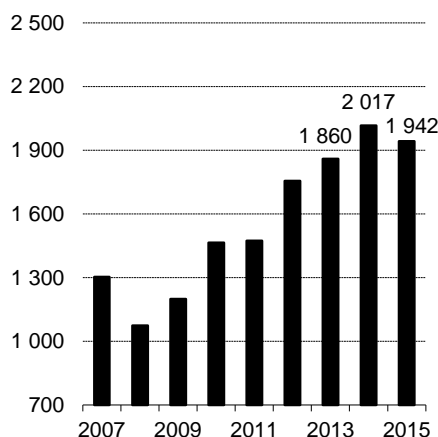


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.39

Profits après impôt des entreprises aux États-Unis

(en milliards de dollars américains, en termes nominaux)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

□ Une poursuite du redressement du secteur résidentiel

Le redressement du secteur résidentiel est bien engagé depuis 2011. Après avoir progressé de 12,0 % en 2013, les investissements résidentiels devraient enregistrer des hausses de 12,0 % en 2014 et de 16,1 % en 2015.

- L'apport de ce secteur à la croissance économique devrait ainsi s'accroître, passant de 0,3 point de pourcentage en 2013 à 0,4 point de pourcentage en 2014 et à 0,6 point de pourcentage en 2015.

Une accélération de la croissance des investissements résidentiels est donc prévue, malgré la hausse progressive projetée des taux hypothécaires, qui demeureront néanmoins à des niveaux historiquement faibles. La croissance du secteur résidentiel continuera d'être favorisée par :

- des stocks de maisons à vendre relativement réduits;
- l'accélération du rythme de formation des ménages, qui est passé de 0,3 million en 2010 à 1,4 million en 2013. Le rythme de formation des ménages devrait s'établir à près de 1,5 million en 2014 et en 2015, en raison de l'amélioration des conditions économiques, dont celles du marché du travail.

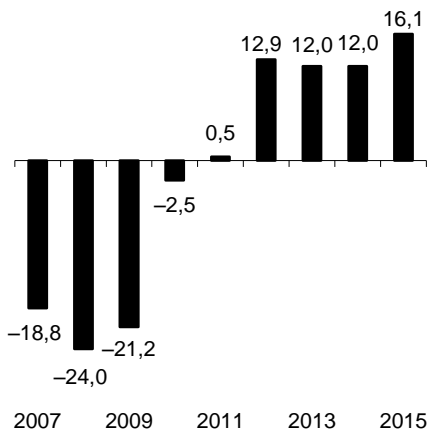
Les mises en chantier devraient ainsi maintenir leur progression, pour s'établir à 1,2 million d'unités en 2014 et à 1,5 million d'unités en 2015.

- Elles se rapprocheront ainsi de leur tendance de long terme, évaluée à environ 1,5 million d'unités par année. Ce niveau demeurera néanmoins bien inférieur au sommet de 2,1 millions d'unités, observé avant l'éclatement de la bulle immobilière.

GRAPHIQUE C.40

Investissements résidentiels aux États-Unis

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)

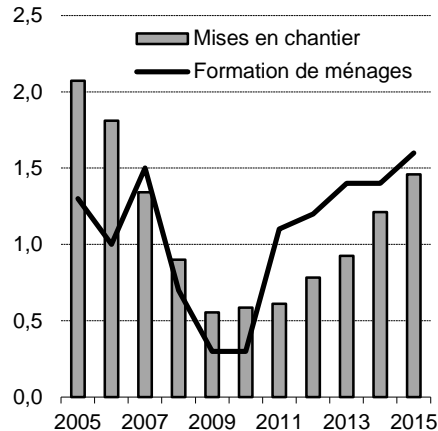


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.41

Mises en chantier et formation des ménages aux États-Unis

(en millions)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

□ Une atténuation de l'impact de l'assainissement budgétaire

Dans l'ensemble, les dépenses du secteur gouvernemental devraient continuer de baisser en 2014 et en 2015, mais à un rythme beaucoup plus modéré qu'en 2013.

- Ainsi, après avoir diminué en termes réels de 2,2 % en 2013, les dépenses des différents ordres de gouvernement reculeront de 1,3 % en 2014 et de 0,2 % en 2015.

Par ailleurs, le Congrès a adopté en décembre 2013 un plan de dépenses budgétaires pour les années 2014 et 2015. De plus, le 13 février 2014, il a approuvé le rehaussement du plafond de la dette américaine jusqu'à mars 2015.

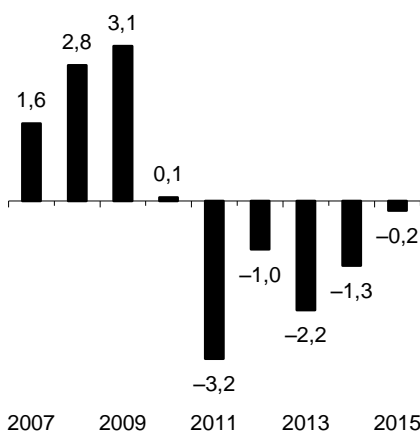
- Ces ententes réduisent les incertitudes sur la politique budgétaire et le plan de dépenses atténue l'impact des coupes automatiques de dépenses (*sequester*) amorcées en mars 2013.
- Les dépenses en termes réels du gouvernement fédéral continueront donc de diminuer, mais de façon moins importante qu'en 2013.

En parallèle avec la diminution des risques associés à la politique budgétaire et l'amélioration des perspectives économiques américaines, la Réserve fédérale américaine (Fed) a amorcé, en janvier 2014, une réduction du rythme de ses achats d'actifs. Néanmoins, la Fed a tenu à faire la distinction entre les deux outils de politique monétaire que sont le programme d'achats d'actifs et le taux directeur.

- Ainsi, en dépit du renforcement prévu de l'économie et des améliorations du marché du travail, le taux directeur devrait demeurer aux niveaux actuels au moins jusqu'en milieu d'année 2015.

GRAPHIQUE C.42

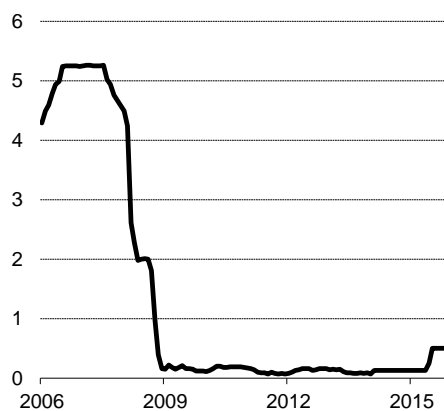
Dépenses du secteur gouvernemental aux États-Unis
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.43

Taux directeur aux États-Unis
(taux des fonds fédéraux, en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Modifications importantes de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed)

Le ralentissement du rythme d'achats d'actifs a débuté

Le 18 décembre 2013, la Fed a finalement annoncé une diminution modeste du rythme de ses achats d'actifs. Ceux-ci sont ainsi passés de 85 milliards de dollars américains par mois à 75 milliards de dollars en janvier 2014, puis à 65 milliards en février.

- Les taux obligataires américains ont connu une hausse importante entre mai et décembre 2013, en anticipation de ce ralentissement des achats d'actifs. Ils ont ensuite diminué.
- Si les conditions du marché du travail aux États-Unis continuent de s'améliorer et que l'inflation augmente pour se rapprocher de la cible de long terme de 2 %, la Fed devrait continuer de réduire graduellement le rythme de ses achats tout au long de l'année. Elle pourrait ainsi mettre un terme au programme vers la fin de 2014.

Un changement de politique qui comporte des risques

La réduction des achats d'actifs de la Fed est une opération inédite qui comporte des risques. Elle pourrait influencer les flux de capitaux dans l'économie mondiale.

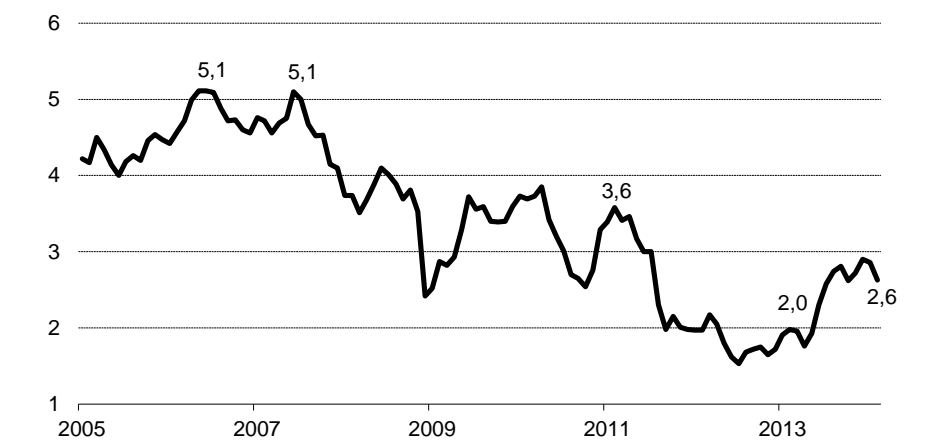
Par conséquent, les effets directs et indirects des actions de la Fed sur l'économie américaine, de même que l'impact de ce changement de politique sur les marchés financiers, pourraient être difficiles à estimer par la banque centrale.

Une stratégie de communication efficace et souple est essentielle

La réduction des achats d'actifs pourrait être interprétée par les marchés comme étant le début du resserrement monétaire, malgré le fait que les taux d'intérêt de court terme demeureront vraisemblablement faibles pour une longue période.

Afin de contrer les effets potentiellement négatifs de ce changement de politique, la Fed devra communiquer efficacement ses intentions, notamment à l'aide d'une indication prospective claire et crédible, et ajuster ses décisions et ses communications en fonction de l'évolution de la conjoncture économique.

Taux de rendement des obligations américaines à échéance de 10 ans (en pourcentage)



Source : IHS Global Insight.

❑ Le solde commercial bénéficiera de conditions favorables

L'amélioration de l'économie mondiale, notamment en zone euro et en Asie, a favorisé les exportations américaines, qui se sont renforcées au deuxième semestre de l'année 2013. Cette tendance devrait se poursuivre en 2014 et en 2015.

- Après avoir crû de 2,8 % en 2013, les exportations devraient progresser de 5,8 % en 2014 et de 5,1 % en 2015.

En parallèle, l'appréciation du dollar américain et le renforcement de la demande intérieure, découlant d'une création d'emplois plus vigoureuse et de la progression des investissements des entreprises, soutiendront la croissance des importations.

- Après une hausse de 1,4 % en 2013, les importations devraient augmenter de 3,3 % en 2014 et de 4,3 % en 2015.

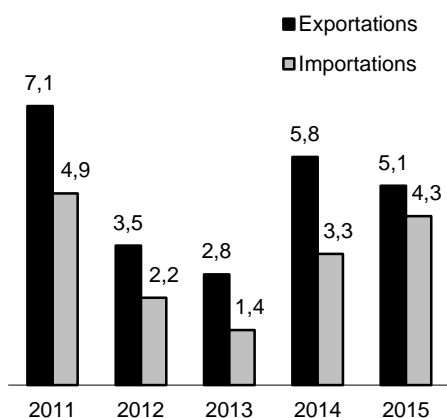
La croissance plus rapide des exportations se traduira par une réduction du déficit commercial américain. Cette tendance sera soutenue par la compétitivité accrue du secteur manufacturier et par l'accroissement important de la production de pétrole brut aux États-Unis.

- Les coûts unitaires de main-d'œuvre des entreprises manufacturières américaines ont diminué de 2,8 % entre 2006 et 2012, alors qu'ils ont augmenté, en devises locales, dans plusieurs autres économies avancées.
- La production de pétrole aux États-Unis devrait augmenter de près de 40 % entre 2012 et 2015, ce qui permettra de limiter les importations de pétrole brut et d'accroître les exportations de produits pétroliers raffinés.

GRAPHIQUE C.44

Évolution des exportations et des importations aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

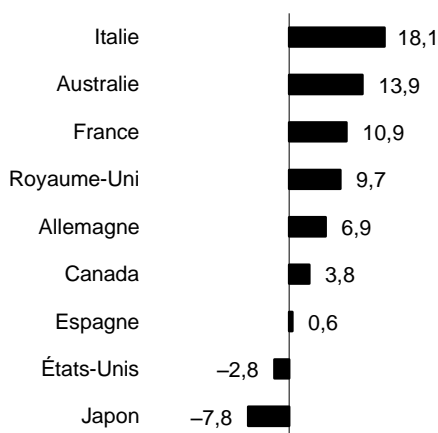


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.45

Évolution des coûts unitaires de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier entre 2006 et 2012⁽¹⁾

(variation en pourcentage)



(1) Données en devises locales.

Sources : Conference Board et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

3. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

Après avoir ralenti à 3,0 % en 2013, la croissance économique mondiale devrait se raffermir graduellement, pour se situer à 3,5 % en 2014 et à 3,8 % en 2015.

- Ce raffermissement fait suite à une longue période de ralentissement, observée après 2010, reflétant notamment la récession prolongée dans la zone euro et la lenteur de la reprise dans plusieurs autres économies avancées.

L'accélération de la croissance économique mondiale en 2014 et en 2015 résultera principalement du renforcement de la croissance des économies avancées, qui bénéficieront de la réduction de l'impact négatif des mesures d'austérité budgétaire et de l'atténuation du processus de désendettement des ménages.

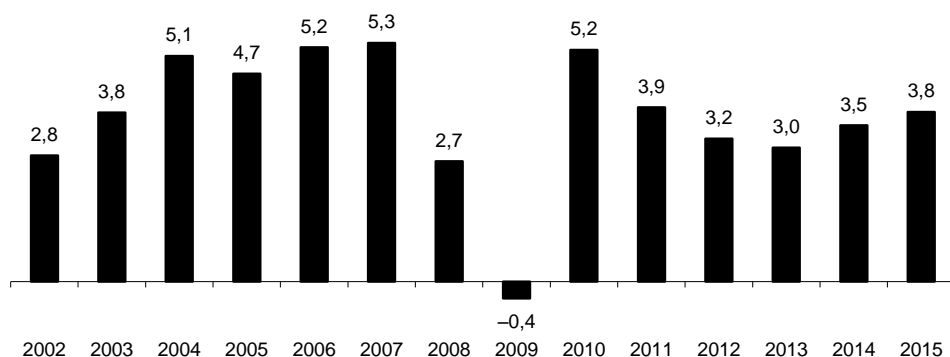
- L'économie mondiale sera notamment soutenue par le raffermissement de l'activité économique aux États-Unis. Dans ce pays, la contribution du secteur privé à la croissance de la demande intérieure s'est accrue en deuxième moitié d'année 2013 et cette tendance devrait se poursuivre en 2014 et en 2015.
- L'accélération de la croissance aux États-Unis s'accompagne toutefois de la réduction du rythme des achats d'actifs de la part de la Réserve fédérale américaine, qui devrait entraîner des sorties de capitaux dans plusieurs économies émergentes.

La croissance des économies émergentes devrait augmenter graduellement en 2014 et en 2015. Leur expansion sera par contre limitée notamment par la hausse des coûts du crédit, entraînée par la modification de la politique monétaire de la Réserve fédérale, et par des taux de croissance de l'économie chinoise inférieurs à ceux des années passées.

GRAPHIQUE C.46

Croissance économique mondiale

(PIB réel, en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight, Fonds monétaire international et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Une reprise graduelle du commerce mondial

La croissance du commerce mondial³ est demeurée faible en 2013, s'établissant à 2,3 %. Elle devrait se raffermir graduellement en 2014 et en 2015, s'établissant respectivement à 4,5 % et à 5,4 %.

Cet accroissement du commerce mondial sera favorisé par la reprise du commerce dans les économies avancées, dont les importations et les exportations devraient se raffermir en 2014 et en 2015.

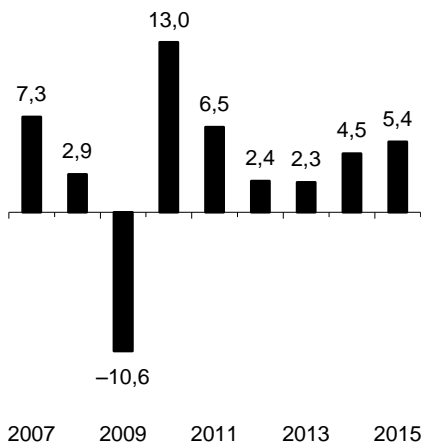
Les exportations des économies émergentes devraient pour leur part bénéficier en 2014 et en 2015 de la demande accrue provenant des économies avancées.

— Néanmoins, la croissance des échanges commerciaux entre les économies émergentes pourrait être limitée par une croissance plus modérée de l'économie chinoise, qui constitue un pôle de commerce important.

GRAPHIQUE C.47

Commerce mondial de biens et services

(variation en pourcentage, en termes réels)

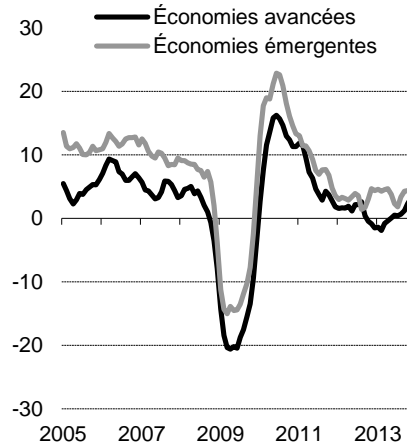


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.48

Exportations des économies avancées et émergentes

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Note : Moyenne des variations annuelles des trois derniers mois.

Source : Bureau central du plan (CPB) des Pays-Bas.

³ La croissance annuelle du commerce mondial correspond à la croissance de la moyenne des importations et des exportations.

3.1 Un renforcement de la croissance dans les économies avancées

Après avoir crû de 1,4 % en 2012 et en 2013, les économies avancées devraient enregistrer des croissances de 2,2 % en 2014 et de 2,4 % en 2015. Après plusieurs années d'ajustements à la suite de la récession de 2008-2009, la croissance des économies avancées se renforcera, en raison :

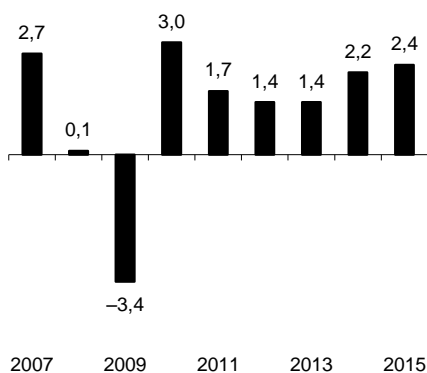
- du maintien de conditions monétaires très accommodantes;
- de l'atténuation de l'impact négatif des mesures d'austérité budgétaire et du désendettement du secteur privé, ce qui aura pour effet de soutenir davantage leur demande intérieure;
- d'un accroissement de leurs échanges commerciaux, favorisé par le redressement de leur demande intérieure et par des gains de compétitivité :
 - aux États-Unis, ces gains de compétitivité proviennent des coûts de production plus avantageux, résultant notamment de l'expansion de la production de pétrole et de gaz, qui réduit les coûts de l'énergie. Au Japon, ces gains découlent de la dépréciation du yen face à plusieurs devises.

Néanmoins, l'expansion des économies avancées continuera d'être limitée par la situation du marché du travail, qui a été affectée profondément par les difficultés économiques des dernières années. En effet, aux États-Unis et en zone euro, la hausse de la population active devrait être inférieure à celle observée au cours de la décennie 2000.

GRAPHIQUE C.49

Croissance des économies avancées

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

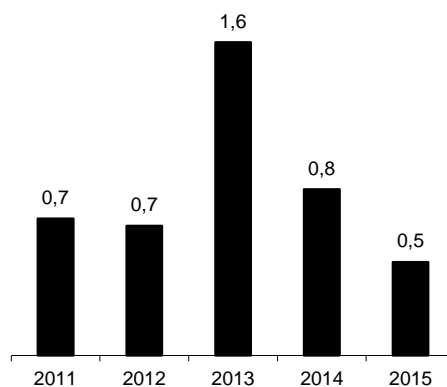


Sources : Fonds monétaire international et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.50

Effort de réduction du déficit structurel dans les économies du G7

(en point de pourcentage du PIB potentiel)



Source : Fonds monétaire international.

Répercussions commerciales de la production pétrolière aux États-Unis

L'accélération de l'économie américaine en 2014 et en 2015 devrait avoir un impact positif sur l'économie mondiale, en raison notamment d'un renforcement des importations aux États-Unis. Néanmoins, cet impact positif sera différent par rapport aux précédents cycles de reprise américaine, en raison notamment de la diminution de la dépendance américaine au pétrole étranger.

En effet, l'utilisation des techniques de fracturation dans les formations rocheuses a permis ces dernières années aux États-Unis d'augmenter fortement leur production de pétrole.

- Ainsi, la production de pétrole aux États-Unis est passée de 5,7 millions de barils par jour à 7,4 millions de barils par jour de 2011 à 2013, une hausse de 31,7 %.

Cette évolution a eu des effets positifs pour l'économie américaine.

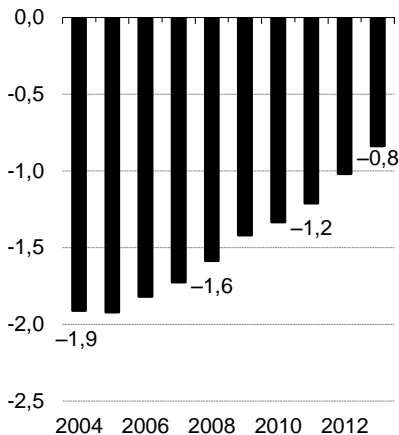
- La hausse de la production de pétrole en sol américain a permis au pays de diminuer son déficit commercial de pétrole, qui est passé de 1,2 % du PIB en 2011 à 0,8 % du PIB en 2013.

La production de pétrole aux États-Unis devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années, ce qui aura des répercussions sur le commerce mondial.

- Selon la *U.S. Energy Information Administration*, la production de pétrole brut devrait passer de 8,4 millions de barils par jour en 2014 à 9,2 millions de barils par jour en 2015.
- Ainsi, les importations d'or noir des États-Unis devraient diminuer, passant de 6,9 millions de barils par jour en 2014 à 6,1 millions de barils par jour en 2015.

Solde des échanges de produits pétroliers aux États-Unis

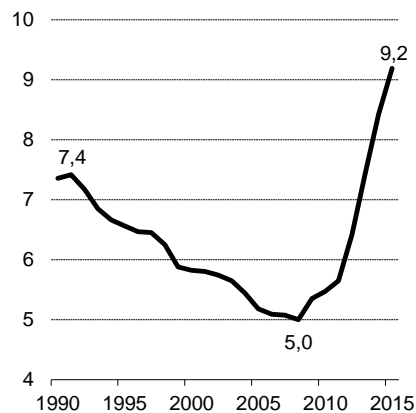
(en pourcentage du PIB)



Sources : IHS Global Insight, U.S. Census Bureau et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Production de pétrole brut aux États-Unis

(en millions de barils par jour)



Source : U.S. Energy Information Administration.

3.2 Une croissance modérée des économies émergentes

La croissance des économies émergentes devrait passer de 4,6 % en 2013, à 4,9 % en 2014 et à 5,3 % en 2015. Malgré cette amélioration par rapport à 2013, la croissance des économies émergentes demeurera inférieure aux taux de croissance observés avant la récession mondiale de 2008-2009.

Plusieurs facteurs restreindront l'expansion des économies émergentes en 2014.

- L'accès au crédit et l'investissement seront limités par la moins grande disponibilité des capitaux.
- L'expansion des économies orientées vers l'exportation de matières premières sera limitée en 2014 par une demande qui restera modérée pour ces produits.
- Le resserrement de la politique monétaire dans plusieurs économies émergentes, dont au Brésil et en Turquie, pour limiter les pressions inflationnistes et les sorties de capitaux, contraindra leur croissance.

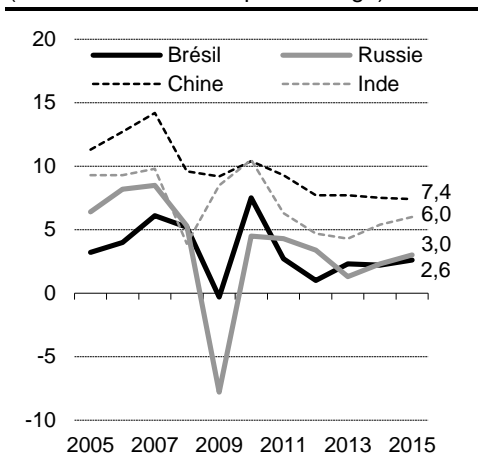
L'impact de ces facteurs devrait s'atténuer en 2015 dans plusieurs économies émergentes, qui retrouveront un sentier de croissance plus soutenue.

- Plusieurs de ces pays bénéficieront de l'adoption de réformes concernant notamment le développement des infrastructures et la mise en place d'un climat d'affaires favorisant les investissements.

Pour sa part, la croissance en Chine devrait se maintenir à près de 7,5 % en 2014 et en 2015, alors que les autorités privilégient une transition graduelle de l'économie vers un modèle de croissance orienté vers une contribution plus importante de la consommation et du secteur privé.

GRAPHIQUE C.51

Croissance des économies émergentes (variation annuelle en pourcentage)

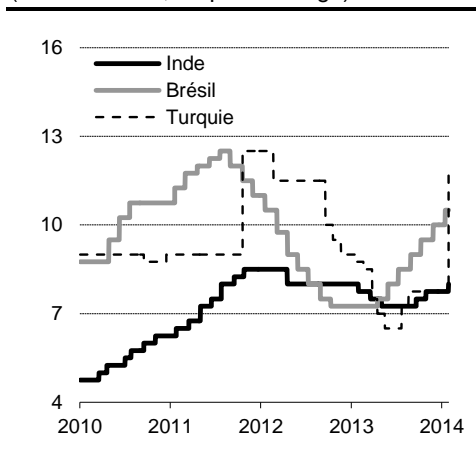


Sources : Fonds monétaire international et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

GRAPHIQUE C.52

Politique monétaire (taux directeur, en pourcentage)

(taux directeur, en pourcentage)



Source : Bloomberg.

□ Une plus grande interdépendance des économies émergentes

Le développement du commerce entre les économies émergentes a rendu ces dernières plus interdépendantes qu'au début de la décennie 2000. En particulier, la Chine, deuxième économie dans le monde après les États-Unis, constitue aujourd'hui un pôle commercial pour les économies émergentes.

- Les importations de matières premières et d'intrants manufacturiers nécessaires à son urbanisation et à ses industries ont stimulé ses échanges commerciaux avec d'autres économies émergentes.
- Ainsi, de 2002 à 2012, le poids des exportations à destination de la Chine est passé de 4,9 % à 11,5 % des exportations de l'Indonésie, de 4,2 % à 17,0 % des exportations du Brésil, et de 1,5 % à 11,9 % des exportations de l'Afrique du Sud.

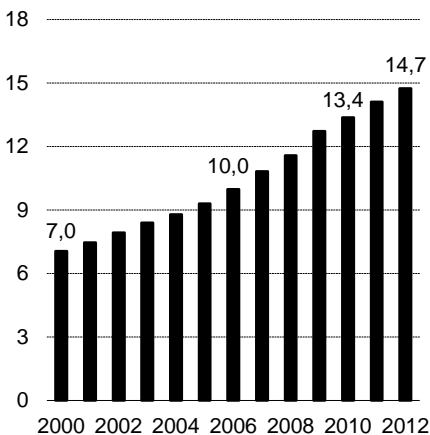
La modération de la croissance économique en Chine prévue ces prochaines années devrait restreindre la croissance des économies émergentes, en particulier celles dont les exportations reposent sur les ressources naturelles.

- Les autorités chinoises souhaitent accroître la contribution de la demande intérieure, dont celle de la consommation, à la croissance économique afin de diversifier les sources de croissance et de réduire les risques associés à l'endettement des gouvernements locaux et des entreprises d'État.
- À court terme, cette orientation implique notamment une croissance moins forte des investissements dans les industries lourdes que celle observée durant la décennie 2000.

GRAPHIQUE C.53

Poids de l'économie chinoise dans l'économie mondiale

(en parité des pouvoirs d'achat, en pourcentage)

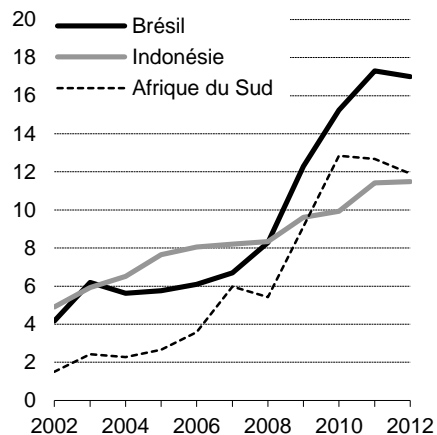


Source : Fonds monétaire international.

GRAPHIQUE C.54

Commerce entre la Chine et d'autres économies émergentes

(part des exportations vers la Chine dans les exportations totales des économies)



Source : Organisation mondiale du commerce.

3.3 Les perspectives par pays

Au Canada, la croissance du PIB réel devrait s'accroître graduellement, passant de 1,8 % en 2013 à 2,3 % en 2014 et à 2,5 % en 2015. L'économie canadienne bénéficiera du renforcement de la croissance mondiale, en particulier de l'économie américaine, qui stimulera les exportations et les investissements des entreprises. Par contre, le recul des investissements résidentiels et la poursuite du contrôle des dépenses des gouvernements continueront de peser sur la croissance de l'économie canadienne.

TABLEAU C.7

Perspectives de croissance économique dans le monde – Budget 2014-2015 (PIB réel, variation en pourcentage)

	Poids ⁽¹⁾	2013	2014	2015
Monde⁽¹⁾	100,0	3,0	3,5	3,8
– <i>Novembre 2013</i>		2,9	3,4	
Économies avancées^{(1),(2)}	49,8	1,4	2,2	2,4
– <i>Novembre 2013</i>		1,2	1,9	
Canada	1,8	1,8	2,3	2,5
– <i>Novembre 2013</i>		1,6	2,1	
États-Unis	19,5	1,9	2,8	2,9
– <i>Novembre 2013</i>		1,6	2,4	
Zone euro	13,4	–0,4	0,9	1,4
– <i>Novembre 2013</i>		–0,4	0,7	
Royaume-Uni	2,8	1,9	2,4	2,4
– <i>Novembre 2013</i>		1,3	1,9	
Japon	5,5	1,8	1,7	1,2
– <i>Novembre 2013</i>		2,0	1,7	
Économies émergentes^{(1),(2)}	45,2	4,6	4,9	5,3
– <i>Novembre 2013</i>		4,6	4,9	
Chine	14,7	7,7	7,5	7,4
– <i>Novembre 2013</i>		7,6	7,5	
Inde	5,7	4,3	5,4	6,0
– <i>Novembre 2013</i>		4,0	5,2	

(1) En parité des pouvoirs d'achat de 2012.

(2) Le total des poids des économies avancées et émergentes n'est pas égal à 100, car les statistiques concernant les économies en voie de développement ne sont pas incluses dans ce tableau.

Sources : IHS Global Insight, Fonds monétaire international, Datastream, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Aux États-Unis, la croissance économique devrait se raffermir progressivement, passant de 1,9 % en 2013 à 2,8 % en 2014 et à 2,9 % en 2015. La dissipation des impacts négatifs des mesures de consolidation budgétaire devrait favoriser le renforcement de la demande intérieure. De plus, le secteur extérieur devrait s'améliorer à la suite de la hausse de la demande mondiale pour les produits d'exportation américains et de la diminution des importations de pétrole, dans le contexte d'une forte hausse de la production aux États-Unis.

En zone euro, après avoir décliné de 0,4 % en 2013, l'économie devrait croître de 0,9 % en 2014 et de 1,4 % en 2015. Cette région devrait bénéficier dans son ensemble de l'augmentation des dépenses de consommation, des investissements des entreprises et du renforcement graduel de la demande extérieure. Toutefois, plusieurs facteurs continueront de peser sur l'activité économique, tels que le chômage élevé et l'endettement des ménages, notamment dans certains pays en difficulté.

Au Royaume-Uni, la croissance économique devrait se renforcer, passant de 1,9 % en 2013 à 2,4 % en 2014 et en 2015. L'activité économique bénéficiera notamment de l'expansion du marché immobilier, stimulée par des programmes gouvernementaux d'aide à l'achat d'une propriété et par l'assouplissement des conditions du crédit. Les exportations du Royaume-Uni seront favorisées en 2014 et en 2015 par l'accroissement de la demande, notamment en provenance des États-Unis et de la zone euro.

Au Japon, après une hausse de 2,8 % en 2013, le PIB réel devrait croître de 1,7 % en 2014 et de 1,2 % en 2015. Le rythme de croissance diminuera cependant en cours d'année 2014 et en 2015, sous l'impact notamment des deux hausses successives de la taxe à la consommation, annoncées pour le 1^{er} avril 2014 et le 1^{er} octobre 2015. L'activité économique sera toutefois soutenue par les mesures d'assouplissement quantitatif de la Banque du Japon, par le plan de stimulation économique du gouvernement et par l'amélioration de la balance extérieure, découlant d'un yen plus faible et de l'accélération du commerce mondial.

La Chine devrait enregistrer une croissance du PIB réel de 7,5 % en 2014 et de 7,4 % en 2015. Il s'agit en 2014 du rythme de croissance visé par le gouvernement chinois, qui privilégie la stabilité dans un contexte de transition vers une économie orientée davantage vers la demande intérieure. De plus, l'appréciation du yuan et les hausses salariales réduisent la compétitivité internationale de la Chine, limitant ainsi l'expansion de ses exportations.

En Inde, l'économie devrait croître de 5,4 % en 2014 et de 6,0 % en 2015. L'économie indienne devrait bénéficier notamment de la progression de ses exportations, favorisée par la dépréciation de sa monnaie dans un contexte de renforcement de la croissance économique mondiale. La croissance économique en 2014 et en 2015 devrait néanmoins être limitée par l'augmentation du coût du crédit et par l'effort de réduction du déficit public.

Distinctions entre les économies avancées, émergentes et en voie de développement

La prévision économique mondiale du ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ) couvre le groupe des économies avancées, des économies émergentes et des économies en voie de développement.

- Le groupe des économies avancées inclut principalement les États-Unis, les économies de la zone euro, le Japon, le Royaume-Uni, le Canada et certaines autres économies asiatiques, dont la Corée du Sud.
- Le groupe des économies émergentes inclut notamment la Chine, l'Inde, la Russie, le Brésil, le Mexique, l'Indonésie, la Turquie, la Pologne et l'Argentine.
- Les économies en voie de développement constituent un groupe de pays comprenant, entre autres, l'Iran, l'Algérie, la Biélorussie et l'Irak.

En 2012, la catégorie des économies avancées comptait pour 49,8 % de l'économie mondiale, celle des économies émergentes pour 45,2 %, alors que la catégorie des économies en voie de développement représentait 5,0 %.

La distinction que fait le MFEQ entre les économies avancées, émergentes et en voie de développement se base sur les critères définis par le Fonds monétaire international, soit le niveau de revenu par habitant, la diversification des exportations et le degré d'intégration dans le système financier mondial.

Poids des principales économies avancées, émergentes et en voie de développement dans l'économie mondiale

(en pourcentage, selon la parité des pouvoirs d'achat, 2012)

Économies	Poids ⁽¹⁾
Avancées	49,8
États-Unis	19,5
Japon	5,5
Allemagne	3,8
Royaume-Uni	2,8
France	2,7
Autres	15,6
Émergentes	45,2
Chine	14,7
Inde	5,7
Russie	3,0
Brésil	2,8
Mexique	2,2
Autres	16,9
En voie de développement	5,0
TOTAL	100,0

(1) Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Sources : Fonds monétaire international et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

4. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Le présent scénario de prévision repose sur plusieurs hypothèses, dont certaines sont exposées à des risques. Plusieurs de ces risques, tant internes qu'externes, pourraient influencer le scénario financier et l'évolution prévue de l'économie du Québec, qui est ouverte sur le monde.

❑ Une faiblesse persistante de l'inflation dans les économies avancées

L'inflation demeure faible dans les économies avancées, se situant actuellement sous la cible fixée par plusieurs banques centrales, notamment en zone euro, au Canada et aux États-Unis.

- Avec le renforcement de la croissance dans les économies avancées, les conditions nécessaires au retour de l'inflation vers des valeurs plus proches des normes historiques sont en place.
- Toutefois, les pressions désinflationnistes pourraient perdurer plus longtemps que prévu dans certaines de ces économies, ce qui aurait des impacts sur leur politique monétaire et sur l'évolution de leur PIB nominal.

L'évolution des prix est particulièrement préoccupante dans le cas des économies fragilisées par la crise de la dette souveraine en zone euro, dont l'Espagne, la Grèce et le Portugal, où l'inflation est presque nulle, voire négative.

- La sévère récession qui a frappé ces pays s'est traduite par de larges excédents de capacités de production, par la montée du taux de chômage et par un long processus de désendettement, des facteurs qui font pression à la baisse sur les prix.
- Une baisse du niveau des prix pourrait inciter les consommateurs et les investisseurs à retarder leurs achats, ce qui aurait des effets négatifs sur l'économie, accentuant de nouveau les pressions à la baisse sur les prix.

Comme le montre l'exemple du Japon, si une telle situation était observée dans certains pays, les banques centrales pourraient avoir de la difficulté à contrer ce phénomène. Cela pourrait entraîner une longue période de faible croissance économique.

Par ailleurs, la persistance d'une faible inflation et un retour plus graduel que prévu vers des valeurs proches des normes historiques représentent un risque pour l'ensemble des économies avancées.

❑ **Des turbulences financières dans les économies émergentes pourraient ralentir la croissance économique mondiale**

Plusieurs économies émergentes ont bénéficié ces dernières années d'une abondance de liquidités résultant de larges excès de la balance courante et de l'entrée de capitaux étrangers. Ces abondantes liquidités ont par contre eu pour effet de rendre ces économies vulnérables aux sorties de capitaux.

D'une part, en Chine, l'atteinte des objectifs de croissance établis par les autorités gouvernementales pourrait s'avérer plus difficile, en raison de certains enjeux touchant son système bancaire :

- la dette des gouvernements locaux a augmenté, s'établissant à 33 % du PIB en 2013, en raison d'un assouplissement du crédit bancaire observé ces dernières années;
- dans le marché immobilier, l'accès à la propriété s'est détérioré à la suite de la forte hausse des prix et du recours à l'endettement pour financer l'achat de propriétés.

D'autre part, plusieurs économies émergentes ont bénéficié d'un afflux important de capitaux à la recherche de rendements. En effet, l'instauration par les banques centrales des économies avancées de politiques monétaires très expansionnistes a entraîné de faibles taux de rendement obligataires dans ces pays.

Avec le redressement de la croissance des économies avancées et la hausse des taux de rendement obligataires observée depuis quelques trimestres, d'importants flux de capitaux se redirigent maintenant vers ces économies, ce qui rend vulnérables certaines économies émergentes :

- au Brésil et en Inde, les importants déficits de la balance courante, la dépréciation de leur monnaie et l'inflation élevée accroissent leur vulnérabilité;
- la Thaïlande, l'Indonésie et la Turquie ont connu une recrudescence des tensions financières en début d'année 2014;
- en janvier 2014, en Argentine, la devise nationale s'est fortement dépréciée face au dollar américain. Des mesures sont élaborées par les autorités afin de freiner l'exode de capitaux et la baisse des réserves en devises.

Dans le cas où le secteur bancaire chinois serait affaibli ou si la réallocation des capitaux se faisait abruptement, des turbulences pourraient être observées sur les marchés financiers, ce qui pourrait provoquer un ralentissement important de la croissance mondiale en raison des liens commerciaux et financiers entre les économies émergentes et avancées.

❑ **Une croissance plus forte aux États-Unis, résultant de la dissipation simultanée de plusieurs facteurs restrictifs**

La croissance économique américaine a été ralentie ces dernières années par un profond processus de désendettement tant chez les ménages que chez les gouvernements locaux, les États et le gouvernement fédéral.

- Ces facteurs se sont atténués en deuxième moitié d'année 2013, une tendance qui se poursuivra.
- En même temps, l'économie américaine bénéficie de l'expansion de son secteur immobilier, de l'accélération de la production pétrolière et gazière ainsi que de forts gains de compétitivité.

Cette combinaison de facteurs est propice à un regain de confiance amenant les consommateurs et les entreprises à accélérer leurs dépenses, ce qui pourrait se traduire par une croissance économique américaine supérieure à celle prévue.

5. ÉVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX MÉTAUX PRODUITS AU QUÉBEC

Les prix des métaux produits au Québec, dont en particulier le minerai de fer, l'or, le nickel et le zinc, sont déterminés sur les marchés internationaux. L'industrie minière est donc assujettie aux cycles économiques mondiaux.

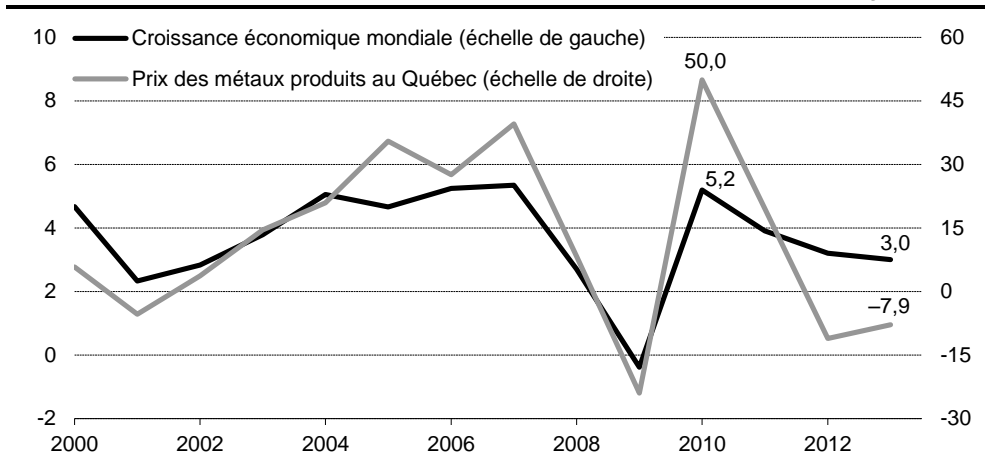
L'activité économique mondiale et les prix des métaux suivent une tendance similaire. Après avoir enregistré une forte hausse de 2009 à 2011, les prix des métaux produits au Québec ont diminué de 11,1 % en 2012 et de 7,9 % en 2013, en raison du ralentissement de l'économie mondiale.

- En particulier, les économies émergentes ont enregistré un ralentissement de leur croissance économique à partir de 2011, après avoir soutenu fortement la demande pour les matières premières pendant plusieurs années.
- Ce ralentissement, combiné aux impacts de la récession économique en Europe, s'est traduit par une modération de la demande mondiale pour les métaux. Les prix des métaux étant transigés en dollars américains, l'appréciation du billet vert a également contribué à la baisse de leurs cours ces deux dernières années.

GRAPHIQUE C.55

Croissance économique mondiale et évolution des prix des métaux produits au Québec⁽¹⁾

(PIB réel, indice des prix des métaux produits au Québec, variation en pourcentage)



(1) L'indice des prix des métaux produits au Québec inclut les six métaux dont la valeur de production est la plus élevée au Québec, soient : le minerai de fer, l'or, le nickel, le zinc, le cuivre et l'argent.

Sources : Fonds monétaire international, Bloomberg, Ressources naturelles Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Une baisse des prix des métaux produits au Québec en 2013

L'indice des prix des métaux produits au Québec⁴ (IPMPQ) a connu une baisse de 30 %, passant d'un sommet de 283 points en août 2011 à 200 points en janvier 2014.

Selon le scénario de base, l'IPMPQ devrait poursuivre sa tendance baissière ces prochaines années et diminuer de 12,8 % en 2014 et de 0,6 % en 2015 par rapport à l'année précédente.

— Selon le scénario optimiste, l'IPMPQ devrait décroître de 4,9 % en 2014 et augmenter de 2,7 % en 2015.

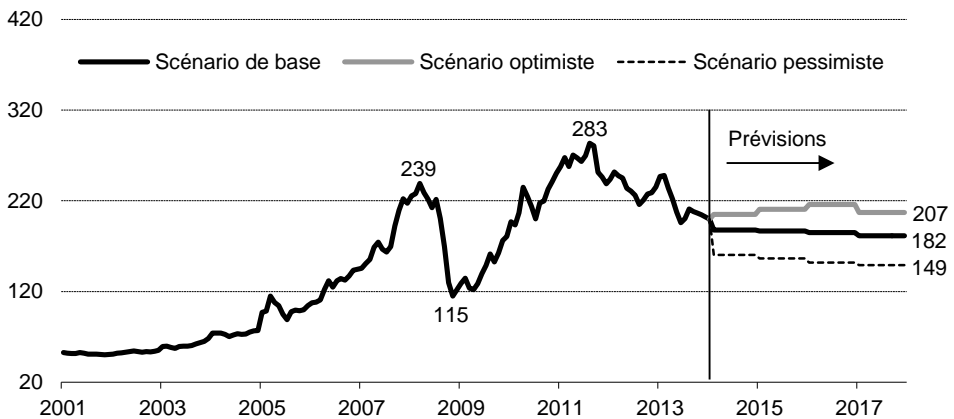
— D'après le scénario pessimiste, il devrait diminuer de 25,6 % en 2014 et de 2,5 % en 2015.

Malgré la baisse projetée dans le scénario de base, les prix des métaux devraient toutefois continuer de se situer ces prochaines années à des niveaux relativement élevés par rapport à ceux observés au cours des années 2000 à 2007.

— En effet, bien que plus modérée, la croissance des économies émergentes continuera de soutenir la demande mondiale de métaux.

GRAPHIQUE C.56

Évolution de l'indice des prix des métaux produits au Québec (en dollars américains, 2005 = 100)



Sources : Bloomberg, Ressources naturelles Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

⁴ Les poids associés aux six principaux métaux extraits au Québec, inclus dans le calcul de l'indice, sont les suivants : minerai de fer (49,5 %), or (28,4 %), nickel (9,1 %), zinc (7,4 %), cuivre (3,6 %) et argent (2,0 %).

❑ L'accroissement de l'offre de minerai de fer pourrait faire pression à la baisse sur les prix à moyen terme

Après d'importantes fluctuations en deuxième moitié d'année 2012 et au premier semestre de 2013, le prix du minerai de fer s'est stabilisé récemment.

- En effet, le prix du minerai de fer est demeuré entre 130 et 137 \$ US la tonne en moyenne en seconde moitié de 2013, alors qu'il avait atteint un creux de court terme de 104 \$ US en septembre 2012 et un sommet de 156 \$ US en février 2013.
- Une demande soutenue en provenance des économies émergentes, notamment grâce à l'important plan d'investissements du gouvernement chinois, a stabilisé les prix en deuxième moitié de 2013.

Dans les prochaines années, les investissements dans les infrastructures de transport ainsi que dans la construction de gazoducs et de nouvelles raffineries en Chine soutiendront la demande de minerai de fer.

Toutefois, la production de minerai de fer continue de s'accroître à un rythme élevé et une augmentation significative de l'offre pourrait entraîner une baisse du prix du minerai à la fin de 2014.

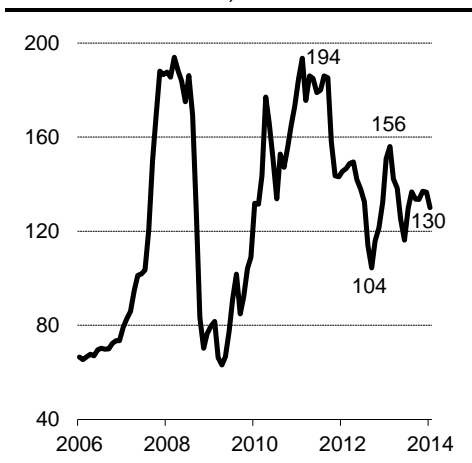
- Plusieurs nouvelles mines australiennes devraient en effet entrer en production au cours des prochains trimestres, tandis que l'Inde, un producteur important, lèvera partiellement certaines interdictions à l'exportation du minerai de fer.

Ainsi, à moyen terme, le prix du minerai de fer devrait diminuer, tout en demeurant au-dessus des 100 \$ US la tonne.

GRAPHIQUE C.57

Prix du minerai de fer

(prix sur le marché au comptant, en dollars américains la tonne, données mensuelles)

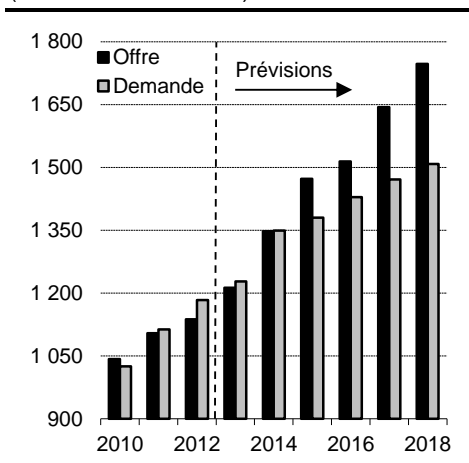


Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE C.58

Offre et demande de minerai de fer⁽¹⁾

(en millions de tonnes)



(1) Sur le marché, par voie maritime.

Source : Morgan Stanley.

❑ Une stabilisation du prix de l'or après sa récente chute

En 2013, le prix de l'or a diminué en raison principalement d'une baisse de la demande pour ce métal précieux comme valeur refuge. Le cours du métal jaune s'est ainsi situé en moyenne à 1 409 \$ US l'once en 2013, en baisse de 15,6 % par rapport à l'année précédente. Il s'est établi à 1 245 \$ US en moyenne en janvier 2014.

- Les anticipations ayant mené à l'annonce du ralentissement du rythme des achats d'actifs de la Réserve fédérale américaine ont réduit l'attrait de l'or en tant que refuge contre l'inflation.
- La demande a donc chuté de 21 % annuellement au troisième trimestre de 2013, principalement en raison de la diminution de l'intérêt des investisseurs pour le métal jaune.
- Son cours étant libellé en dollars américains, l'appréciation du billet vert a également eu un impact à la baisse sur le prix du métal jaune.
- Dans les prochaines années, l'apaisement des tensions financières mondiales et le retrait graduel des politiques monétaires exceptionnelles réduiront l'attrait de l'or comme valeur refuge.

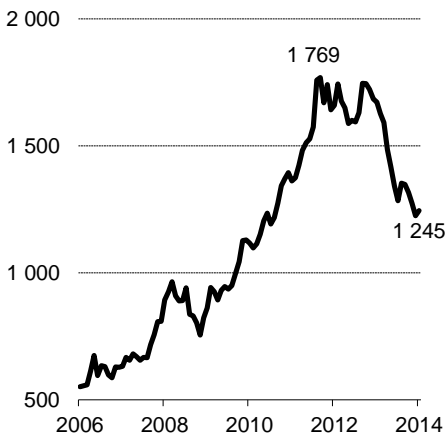
Par ailleurs, la demande d'or en provenance de l'Inde pourrait être limitée en 2014 par des restrictions à l'importation imposées par le gouvernement indien qui tente de réduire le déficit du compte courant, actuellement à un niveau record.

À moyen terme, le prix du métal jaune devrait se situer autour de 1 250 \$ US, avant de remonter légèrement par la suite.

GRAPHIQUE C.59

Prix de l'or

(en dollars américains par once, données mensuelles)

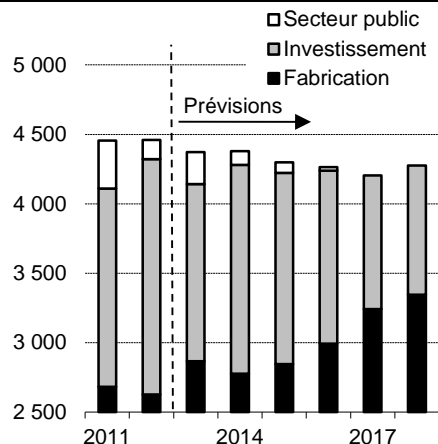


Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE C.60

Demande mondiale d'or

(en tonnes)



Source : Morgan Stanley.

❑ La diminution de l'offre pourrait faire pression à la hausse sur le prix du nickel

Le nickel est le métal industriel dont le cours a subi la plus forte baisse en 2013, en raison de l'avènement d'une nouvelle technique de production d'acier inoxydable au nickel.

— Le prix moyen du nickel s'est donc établi à 15 023 \$ US américains la tonne en 2013, une diminution de 14 % par rapport à l'année précédente.

Le prix du nickel s'est situé à près de 14 100 \$ US américains la tonne en janvier 2014. Or, ce niveau serait inférieur aux coûts de production de plus de 30 % des producteurs de nickel.

— En première moitié de 2013, tandis que la production chinoise de nickel augmentait de 22 %, celle du reste du monde diminuait de 6 %.

Pour les deux prochaines années, le prix du nickel devrait se redresser graduellement, tout en demeurant sous les 17 000 \$ US la tonne.

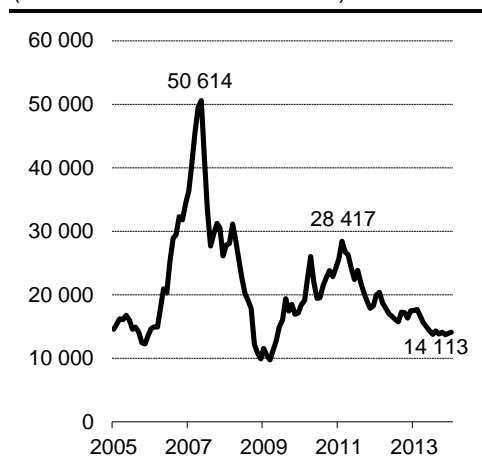
— En effet, le faible niveau de prix actuel devrait contribuer à mettre un frein à de nouveaux projets d'accroissement de la production.

Par ailleurs, l'imposition par le gouvernement de l'Indonésie d'une interdiction d'exporter le minerai de nickel brut, une mesure controversée qui est entrée en vigueur en janvier 2014, pourrait également avoir un effet positif sur son cours.

— Bien qu'ils aient accumulé des stocks élevés de ce minerai, les producteurs chinois de nickel, qui importent beaucoup de minerai d'Indonésie, pourraient être sensiblement affectés par cette interdiction.

GRAPHIQUE C.61

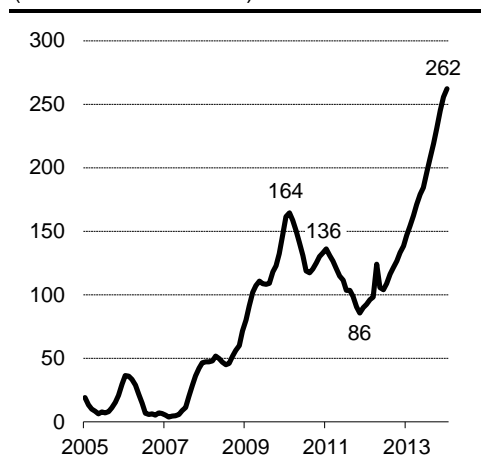
Prix du nickel (en dollars américains la tonne)



Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE C.62

Stocks de nickel (en millions de tonnes)



Source : Bloomberg.

Section D

LE CADRE FINANCIER DU GOUVERNEMENT

Introduction	D.3
1. Le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016	D.5
1.1 L'évolution du solde budgétaire	D.5
1.2 Les révisions au cadre financier.....	D.7
2. Les revenus et dépenses budgétaires	D.9
2.1 Les révisions aux revenus budgétaires.....	D.9
2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	D.10
2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement	D.18
2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux	D.19
2.2 Les dépenses budgétaires	D.21
2.2.1 Les dépenses de programmes	D.22
2.2.2 Le service de la dette.....	D.23
2.3 Les dépenses consolidées	D.24
3. Les revenus et les dépenses consolidés	D.29
3.1 Évolution des revenus et des dépenses consolidés par secteur.....	D.32
3.2 Les entités consolidées	D.40
3.2.1 Les fonds spéciaux	D.41
3.2.2 Le Fonds des générations	D.43
3.2.3 Les organismes autres que budgétaires.....	D.44
3.2.4 Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.....	D.46
4. Les investissements du gouvernement	D.47
5. Les opérations non budgétaires	D.51
6. Les besoins financiers nets	D.55
ANNEXE : Analyse de sensibilité aux variables économiques	D.57

INTRODUCTION

Cette section du plan budgétaire présente les résultats préliminaires pour l'année financière 2013-2014 et les orientations budgétaires et financières poursuivies par le gouvernement pour 2014-2015 et 2015-2016¹.

Les informations fournies à cette fin portent sur :

- les opérations budgétaires et financières consolidées pour la période de 2013-2014 à 2015-2016;
- l'évolution des revenus et des dépenses budgétaires ainsi que les révisions depuis *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2013;
- l'évolution des revenus et des dépenses consolidés;
- les résultats des entités consolidées, notamment les fonds spéciaux, les organismes autres que budgétaires et les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- l'ensemble des investissements du gouvernement en immobilisations;
- les opérations non budgétaires et les besoins financiers nets du gouvernement.

Le cadre financier quinquennal du budget 2014-2015, soit les prévisions financières du gouvernement jusqu'en 2018-2019, est présenté à la section A.

¹ Pour l'ensemble de cette section, les données budgétaires 2013-2014 et les suivantes sont des prévisions.

1. LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2015-2016

1.1 L'évolution du solde budgétaire

Le budget 2014-2015 confirme le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, lequel sera assuré par la poursuite d'une gestion responsable des dépenses. À cet égard, le cadre financier du budget 2014-2015 prévoit :

- un déficit de 2,5 milliards de dollars en 2013-2014;
- un déficit de 1,75 milliard de dollars en 2014-2015;
- l'équilibre budgétaire à compter de 2015-2016.

L'amélioration globale de la situation budgétaire depuis *Le point* de novembre 2013 permet par ailleurs :

- d'éliminer, dès 2014-2015, un montant récurrent de 400 millions de dollars de l'écart à résorber;
- de réintroduire certaines provisions pour éventualités.

TABLEAU D.1

Sommaire des opérations budgétaires de 2013-2014 à 2015-2016 (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
REVENUS BUDGÉTAIRES			
Revenus autonomes	53 148	55 085	57 273
Transferts fédéraux	16 669	16 498	17 348
Total	69 817	71 583	74 621
DÉPENSES BUDGÉTAIRES			
Dépenses de programmes	-63 825	-65 132	-66 442
Service de la dette	-8 510	-8 601	-8 685
Total	-72 335	-73 733	-75 127
ENTITÉS CONSOLIDÉES			
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux ⁽¹⁾	220	472	207
Réseaux – Santé et services sociaux et éducation	-77	-72	-31
Fonds des générations	1 072	1 296	1 642
Total	1 215	1 696	1 818
Provisions pour éventualités	-125	—	-200
Écart à résorber	—	—	530
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 428	-454	1 642
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 072	-1 296	-1 642
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-2 500	-1 750	—
<i>En % du PIB</i>	<i>-0,7</i>	<i>-0,5</i>	<i>—</i>

(1) Sont inclus les ajustements de consolidation.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ Provisions pour éventualités

Le gouvernement réintroduit certaines provisions pour éventualités au cadre financier.

- La provision pour éventualité est établie à 125 millions de dollars en 2013-2014 et pourra servir, notamment, à financer les coûts de la tragédie de Lac-Mégantic.
- En 2015-2016, la provision incluse au cadre financier s'élève à 200 millions de dollars.

TABLEAU D.2

Provisions pour éventualités (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<i>Le point de novembre 2013</i>	—	—	200
Révisions	125	—	—
BUDGET 2014-2015	125	—	200

1.2 Les révisions au cadre financier

Globalement, la situation budgétaire du gouvernement s'est améliorée depuis *Le point* de novembre dernier. L'ensemble des révisions permet :

- de confirmer les déficits pour 2013-2014 et 2014-2015;
- d'éliminer, dès 2014-2015, un montant récurrent de 400 millions de dollars de l'écart à résorber;
- de relever de 430 millions de dollars le financement pour la santé en 2014-2015.

Le détail des révisions du cadre financier est présenté à la section A du plan budgétaire.

TABLEAU D.3

Révisions depuis *Le point* de novembre 2013 (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
SOLDE BUDGÉTAIRE – NOVEMBRE 2013	-2 500	-1 750	—
Écart à résorber – Novembre 2013	—	-400	-1 000
Révisions liées à l'économie			
Revenus autonomes	-39	-112	-212
Transferts fédéraux	50	613	532
Sous-total	11	501	320
Qualité et efficacité des services publics			
Efforts des organismes publics	—	150	—
Financement axé sur les patients en santé	—	-15	-40
Dépenses de programmes ⁽¹⁾	—	—	—
Sous-total	—	135	-40
Financement des services publics			
Financement aux établissements de santé	—	-430	—
Lutte contre l'évasion fiscale	—	37	51
Sous-total	—	-393	51
Service de la dette	73	78	125
Autres révisions ⁽²⁾	41	79	14
Provisions pour éventualités	-125	—	—
Écart à résorber – Budget 2014-2015	—	—	530
SOLDE BUDGÉTAIRE – BUDGET 2014-2015	-2 500	-1 750	—

(1) Le budget 2014-2015 ne comprend aucune nouvelle mesure ou bonification de programmes existants ayant pour effet d'augmenter l'objectif de dépenses de programmes.

(2) Est exclu le Fonds des générations.

❑ Les révisions du solde budgétaire en 2013-2014

Pour l'année 2013-2014, les revenus budgétaires seront plus élevés de 11 millions de dollars, comparativement aux revenus prévus en novembre 2013.

Les dépenses budgétaires diminuent de 73 millions de dollars, en raison d'une baisse du service de la dette.

En tenant compte des résultats des entités consolidées et de l'introduction d'une provision pour éventualités, le déficit budgétaire est maintenu à 2,5 milliards de dollars.

TABLEAU D.4

Sommaire des opérations budgétaires en 2013-2014 (en millions de dollars)

	<i>Le point</i>		<i>Budget</i>
	<i>Novembre 2013</i>		<i>2014-2015</i>
	2013-2014	Révisions	2013-2014
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	48 152	-125	48 027
Entreprises du gouvernement	5 035	86	5 121
Transferts fédéraux	16 619	50	16 669
Total des revenus budgétaires	69 806	11	69 817
Dépenses de programmes	-63 825	—	-63 825
Service de la dette	-8 583	73	-8 510
Total des dépenses budgétaires	-72 408	73	-72 335
Entités consolidées	1 171	44	1 215
Provisions pour éventualités	—	-125	-125
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 431	3	-1 428
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 069	-3	-1 072
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-2 500	—	-2 500
<i>En % du PIB</i>	<i>-0,7</i>		<i>-0,7</i>

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2. LES REVENUS ET DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Ce chapitre présente la mise à jour des revenus et des dépenses budgétaires pour les années 2013-2014 à 2015-2016, ainsi que les principales révisions apportées depuis *Le point* de novembre 2013.

2.1 Les révisions aux revenus budgétaires

Les revenus budgétaires du gouvernement devraient totaliser 69,8 milliards de dollars en 2013-2014, soit 53,1 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 16,7 milliards de dollars au titre des transferts fédéraux.

Les revenus budgétaires devraient croître de 3,3 % en 2013-2014, de 2,5 % en 2014-2015 et de 4,2 % en 2015-2016.

TABLEAU D.5

Fonds général Évolution des revenus budgétaires (en millions de dollars)

	<i>Le point</i> Novembre 2013		Budget 2014-2015		
	2013-2014	Révisions	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus autonomes					
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	48 152	-125	48 027	50 032	52 274
<i>Variation en %</i>	3,0		2,7	4,2	4,5
Entreprises du gouvernement	5 035	86	5 121	5 053	4 999
<i>Variation en %</i>	-1,4		0,3	-1,3	-1,1
Sous-total	53 187	-39	53 148	55 085	57 273
<i>Variation en %</i>	2,6		2,5	3,6	4,0
Transferts fédéraux	16 619	50	16 669	16 498	17 348
<i>Variation en %</i>	5,8		6,1	-1,0	5,2
TOTAL	69 806	11	69 817	71 583	74 621
<i>Variation en %</i>	3,3		3,3	2,5	4,2

2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes du fonds général, excluant les entreprises du gouvernement, se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations au Fonds des services de santé, des impôts des sociétés ainsi que des taxes à la consommation. Leur évolution est étroitement liée à l'activité économique de même qu'aux modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement comprennent, outre les revenus fiscaux, divers revenus de nature administrative, comme les droits et permis, les intérêts ou les amendes.

□ Des révisions à la baisse en 2013-2014

Les prévisions de l'exercice financier 2013-2014 indiquent que les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 125 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu dans *Le point* de novembre 2013. Cette révision découle en grande partie de celles observées aux impôts des sociétés et aux revenus des taxes à la consommation, en partie compensées par une amélioration des revenus à l'impôt des particuliers.

Pour 2013-2014, les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement s'élèvent ainsi à 48,0 milliards de dollars, en croissance de 2,7 % par rapport aux revenus observés pour l'exercice financier 2012-2013.

■ Révisions des revenus autonomes selon la source

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers sont révisés à la hausse de 123 millions de dollars pour l'exercice financier 2013-2014 par rapport au niveau prévu au *Point* de novembre 2013. Cette révision s'explique principalement par un suivi des rentrées fiscales plus favorable que prévu, malgré la faible révision à la baisse de la croissance des salaires et traitements en 2013 et en 2014.

Les cotisations au Fonds des services de santé sont revues à la baisse de 15 millions de dollars, reflétant une progression moins forte que prévu des salaires et traitements en 2013 et en 2014.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont réévalués à la baisse de 130 millions de dollars pour l'exercice financier 2013-2014, traduisant la faible révision de l'excédent d'exploitation net des sociétés et le suivi des rentrées fiscales.

Les revenus des taxes à la consommation sont revus à la baisse de 73 millions de dollars en 2013-2014. Cette révision découle notamment d'une croissance moins forte de la consommation, excluant aliments et loyers, en 2014, ainsi que d'un suivi des rentrées fiscales plus faible que prévu.

Les revenus relatifs aux ressources naturelles sont révisés à la baisse de 5 millions de dollars en 2013-2014, en raison essentiellement de la diminution de la valeur de la production minière assujettie aux droits miniers, laquelle continue d'être affectée par la faiblesse des prix des métaux produits au Québec.

Les autres revenus sont réévalués à la baisse de 25 millions de dollars, une révision attribuable, notamment, à des revenus d'intérêts plus faibles que prévu.

TABLEAU D.6

Fonds général
Évolution des revenus autonomes excluant les entreprises
du gouvernement

(en millions de dollars)

	<i>Le point</i> Novembre 2013		Budget 2014-2015		
	2013-2014	Révisions	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Impôt des particuliers	19 379	123	19 502	20 541	21 754
<i>Variation en %</i>	3,3		4,0	5,3	5,9
Fonds des services de santé	6 681	-15	6 666	6 901	7 144
<i>Variation en %</i>	1,3		1,0	3,5	3,5
Impôts des sociétés	3 773	-130	3 643	3 908	4 177
<i>Variation en %</i>	-3,7		-7,0	7,3	6,9
Taxes à la consommation	16 472	-73	16 399	16 703	17 273
<i>Variation en %</i>	5,7		5,2	1,9	3,4
Ressources naturelles	89	-5	84	146	52
<i>Variation en %</i>	-55,3		-57,8	73,8	-64,4
Autres revenus	1 758	-25	1 733	1 833	1 874
<i>Variation en %</i>	3,4		1,9	5,8	2,2
TOTAL	48 152	-125	48 027	50 032	52 274
<i>Variation en %</i>	3,0		2,7	4,2	4,5

❑ Évolution par source de revenus en 2014-2015 et en 2015-2016

En 2014-2015 et en 2015-2016, les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement progresseront respectivement de 4,2 % et de 4,5 %.

Plus particulièrement, l'impôt des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, devrait croître de 5,3 % en 2014-2015 et de 5,9 % en 2015-2016 pour s'établir respectivement à 20,5 milliards de dollars et à 21,8 milliards de dollars. Cette croissance est conforme à l'évolution du revenu des ménages, compte tenu de la progressivité du régime fiscal. En effet, le revenu des ménages représente l'essentiel de la base des revenus assujettis à l'impôt des particuliers et s'avère un bon indicateur économique pour illustrer la progression des rendements de cet impôt. La croissance en 2014-2015 et en 2015-2016 est également influencée par les facteurs suivants :

- l'apport grandissant des revenus de pensions provenant des régimes de retraite privés à la croissance des revenus assujettis à l'impôt, reflétant notamment la tendance démographique au Québec. Depuis le début des années 2000, les revenus de pensions augmentent à un rythme annuel de l'ordre de 7,0 %;
- la fin du crédit d'impôt ÉcoRénov pour la réalisation de travaux de rénovation résidentielle écoresponsable en 2014, ce qui contribue à la croissance des revenus en 2015-2016.

Les cotisations au Fonds des services de santé progresseront de 3,5 % en 2014-2015 et en 2015-2016, conformément à la croissance prévue des salaires et traitements.

Les revenus provenant des impôts des sociétés croîtront à un rythme de 7,3 % en 2014-2015 et de 6,9 % en 2015-2016, pour s'établir respectivement à 3,9 milliards de dollars et à 4,2 milliards de dollars.

- Cette évolution est déterminée essentiellement par la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui affecte à la hausse leur revenu imposable et leur impôt sur le revenu à payer. Les remises, notamment celles relatives aux acomptes provisionnels, reprennent une croissance plus soutenue après le ralentissement attendu en 2013-2014.
- De même, en période de reprise, une croissance plus modérée des remboursements demandés par les entreprises est attendue.

La croissance des revenus des taxes à la consommation sera respectivement de 1,9 % et de 3,4 % en 2014-2015 et en 2015-2016. Ces variations reflètent la croissance anticipée de la consommation taxable des ménages et la croissance des investissements résidentiels.

- Pour l'année 2014-2015, le début du versement annuel de 100 millions de dollars au Fonds des générations provenant des revenus de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques a pour effet d'amoinrir la croissance des revenus pour cette année.

Les revenus des ressources naturelles versés au fonds général augmenteront de 62 millions de dollars en 2014-2015 puis diminueront de 94 millions de dollars en 2015-2016, pour s'établir respectivement à 146 millions de dollars et à 52 millions de dollars.

- Pour l'année 2014-2015, la croissance provient de la progression attendue des redevances minières ainsi que de l'augmentation des redevances forestières, résultant de la progression attendue de la valeur du bois récolté.
- En 2015-2016, la diminution des revenus versés au fonds général s'explique essentiellement par l'affectation de la totalité des revenus minières au Fonds des générations, comme le prévoit la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, adoptée en juin 2013.

□ Évolution des revenus compatible avec celle de l'économie

Globalement, pour les deux prochaines années, la croissance prévue des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement est compatible avec la croissance de l'économie en termes nominaux, une fois redressée, notamment, de l'impact financier des mesures fiscales de la Politique économique Priorité emploi déposée à l'automne 2013.

Affectation des revenus des taxes spécifiques sur les carburants, les produits du tabac et les boissons alcooliques

Les taxes spécifiques sur les carburants, les produits du tabac et les boissons alcooliques sont des taxes à la consommation. Les revenus de ces taxes spécifiques sont affectés en partie à divers fonds dédiés au financement d'activités précises comme le financement du réseau routier, du transport en commun et de la culture, ou encore à certains services à la population (incitation à l'activité physique et à l'adoption de saines habitudes de vie).

Taxes sur les carburants

Pour l'année 2013-2014, les revenus autonomes du gouvernement provenant des taxes spécifiques sur les carburants se chiffrent globalement à près de 2,3 milliards de dollars. Ce montant inclut :

- les revenus de la taxe spécifique de 19,2 ¢ et de 20,2 ¢ le litre, respectivement sur l'essence et le diesel (mazout non coloré), versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) pour le financement du réseau routier et des infrastructures de transport en commun (2 164 millions de dollars) :
 - les revenus du FORT incluent également ceux qui proviennent de la taxe spécifique de 1 ¢ pour chaque litre d'essence vendu sur le territoire de la région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'amélioration des services de transport collectif de cette région (1 million de dollars);
- les revenus de la taxe spécifique de 3 ¢ le litre sur le carburant kérosène (domestique), l'essence d'aviation et le mazout pour les locomotives, versés au fonds général pour le financement des missions de l'État (17 millions de dollars);
- les revenus de la taxe spécifique de 3 ¢ pour chaque litre d'essence vendu sur le territoire de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), versés à l'AMT, pour les services de transport collectif de la région métropolitaine de Montréal (95 millions de dollars).

Affectation des revenus provenant des taxes spécifiques sur les carburants

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
FORT	2 164	2 200	2 229
Fonds général	17	18	18
AMT	95	95	96
REVENUS TOTAUX	2 276	2 313	2 343

Affectation des revenus des taxes spécifiques sur les carburants, les produits du tabac et les boissons alcooliques (suite)

Taxe sur les produits du tabac

Pour l'année 2013-2014, les revenus de taxation provenant de la vente de produits du tabac s'élèvent à 1 049 millions de dollars, dont :

- 928 millions de dollars versés au fonds général;
- 121 millions de dollars affectés à divers fonds spéciaux.

En 2014-2015 et en 2015-2016 respectivement, des revenus totaux de 1 018 millions de dollars et de 983 millions de dollars sont attendus, dont :

- 887 millions de dollars en 2014-2015 et 852 millions de dollars en 2015-2016 pour le fonds général;
- 131 millions de dollars annuellement affectés à divers fonds spéciaux.

Affectation des revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Fonds général	928	887	852
Fonds spéciaux			
- Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	55	60	60
- Fonds du patrimoine culturel québécois	16	16	16
- Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	20	20	20
- Fonds pour le développement des jeunes enfants	15	15	15
- Fonds de soutien aux proches aidants	15	15	15
- Fonds Avenir Mécénat Culture ⁽¹⁾	—	5	5
Sous-total	121	131	131
REVENUS TOTAUX	1 049	1 018	983

(1) Ce fonds spécial sera créé dans le cadre du projet de loi omnibus du budget.

Affectation des revenus des taxes spécifiques sur les carburants, les produits du tabac et les boissons alcooliques (suite et fin)

Taxe spécifique sur les boissons alcooliques

Les revenus totaux de taxation provenant de la vente de boissons alcooliques devraient s'élever à 554 millions de dollars en 2013-2014 pour atteindre 576 millions de dollars en 2016-2017.

En 2013-2014, la totalité des revenus de la taxe sera versée au fonds général. Pour les années 2014-2015 et 2015-2016, une somme moyenne de 465 millions de dollars y sera dédiée annuellement, somme qui diminuera à 51 millions de dollars en 2016-2017.

La diminution des revenus prévus au fonds général à compter de 2014-2015 s'explique par le versement d'une partie des revenus de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques au Fonds des générations.

- En 2014-2015 et 2015-2016, un montant annuel de 100 millions de dollars provenant de la taxe spécifique sera affecté au Fonds des générations.
- À compter de 2016-2017, une somme supplémentaire de 425 millions de dollars y sera versée, pour ainsi porter le versement total provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques au Fonds des générations à 525 millions de dollars annuellement.

Affectation des revenus provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Fonds général	554	462	469	51
Fonds spéciaux				
- Fonds des générations	—	100	100	525
REVENUS TOTAUX	554	562	569	576

Revenus provenant des ressources naturelles

Le gouvernement utilise différents moyens pour permettre aux Québécois de tirer profit de leurs ressources naturelles. À titre d'exemple, l'État perçoit des redevances sur l'exploitation des ressources et des revenus sur l'attribution de permis.

- Un permis de recherche confère à son détenteur un droit exclusif de recherche et d'exploitation éventuelle de la ressource. Un bail (ou droit) d'exploitation permet à son détenteur d'exploiter la ressource en échange du paiement d'un loyer annuel.

Par ailleurs, afin de faire profiter les générations futures de l'exploitation des ressources naturelles et d'assurer le développement durable de nos ressources, le gouvernement a fait le choix de consacrer une portion des revenus tirés des ressources naturelles :

- à la réduction de la dette par des versements au Fonds des générations. À compter de 2015-2016, la totalité des revenus miniers sera versée au Fonds des générations. Cela représentera 115 millions de dollars en 2015-2016;
- au financement de la gestion de l'activité minière, au financement de travaux et d'acquisition de données géoscientifiques, ainsi qu'à la recherche et au développement de techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers (Fonds des ressources naturelles (FRN) – Volets gestion de l'activité minière et patrimoine minier);
- à des travaux d'aménagement forestier, afin d'assurer la pérennité des forêts québécoises (travaux sylvicoles, plans et programmes forestiers en 2012-2013 et FRN – Volet aménagement forestier à compter de 2013-2014).

Les revenus provenant des ressources naturelles versés au fonds général sont estimés à 84 millions de dollars en 2013-2014, à 146 millions de dollars en 2014-2015 et à 52 millions de dollars en 2015-2016.

Revenus provenant des ressources naturelles

(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Redevances					
- Mines	191	70	120	125	160
- Forêts	123	219	227	237	236
- Hydrauliques	723	762	754	773	788
- Pétrole et gaz naturel	—	—	—	—	—
Total – Redevances	1 037	1 051	1 101	1 135	1 184
Droits et permis	20	35	39	46	48
Versement au Fonds des générations	-717	-759	-751	-885	-935
Fonds des ressources naturelles					
Volets gestion de l'activité minière et patrimoine minier	-20	-23	-23	-23	-23
Volet aménagement forestier	—	-220	-220	-221	-221
Sous-total	-20	-243	-243	-244	-244
Travaux sylvicoles, plans et programmes forestiers	-121	—	—	—	—
TOTAL – REVENUS VERSÉS AU FONDS GÉNÉRAL	199	84	146	52	53

2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement

☐ Résultats 2013-2014

Pour l'année 2013-2014, les revenus des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 86 millions de dollars. Le meilleur résultat que prévu d'Hydro-Québec permet de compenser les résultats moindres qu'anticipé de l'ensemble des autres entreprises du gouvernement.

☐ Perspectives 2014-2015 et 2015-2016

Pour 2014-2015 et 2015-2016, les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établiront à 5 124 millions de dollars et à 5 164 millions de dollars respectivement. Les revenus attendus croîtront de 0,1 % en 2014-2015 et de 0,8 % en 2015-2016, avant l'affectation au Fonds des générations de 71 millions de dollars et de 165 millions de dollars des revenus d'Hydro-Québec provenant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale.

TABLEAU D.7

Fonds général Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Le point Novembre 2013		Budget 2014-2015		
	2013-2014	Révisions	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Hydro-Québec	2 800	142	2 942	2 900	2 890
Loto-Québec	1 157	—	1 157	1 181	1 211
Société des alcools du Québec	1 037	-31	1 006	1 010	1 030
Autres	41	-25	16	33	33
Sous-total	5 035	86	5 121	5 124	5 164
<i>Variation en %</i>	<i>-1,4</i>		<i>0,3</i>	<i>0,1</i>	<i>0,8</i>
Revenus d'Hydro-Québec affectés au Fonds des générations ⁽¹⁾	—	—	—	-71	-165
REVENUS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	5 035	86	5 121	5 053	4 999

(1) Correspond aux sommes relatives à l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale.

2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux, avant le versement relatif à la compensation fédérale pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS, devraient atteindre 15,6 milliards de dollars en 2013-2014, soit 50 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu au *Point* de novembre 2013.

- En tenant compte du second versement de 1 467 millions de dollars de la compensation fédérale pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS et de l'affectation de 430 millions de dollars provenant de cette compensation au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), les transferts fédéraux connaîtront une croissance de 6,1 %, atteignant 16,7 milliards de dollars en 2013-2014.
- Par rapport au *Point* de novembre 2013, l'augmentation de 50 millions de dollars en 2013-2014 s'explique notamment par une révision à la hausse de 27 millions de dollars des transferts pour la santé et de 5 millions de dollars des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, découlant principalement de la baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui est soustraite de ces transferts.

En 2014-2015, les transferts fédéraux devraient augmenter de 8,3 % pour s'établir à 16,9 milliards de dollars. Cette hausse s'explique principalement par :

- une augmentation des paiements de péréquation en 2014-2015, en raison principalement de l'impact de la baisse du dividende d'Hydro-Québec en 2012-2013 attribuable à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de l'intégration des révisions à la hausse de la population du Québec provenant du Recensement de 2011 :
 - une révision à la hausse de la population du Québec diminue sa capacité fiscale par habitant (capacité fiscale divisée par une population plus grande) et l'éloigne de la moyenne de capacité fiscale des dix provinces. L'écart à combler par rapport à la moyenne des dix provinces est donc plus grand, faisant en sorte d'augmenter les paiements de péréquation du Québec;
- une diminution des transferts en santé attribuable à la fin du Transfert visant la réduction des temps d'attente (58 millions de dollars pour le Québec) et la fin de la prise en compte de la valeur des points d'impôt transférés aux provinces en 1977 dans la répartition de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) qui représente un manque à gagner de 208 millions de dollars pour le Québec.

En tenant compte de l'affectation de 430 millions de dollars provenant des transferts pour la santé au FINESSS, les transferts fédéraux s'établiront à 16,5 milliards de dollars en 2014-2015.

Pour 2015-2016, les transferts fédéraux devraient atteindre 17,3 milliards de dollars, représentant une augmentation de 2,5 % qui s'explique entre autres par une croissance des transferts pour la santé provenant essentiellement de la hausse de l'enveloppe du TCS pour l'ensemble des provinces.

TABLEAU D.8

Fonds général
Évolution des revenus de transferts fédéraux
(en millions de dollars)

	<i>Le point</i>		<i>Budget 2014-2015</i>		
	<i>Novembre 2013</i>	<i>Révisions</i>	<i>2013-2014</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2015-2016</i>
Péréquation	7 833		—	7 833	9 286
<i>Variation en %</i>	<i>6,0</i>		<i>6,0</i>	<i>18,5</i>	<i>1,0</i>
Transferts pour la santé	5 256	27	5 283	5 238	5 564
<i>Variation en %</i>	<i>9,7</i>		<i>10,2</i>	<i>-0,9</i>	<i>6,2</i>
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 528	5	1 533	1 571	1 592
<i>Variation en %</i>	<i>2,8</i>		<i>3,2</i>	<i>2,5</i>	<i>1,3</i>
Autres programmes	965	18	983	833	815
<i>Variation en %</i>	<i>2,3</i>		<i>4,2</i>	<i>-15,3</i>	<i>-2,2</i>
Sous-total	15 582	50	15 632	16 928	17 348
<i>Variation en %</i>	<i>4,1</i>		<i>4,4</i>	<i>8,3</i>	<i>2,5</i>
Harmonisation de la TVQ à la TPS – Compensation	1 467	—	1 467	—	—
Affectation au FINESSS ⁽¹⁾ d'une partie de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS	-430	—	-430	—	—
Affectation au FINESSS d'une partie des transferts pour la santé	—	—	—	-430	—
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	16 619	50	16 669	16 498	17 348
<i>Variation en %</i>	<i>5,8</i>		<i>6,1</i>	<i>-1,0</i>	<i>5,2</i>

(1) Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux.

2.2 Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires, qui comprennent les dépenses de programmes et le service de la dette, sont révisées à la baisse de 73 millions de dollars en 2013-2014.

Les dépenses budgétaires devraient augmenter de 1,9 % en 2014-2015 et en 2015-2016.

TABLEAU D.9

Fonds général Évolution des dépenses budgétaires (en millions de dollars)

	<i>Le point</i> Novembre 2013		Budget 2014-2015		
	2013-2014	Révisions	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Dépenses de programmes	63 825	—	63 825	65 132	66 442
<i>Variation en %</i>	2,5		2,5	2,0	2,0
Service de la dette	8 583	-73	8 510	8 601	8 685
<i>Variation en %</i>	10,5		9,6	1,1	1,0
TOTAL	72 408	-73	72 335	73 733	75 127
<i>Variation en %</i>	3,4		3,3	1,9	1,9

2.2.1 Les dépenses de programmes

La poursuite d'une gestion responsable des dépenses permet de maintenir la croissance des dépenses de programmes à 2,0 % en 2014-2015 et en 2015-2016.

Ces objectifs de dépenses tiennent compte :

- d'investissements de 15 millions de dollars en 2014-2015 et de 40 millions de dollars en 2015-2016, qui permettront de soutenir l'implantation du financement axé sur les patients en santé, en améliorant l'information de gestion dans le secteur de la santé et des services sociaux;
- d'un montant de 10 millions de dollars en 2014-2015 et en 2015-2016 pour financer de nouvelles initiatives destinées à percevoir les revenus de l'État;
- d'une somme de 1 million de dollars en 2014-2015 et de 2 millions de dollars en 2015-2016 afin de mieux encadrer l'exploitation du pétrole.

Ainsi, le budget 2014-2015 ne comprend aucune nouvelle mesure ou bonification de programmes existants ayant pour effet d'augmenter l'objectif de dépenses de programmes.

Conséquemment, les objectifs de dépenses de programmes sont relevés de 26 millions de dollars en 2014-2015 et de 52 millions de dollars en 2015-2016.

TABLEAU D.10

Fonds général Évolution des dépenses de programmes (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES – NOVEMBRE 2013	63 825	65 106	66 390
<i>Variation en %</i>	<i>2,5</i>	<i>2,0</i>	<i>2,0</i>
Révisions aux dépenses			
Implantation du Financement axé sur les patients	—	15	40
Percevoir tous les revenus du gouvernement	—	10	10
Encadrer l'exploitation du pétrole	—	1	2
Nouvelles mesures ou bonification de programmes existants	—	—	—
RÉVISIONS	—	26	52
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES – BUDGET 2014-2015	63 825	65 132	66 442
<i>Variation en %</i>	<i>2,5</i>	<i>2,0</i>	<i>2,0</i>

2.2.2 Le service de la dette

En 2013-2014, le service de la dette du fonds général devrait s'établir à 8,5 milliards de dollars, dont 5,2 milliards de dollars pour le service de la dette directe et 3,3 milliards de dollars pour les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Dans l'ensemble, le service de la dette est révisé à la baisse de 73 millions de dollars en 2013-2014. Cette révision s'explique principalement par la révision à la baisse des taux d'intérêt de long terme.

Le service de la dette devrait augmenter de 9,6 % en 2013-2014. Cette augmentation s'explique par la hausse des taux d'intérêt de long terme, par l'augmentation de la dette, par la prise en compte des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite ainsi que par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Les revenus du FARR sont inscrits en déduction du service de la dette.

En 2014-2015 et en 2015-2016, le service de la dette devrait augmenter d'environ 1,0 % par année, en raison notamment du fait que les revenus du FARR, qui réduisent le service de la dette, ne seront plus affectés par l'intégration graduelle, sur une période de cinq ans, des pertes enregistrées en 2008 sur le FARR. Cette intégration graduelle se termine en 2013-2014.

TABLEAU D.11

Fonds général Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	<i>Le point</i> Novembre 2013		Budget 2014-2015		
	2013-2014	Révisions	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Service de la dette directe	5 298	-76	5 222	5 552	5 782
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	3 299	5	3 304	3 065	2 922
Intérêts sur le passif au titre des avantages sociaux futurs ⁽²⁾	-14	-2	-16	-16	-19
SERVICE DE LA DETTE	8 583	-73	8 510	8 601	8 685
<i>Variation en %</i>	<i>10,5</i>		<i>9,6</i>	<i>1,1</i>	<i>1,0</i>

(1) Correspond aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic diminués des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

(2) Correspond aux intérêts sur l'obligation relative au régime de rentes de survivants diminués des revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants et aux intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés diminués des revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés.

2.3 Les dépenses consolidées

Le tableau suivant présente le niveau et l'évolution des composantes des dépenses consolidées, soit l'ensemble des dépenses publiques comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

- En plus des dépenses de programmes, les dépenses consolidées incluent notamment celles des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, des comptes à fin déterminée, les dépenses financées par le régime fiscal, ainsi que celles du service de la dette de ces entités.

La croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette s'établira à 2,5 % en 2014-2015 et à 2,0 % en 2015-2016.

TABLEAU D.12

Évolution des dépenses consolidées (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Dépenses de programmes	63 825	65 132	66 442
<i>Variation en %</i>	2,5	2,0	2,0
Fonds spéciaux	8 495	8 702	8 708
<i>Variation en %</i>	22,1	2,4	0,1
Organismes autres que budgétaires	18 285	19 033	20 566
<i>Variation en %</i>	5,5	4,1	8,1
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	37 759	38 415	38 795
<i>Variation en %</i>	2,7	1,7	1,0
Comptes à fin déterminée	1 077	1 161	958
<i>Variation en %</i>	-1,9	7,8	-17,5
Dépenses financées par le régime fiscal⁽¹⁾	6 293	6 488	6 548
<i>Variation en %</i>	4,6	3,1	0,9
Ajustements de consolidation ⁽²⁾	-52 091	-53 189	-54 536
Dépenses consolidées excluant le service de la dette	83 643	85 742	87 481
<i>Variation en %</i>	3,7	2,5	2,0
Service de la dette			
Fonds général	8 510	8 601	8 685
<i>Variation en %</i>	9,6	1,1	1,0
Entités consolidées ⁽³⁾	2 260	2 364	2 653
<i>Variation en %</i>	9,0	4,6	12,2
Service de la dette consolidé	10 770	10 965	11 338
<i>Variation en %</i>	9,5	1,8	3,4
DÉPENSES CONSOLIDÉES	94 413	96 707	98 819
<i>Variation en %</i>	4,3	2,4	2,2

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Sont inclus les ajustements de consolidation.

❑ Fonds spéciaux

Les dépenses des fonds spéciaux, excluant le service de la dette, présentent une évolution de 22,1 % en 2013-2014, de 2,4 % en 2014-2015 et de 0,1 % en 2015-2016.

La croissance de 2013-2014 s'explique principalement par deux facteurs :

- la croissance des dépenses de certains fonds spéciaux ayant des revenus autonomes, notamment :
 - le FINESSS, pour le financement des établissements de santé,
 - le Fonds des réseaux de transports terrestres, pour le financement des infrastructures des réseaux routiers et de transport en commun,
 - le Fonds vert, compte tenu du déploiement du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020),
 - le Fonds des ressources naturelles, à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier, en 2013, qui inclut dorénavant le coût des crédits sylvicoles qui étaient jusqu'en 2012-2013 comptabilisés à l'encontre des redevances forestières;
- la création de deux nouveaux fonds, soit :
 - le Fonds des biens et des services, qui était auparavant un organisme autre que budgétaire :
 - le Fonds des biens et des services a été créé le 1^{er} avril 2013 et les activités de Services Québec, un organisme autre que budgétaire, lui ont été transférées. Pour l'année 2012-2013, les données financières de ces activités sont présentées dans les organismes autres que budgétaires, alors qu'en 2013-2014, elles sont présentées dans les fonds spéciaux. Sur une base comparable, le taux de croissance en 2013-2014 s'élève à 20,6 % pour les fonds spéciaux et à 6,0 % pour les organismes autres que budgétaires,
 - le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux, auparavant la SOGIQUE, qui est financé essentiellement par les établissements de santé.

❑ Organismes autres que budgétaires

Pour 2013-2014 et 2014-2015, les organismes autres que budgétaires présentent une croissance annuelle de leurs dépenses de 5,5 % et de 4,1 %.

La mission prioritaire de certains organismes autres que budgétaires explique la croissance plus élevée de leurs dépenses. C'est le cas, notamment, de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et du Fonds de l'assurance médicaments (FAM).

❑ Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation présentent une évolution de leurs dépenses de 2,7 % et de 1,7 % pour les années 2013-2014 et 2014-2015 respectivement. Cette évolution exclut les coûts liés à la rémunération des médecins, qui est assumée par la RAMQ.

Pour l'année 2014-2015, elle tient compte de la contribution additionnelle de 430 millions de dollars provenant des transferts pour la santé versée au FINESSS.

❑ Comptes à fin déterminée

Les dépenses des comptes à fin déterminée affichent une décroissance de 1,9 % en 2013-2014 et une croissance de 7,8 % en 2014-2015.

❑ Dépenses financées par le régime fiscal

Les crédits d'impôt remboursables aux particuliers et aux sociétés qui s'apparentent à une dépense liée au régime fiscal sont classés dans les dépenses plutôt que dans la diminution des revenus. À ceux-ci s'ajoutent les créances fiscales douteuses.

Les dépenses financées par le régime fiscal augmentent de 4,6 % en 2013-2014, de 3,1 % en 2014-2015 et de 0,9 % en 2015-2016.

3. LES REVENUS ET LES DÉPENSES CONSOLIDÉS

Les prévisions financières consolidées ont pour effet d'ajouter aux revenus et aux dépenses budgétaires du fonds général ceux de toutes les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Elles donnent une information plus détaillée sur les revenus et les dépenses inclus dans les projections financières du gouvernement. En outre, ces prévisions financières permettent d'effectuer le rapprochement avec les résultats réels présentés aux comptes publics.

Dans un souci d'amélioration de la qualité et de la transparence, afin que l'information des documents budgétaires puisse s'arrimer davantage avec la présentation des comptes publics, le plan budgétaire présentera dorénavant un niveau plus détaillé de l'impôt sur le revenu et les biens selon les sources de revenus suivantes :

- impôt des particuliers;
- cotisations pour les services de santé qui incluent les cotisations au Fonds des services de santé et les revenus provenant de la contribution santé;
- impôts des sociétés;
- impôt foncier scolaire.

TABLEAU D.13

Cadre financier consolidé de 2013-2014 à 2015-2016

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus consolidés			
Impôt des particuliers	26 347	27 646	28 940
Cotisations pour les services de santé	6 223	6 434	6 648
Impôts des sociétés	5 892	6 231	6 592
Impôt foncier scolaire	1 729	1 832	1 957
Taxes à la consommation	17 067	17 369	17 916
Droits et permis	2 045	2 323	2 504
Revenus divers	9 055	9 787	10 107
Entreprises du gouvernement	5 121	5 053	4 999
Revenus du Fonds des générations	1 072	1 296	1 642
Revenus autonomes	74 551	77 971	81 305
<i>Variation en %</i>	3,0	4,6	4,3
Transferts fédéraux	18 559	18 282	18 826
<i>Variation en %</i>	5,9	-1,5	3,0
Total des revenus consolidés	93 110	96 253	100 131
<i>Variation en %</i>	3,6	3,4	4,0
Dépenses consolidées			
Dépenses	-83 643	-85 742	-87 481
<i>Variation en %</i>	3,7	2,5	2,0
Service de la dette	-10 770	-10 965	-11 338
Total des dépenses consolidées	-94 413	-96 707	-98 819
<i>Variation en %</i>	4,3	2,4	2,2
Provisions pour éventualités	-125	—	-200
Écart à résorber	—	—	530
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 428	-454	1 642
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 072	-1 296	-1 642
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-2 500	-1 750	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

3.1 Évolution des revenus et des dépenses consolidés par secteur

Le tableau D.14 présente le cadre financier consolidé du gouvernement par secteur pour les années financières de 2013-2014 à 2015-2016.

Plus précisément, les tableaux D.15, D.16 et D.17 présentent, pour les années de 2013-2014 à 2015-2016, les résultats consolidés détaillés par secteur.

Ces informations sectorielles affichent distinctement les transactions réalisées par le fonds général, les fonds spéciaux, les organismes autres que budgétaires, les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que les comptes à fin déterminée.

Finalement, pour établir les niveaux de revenus et de dépenses consolidés, les transactions financières effectuées entre les entités du périmètre comptable du gouvernement sont éliminées.

TABLEAU D.14

Cadre financier des revenus et des dépenses consolidés par secteur

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus			
Fonds général	69 817	71 583	74 621
Fonds spéciaux	9 923	10 476	10 722
Fonds des générations	1 072	1 296	1 642
Organismes autres que budgétaires	19 481	20 253	21 694
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	38 593	39 291	39 824
Comptes à fin déterminée	1 077	1 161	958
Transferts financés par le régime fiscal ⁽¹⁾	6 293	6 488	6 548
Ajustements de consolidation ⁽²⁾	-53 146	-54 295	-55 878
Revenus consolidés	93 110	96 253	100 131
Dépenses			
Fonds général	-63 825	-65 132	-66 442
Fonds spéciaux	-8 495	-8 702	-8 708
Organismes autres que budgétaires	-18 285	-19 033	-20 566
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-37 759	-38 415	-38 795
Comptes à fin déterminée	-1 077	-1 161	-958
Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	-6 293	-6 488	-6 548
Ajustements de consolidation ⁽²⁾	52 091	53 189	54 536
Dépenses consolidées excluant le service de la dette	-83 643	-85 742	-87 481
Service de la dette			
Fonds général	-8 510	-8 601	-8 685
Entités consolidées ⁽³⁾	-2 260	-2 364	-2 653
Service de la dette consolidé	-10 770	-10 965	-11 338
Dépenses consolidées	-94 413	-96 707	-98 819
Provisions pour éventualités	-125	—	-200
Écart à résorber	—	—	530
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 428	-454	1 642
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 072	-1 296	-1 642
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁴⁾	-2 500	-1 750	—

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Sont inclus les ajustements de consolidation.

(4) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU D.15

Cadre financier consolidé détaillé
(en millions de dollars)

	2013-2014			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
Revenus				
Impôt des particuliers	19 502	1 082		
Cotisations pour les services de santé	6 666	702		
Impôts des sociétés	3 643	175		
Impôt foncier scolaire				
Taxes à la consommation	16 399	2 355		
Droits et permis	352	1 533		
Revenus divers	1 465	1 531		245
Entreprises du gouvernement	5 121			
Revenus du Fonds des générations			1 072	
Revenus autonomes	53 148	7 378	1 072	245
Transferts du gouvernement du Québec		1 987		
Transferts fédéraux	16 669	558		832
Total des revenus	69 817	9 923	1 072	1 077
Dépenses				
Dépenses	-63 825	-8 495		-1 077
Service de la dette	-8 510	-1 238		
Total des dépenses	-72 335	-9 733	—	-1 077
Provision pour éventualités	-125			
Écart à résorber				
SURPLUS (DÉFICIT)	-2 643	190	1 072	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-1 072	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	-2 643	190	—	—

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Reclassement des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2013-2014				
Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	Organismes autres que budgétaires	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Ajustements de consolidation ⁽²⁾	Résultats consolidés
4 042			1 721	26 347
			-1 145	6 223
2 007	67			5 892
		1 729		1 729
244	121		-2 052	17 067
	390		-230	2 045
	5 405	4 136	-3 727	9 055
				5 121
				1 072
6 293	5 983	5 865	-5 433	74 551
	12 539	32 451	-46 977	
	959	277	-736	18 559
6 293	19 481	38 593	-53 146	93 110
-6 293	-18 285	-37 759	52 091	-83 643
	-1 092	-911	981	-10 770
-6 293	-19 377	-38 670	53 072	-94 413
				-125
—	104	-77	-74	-1 428
				-1 072
—	104	-77	-74	-2 500

TABLEAU D.16

Cadre financier consolidé détaillé
(en millions de dollars)

	2014-2015			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
Revenus				
Impôt des particuliers	20 541	1 175		
Cotisations pour les services de santé	6 901	718		
Impôts des sociétés	3 908	195		
Impôt foncier scolaire				
Taxes à la consommation	16 703	2 405		
Droits et permis	426	1 669		
Revenus divers	1 553	1 825		230
Entreprises du gouvernement	5 053			
Revenus du Fonds des générations			1 296	
Revenus autonomes	55 085	7 987	1 296	230
Transferts du gouvernement du Québec		1 957		
Transferts fédéraux	16 498	532		931
Total des revenus	71 583	10 476	1 296	1 161
Dépenses				
Dépenses	-65 132	-8 702		-1 161
Service de la dette	-8 601	-1 529		
Total des dépenses	-73 733	-10 231	—	-1 161
Provision pour éventualités				
Écart à résorber				
SURPLUS (DÉFICIT)	-2 150	245	1 296	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-1 296	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	-2 150	245	—	—

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Reclassification des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2014-2015				
Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	Organismes autres que budgétaires	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Ajustements de consolidation ⁽²⁾	Résultats consolidés
4 179			1 751	27 646
			-1 185	6 434
2 058	70			6 231
		1 832		1 832
251	115		-2 105	17 369
	399		-171	2 323
	5 461	4 213	-3 495	9 787
				5 053
				1 296
6 488	6 045	6 045	-5 205	77 971
	13 559	32 966	-48 482	
	649	280	-608	18 282
6 488	20 253	39 291	-54 295	96 253
-6 488	-19 033	-38 415	53 189	-85 742
	-950	-948	1 063	-10 965
-6 488	-19 983	-39 363	54 252	-96 707
—	270	-72	-43	-454
				-1 296
—	270	-72	-43	-1 750

TABLEAU D.17

Cadre financier consolidé détaillé
 (en millions de dollars)

	2015-2016			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
Revenus				
Impôt des particuliers	21 754	1 239		
Cotisations pour les services de santé	7 144	730		
Impôts des sociétés	4 177	208		
Impôt foncier scolaire				
Taxes à la consommation	17 273	2 434		
Droits et permis	342	1 927		
Revenus divers	1 584	2 149		213
Entreprises du gouvernement	4 999			
Revenus du Fonds des générations			1 642	
Revenus autonomes	57 273	8 687	1 642	213
Transferts du gouvernement du Québec		1 923		
Transferts fédéraux	17 348	112		745
Total des revenus	74 621	10 722	1 642	958
Dépenses				
Dépenses	-66 442	-8 708		-958
Service de la dette	-8 685	-1 899		
Total des dépenses	-75 127	-10 607	—	-958
Provision pour éventualités	-200			
Écart à résorber	530			
SURPLUS (DÉFICIT)	-176	115	1 642	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-1 642	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	-176	115	—	—

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Reclassification des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2015-2016				
Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	Organismes autres que budgétaires	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Ajustements de consolidation ⁽²⁾	Résultats consolidés
4 155			1 792	28 940
			-1 226	6 648
2 134	73			6 592
		1 957		1 957
259	117		-2 167	17 916
	410		-175	2 504
	5 653	4 287	-3 779	10 107
				4 999
				1 642
6 548	6 253	6 244	-5 555	81 305
	14 496	33 297	-49 716	
	945	283	-607	18 826
6 548	21 694	39 824	-55 878	100 131
-6 548	-20 566	-38 795	54 536	-87 481
	-950	-1 060	1 256	-11 338
-6 548	-21 516	-39 855	55 792	-98 819
				-200
				530
—	178	-31	-86	1 642
				-1 642
—	178	-31	-86	—

3.2 Les entités consolidées

En plus des opérations financières du fonds général, les prévisions budgétaires du gouvernement tiennent compte de l'ensemble des entités consolidées du périmètre comptable du gouvernement, soit :

- les fonds spéciaux;
- le Fonds des générations;
- les organismes autres que budgétaires;
- les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Le tableau suivant présente les résultats nets des entités consolidées.

TABLEAU D.18

Entités consolidées (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Fonds spéciaux ⁽¹⁾	190	245	115
Fonds des générations (revenus dédiés)	1 072	1 296	1 642
Organismes autres que budgétaires	104	270	178
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-77	-72	-31
Ajustements de consolidation	-74	-43	-86
SURPLUS (DÉFICIT)	1 215	1 696	1 818

(1) Est exclu le Fonds des générations.

3.2.1 Les fonds spéciaux

Les fonds spéciaux regroupent 36 entités instituées au sein des ministères ou des organismes du gouvernement. Leur mission consiste à assurer la prestation de services et la vente de biens ou à financer des programmes gouvernementaux.

Les activités des fonds spéciaux peuvent être financées par des tarifs, des revenus de taxes ou des crédits budgétaires alloués annuellement par le Parlement.

Le tableau qui suit présente les résultats nets des fonds spéciaux pour les années 2013-2014 à 2015-2016. Les fonds spéciaux affichent respectivement des surplus de 190 millions de dollars pour 2013-2014, de 245 millions de dollars pour 2014-2015 et de 115 millions de dollars pour 2015-2016.

TABLEAU D.19

Fonds spéciaux⁽¹⁾
États des résultats
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	1 959	2 088	2 177
Taxes à la consommation	2 355	2 405	2 434
Droits et permis	1 533	1 669	1 927
Revenus divers	1 531	1 825	2 149
Revenus autonomes	7 378	7 987	8 687
Transferts du gouvernement du Québec	1 987	1 957	1 923
Transferts fédéraux	558	532	112
Total des revenus	9 923	10 476	10 722
Dépenses			
Dépenses	-8 495	-8 702	-8 708
Service de la dette	-1 238	-1 529	-1 899
Total des dépenses	-9 733	-10 231	-10 607
SURPLUS (DÉFICIT)	190	245	115

(1) Est exclu le Fonds des générations.

Liste des fonds spéciaux

Fonds Accès Justice	Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	Fonds des ressources naturelles (FRN)
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	Fonds des services de police
Fonds d'information sur le territoire	Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds de développement du marché du travail	Fonds du Bureau de décision et de révision ¹
Fonds de développement régional	Fonds du centre financier de Montréal
Fonds de financement	Fonds du développement économique
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS)	Fonds du développement nordique
Fonds de gestion de l'équipement roulant	Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds de la Commission des lésions professionnelles ¹	Fonds du Tribunal administratif du Québec ¹
Fonds de la Commission des relations du travail ¹	Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
Fonds de la sécurité routière	Fonds pour le développement des jeunes enfants
Fonds de partenariat touristique	Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds des biens et des services	Fonds pour l'excellence et la performance universitaires
Fonds de soutien aux proches aidants	Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds des générations	Fonds relatif à certains sinistres
Fonds des registres du ministère de la Justice	Fonds relatif à l'administration fiscale (FRAF)
Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT)	Fonds vert

¹ Sont comprises les opérations de l'organisme exerçant une fonction juridictionnelle.

3.2.2 Le Fonds des générations

Pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, les revenus dédiés prévus au Fonds des générations seront respectivement de 1 072 millions de dollars, 1 296 millions de dollars et de 1 642 millions de dollars. Ainsi, au 31 mars 2016, la valeur comptable du Fonds des générations atteindra 8 548 millions de dollars. Les résultats et l'évolution du Fonds des générations sont présentés plus en détail à la section H.

TABLEAU D.20

Revenus dédiés au Fonds des générations (en millions de dollars)

	2013-2014 ⁽¹⁾	2014-2015	2015-2016
Redevances hydrauliques	759	751	770
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	—	71	165
Revenus miniers	—	—	115
Taxe sur les boissons alcooliques	—	100	100
Biens non réclamés	19	9	9
Revenus de placement	294	365	483
TOTAL	1 072	1 296	1 642

(1) Sont exclus le versement de 300 M\$ du Fonds d'information sur le territoire et l'utilisation de 1 G\$ pour rembourser des emprunts venant à échéance.

3.2.3 Les organismes autres que budgétaires

Les organismes autres que budgétaires ont été créés afin d'offrir des services spécifiques à la population, par exemple :

- La Financière agricole du Québec dans le secteur de l'agriculture;
- l'Agence métropolitaine de transport et la Société des traversiers du Québec dans le secteur des transports;
- les musées d'État ainsi que la Société de développement des entreprises culturelles dans le secteur culturel.

Les 60 organismes autres que budgétaires devraient afficher des surplus de 104 millions de dollars en 2013-2014, de 270 millions de dollars en 2014-2015 et de 178 millions de dollars en 2015-2016.

TABLEAU D.21

Organismes autres que budgétaires États des résultats (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	67	70	73
Taxes à la consommation	121	115	117
Droits et permis	390	399	410
Revenus divers	5 405	5 461	5 653
Revenus autonomes	5 983	6 045	6 253
Transferts du gouvernement du Québec	12 539	13 559	14 496
Transferts fédéraux	959	649	945
Total des revenus	19 481	20 253	21 694
Dépenses			
Dépenses	-18 285	-19 033	-20 566
Service de la dette	-1 092	-950	-950
Total des dépenses	-19 377	-19 983	-21 516
SURPLUS (DÉFICIT)	104	270	178

Liste des organismes autres que budgétaires

Agence du revenu du Québec	Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
Agence métropolitaine de transport	Office des professions du Québec
Autorité des marchés financiers	Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Office Québec-Monde pour la jeunesse
Centre de la francophonie des Amériques	Régie de l'assurance maladie du Québec
Centre de recherche industrielle du Québec	Régie de l'énergie
Centre de services partagés du Québec	Régie des installations olympiques
Commission de la capitale nationale du Québec	Régie du bâtiment du Québec
Commission des normes du travail	Régie du cinéma
Commission des services juridiques	Société de développement de la Baie-James
Conseil des arts et des lettres du Québec	Société de développement des entreprises culturelles
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	Société de financement des infrastructures locales du Québec
Corporation d'urgences-santé	Société de la Place des Arts de Montréal
École nationale de police du Québec	Société de l'assurance automobile du Québec
École nationale des pompiers du Québec	Société des établissements de plein air du Québec
Financement-Québec	Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Fondation de la faune du Québec	Société des traversiers du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs	Société de télédiffusion du Québec
Fonds de l'assurance médicaments	Société d'habitation du Québec
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	Société du Centre des congrès de Québec
Fonds de recherche du Québec – Santé	Société du Grand Théâtre de Québec
Fonds de recherche du Québec – Société et culture	Société du Palais des congrès de Montréal
Héma-Québec	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Institut de la statistique du Québec	Société nationale de l'amiante
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Société québécoise d'assainissement des eaux
Institut national de la santé publique du Québec	Société québécoise de récupération et de recyclage
Institut national des mines	Société québécoise des infrastructures
Institut national d'excellence en santé et services sociaux	Société québécoise d'information juridique
La Financière agricole du Québec	
Musée d'art contemporain de Montréal	
Musée de la civilisation	
Musée national des beaux-arts du Québec	

3.2.4 Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Le réseau de la santé et des services sociaux est composé de 197 entités. Il s'agit des 15 agences et d'une instance régionale de la santé et des services sociaux ainsi que des 181 établissements publics de santé et de services sociaux.

Pour sa part, le réseau de l'éducation comprend 132 entités, dont 72 commissions scolaires, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, 48 cégeps et l'Université du Québec ainsi que ses 10 constituantes.

Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation présentent un déficit de 77 millions de dollars en 2013-2014, de 72 millions de dollars en 2014-2015 et de 31 millions de dollars en 2015-2016.

TABLEAU D.22

Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation États des résultats (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	1 729	1 832	1 957
Revenus divers	4 136	4 213	4 287
Revenus autonomes	5 865	6 045	6 244
Transferts du gouvernement du Québec	32 451	32 966	33 297
Transferts fédéraux	277	280	283
Total des revenus	38 593	39 291	39 824
Dépenses			
Dépenses	-37 759	-38 415	-38 795
Service de la dette	-911	-948	-1 060
Total des dépenses	-38 670	-39 363	-39 855
SURPLUS (DÉFICIT)	-77	-72	-31

4. LES INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement poursuit la mise en œuvre des orientations présentées au budget 2013-2014 afin :

- d'améliorer la gestion et la planification des investissements en immobilisations;
- de concilier la nécessité de renouveler et de développer les infrastructures avec la capacité financière de l'État.

□ Des niveaux d'investissements qui répondent aux besoins du Québec

En avril 2013, le gouvernement a rendu public le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2013-2023, qui prévoit des investissements publics en immobilisations totalisant 92,3 milliards de dollars sur dix ans et qui s'inscrit dans une gestion à long terme des enveloppes de maintien et de développement des infrastructures.

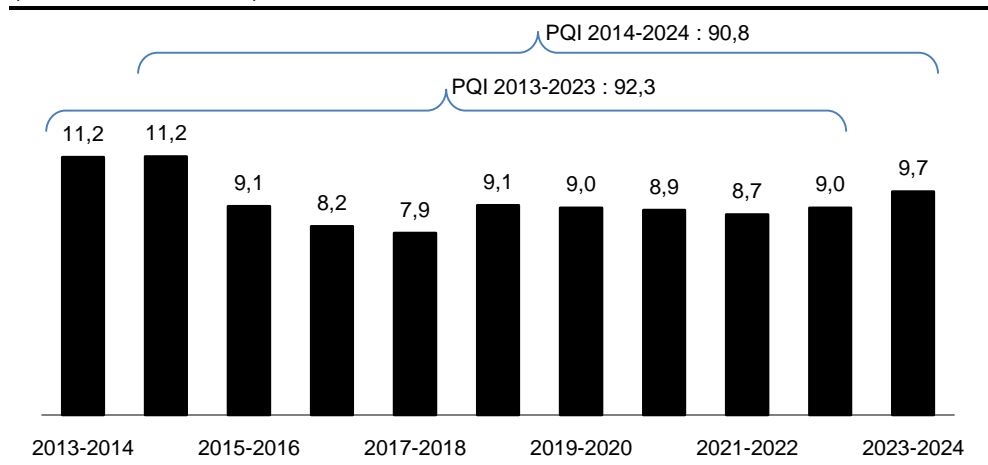
De plus, le gouvernement a annoncé, dans la Politique économique Priorité emploi, l'accélération de 565 millions de dollars d'investissements prévus au PQI pour les années de 2014-2015 à 2017-2018 afin de répondre aux besoins pressants de rénovation et de modernisation des infrastructures des écoles et des institutions communautaires de sport et de loisir et des établissements de la Société des établissements de plein air du Québec.

Le gouvernement confirme que les niveaux d'investissements en immobilisations demeureront élevés pour répondre aux besoins du Québec.

- À cet égard, le PQI 2014-2024 s'établira à 90,8 milliards de dollars.

GRAPHIQUE D.1

Investissements du Plan québécois des infrastructures – Cibles annuelles (en milliards de dollars)



Ces investissements permettront au gouvernement d'atteindre les objectifs de maintien en bon état des actifs et de résorption du déficit d'entretien, tout en respectant sa capacité de payer et ses objectifs de réduction de la dette.

Ils constitueront aussi un puissant moteur de stimulation de l'activité économique et de création d'emplois dans toutes les régions du Québec.

- En particulier, dans les régions du Québec où l'activité économique est plus modérée, le gouvernement s'assurera de déployer les efforts nécessaires afin de démarrer le plus rapidement possible les projets d'investissement.

Le Secrétariat du Conseil du trésor rendra publics ultérieurement les détails des investissements publics en immobilisations du PQI 2014-2024, notamment par secteur et par type d'investissements.

Des gestes concrets pour des infrastructures de qualité

À la suite des constats présentés par la firme SECOR-KPMG dans son rapport intitulé *Étude sur la gestion actuelle du Plan québécois des infrastructures et sur le processus de planification des projets*, qui ont révélé des lacunes importantes dans la planification des projets d'infrastructures, le gouvernement a réagi rapidement en publiant le plan d'action *Mieux gérer nos infrastructures*, pour revoir en profondeur les façons de faire en matière de gestion des infrastructures.

Le gouvernement a mis en œuvre le plan d'action en proposant une véritable vision à long terme de planification des investissements et de gestion des projets, basée sur les meilleures pratiques, la rigueur et la transparence, et concrétisée notamment par :

- l'annonce du Plan québécois des infrastructures, couvrant une période de 10 ans et regroupant l'ensemble des investissements du gouvernement;
- le dépôt et l'adoption de la Loi sur les infrastructures publiques;
- l'adoption de la directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructures publiques.

❑ Des niveaux d'investissements importants pour la région de Montréal

Dans le cadre de la planification des investissements pour la décennie 2013-2023, le gouvernement consacre une somme de 34,2 milliards de dollars à des investissements en immobilisations dans la région administrative de Montréal, ce qui représente 37,0 % du PQI 2013-2023.

Ces niveaux d'investissements publics permettront à la région de Montréal de stimuler la croissance de son économie grâce à des infrastructures modernes et de qualité.

En effet, des 34,2 milliards de dollars d'investissements, 18,6 milliards de dollars seront consacrés au maintien en bon état des actifs, et 15,6 milliards de dollars à l'amélioration et au remplacement des infrastructures.

TABLEAU D.23

Investissements dans la région administrative de Montréal⁽¹⁾

Investissement pour Montréal dans le PQI 2013-2023⁽²⁾	34,2 G\$
<i>Maintien d'actifs</i>	18,6 G\$
<i>Amélioration et remplacement</i>	15,6 G\$
Pourcentage par rapport au PQI 2013-2023	37,0 %
PIB de Montréal / PIB du Québec	34,6 %

(1) Constituée des municipalités de l'île de Montréal.

(2) Le montant total dédié à Montréal est déterminé sur la base d'une hypothèse de répartition au prorata des sommes réservées centralement et par secteurs.

■ Des investissements pour le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal

Dans le cadre de la célébration du 375^e anniversaire de Montréal, le gouvernement s'était engagé à contribuer financièrement à la réalisation de projets structurants liés à l'histoire et à l'image distinctive de Montréal.

Le gouvernement réitère son engagement à soutenir financièrement la réalisation de tels projets structurants et durables qui profiteront à Montréal et à l'ensemble des Québécois. En particulier, le gouvernement soutient financièrement les projets du parc Jean-Drapeau, de l'Espace pour la vie, du Musée des beaux-arts de Montréal et du musée Pointe-à-Callière.

5. LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES

Les opérations non budgétaires comprennent celles du fonds général et celles des entités consolidées. Elles sont présentées par activité, soit :

- placements, prêts et avances;
- immobilisations;
- régimes de retraite et avantages sociaux futurs;
- autres comptes.

Pour 2013-2014, les besoins non budgétaires s'établissent à 1,4 milliard de dollars. En 2014-2015 et en 2015-2016, les besoins non budgétaires prévus sont respectivement de 2,4 milliards de dollars et de 2,3 milliards de dollars.

TABLEAU D.24

Sommaire des opérations non budgétaires⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Fonds général			
Placements, prêts et avances	-476	-874	-804
Immobilisations	-44	-49	-56
Régimes de retraite et avantages sociaux futurs	3 046	3 045	3 014
Autres comptes	-488	-213	-592
Total	2 038	1 909	1 562
Entités consolidées			
Placements, prêts et avances	-916	-553	-649
Immobilisations	-4 233	-4 189	-3 988
Régimes de retraite et avantages sociaux futurs	97	88	88
Autres comptes	1 645	300	643
Total	-3 407	-4 354	-3 906
Sommaire des opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	-1 392	-1 427	-1 453
Immobilisations	-4 277	-4 238	-4 044
Régimes de retraite et avantages sociaux futurs	3 143	3 133	3 102
Autres comptes	1 157	87	51
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES	-1 369	-2 445	-2 344

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

☐ Les placements, prêts et avances

Les besoins financiers nets au titre des placements, prêts et avances sont estimés à 1,4 milliard de dollars pour chacune des années financières 2013-2014 et 2014-2015 et à 1,5 milliard de dollars pour 2015-2016.

Pour l'année 2013-2014, les besoins financiers à titre de placements, prêts et avances du fonds général sont évalués à 476 millions de dollars.

En ce qui concerne les entités consolidées, les placements, prêts et avances devraient contribuer à augmenter les besoins de financement de 916 millions de dollars en 2013-2014.

☐ Les immobilisations

En 2013-2014, les besoins financiers prévus associés aux immobilisations sont de 4,3 milliards de dollars.

Les prévisions des besoins financiers pour 2014-2015 et pour 2015-2016 se situent respectivement à 4,2 milliards de dollars et à 4,0 milliards de dollars.

TABLEAU D.25

Investissements nets en immobilisations⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Fonds général			
Investissements	-200	-208	-215
Amortissement	156	159	159
Investissements nets – Fonds général	-44	-49	-56
Entités consolidées			
Investissements	-8 632	-8 904	-8 364
Amortissement	3 463	3 678	3 933
Investissements nets – Entités consolidées	-5 169	-5 226	-4 431
CONSOLIDÉ			
Investissements	-8 832	-9 112	-8 579
Amortissement	3 619	3 837	4 092
Investissements nets – Consolidé	-5 213	-5 275	-4 487
Moins : Investissements réalisés en mode PPP ⁽²⁾	936	1 037	443
INVESTISSEMENTS NETS EN IMMOBILISATIONS	-4 277	-4 238	-4 044

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Les investissements réalisés en vertu d'une entente de partenariat public-privé (PPP) correspondent aux nouveaux engagements qui sont pris en compte dans la dette brute du gouvernement.

Les investissements en immobilisations réalisés en vertu d'une entente de partenariat public-privé (PPP) n'entraînent pas de besoins financiers pour le gouvernement pour la partie du financement qui est assumée par le partenaire privé. Conformément aux conventions comptables du gouvernement, les investissements réalisés en mode PPP sont reconnus dans les actifs du gouvernement ainsi que dans sa dette.

❑ Les régimes de retraite et avantages sociaux futurs

Le solde prévu des opérations non budgétaires relatives aux régimes de retraite et avantages sociaux futurs est de 3,1 milliards de dollars pour chacune des années financières 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, ce qui réduit les besoins de financement du gouvernement.

❑ Les autres comptes

Les besoins financiers relatifs aux autres comptes sont constitués d'un ensemble de variations des postes d'actifs et de passifs tels les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et les revenus reportés.

En 2013-2014, la variation de ces autres comptes constitue une source prévue de financement pour un montant de 1,2 milliard de dollars.

6. LES BESOINS FINANCIERS NETS

Les surplus ou les besoins financiers nets représentent l'écart entre les encaissements et les déboursés du gouvernement. Ces surplus ou ces besoins financiers tiennent compte non seulement des variations du solde budgétaire établi sur une base de comptabilité d'exercice, mais aussi des ressources ou des besoins découlant d'acquisition d'immobilisations, de prêts, de placements et d'avances, ainsi que d'autres activités telles que le paiement des comptes créditeurs et la perception des comptes débiteurs. L'écart entre le solde budgétaire et les besoins financiers nets est constaté dans les opérations non budgétaires.

Dans l'ensemble, les besoins financiers nets du gouvernement devraient s'établir à 2,8 milliards de dollars en 2013-2014, à 2,9 milliards de dollars en 2014-2015 et à 0,7 milliard de dollars en 2015-2016.

TABLEAU D.26

Besoins financiers nets⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 428	-454	1 642
Opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	-1 392	-1 427	-1 453
Immobilisations	-4 277	-4 238	-4 044
Régimes de retraite et avantages sociaux futurs	3 143	3 133	3 102
Autres comptes	1 157	87	51
Total des opérations non budgétaires	-1 369	-2 445	-2 344
BESOINS FINANCIERS NETS	-2 797	-2 899	-702

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Les besoins financiers nets proviennent des sources suivantes :

- les besoins financiers nets pour le fonds général sont estimés à 0,6 milliard de dollars pour 2013-2014 et à 0,2 milliard de dollars pour 2014-2015. Le fonds général devrait afficher un surplus de 1,4 milliard de dollars en 2015-2016. Ces variations reflètent principalement les déficits prévus pour 2013-2014 et 2014-2015 et le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;
- les besoins financiers nets des entités consolidées, excluant le Fonds des générations, s'établiront à 3,6 milliards de dollars pour 2013-2014, à 4,0 milliards de dollars pour 2014-2015 et à 3,7 milliards de dollars pour 2015-2016. Ces besoins financiers nets proviennent en grande partie des investissements en infrastructures prévus par le Fonds des réseaux de transport terrestre et par les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

La prévision des surplus financiers nets du Fonds des générations est de 1,4 milliard de dollars pour 2013-2014, de 1,3 milliard de dollars pour 2014-2015 et de 1,6 milliard de dollars pour 2015-2016.

TABLEAU D.27

Besoins financiers nets par entité⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Fonds général	-605	-241	1 386
Entités consolidées ⁽²⁾	-3 564	-3 954	-3 730
Fonds des générations	1 372	1 296	1 642
BESOINS FINANCIERS NETS	-2 797	-2 899	-702

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Est exclu le Fonds des générations.

ANNEXE : ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX VARIABLES ÉCONOMIQUES

Les prévisions du cadre financier incorporent certains éléments d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus.

☐ Sensibilité de l'économie québécoise aux chocs externes

Les prévisions de l'économie québécoise s'appuient sur de nombreuses analyses. Celles-ci comprennent l'évaluation périodique des principales statistiques économiques ainsi que des résultats obtenus à partir de différents modèles économétriques.

Étant donné que l'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale, les variables économiques québécoises sont influencées par plusieurs facteurs externes. Parmi eux, les plus importants sont liés à l'activité des principaux partenaires commerciaux du Québec, soit les États-Unis et le Canada.

■ Impacts des variables externes sur l'économie du Québec

Une analyse effectuée à l'aide d'un modèle VAR structurel² permet d'estimer, à partir des données historiques, la sensibilité des variables économiques québécoises à certaines variables externes d'importance.

— Les résultats montrent qu'un choc de 1 % du PIB réel américain entraîne, en moyenne, une variation de 0,5 % du PIB réel du Québec.

Par ailleurs, le modèle suggère que le PIB réel du Québec est davantage influencé par l'activité économique de l'Ontario que par celle du reste du Canada.

— En effet, l'Ontario est la province canadienne avec laquelle le Québec entretient le plus de liens commerciaux, en plus d'avoir une structure économique semblable. En 2010, les exportations vers l'Ontario représentaient environ 60 % des exportations interprovinciales du Québec.

— Ainsi, une variation de 1 % du PIB réel de l'Ontario donne lieu, en moyenne, à une variation de 0,4 % du PIB réel du Québec.

TABLEAU D.28

Effets de chocs externes sur le taux de croissance du PIB réel du Québec

Chocs externes de 1 %	Maturité ⁽¹⁾ (trimestres)	Impact sur le PIB réel du Québec (en points de pourcentage)
PIB réel américain	2	0,5
PIB réel ontarien	2	0,4

(1) La maturité correspond au nombre de trimestres nécessaires avant d'enregistrer l'effet le plus important sur le PIB réel du Québec, présenté dans la colonne de droite.

Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, IHS Global Insight, Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

² Vecteur autorégressif. Il s'agit d'une technique économétrique utilisée pour estimer, à partir d'un grand nombre d'observations, dans quelle mesure les variations d'une variable économique en influencent une autre (*impulse response*). Les estimations ont été effectuées à partir des données trimestrielles du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993) de Statistique Canada, sur la période 1981-2010.

❑ Sensibilité des revenus autonomes aux fluctuations économiques

La prévision du PIB nominal est en général un très bon indicateur de la croissance des revenus autonomes, étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal.

- Selon l'analyse de sensibilité globale, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact d'environ 500 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.

Cette analyse de sensibilité est fondée sur une révision de chacune des assiettes taxables proportionnelle à la révision du PIB nominal.

- Dans les faits, une variation des perspectives peut toucher davantage certaines variables économiques et avoir des répercussions plus importantes sur certaines assiettes taxables.

Le tableau qui suit présente la sensibilité des principales variables économiques affectant les assiettes taxables à la suite d'une variation de 1 point de pourcentage.

TABLEAU D.29

Sensibilité des revenus autonomes aux principales variables économiques

Variables	Prévisions de croissance pour 2014	Impacts pour l'année financière 2014-2015
PIB nominal	3,5 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus autonomes d'environ 500 M\$.
– Salaires et traitements	3,3 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus d'environ 260 M\$ à l'impôt sur le revenu des particuliers.
– Assurance-emploi	0,8 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus d'environ 5 M\$ à l'impôt sur le revenu des particuliers.
– Revenus de pensions	7,1 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus d'environ 40 M\$ à l'impôt sur le revenu des particuliers.
– Excédent d'exploitation net des sociétés	4,5 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de près de 30 M\$ aux impôts des sociétés.
– Consommation des ménages	3,5 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus d'environ 150 M\$ à la TVQ.
– Investissements résidentiels	-0,8 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus d'environ 20 M\$ à la TVQ.

Il est à noter que les analyses de sensibilité établissent une relation historique moyenne entre l'évolution des revenus autonomes et la croissance du PIB nominal. Ainsi, elles peuvent ne pas être respectées pour une année donnée en fonction du contexte économique sans pour autant perdre leur validité.

- En effet, pour une année donnée, les fluctuations économiques peuvent avoir des impacts différents sur les revenus compte tenu de changements de comportement des agents économiques.
- Dans ces situations, on peut observer une variation des revenus autonomes plus marquée que celle du PIB nominal.

□ Sensibilité du service de la dette à une variation des taux d'intérêt et des taux de change

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts consolidée d'environ 250 millions de dollars.

Une variation de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises n'entraînerait par ailleurs aucun impact sur le service de la dette, puisque la dette du gouvernement n'est pas exposée aux devises étrangères.

Section E

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. La dette	E.3
1.1 La dette brute	E.4
1.2 La dette nette	E.11
1.3 La dette représentant les déficits cumulés	E.12
1.4 Les objectifs de réduction de la dette	E.14
1.5 La dette du secteur public	E.16
1.6 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada	E.17
2. Le financement et la gestion de la dette	E.19
2.1 Le programme de financement	E.19
2.2 La stratégie de financement	E.22
2.2.1 Diversification selon les marchés	E.22
2.2.2 Diversification selon les instruments	E.23
2.2.3 Diversification selon les échéances	E.24
2.3 Augmentation des liquidités prudentielles du gouvernement	E.26
2.4 Les emprunts réalisés par anticipation	E.27
2.5 Les taux de rendement	E.28
2.6 La gestion de la dette	E.29
2.7 Les emprunts réalisés	E.30
3. Informations sur les régimes de retraite et sur les fonds déposés par le ministère des Finances et de l'Économie à la Caisse de dépôt et placement du Québec	E.35
3.1 Les régimes de retraite	E.35
3.1.1 Le passif au titre des régimes de retraite	E.37
3.1.2 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite	E.40
3.2 Le Fonds des générations	E.45

3.3	Les rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances et de l'Économie	E.46
3.3.1	Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite.....	E.46
3.3.2	Le Fonds des générations	E.48
3.3.3	Le Fonds des congés de maladie accumulés.....	E.49
3.4	L'impact des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite sur le service de la dette	E.51
4.	Les cotes de crédit	E.55
4.1	Les cotes de crédit du gouvernement du Québec	E.55
4.2	Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes	E.62

1. LA DETTE

Plusieurs concepts de dette sont utilisés pour mesurer l'endettement d'un gouvernement. Le tableau suivant présente les données sur la dette selon trois concepts, soit la dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits cumulés.

TABLEAU E.1

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars (en millions de dollars)

	2013	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P	2017 ^P	2018 ^P	2019 ^P
DETTE BRUTE⁽¹⁾	191 756	198 448	205 596	209 942	211 628	212 949	212 848
<i>En % du PIB</i>	53,6	54,3	54,4	53,4	52,0	50,5	48,8
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	-16 269	-16 320	-14 439	-15 940	-16 362	-17 519	-19 065
DETTE NETTE	175 487	182 128	191 157	194 002	195 266	195 430	193 783
<i>En % du PIB</i>	49,0	49,8	50,5	49,4	47,9	46,3	44,4
Moins : Actifs non financiers	-57 392	-62 605	-67 880	-72 367	-75 972	-79 071	-80 781
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS	118 095	119 523	123 277	121 635	119 294	116 359	113 002
<i>En % du PIB</i>	33,0	32,7	32,6	31,0	29,3	27,6	25,9

P : Résultats préliminaires pour 2014 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

1.1 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Au 31 mars 2014, la dette brute devrait se situer à 198 448 millions de dollars, soit 54,3 % du PIB. Le ratio de la dette brute au PIB devrait graduellement diminuer à compter de 2015-2016 pour s'établir à 48,8 % au 31 mars 2019.

TABLEAU E.2

Dette brute au 31 mars

(en millions de dollars)

	2013	2014 ^P	2015 ^P	2016 ^P	2017 ^P	2018 ^P	2019 ^P
Dette directe consolidée ⁽¹⁾	168 616	175 556	183 229	188 759	192 561	196 962	200 640
Plus : Passif net au titre des régimes de retraite	28 359	28 502	29 273	29 731	29 956	29 811	29 389
Plus : Passif net au titre des avantages sociaux futurs	19	—	—	—	—	—	—
Moins : Fonds des générations	-5 238	-5 610	-6 906	-8 548	-10 889	-13 824	-17 181
DETTE BRUTE⁽¹⁾	191 756	198 448	205 596	209 942	211 628	212 949	212 848
En % du PIB	53,6	54,3	54,4	53,4	52,0	50,5	48,8

P : Résultats préliminaires pour 2014 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) La dette directe consolidée et la dette brute excluent les emprunts effectués par anticipation.

Le passif au titre des régimes de retraite

Le passif net au titre des régimes de retraite est calculé en soustrayant du passif au titre des régimes de retraite le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Le passif au titre des régimes de retraite représente la valeur actualisée des prestations de retraite que le gouvernement versera aux employés des secteurs public et parapublic, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Ce passif s'établissait à 76 703 millions de dollars au 31 mars 2013.

Le FARR a été créé par le gouvernement en 1993. Au 31 mars 2013, la valeur comptable du FARR s'élevait à 48 344 millions de dollars.

Le passif net au titre des régimes de retraite représentait ainsi 28 359 millions de dollars au 31 mars 2013.

Passif net au titre des régimes de retraite au 31 mars 2013

(en millions de dollars)

Passif au titre des régimes de retraite	
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	46 344
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	10 706
Autres régimes ⁽¹⁾	19 653
Sous-total	76 703
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite	-48 344
PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	28 359

(1) Le passif des autres régimes tient compte des actifs des autres régimes, dont ceux du Régime de retraite de l'Université du Québec.

Le passif au titre des avantages sociaux futurs

Le gouvernement comptabilise dans sa dette la valeur de ses engagements à l'égard des programmes d'avantages sociaux futurs de ses employés, soit celui des congés de maladie accumulés et celui des rentes versées aux survivants d'employés de l'État. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le gouvernement.

Au 31 mars 2013, le passif au titre des avantages sociaux futurs s'établissait à 1 262 millions de dollars.

Au 31 mars 2013, la valeur des sommes accumulées pour payer les programmes d'avantages sociaux futurs (Fonds des congés de maladie accumulés et Fonds du régime de rentes de survivants) s'élevait à 1 243 millions de dollars.

Compte tenu de ces fonds, le passif net au titre des avantages sociaux futurs s'élevait à 19 millions de dollars au 31 mars 2013.

Passif net au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2013

(en millions de dollars)

Passif au titre des avantages sociaux futurs

Congés de maladie accumulés	676
Régime de rentes de survivants	408
Programmes de l'Université du Québec	178

Sous-total **1 262**

Moins :

Fonds des congés de maladie accumulés	-798
Fonds du régime de rentes de survivants	-445

Sous-total **-1 243**

PASSIF NET AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS **19**

Fonds des générations

Le Fonds des générations a été créé en juin 2006 par l'adoption de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Les sommes accumulées dans le fonds sont exclusivement dédiées au remboursement de la dette.

Au 31 mars 2014, la valeur comptable du Fonds des générations devrait s'établir à 5 610 millions de dollars.

Les sommes accumulées au Fonds des générations devraient atteindre 17 181 millions de dollars au 31 mars 2019.

Fonds des générations

(en millions de dollars)

	2012- 2013	2013- 2014 ^P	2014- 2015 ^P	2015- 2016 ^P	2016- 2017 ^P	2017- 2018 ^P	2018- 2019 ^P
Valeur comptable au début	4 277	5 238	5 610	6 906	8 548	10 889	13 824
Revenus dédiés							
Redevances hydrauliques							
Hydro-Québec	625	668	661	678	691	708	726
Producteurs privés	92	91	90	92	94	96	98
	717	759	751	770	785	804	824
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	—	—	71	165	265	370	475
Revenus miniers	—	—	—	115	150	240	340
Taxe sur les boissons alcooliques	—	—	100	100	525	525	525
Économies liées à la fermeture de Gentilly-2	—	—	—	—	—	215	215
Biens non réclamés	12	19	9	9	9	9	9
Revenus de placement	232	294	365	483	607	772	969
Total des revenus dédiés	961	1 072	1 296	1 642	2 341	2 935	3 357
Versement provenant du Fonds d'information sur le territoire	—	300	—	—	—	—	—
Total des versements	961	1 372	1 296	1 642	2 341	2 935	3 357
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance	—	-1 000	—	—	—	—	—
Valeur comptable à la fin	5 238	5 610	6 906	8 548	10 889	13 824	17 181

P : Résultats préliminaires pour 2013-2014 et prévisions pour les années subséquentes.

❑ **Les facteurs de croissance de la dette brute**

En 2013-2014, la dette brute devrait augmenter de 6 692 millions de dollars en raison principalement des investissements en immobilisations (5 213 millions de dollars) et du déficit budgétaire (2 500 millions de dollars).

Le tableau de la page suivante présente de manière détaillée les facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement depuis le 31 mars 2000.

TABLEAU E.3

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Impact de la fermeture de Gentilly-2	Placements, prêts et avances	Investissement net dans les réseaux ⁽¹⁾	Immobilisations nettes ⁽²⁾	Autres facteurs ⁽³⁾	Fonds des générations ⁽⁴⁾	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
Avec réseaux consolidés à la valeur de consolidation modifiée											
2000-2001	116 761	-427		1 701	841	578	1 108		3 801	120 562	52,3
2001-2002	120 562	-22		1 248	934	1 199	-9		3 350	123 912	52,0
2002-2003	123 912	728		1 921	631	1 706	237		5 223	129 135	51,9
2003-2004	129 135	358		1 367	560	1 186	625		4 096	133 231	51,3
2004-2005	133 231	664		1 303	1 486	1 006	-796		3 663	136 894	50,4
2005-2006	136 894	-37		1 488	1 013	1 179	-809		2 834	139 728	49,8
2006-2007	139 728	-109		2 213	1 002	1 177	1 078	-584	4 777	144 505	49,7
2007-2008	144 505	—		2 658	487	1 457	767	-649	4 720	149 225	48,8
2008-2009	149 225	—		966	622	2 448	-28	-719	3 289	152 514	48,6
Avec réseaux consolidés ligne par ligne⁽⁵⁾											
2009-2010	157 630	3 174		1 746		4 226	-2 733	-725	5 688	163 318	51,8
2010-2011	163 318	3 150		2 507		4 923	298	-760	10 118	173 436	52,6
2011-2012	173 436	2 628		1 861		5 071	1 228	-840	9 948	183 384	53,1
2012-2013	183 384	1 600	1 876	659		4 863	335	-961	8 372	191 756	53,6
2013-2014	191 756	2 500		1 392		5 213	-1 041	-1 372	6 692	198 448	54,3
2014-2015	198 448	1 750		1 427		5 275	-8	-1 296	7 148	205 596	54,4
2015-2016	205 596	—		1 453		4 487	48	-1 642	4 346	209 942	53,4
2016-2017	209 942	—		1 487		3 605	-1 065	-2 341	1 686	211 628	52,0
2017-2018	211 628	—		874		3 099	283	-2 935	1 321	212 949	50,5
2018-2019	212 949	—		860		1 710	686	-3 357	-101	212 848	48,8

(1) L'investissement net dans les réseaux comprend principalement les prêts de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec aux établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. À compter de 2009-2010, ces éléments font partie des immobilisations nettes.

(2) Les investissements effectués dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(3) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes à recevoir (comptes débiteurs) et les comptes à payer (comptes créditeurs).

(4) Les versements au Fonds des générations en 2013-2014 comprennent des revenus dédiés de 1 072 M\$ et un montant de 300 M\$ provenant du surplus cumulé du Fonds d'information sur le territoire.

(5) La consolidation ligne par ligne des états financiers des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a eu pour effet d'augmenter la dette brute de 5 116 M\$ au 31 mars 2009. Ce montant représente la dette des réseaux contractée en leur nom propre. Les données antérieures à 2009-2010 n'ont pu être redressées et ne sont donc pas comparables.

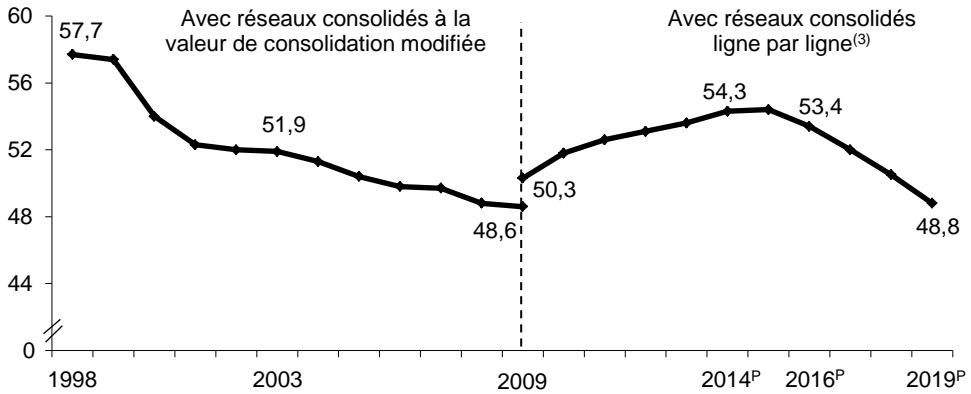
❑ Le fardeau de la dette brute

Entre 1998 et 2009, le ratio de la dette brute du gouvernement au PIB a diminué de façon importante. Alors que la dette brute équivalait à 57,7 % du PIB au 31 mars 1998, ce ratio s'établissait à 51,9 % au 31 mars 2003, puis à 48,6 % au 31 mars 2009. La consolidation ligne par ligne des états financiers des établissements des réseaux à ceux du gouvernement a eu pour effet de faire augmenter le ratio de la dette brute au PIB à 50,3 % au 31 mars 2009.

Le ratio a augmenté à compter de 2009 en raison principalement de la hausse des investissements en immobilisations et de la récession de 2008-2009. Une diminution du fardeau de la dette brute est prévue à compter de 2015-2016.

GRAPHIQUE E.1

Dette brute au 31 mars^{(1),(2)} (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2014 et prévisions pour les années subséquentes.

- (1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.
- (2) L'évolution de la dette brute au PIB intègre les révisions historiques aux données de PIB publiées par Statistique Canada en décembre 2013.
- (3) La dette brute tient compte de la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractée en leur nom propre. Les données à compter de 2009 ne sont donc pas comparables à celles des années précédentes puisqu'elles ne comprennent pas cette dette.

1.2 La dette nette

La dette nette est égale aux passifs du gouvernement du Québec moins ses actifs financiers. Elle représente la dette qui a servi à financer les investissements en immobilisations ainsi que celle qui a servi à financer des dépenses courantes. La dette nette est obtenue en soustrayant de la dette brute les actifs financiers du gouvernement, nets des autres éléments de passif.

Au 31 mars 2014, la dette nette devrait s'établir à 182 128 millions de dollars, ce qui équivaut à 49,8 % du PIB. En proportion du PIB, la dette nette augmentera à 50,5 % au 31 mars 2015, puis diminuera graduellement pour atteindre 44,4 % au 31 mars 2019.

TABLEAU E.4

Facteurs de croissance de la dette nette

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit budgétaire	Impact de la fermeture de Gentilly-2	Immobilisations nettes	Versements au Fonds des générations	Autres	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2012-2013	167 700	1 600	1 876	4 863	-961	409 ⁽¹⁾	7 787	175 487	49,0
2013-2014 ^P	175 487	2 500		5 213	-1 072	—	6 641	182 128	49,8
2014-2015 ^P	182 128	1 750		5 275	-1 296	3 300 ⁽²⁾	9 029	191 157	50,5
2015-2016 ^P	191 157	—		4 487	-1 642	—	2 845	194 002	49,4
2016-2017 ^P	194 002	—		3 605	-2 341	—	1 264	195 266	47,9
2017-2018 ^P	195 266	—		3 099	-2 935	—	164	195 430	46,3
2018-2019 ^P	195 430	—		1 710	-3 357	—	-1 647	193 783	44,4

P : Résultats préliminaires pour 2013-2014 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Comprend les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement et la variation due aux stocks et aux frais payés d'avance qui sont des actifs non financiers.

(2) Provision pour l'impact du passage éventuel d'Hydro-Québec aux Normes internationales d'information financière. Cette provision est expliquée à la page suivante.

1.3 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la différence entre les passifs du gouvernement du Québec et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. Elle s'obtient en soustrayant de la dette brute les actifs financiers, nets des autres éléments de passif, ainsi que les actifs non financiers.

Au 31 mars 2014, la dette représentant les déficits cumulés devrait s'établir à 119 523 millions de dollars, ce qui équivaut à 32,7 % du PIB. En proportion du PIB, la dette représentant les déficits cumulés continuera à diminuer pour atteindre 25,9 % au 31 mars 2019.

TABLEAU E.5

Facteurs de croissance de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit budgétaire	Impact de la fermeture de Gentilly-2	Versements au Fonds des générations	Autres	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2012-2013	115 220	1 600	1 876	-961	360 ⁽¹⁾	2 875	118 095	33,0
2013-2014 ^P	118 095	2 500		-1 072	—	1 428	119 523	32,7
2014-2015 ^P	119 523	1 750		-1 296	3 300	3 754	123 277	32,6
2015-2016 ^P	123 277	—		-1 642	—	-1 642	121 635	31,0
2016-2017 ^P	121 635	—		-2 341	—	-2 341	119 294	29,3
2017-2018 ^P	119 294	—		-2 935	—	-2 935	116 359	27,6
2018-2019 ^P	116 359	—		-3 357	—	-3 357	113 002	25,9

P : Résultats préliminaires pour 2013-2014 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement.

La dette représentant les déficits cumulés en 2014-2015 tient compte d'une provision de 3,3 milliards de dollars pour l'impact du passage éventuel d'Hydro-Québec aux Normes internationales d'information financière (IFRS¹). En février 2013, le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé, et ce pour une quatrième fois, le report de la date de basculement obligatoire aux IFRS pour les sociétés qui réalisent des activités à tarifs réglementés, comme Hydro-Québec. La date prévue est maintenant le 1^{er} janvier 2015, ce qui affecterait l'année financière 2014-2015 du gouvernement.

¹ International Financial Reporting Standards.

Sur la base des informations disponibles, l'impact du basculement aux IFRS par Hydro-Québec serait de l'ordre de 4 milliards de dollars. Il est cependant important de souligner que les entreprises similaires à Hydro-Québec en Colombie-Britannique (BC Hydro) et en Ontario (Hydro One) ont fait le choix d'adopter les normes comptables américaines pour leurs activités à tarifs réglementés plutôt que les IFRS.

Compte tenu de l'incertitude quant à l'impact définitif du changement de normes comptables pour Hydro-Québec, le choix a été fait de maintenir le redressement à 3,3 milliards de dollars, prévu aux budgets de mars et de novembre 2012, mais de l'appliquer à l'année 2014-2015. Il est à noter que le passage éventuel d'Hydro-Québec aux IFRS n'aura aucun impact sur la dette brute du gouvernement.

1.4 Les objectifs de réduction de la dette

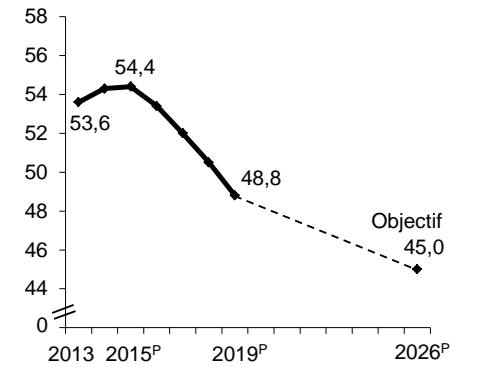
Les objectifs de réduction de la dette inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations sont :

- 45 % du PIB pour la dette brute au 31 mars 2026;
- 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2026.

GRAPHIQUE E.2

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



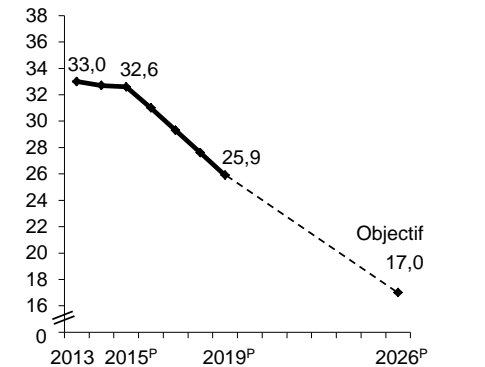
P : Résultats préliminaires pour 2014, prévisions pour 2015 à 2019 et projections pour les années subséquentes.

Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

GRAPHIQUE E.3

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2014, prévisions pour 2015 à 2019 et projections pour les années subséquentes.

Pour atteindre les objectifs de réduction de la dette, le gouvernement a annoncé dans le budget de novembre 2012 qu'il versera au Fonds des générations :

- Les revenus qui découleront de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale à compter de 2014. Cela représentera 71 millions de dollars en 2014-2015, 165 millions de dollars en 2015-2016, 265 millions de dollars en 2016-2017, 370 millions de dollars en 2017-2018 et 475 millions de dollars en 2018-2019.
- La totalité des revenus miniers à compter de 2015-2016. Cela représentera 115 millions de dollars en 2015-2016, 150 millions de dollars en 2016-2017, 240 millions de dollars en 2017-2018 et 340 millions de dollars en 2018-2019.
- Les économies, à compter de 2017-2018, résultant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Cela représentera 215 millions de dollars par année.
- Un montant de 100 millions de dollars par année, à compter de 2014-2015, qui découlera de la hausse de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques.

Le gouvernement a également annoncé une réduction des investissements prévus en immobilisations.

Comme annoncé dans la mise à jour économique et financière de novembre 2013, pour compenser l'augmentation de la dette découlant des déficits en 2013-2014 et en 2014-2015, le gouvernement versera des sommes additionnelles au Fonds des générations à compter de 2016-2017. Ces sommes additionnelles proviendront de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et représenteront des versements additionnels de 425 millions de dollars par année.

Les nouvelles sources de revenu, ajoutées à celles actuellement dédiées au Fonds des générations, feront en sorte que ce fonds devrait atteindre 17,2 milliards de dollars au 31 mars 2019.

1.5 La dette du secteur public

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement et la dette d'Hydro-Québec, des municipalités, des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes et celle des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2013, la dette du secteur public du Québec s'établissait à 256 425 millions de dollars, ce qui équivaut à 71,7 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

TABLEAU E.6

Dette du secteur public au 31 mars (en millions de dollars)

	2010	2011	2012	2013
Dette brute du gouvernement ⁽¹⁾	163 318	173 436	183 384	191 756
Hydro-Québec	36 385	37 723	38 514	39 631
Municipalités ⁽²⁾	19 538	20 307	20 719	21 820
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes ⁽³⁾	1 930	1 925	1 797	1 739
Autres entreprises du gouvernement ⁽⁴⁾	697	1 363	1 363	1 479
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	221 868	234 754	245 777	256 425
<i>En % du PIB</i>	70,3	71,2	71,2	71,7

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Les montants correspondent à la dette à long terme contractée par les municipalités en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (3 899 M\$ au 31 mars 2013).

(3) Les montants correspondent à la dette contractée par les universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (65 M\$ au 31 mars 2013).

(4) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement contractée pour financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable.

1.6 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada

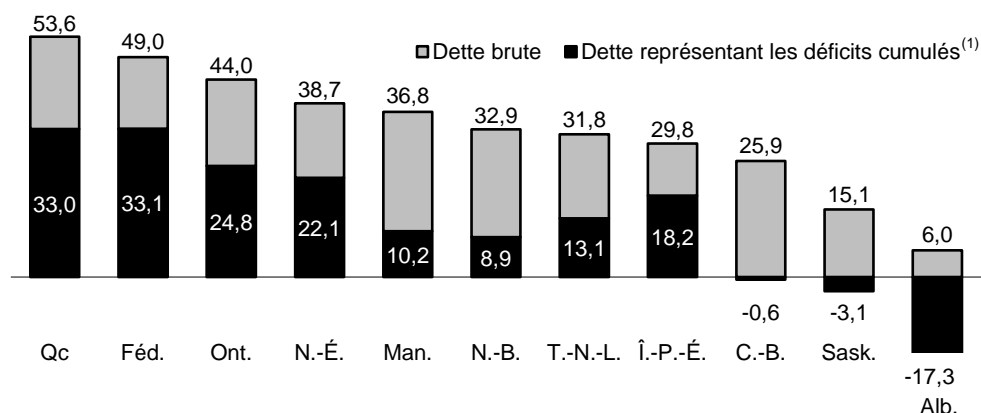
Que ce soit sur la base de la dette brute ou sur celle de la dette représentant les déficits cumulés, en pourcentage du PIB, le Québec est la province la plus endettée.

Au 31 mars 2013, le ratio de la dette brute du Québec au PIB s'élevait à 53,6 %, alors qu'il était de 44,0 % en Ontario, deuxième parmi les provinces les plus endettées, et de 38,7 % en Nouvelle-Écosse, qui arrive au troisième rang.

GRAPHIQUE E.4

Dette brute et dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2013

(en pourcentage du PIB)



(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulés.

Sources : Comptes publics des gouvernements, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Le tableau de la page suivante présente la dette du gouvernement fédéral et de chaque province au 31 mars 2013. Les chiffres encadrés indiquent le concept utilisé par chaque gouvernement dans ses documents budgétaires pour mesurer son niveau d'endettement. Certains gouvernements utilisent plus d'un concept.

Contrairement à la dette nette et à la dette représentant les déficits cumulés, on ne peut observer la dette brute directement dans les comptes publics des autres gouvernements au Canada. Cependant, les composantes de la dette brute, soit la dette directe consolidée, le passif net au titre des régimes de retraite et le passif net au titre des avantages sociaux futurs, s'y retrouvent. Il est donc possible de calculer le niveau de la dette brute selon le même concept que celui utilisé par le Québec.

TABLEAU E.7

Dettes au 31 mars 2013 selon les différents concepts

(en millions de dollars)

	Qc	Féd.	Ont.	N.-É.	Man.	N.-B.	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	C.-B.	Sask.	Alb.
Dettes directes consolidées	168 616	673 046	292 599	12 869	19 155	10 177	5 148	1 688	55 061	5 013	7 752
Passif net au titre des régimes de retraite	28 359	151 667	-6 352	230	1 828	-150	3 270	-86	165	6 774	10 852
Passif net au titre des avantages sociaux futurs	19	67 301	10 714	1 774	434	347	2 323	52	1 760	—	—
Fonds des générations	-5 238										
Dettes brutes	191 756	892 014	296 961	14 873	21 417	10 374	10 741	1 654	56 986	11 787	18 604
<i>En % du PIB</i>	53,6	49,0	44,0	38,7	36,8	32,9	31,8	29,8	25,9	15,1	6,0
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	-16 269	-220 651	-44 873	-919	-5 524	680	-2 393	386	-18 850	-6 678	-30 796
Dettes nettes⁽¹⁾	175 487	671 363	252 088	13 954	15 893	11 054	8 348	2 040	38 136	5 109	-12 192
<i>En % du PIB</i>	49,0	36,9	37,4	36,3	27,3	35,0	24,7	36,8	17,3	6,6	-3,9
Moins : Actifs non financiers	-57 392	-68 922	-84 956	-5 472	-9 957	-8 258	-3 916	-1 031	-39 521	-7 558	-41 780
Dettes représentant les déficits cumulés⁽¹⁾	118 095	602 441	167 132	8 482	5 936	2 796	4 432	1 009	-1 385	-2 449	-53 972
<i>En % du PIB</i>	33,0	33,1	24,8	22,1	10,2	8,9	13,1	18,2	-0,6	-3,1	-17,3

Note : Les chiffres encadrés indiquent le ou les concepts de dette utilisés dans les documents budgétaires des gouvernements.

(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position d'actif net ou de surplus cumulés.

Sources : Comptes publics des gouvernements, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

2. LE FINANCEMENT ET LA GESTION DE LA DETTE

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement pour l'année 2013-2014 devrait s'élever à 19 354 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 3 892 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2013. Cette augmentation s'explique principalement par des emprunts de 4 421 millions de dollars qui ont été réalisés par anticipation. Ces emprunts réduisent d'un montant équivalent le programme de financement prévu pour l'année 2014-2015.

TABLEAU E.8

Programme de financement du gouvernement en 2013-2014^P
(en millions de dollars)

	<i>Le point novembre 2013</i>	Révisions	Programme révisé
FONDS GÉNÉRAL			
Besoins (surplus) financiers nets ^{(1),(2)}	2 669	-33	2 636
Remboursements d'emprunts	4 641	103	4 744
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance	-1 000	—	-1 000
Variation de l'encaisse ⁽³⁾	-3 485	—	-3 485
Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite	500	500	1 000
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽⁴⁾	-84	-800	-884
Contributions additionnelles au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts	3 538	—	3 538
Sous-total	6 779	-230	6 549
Financement réalisé par anticipation	—	4 421	4 421
FONDS GÉNÉRAL	6 779	4 191	10 970
FONDS DE FINANCEMENT	7 683	-299	7 384
Sous-total - Fonds général et Fonds de financement	14 462	3 892	18 354
FINANCEMENT-QUÉBEC	1 000	—	1 000
TOTAL	15 462	3 892	19 354
Dont : remboursements d'emprunts ⁽⁵⁾	9 615	103	9 718

P : Résultats préliminaires sur la base des emprunts réalisés ou négociés au 12 février 2014.

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

- (1) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du programme de financement du Fonds de financement.
- (2) Les besoins financiers nets sont ajustés pour tenir compte du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds dédiés aux avantages sociaux futurs.
- (3) Correspond aux emprunts réalisés par anticipation en 2012-2013.
- (4) Dans le cadre de sa politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des montants à la suite des mouvements des taux de change. Ces montants n'ont pas d'effet sur la dette.
- (5) Sont compris les remboursements d'emprunts du fonds général (4 744 M\$), du Fonds de financement (1 252 M\$) et de Financement-Québec (3 722 M\$).

Le programme de financement devrait s'élever à 15 379 millions de dollars en 2014-2015, à 16 624 millions de dollars en 2015-2016 et à 19 166 millions de dollars en 2016-2017.

TABLEAU E.9

Programme de financement du gouvernement en 2014-2015, en 2015-2016 et en 2016-2017

(en millions de dollars)

	2014-2015 ^P	2015-2016 ^P	2016-2017 ^P
FONDS GÉNÉRAL			
Besoins financiers nets ^{(1),(2)}	2 649	1 310	393
Remboursements d'emprunts	7 597	7 059	10 679
Variation de l'encaisse ⁽³⁾	-4 421	—	—
FONDS GÉNÉRAL	5 825	8 369	11 072
FONDS DE FINANCEMENT	8 554	7 255	7 094
Sous-total - Fonds général et Fonds de financement	14 379	15 624	18 166
FINANCEMENT-QUÉBEC	1 000	1 000	1 000
TOTAL	15 379	16 624	19 166
Dont : remboursements d'emprunts ⁽⁴⁾	12 261	10 144	14 995

P : Prévisions.

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du programme de financement du Fonds de financement.

(2) Les besoins financiers nets sont ajustés pour tenir compte du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds dédiés aux avantages sociaux futurs.

(3) Correspond aux emprunts réalisés par anticipation en 2013-2014.

(4) Sont compris les remboursements d'emprunts du fonds général (7 597 M\$ en 2014-2015, 7 059 M\$ en 2015-2016 et 10 679 M\$ en 2016-2017), du Fonds de financement (1 153 M\$ en 2014-2015, 1 205 M\$ en 2015-2016 et 1 208 M\$ en 2016-2017) et de Financement-Québec (3 511 M\$ en 2014-2015, 1 880 M\$ en 2015-2016 et 3 108 M\$ en 2016-2017).

2.2 La stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

2.2.1 Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

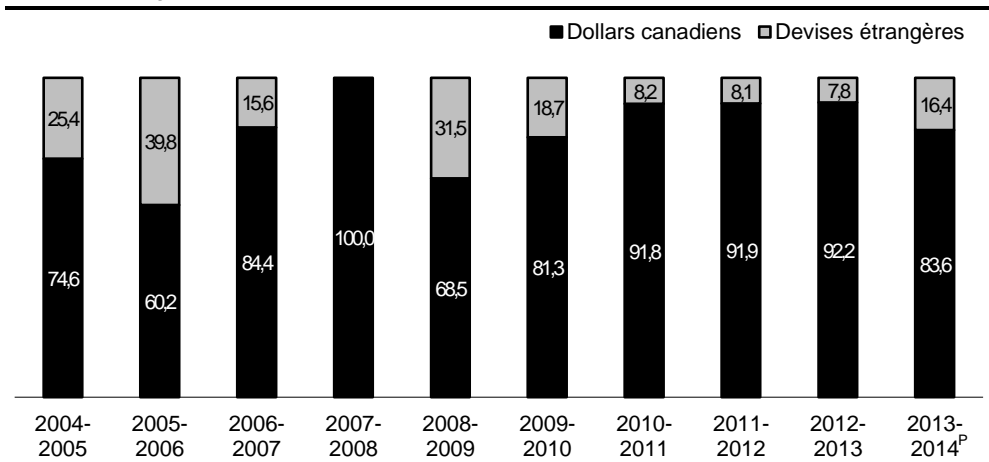
Au cours des dix dernières années, 16,8 % des emprunts ont été réalisés en devises étrangères. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette brute à ces devises (voir la section 2.6).

En 2013-2014, le gouvernement a réalisé 16,4 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, soit :

- un emprunt de 65 millions d'euros (88 millions de dollars canadiens) en juin 2013;
- un emprunt de 1 000 millions d'euros (1 358 millions de dollars canadiens) en juillet 2013;
- un emprunt de 1 000 millions d'euros (1 485 millions de dollars canadiens) en janvier 2014;
- un emprunt de 200 millions de francs suisses (244 millions de dollars canadiens) en février 2014.

GRAPHIQUE E.5

Emprunts réalisés par devise⁽¹⁾ (en pourcentage)



P : Résultats préliminaires sur la base des emprunts réalisés ou négociés au 12 février 2014.

(1) Emprunts du fonds général, emprunts pour le Fonds de financement et emprunts de Financement-Québec.

2.2.2 Diversification selon les instruments

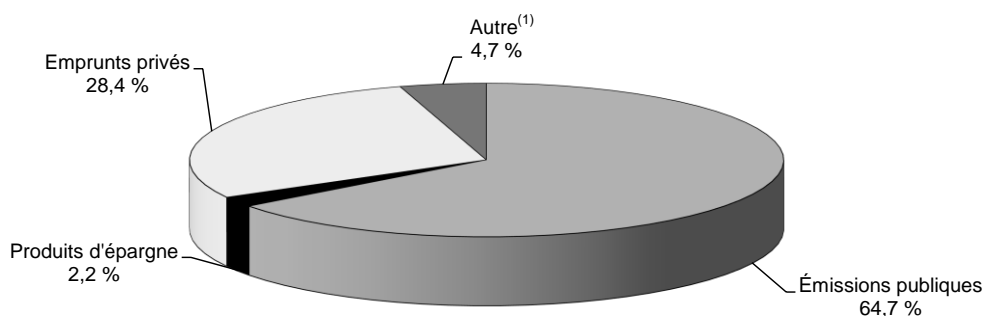
Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

Les instruments de long terme se composent principalement d'émissions publiques d'obligations et d'emprunts privés.

En 2013-2014, les émissions publiques représentent 64,7 % des instruments utilisés.

GRAPHIQUE E.6

Emprunts à long terme réalisés en 2013-2014^P (en pourcentage)



P : Résultats préliminaires sur la base des emprunts réalisés ou négociés au 12 février 2014.

(1) Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

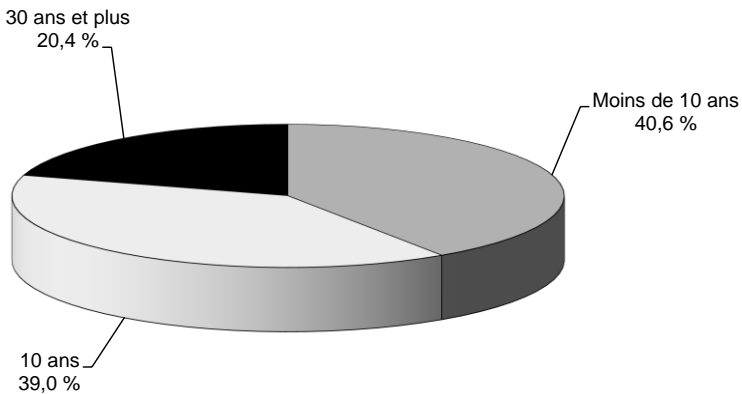
2.2.3 Diversification selon les échéances

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour avoir un profil de refinancement stable et assurer une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux.

Pour les emprunts réalisés en 2013-2014, 40,6 % avaient une échéance de moins de 10 ans, 39,0 % avaient une échéance de 10 ans et 20,4 % avaient une échéance de 30 ans et plus.

GRAPHIQUE E.7

Emprunts à long terme réalisés en 2013-2014^P par échéance (en pourcentage)

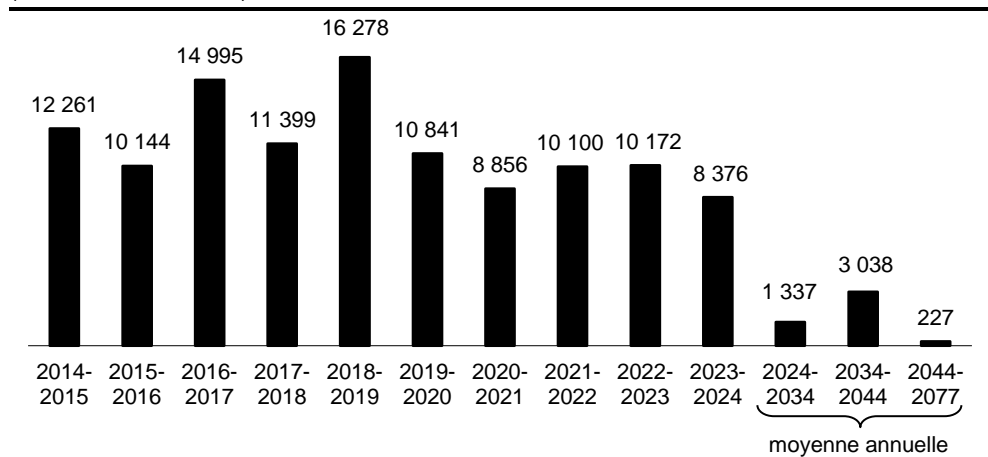


P : Résultats préliminaires sur la base des emprunts réalisés ou négociés au 12 février 2014.

Cette diversification selon les échéances se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2014, l'échéance moyenne de la dette devrait s'établir à environ 11 ans.

GRAPHIQUE E.8

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2014^P (en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires.

Note : Dette directe du fonds général, dette contractée pour effectuer des avances au Fonds de financement et dette de Financement-Québec.

2.3 Augmentation des liquidités prudentielles du gouvernement

Comme indiqué lors du budget de mars 2012, le ministère des Finances et de l'Économie a mis en vigueur en 2012-2013 une politique visant à augmenter le niveau de liquidités prudentielles du gouvernement sur une période de deux ans (2012-2013 et 2013-2014). Ces liquidités pourront être utilisées en cas de fortes turbulences sur les marchés financiers.

Jusqu'à maintenant, 7,4 milliards de dollars ont été empruntés à cet égard et versés au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces sommes sont investies dans des titres très liquides de gouvernements, comme des bons du Trésor du gouvernement fédéral. Il sera donc possible, en cas de fortes turbulences des marchés financiers qui rendraient difficile la réalisation d'emprunts à court ou à long terme, de vendre ces titres et de disposer rapidement de liquidités. Ces liquidités serviront ensuite à acheter des titres à court terme émis par le gouvernement du Québec, ce qui lui permettra d'effectuer ses opérations financières. Une fois les turbulences terminées, le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts pourra de nouveau acheter des titres très liquides.

Comme les sommes empruntées ont été versées au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, la dette brute du gouvernement n'est pas affectée, car conformément aux normes comptables, la valeur d'un fonds d'amortissement afférent à des emprunts est déduite de la dette.

Les liquidités prudentielles du gouvernement équivalent à près de la moitié des besoins annuels de financement prévus au cours des prochaines années.

2.4 Les emprunts réalisés par anticipation

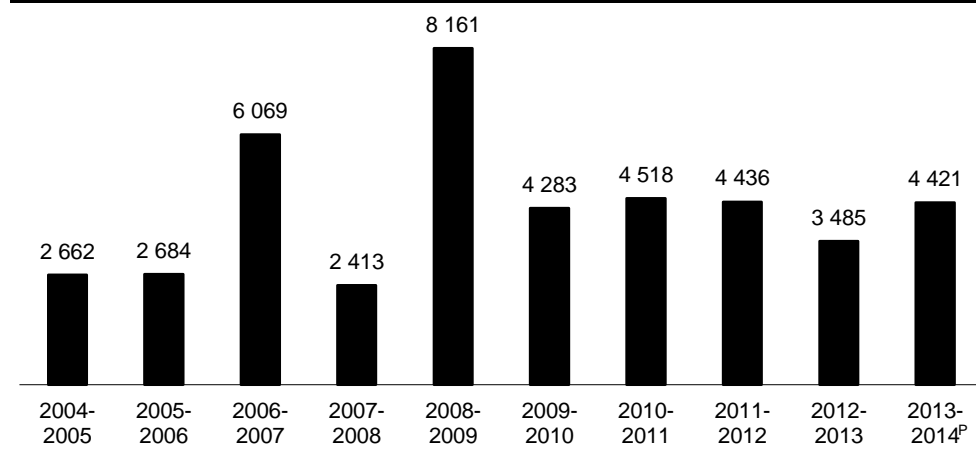
Le gouvernement effectue des emprunts par anticipation afin de profiter des conditions de marché favorables. Il s'agit d'emprunts qui auraient normalement été réalisés au cours de l'année financière suivante.

En 2013-2014, le gouvernement a effectué des emprunts par anticipation de 4 421 millions de dollars, ce qui correspond à la moyenne des dix dernières années, qui est de 4 313 millions de dollars par année.

GRAPHIQUE E.9

Emprunts réalisés par anticipation

(en millions de dollars)



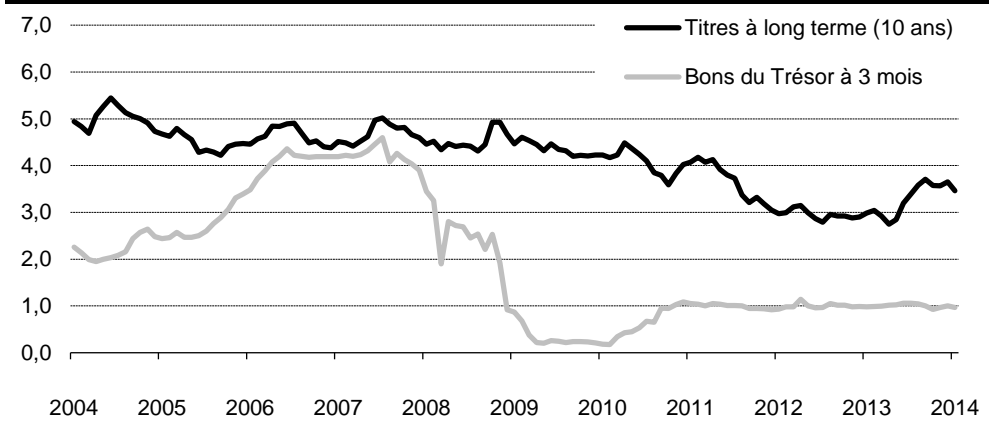
P : Résultats préliminaires.

2.5 Les taux de rendement

Les taux de rendement sur les titres à long terme du gouvernement du Québec se situent actuellement aux environs de 3,5 %; ceux sur les titres à court terme aux environs de 1,0 %.

GRAPHIQUE E.10

Taux de rendement sur les titres du Québec (en pourcentage)

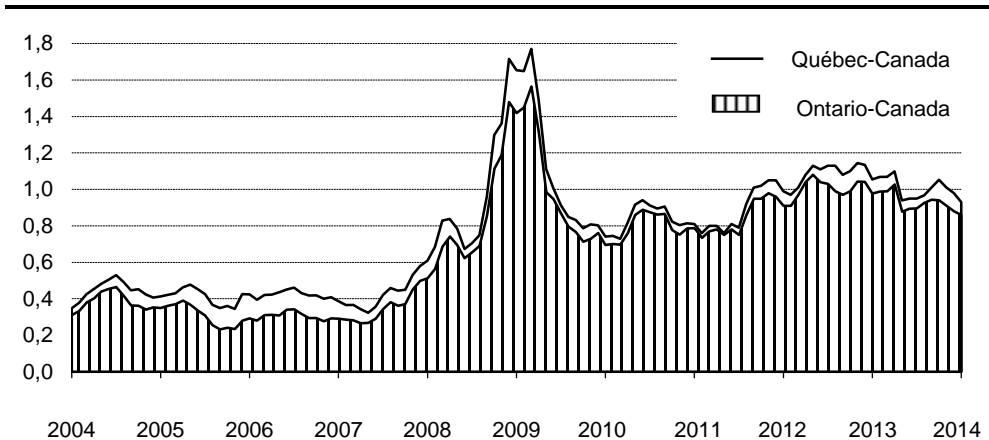


Sources : PC-Bond et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Par ailleurs, la hausse importante des écarts de rendement avec les titres du gouvernement fédéral, qui avait été observée à compter de l'été 2008, pendant la crise financière, s'est considérablement résorbée depuis. Le niveau des écarts n'a toutefois pas rejoint les niveaux observés avant 2008. Ce phénomène a aussi été observé dans le cas des autres provinces.

GRAPHIQUE E.11

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans) (en points de pourcentage)



Source : PC-Bond.

2.6 La gestion de la dette

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

La structure de la dette par devise

Au 31 mars 2014, la proportion de la dette brute du gouvernement en dollars canadiens, après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, devrait s'établir à 100 %. Cette proportion se situait également à 100 % au 31 mars 2013.

La structure de la dette selon les taux d'intérêt

Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux variable et une partie à taux fixe.

Après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette brute à taux variable devrait s'établir à 12,4 % au 31 mars 2014. Cette proportion se situait à 12,8 % au 31 mars 2013.

2.7 Les emprunts réalisés

TABLEAU E.10

Gouvernement du Québec Sommaire des emprunts à long terme réalisés⁽¹⁾ en 2013-2014^P

Devises	En M\$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Émissions publiques	9 446	48,8
Emprunts privés	5 404	27,9
Produits d'épargne	426	2,2
Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises	903	4,7
Sous-total	16 179	83,6
AUTRES DEVICES		
Euro	2 931	15,1
Franc suisse	244	1,3
Sous-total	3 175	16,4
TOTAL	19 354	100,0

P : Résultats préliminaires sur la base des emprunts réalisés ou négociés au 12 février 2014.

(1) Les montants comprennent les emprunts du fonds général, les emprunts effectués pour le Fonds de financement et les emprunts de Financement-Québec.

TABLEAU E.11

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2013-2014^P pour le fonds général

Montant encaissé en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(en %)			(en \$)	(en %)
303	—	4,50	19 avril	2017-12-01	112,199	1,739
1 052 ⁽⁴⁾	—	Variable ⁽⁵⁾	23 avril	2016-10-23	100,000	Variable
358 ⁽⁴⁾	—	Variable ⁽⁵⁾	26 avril	2016-10-23	100,000	Variable
463	—	3,50	30 avril	2045-12-01	98,353	3,586
497	—	3,50	3 mai	2045-12-01	99,420	3,530
481	—	3,50	7 juin	2045-12-01	96,109	3,707
88 ⁽⁴⁾	65 euros	2,644 ⁽⁶⁾	17 juin	2033-06-17	100,000	2,644 ⁽⁷⁾
556	—	4,50	17 juin	2018-12-01	111,203	2,303
607	—	5,00	19 juin	2041-12-01	121,390	3,768
460	—	3,50	5 juillet	2045-12-01	91,984	3,940
1 358	1 000 euros	2,25 ⁽⁶⁾	17 juillet	2023-07-17	99,514	2,305 ⁽⁷⁾
386	—	3,50	4 septembre	2045-12-01	87,245	4,228
502	—	3,75	13 janvier	2024-09-01	100,337	3,711
347	—	3,50	14 janvier	2045-12-01	87,872	4,193
1 485	1 000 euros	2,375 ⁽⁶⁾	22 janvier	2024-01-22	99,045	2,484 ⁽⁷⁾
244	200 FS	1,50 ⁽⁶⁾	5 février	2024-02-05	99,426	1,563 ⁽⁷⁾
454	—	3,50	10 février	2045-12-01	90,758	4,017
426 ⁽⁸⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
903 ⁽⁹⁾	—	Zéro coupon	Diverses	Diverses	Divers	Divers

10 970

P : Résultats préliminaires sur la base des emprunts réalisés ou négociés au 12 février 2014.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(4) Emprunts privés.

(5) Les intérêts sont payables trimestriellement.

(6) Les intérêts sont payables annuellement.

(7) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables annuellement.

(8) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(9) Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

TABLEAU E.12

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2013-2014^P pour le Fonds de financement

Montant encaissé en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(en %)			(en \$)	(en %)
258	—	4,50	19 avril	2017-12-01	112,199	1,739
29	—	3,50	30 avril	2045-12-01	98,353	3,586
512	—	3,00	7 mai	2023-09-01	102,466	2,724
506	—	3,00	21 mai	2023-09-01	101,121	2,873
499	—	3,00	3 juin	2023-09-01	99,892	3,012
494	—	3,00	21 juin	2023-09-01	98,844	3,133
480	—	3,00	12 août	2023-09-01	96,071	3,466
50	—	3,50	4 septembre	2045-12-01	87,245	4,228
471	—	3,00	25 septembre	2023-09-01	94,128	3,712
500	—	3,75	18 décembre	2024-09-01	99,926	3,758
499	—	3,75	18 décembre	2024-09-01	99,751	3,778
2 994	—	Variable ⁽⁴⁾	19 décembre	2018-12-19	100,000	Variable
92	—	3,50	14 janvier	2045-12-01	87,872	4,193
7 384						

P : Résultats préliminaires sur la base des emprunts réalisés ou négociés au 12 février 2014.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.

TABLEAU E.13

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2013-2014^P par Financement-Québec

Montant encaissé en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(en %)			(en \$)	(en %)
1 000 ⁽⁴⁾	—	Variable ⁽⁵⁾	29 octobre	2019-05-29	100,000	Variable
1 000						

P : Résultats préliminaires sur la base des emprunts réalisés ou négociés au 12 février 2014.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Emprunts privés.

(5) Les intérêts sont payables trimestriellement.

TABLEAU E.14

Emprunts réalisés en 2013 par Hydro-Québec

Montant encaissé en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(en %)			(en \$)	(en %)
8	—	Zéro coupon	25 avril	2022-04-15	77,165	2,929
601	—	5,00	19 juillet	2050-02-15	120,133	3,954
1 000	—	Variable ⁽⁴⁾	3 septembre	2018-09-03	100,000	Variable
582	—	5,00	31 octobre	2050-02-15	116,386	4,125
2 191						

Note : Emprunts réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.

3. INFORMATIONS SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET SUR LES FONDS DÉPOSÉS PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

3.1 Les régimes de retraite

Le gouvernement du Québec participe financièrement aux régimes de retraite de ses employés. Ces régimes comptaient 577 875 participants actifs et 326 755 prestataires au 31 décembre 2012.

TABLEAU E.15

Régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2012

	Participants actifs	Prestataires
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	530 000	223 702
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	28 850	26 376
Autres régimes :		
— Régime de retraite des enseignants (RRE) ⁽¹⁾ et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) ⁽¹⁾	97	45 143
— Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ⁽¹⁾	35	20 526
— Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 850	4 901
— Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 600	1 689
— Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	273	357
— Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ) ⁽²⁾	200	149
— Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	120	411
— Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 850	3 501
Total des autres régimes	19 025	76 677
TOTAL	577 875	326 755

(1) Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

(2) Ce régime n'accueille pas de nouveaux participants depuis sa mise en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

Source : Comptes publics 2012-2013.

❑ Description sommaire des régimes de retraite

Les régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic sont à prestations déterminées. Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des meilleures années (généralement cinq) et du nombre d'années de service du participant. La rente de retraite représente généralement 2 % du revenu moyen de l'employé par année de service. Les prestations sont partiellement indexées en fonction de l'inflation.

Le RREGOP et le RRPE, qui représentent près de 97 % des participants actifs, sont des régimes à coûts partagés : le gouvernement est responsable du paiement de 50 % des prestations et les participants sont responsables de l'autre 50 %².

Les autres régimes de retraite sont majoritairement des régimes à solde du coût. Pour ces régimes, le gouvernement assume le coût du régime, net des cotisations versées par les participants.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est chargée d'administrer les régimes de retraite³.

TABLEAU E.16

Évolution du taux de cotisation des employés à certains régimes de retraite (en pourcentage)

	RREGOP ⁽¹⁾	RRPE ⁽²⁾	RRMSQ ⁽³⁾	RRAPSC ⁽⁴⁾
2004	5,35	4,50	8 / 6,2 / 8	4,0
2005	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2006	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2007	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2008	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2009	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2010	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2011	8,69	11,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2012	8,94	12,30	8 / 6,2 / 8	4,0
2013	9,18	12,30	8 / 6,2 / 8	6,5
2014	9,84	14,38	8 / 6,2 / 8	8,3

(1) Pour 2004 à 2012, taux applicable sur l'excédent de 35 % du maximum des gains admissibles (MGA) qui est déterminé par la Régie des rentes du Québec (RRQ). À compter de 2012, la formule de cotisation a été modifiée dans le cadre du renouvellement des conventions collectives. Pour l'année 2012, le taux s'applique sur l'excédent de 33 % du MGA. Pour l'année 2013, le taux s'applique sur l'excédent de 31 % du MGA. Pour l'année 2014, le taux s'applique sur l'excédent de 29 % du MGA. En 2014, le MGA est de 52 500 \$.

(2) Taux applicable sur l'excédent de 35 % du MGA.

(3) Taux applicable jusqu'à l'exemption annuelle de base de la RRQ (3 500 \$) / taux applicable sur l'excédent jusqu'à concurrence du MGA / taux applicable sur l'excédent du MGA.

(4) Taux applicable sur l'excédent de 25 % du salaire ou de 25 % du MGA si inférieur.

² Ce partage de coût est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1982. Auparavant, le gouvernement était responsable du paiement de 7/12 des prestations (58,3 %).

³ À l'exception du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).

❑ Changements récents

En 2010, afin de retenir la main-d'œuvre qualifiée et de retarder la prise de la retraite, le gouvernement a modifié le RREGOP et le RRPE pour inclure la possibilité d'accumuler jusqu'à 38 années de service. Cette modification, convenue au moment du dernier renouvellement des conventions collectives avec les employés de l'État, vise à faire en sorte que les employés en fin de carrière demeurent plus longtemps au travail, facilitant également le transfert d'expertise.

Le RRPE a également été modifié par l'adoption du projet de loi n° 58 par l'Assemblée nationale en 2012. Ces modifications étaient le fruit de consultations menées auprès des représentants des participants et comportaient plusieurs changements favorisant la santé financière du RRPE. Notamment, les critères d'admissibilité à une rente de retraite ont été resserrés. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2013, le nouveau participant doit compléter une période de participation additionnelle de cinq ans au régime pour que sa prestation de retraite puisse être établie conformément aux dispositions du RRPE. De plus, la réduction de la prestation pour une retraite anticipée a été augmentée.

3.1.1 Le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Cette valeur est appelée le passif au titre des régimes de retraite. Elle ne tient pas compte des sommes accumulées pour payer les prestations de retraite, notamment le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), dont il sera question plus loin.

Les évaluations actuarielles des obligations des différents régimes de retraite sont effectuées par la CARRA⁴, sur la base des règles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public.

Le passif au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic s'établissait à 76 703 millions de dollars au 31 mars 2013 (net des actifs des régimes). Ce montant est reconnu dans la dette brute du gouvernement.

⁴ À l'exception de celle du RRUQ qui est effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé.

TABLEAU E.17

Passif au titre des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	31 mars 2013
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	46 344
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	10 706
Autres régimes :	
— Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)	11 546
— Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	3 848
— Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	3 681
— Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	2 967
— Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	842
— Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	538
— Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	186
— Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ)	133
— Actifs des régimes ⁽¹⁾	-4 088
Total des autres régimes	19 653
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	76 703

(1) Actifs des régimes, notamment du RREFGQ, du RRMSQ et du RRUQ.

□ La dépense annuelle au titre des régimes de retraite

Le gouvernement comptabilise également chaque année sa dépense à titre d'employeur à l'égard des régimes de retraite. Cette dépense comprend deux éléments :

- le coût net des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année, net des cotisations versées, soit 1 900 millions de dollars en 2012-2013;
- l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement découlant des mises à jour antérieures des évaluations actuarielles, pour un coût de 619 millions de dollars en 2012-2013.

En 2012-2013, la dépense du gouvernement au titre des régimes de retraite s'est donc établie à 2 519 millions de dollars.

TABLEAU E.18

Dépense au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	2012-2013
Coût net des prestations constituées	1 900
Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles ⁽¹⁾	619
DÉPENSE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	2 519

(1) Incluant l'impact des changements à la Loi sur le Régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 6) qui ont modifié la période de qualification au régime d'un nouveau participant après le 31 décembre 2012, qui est passée de 24 à 84 mois, ainsi que certaines dispositions relatives aux critères d'admissibilité à la retraite, au retour au travail et à l'âge limite de cotisation au régime.

3.1.2 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé en 1993. Le FARR est un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Au 31 mars 2013, la valeur comptable du FARR s'établissait à 48 344 millions de dollars.

TABLEAU E.19

Évolution du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) (en millions de dollars)

	Valeur comptable au début	Dépôts	Revenus de placement imputés	Valeur comptable à la fin
1993-1994	—	850	4	854
1994-1995	854	—	-5	849
1995-1996	849	—	74	923
1996-1997	923	—	91	1 014
1997-1998	1 095 ⁽¹⁾	—	84	1 179
1998-1999	1 179	944	86	2 209
1999-2000	2 209	2 612	219	5 040
2000-2001	5 040	1 607	412	7 059
2001-2002	7 059	2 535	605	10 199
2002-2003	10 199	900	741	11 840
2003-2004	11 840	1 502	862	14 204
2004-2005	14 204	3 202	927	18 333
2005-2006	18 333	3 000	1 230	22 563
2006-2007	22 437 ⁽¹⁾	3 000	1 440	26 877
2007-2008	26 877	3 000	1 887	31 764
2008-2009	31 749 ⁽²⁾	2 100	2 176	36 025
2009-2010	36 025	—	2 175	38 200
2010-2011	38 200	2 000	2 065	42 265
2011-2012	42 265	1 000	2 087	45 352
2012-2013	45 352	1 000	1 992	48 344

(1) Ces montants tiennent compte des redressements découlant des réformes de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998 et de 2006-2007.

(2) Ce montant tient compte d'un ajustement découlant de la prise en compte de la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants au RRPE.

Les informations sur le FARR présentées dans le tableau qui précède sont établies sur la base des conventions comptables du gouvernement, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour le secteur public au Canada.

La valeur comptable du FARR au 31 mars 2013 était plus élevée que sa valeur marchande. Les conventions comptables font en sorte que l'écart entre ces deux éléments sera entièrement amorti au cours des prochaines années. De plus, les impacts financiers découlant de l'amortissement graduel de cet écart sont pleinement intégrés dans le cadre financier du gouvernement, et ce, sur tout l'horizon de planification. La section 3.4 décrit plus en détail ces éléments.

Les conventions comptables du gouvernement s'appliquent autant lorsque les rendements réalisés au FARR sont meilleurs qu'anticipé que lorsqu'ils sont moins bons. Comme le montre le tableau suivant, au cours des 19 dernières années, la valeur comptable du FARR a été inférieure à sa valeur marchande en huit occasions.

TABLEAU E.20

Valeur comptable et valeur marchande du Fonds d'amortissement des régimes de retraite au 31 mars

(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
1994-1995	849	831	18
1995-1996	923	954	-31
1996-1997	1 014	1 095	-81
1997-1998	1 179	1 321	-142
1998-1999	2 209	2 356	-147
1999-2000	5 040	5 703	-663
2000-2001	7 059	7 052	7
2001-2002	10 199	9 522	677
2002-2003	11 840	9 240	2 600
2003-2004	14 204	12 886	1 318
2004-2005	18 333	17 362	971
2005-2006	22 563	23 042	-479
2006-2007	26 877	28 859	-1 982
2007-2008	31 764	32 024	-260
2008-2009	36 025	25 535	10 490
2009-2010	38 200	29 559	8 641
2010-2011	42 265	35 427	6 838
2011-2012	45 352	38 222	7 130
2012-2013	48 344	42 562	5 782

❑ Les dépôts au FARR n'ont pas d'impact sur la dette brute

Pour effectuer des dépôts au FARR, le gouvernement émet des obligations sur les marchés financiers. Malgré cela, les dépôts au FARR n'affectent pas la dette brute du gouvernement.

En effet, bien que le montant des emprunts réalisés pour effectuer les dépôts augmente la dette directe, les dépôts au FARR ont pour conséquence de diminuer simultanément, et du même montant, le passif net au titre des régimes de retraite. L'impact net sur la dette brute est donc nul.

TABLEAU E.21

Illustration de l'impact sur la dette brute du gouvernement d'emprunter 1 milliard de dollars sur les marchés financiers pour le déposer dans le FARR⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Avant dépôt	Après dépôt	Variation
(A) Dette directe consolidée	168 616	169 616	1 000
Passif au titre des régimes de retraite	76 703	76 703	—
Moins : Valeur comptable du FARR	-48 344	-49 344	-1 000
(B) Passif net au titre des régimes de retraite	28 359	27 359	-1 000
(C) Passif net au titre des avantages sociaux futurs	19	19	—
(D) Moins : Fonds des générations	-5 238	-5 238	—
(E) DETTE BRUTE (E = A + B + C + D)	191 756	191 756	—

(1) Illustration basée sur les résultats au 31 mars 2013.

❑ Une diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent une réduction du service de la dette du gouvernement. Les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec émises pour financer les dépôts au FARR. Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que les dépenses d'intérêts additionnelles découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

Depuis la création du FARR, le rendement obtenu par la Caisse a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement 14 années sur 19.

TABLEAU E.22

Comparaison du rendement annuel du FARR et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec (en pourcentage)

	Taux de rendement du FARR ⁽¹⁾	Coût des nouveaux emprunts ⁽²⁾	Écart (en points de pourcentage)
1994-1995	-3,3 ⁽³⁾	5,9	-9,2
1995-1996	17,0	5,3	11,7
1996-1997	16,1	6,3	9,8
1997-1998	13,4	5,7	7,7
1998-1999	10,4	5,8	4,6
1999-2000	15,3	7,2	8,1
2000-2001	7,2	6,2	1,0
2001-2002	-4,7	5,5	-10,2
2002-2003	-8,5	4,7	-13,2
2003-2004	14,9	4,6	10,3
2004-2005	11,4	4,4	7,0
2005-2006	13,5	4,4	9,1
2006-2007	13,5	4,4	9,1
2007-2008	5,2	4,8	0,4
2008-2009	-25,6	4,2	-29,8
2009-2010	10,7	4,6	6,1
2010-2011	13,4	4,4	9,0
2011-2012	3,5	4,0	-0,5
2012-2013	9,4	3,6	5,8

(1) Sur la base de l'année civile.

(2) Sur la base de l'année financière.

(3) De février à décembre 1994.

❑ Une politique de dépôts flexible

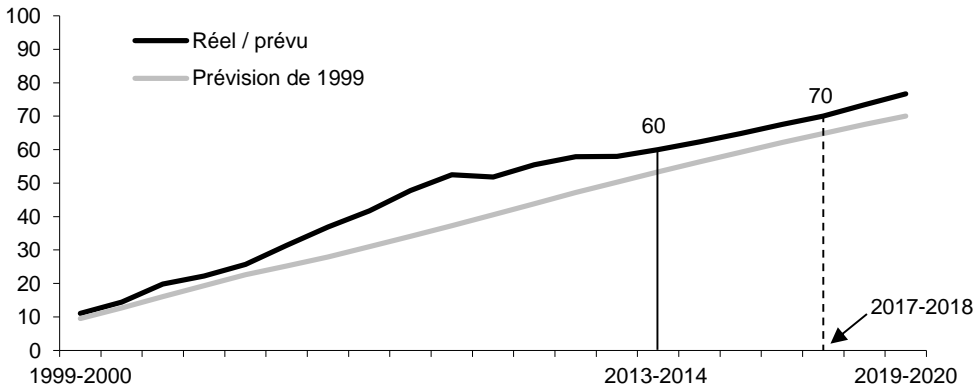
En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations. Par exemple, le gouvernement n'a effectué aucun dépôt en 2009-2010, mais des dépôts de 2 milliards de dollars ont été effectués en 2010-2011 et de 1 milliard de dollars chaque année par la suite.

Au 31 mars 2014, la valeur comptable du FARR devrait représenter 60 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Dans l'hypothèse de dépôts au FARR de 1 milliard de dollars par année, l'objectif de 70 % devrait être atteint deux ans plus tôt que prévu, soit en 2017-2018.

GRAPHIQUE E.12

FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic (en pourcentage)



3.2 Le Fonds des générations

Le tableau suivant présente les valeurs comptable et marchande du Fonds des générations depuis sa création.

TABLEAU E.23

Valeur comptable et valeur marchande du Fonds des générations au 31 mars

(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
2006-2007 ⁽¹⁾	584	576	8
2007-2008	1 233	1 147	86
2008-2009	1 952	1 598	354
2009-2010	2 677	2 556	121
2010-2011	3 437	3 524	-87
2011-2012	4 277	4 375	-98
2012-2013	5 238	5 550	-312

(1) Le premier versement au Fonds des générations a été effectué le 31 janvier 2007.

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé ou équivalent au coût des nouveaux emprunts du gouvernement cinq années sur six.

TABLEAU E.24

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec

(en pourcentage)

	Taux de rendement du Fonds des générations ⁽¹⁾	Coût des nouveaux emprunts ⁽²⁾	Écart (en points de pourcentage)
2007-2008	5,6 ⁽³⁾	4,8	0,8
2008-2009	-22,4	4,2	-26,6
2009-2010	11,3	4,6	6,7
2010-2011	12,3	4,4	7,9
2011-2012	4,0	4,0	—
2012-2013	8,4	3,6	4,8

(1) Sur la base de l'année civile.

(2) Sur la base de l'année financière.

(3) Taux de rendement de février à décembre 2007 puisque le premier versement au Fonds des générations a été effectué le 31 janvier 2007.

3.3 Les rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances et de l'Économie

Comme les données sur les rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec obtenus en 2013 n'étaient pas disponibles au moment de la préparation du budget, cette section présente les rendements pour 2012.

En 2012, le taux de rendement sur les fonds déposés par le ministère des Finances et de l'Économie à la Caisse de dépôt et placement du Québec a été de 9,39 % pour le FARR, de 8,35 % pour le Fonds des générations et de 8,44 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés. La politique de placement de ces fonds est présentée à l'encadré de la page E.50.

TABLEAU E.25

Valeur marchande et rendement en 2012 des fonds déposés par le ministère des Finances et de l'Économie à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	Taux de rendement	Valeur marchande au 31 décembre 2012
	(en %)	(en M\$)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	9,39	40 722
Fonds des générations	8,35	5 170
Fonds des congés de maladie accumulés	8,44	751

3.3.1 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le FARR a affiché un rendement de 9,39 % en 2012. Sa valeur marchande s'établissait à 40 722 millions de dollars au 31 décembre 2012.

L'actif du FARR est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances et de l'Économie en collaboration avec la Caisse. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions sur dix ans de rendements, d'écart-types et de corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

La politique de placement du FARR est composée à 35,75 % de titres à revenu fixe (obligations, dettes immobilières, etc.), à 16,0 % de placements sensibles à l'inflation (immeubles, infrastructures, etc.) et à 48,25 % d'actions. Ces pondérations sont similaires à celles qui sont retenues en moyenne par l'ensemble des déposants de la Caisse.

TABLEAU E.26

Politique de placement du FARR au 1^{er} janvier 2014
(en pourcentage)

	Portefeuille de référence du FARR	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Titres à revenu fixe	35,75	35,3
Placements sensibles à l'inflation	16,00	16,7
Actions	48,25	46,0
Autres placements	—	2,0
TOTAL	100,00	100,0

(1) Données au 31 décembre 2012. *Rapport annuel 2012* de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le rapport annuel pour l'année 2013 n'est pas encore disponible.

En vertu de sa politique de placement, le FARR devrait générer un rendement annuel de 6,45 %. Il importe de rappeler que la politique de placement du FARR est basée sur un horizon de long terme et constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du FARR par sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du FARR aurait généré un rendement de 9,21 % en 2012.

3.3.2 Le Fonds des générations

Le Fonds des générations a affiché un rendement de 8,35 % en 2012. Sa valeur marchande s'établissait à 5 170 millions de dollars au 31 décembre 2012.

L'actif du Fonds des générations est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances et de l'Économie en collaboration avec la Caisse. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions sur dix ans de rendements, d'écart-types et de corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

La politique de placement du Fonds des générations est composée à 41,0 % de titres à revenu fixe (obligations, dettes immobilières, etc.), à 14,0 % de placements sensibles à l'inflation (immeubles, infrastructures, etc.) et à 45,0 % d'actions.

TABLEAU E.27

Politique de placement du Fonds des générations au 1^{er} janvier 2014 (en pourcentage)

	Portefeuille de référence du Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Titres à revenu fixe	41,0	35,3
Placements sensibles à l'inflation	14,0	16,7
Actions	45,0	46,0
Autres placements	—	2,0
TOTAL	100,0	100,0

(1) Données au 31 décembre 2012. *Rapport annuel 2012* de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le rapport annuel pour l'année 2013 n'est pas encore disponible.

La politique de placement du Fonds des générations vise un objectif de rendement annuel à long terme de 6,45 %. Il importe de rappeler que la politique de placement du Fonds des générations est basée sur un horizon de long terme et constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du Fonds des générations par sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du Fonds des générations aurait généré un rendement de 8,88 % en 2012.

3.3.3 Le Fonds des congés de maladie accumulés

Le Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA) a affiché un rendement de 8,44 % en 2012. Sa valeur marchande s'établissait à 751 millions de dollars au 31 décembre 2012.

L'actif du FCMA est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances et de l'Économie en collaboration avec la Caisse. Depuis le 1^{er} janvier 2009, la politique de placement du FCMA est identique à celle du FARR, puisque la création de ce fonds découle d'un engagement à long terme du gouvernement au titre des avantages sociaux futurs qui est de nature similaire à l'engagement afférent aux régimes de retraite. Le portefeuille de référence du FCMA aurait généré un rendement de 9,21 % en 2012.

Comparaison des politiques de placement

Politiques de placement au 1^{er} janvier 2014 (en pourcentage)

Portefeuilles spécialisés	FARR et FCMA	Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,1
Obligations	28,75	34,0	26,1
Obligations à long terme	0,0	0,0	2,3
Dettes immobilières	6,0	6,0	5,8
Total – Revenu fixe	35,75	41,0	35,3
Obligations à rendement réel	0,0	0,0	0,8
Infrastructures	5,0	4,5	4,5
Immeubles	11,0	9,5	11,4
Total – Placements sensibles à l'inflation	16,0	14,0	16,7
Actions canadiennes	11,75	10,0	12,4
Actions mondiales	2,0	2,0	7,2
Québec Mondial	—	—	0,1
Actions Qualité mondiale	8,5	8,0	—
Actions américaines	4,5	5,0	5,9
Actions étrangères (EAEO)	4,5	5,0	6,1
Actions des marchés en émergence	5,0	5,0	4,4
Placements privés	12,0	10,0	9,9
Total – Actions	48,25	45,0	46,0
Fonds de couverture	—	—	2,0
Total – Autres placements	0,0	0,0	2,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.

EAEO : Europe, Australasie, Extrême-Orient.

(1) Données au 31 décembre 2012. *Rapport annuel 2012* de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le rapport annuel pour l'année 2013 n'est pas encore disponible.

3.4 L'impact des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite sur le service de la dette

Le gouvernement inscrit une dépense d'intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite. Ceci découle du fait qu'historiquement, il a décidé de gérer à l'interne ses contributions aux régimes de retraite de ses employés plutôt que d'en confier la gestion à une caisse externe. Cela a fait en sorte de réduire les emprunts effectués sur les marchés financiers et la croissance de la dette directe. En contrepartie, les engagements à l'égard des régimes de retraite des employés du gouvernement apparaissent à son passif et il doit inscrire une dépense d'intérêts calculée sur la valeur des obligations actuarielles à l'égard de ces régimes. Toutefois, les revenus de placement du FARR doivent être soustraits de ce montant. La dépense d'intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite est incluse dans le service de la dette du gouvernement.

TABLEAU E.28

Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite (en millions de dollars)

	2012-2013
Intérêts sur les obligations actuarielles des régimes de retraite ⁽¹⁾	5 066
Moins : Revenus de placement du FARR	-1 992
INTÉRÊTS SUR LE PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	3 074

(1) Nets des revenus des fonds particuliers des régimes.

Les rendements réalisés par la Caisse sur le FARR sont pris en compte au bilan et dans les résultats du gouvernement en appliquant la convention comptable adoptée au moment de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Pour déterminer le passif au titre des avantages de retraite et la charge connexe du gouvernement, les actifs du régime sont évalués à des valeurs liées au marché. Selon cette méthode, les actifs du régime sont inscrits à la valeur de marché ou à une valeur de marché redressée établie sur une période n'excédant pas cinq ans. L'utilisation de valeurs redressées par rapport au marché permet d'avoir une bonne approximation de la valeur économique actuelle tout en réduisant au minimum les fluctuations à court terme. Le recours à des valeurs liées au marché est justifié du fait que les valeurs obtenues sont objectives et vérifiables. Une fois qu'il a arrêté la méthode d'évaluation, le gouvernement l'applique de façon uniforme⁵.

⁵ INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS, *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, chapitre SP 3250, paragraphe .035.

En vertu de la convention comptable, la « valeur de marché redressée » du FARR est ajustée chaque année en fonction des rendements réalisés sur le FARR. Lorsque, pour une année donnée, le rendement réalisé diffère du rendement de long terme prévu, l'écart entre les deux est étalé sur cinq ans. Cela signifie, toutes choses étant égales par ailleurs, que la valeur de marché redressée et la valeur au marché se rejoignent sur une période de cinq ans. Il est important de noter que cette méthode est appliquée tant lorsque les rendements sont meilleurs qu'anticipé que lorsqu'ils sont moins bons⁶.

De plus, les écarts entre le rendement réalisé et le rendement prévu qui sont étalés sur cinq ans sont pris en compte dans les revenus du FARR au moyen d'un amortissement sur une période de l'ordre de treize ans, soit la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants aux régimes de retraite⁷. Ce mécanisme d'amortissement et la période utilisée sont prescrits par les PCGR⁸.

Par exemple, les pertes de la Caisse en 2008-2009 ont entraîné une réduction des revenus du FARR dès 2009-2010, alors que le taux de rendement du FARR plus élevé que prévu en 2012-2013 se traduit par des revenus additionnels pour le FARR à compter de 2013-2014.

⁶ Avant la réforme comptable de 2007, la valeur du FARR était ajustée seulement une fois tous les trois ans, c'est-à-dire au moment des évaluations actuarielles. Depuis la réforme, elle est ajustée chaque année.

⁷ La méthode de comptabilisation du FARR distingue le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) des autres régimes, comme c'est le cas pour la comptabilisation du passif au titre des régimes de retraite. La DUMERCA du RRPE est de neuf ans, alors que celle des autres régimes est de quatorze ans.

⁸ « [...] les gains et pertes actuariels doivent être portés progressivement au passif ou à l'actif et dans la charge correspondante d'une manière logique et systématique sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concerné. » INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS, *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, chapitre SP 3250, paragraphe .062. Pour un actif de retraite, l'ICCA définit les gains (pertes) actuariels comme étant les variations de la valeur des actifs du régime qui sont causées notamment par les écarts entre les résultats réels et ceux prévus.

TABLEAU E.29

Impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur le service de la dette⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Avant 2008-2009	-48	-78	-57	11	10	16
De 2008-2009	307	629	972	1 337	1 726	1 726
De 2009-2010		-65	-134	-207	-285	-369
De 2010-2011			-53	-110	-171	-236
De 2011-2012				15	30	47
De 2012-2013					-24	-49
IMPACT SUR LE SERVICE DE LA DETTE	259	486	728	1 046	1 286	1 135

Note : Un signe positif signifie une augmentation du service de la dette et un signe négatif, une diminution.

(1) Les montants représentent l'impact sur les revenus du FARR, et donc sur le service de la dette, des rendements de la Caisse inférieurs ou supérieurs au rendement prévu pour cette période et qui font l'objet d'un amortissement.

4. LES COTES DE CRÉDIT

4.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec

La cote de crédit d'un emprunteur mesure sa capacité de payer les intérêts sur sa dette et d'en rembourser le principal à l'échéance. Pour établir la cote de crédit d'un emprunteur comme le gouvernement du Québec, les agences de notation analysent un ensemble de facteurs économiques, fiscaux et financiers. Parmi les principaux facteurs se retrouvent la taille, la structure et la vitalité de l'économie, la situation du marché du travail, la compétitivité fiscale, l'état des finances publiques et l'endettement.

Les agences de notation utilisent des échelles de cotes pour exprimer la qualité du crédit d'un emprunteur, soit une échelle pour la dette à long terme et une pour la dette à court terme.

Le tableau suivant montre les échelles de cotes des agences pour la dette à long terme. Les cotes de crédit du Québec y sont indiquées en caractères gras.

TABLEAU E.30

Échelles de cotes de crédit de la dette à long terme

Définition	Moody's	Standard & Poor's	DBRS	Fitch	Japan Credit Rating Agency
Capacité extrêmement élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal.	Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA
Capacité très élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal.	Aa1	AA+	AA (high)	AA+	AA+
	Aa2	AA	AA	AA	AA
	Aa3	AA-	AA (low)	AA-	AA-
Capacité élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que les niveaux AAA et AA.	A1	A+	A (high)	A+	A+
	A2	A	A	A	A
	A3	A-	A (low)	A-	A-
Capacité adéquate de payer les intérêts et de rembourser le principal. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	Baa1	BBB+	BBB (high)	BBB+	BBB+
	Baa2	BBB	BBB	BBB	BBB
	Baa3	BBB-	BBB (low)	BBB-	BBB-
Capacité incertaine de payer les intérêts et de rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	Ba1	BB+	BB (high)	BB+	BB+
	Ba2	BB	BB	BB	BB
	Ba3	BB-	BB (low)	BB-	BB-
Capacité très incertaine de payer les intérêts et de rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	B1	B+	B (high)	B+	B+
	B2	B	B	B	B
	B3	B-	B (low)	B-	B-

Les agences ajoutent à la cote de crédit une « perspective » qui indique la tendance que pourrait prendre la cote de crédit dans l'avenir. La perspective peut être positive, stable ou négative. Dans le cas du Québec, toutes les agences attribuent une perspective « stable » à sa cote de crédit, à l'exception de Fitch qui lui attribue une perspective « négative ».

TABLEAU E.31

Cotes de crédit du gouvernement du Québec

Agence	Cote	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	A+	Stable
DBRS	A (high)	Stable
Fitch	AA-	Négative
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable

Le tableau suivant montre les échelles de cotes des agences pour la dette à court terme. Les cotes de crédit du Québec y sont indiquées en caractères gras.

TABLEAU E.32

Échelles de cotes de crédit de la dette à court terme⁽¹⁾

Définition	Moody's	Standard & Poor's	DBRS	Fitch
Capacité très élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme.	P-1	A-1+ A-1	R-1 (high) R-1 (middle) R-1 (low)	F1+ F1
Capacité très adéquate de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que le niveau supérieur.	P-2	A-2	R-2 (high)	F2
Capacité adéquate de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	P-3	A-3	R-2 (middle) R-2 (low) R-3	F3
Capacité incertaine de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme un titre spéculatif.	Not Prime ⁽²⁾	B-1 B-2 B-3 C	R-4 R-5	B C
Incapacité de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme étant en défaut de paiement.	Not Prime ⁽²⁾	D	D	D

(1) JCR n'attribue pas de cote de crédit à court terme au Québec.

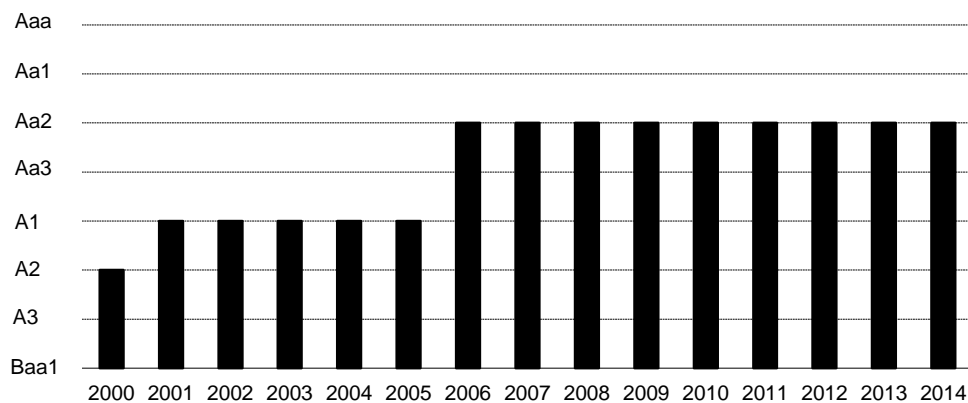
(2) Moody's utilise la catégorie « Not Prime » pour l'ensemble des titres non présents dans les catégories supérieures.

❑ L'évolution des cotes de crédit du Québec

Les graphiques suivants présentent l'évolution des cotes de crédit du gouvernement du Québec. Les cotes de crédit de 2014 sont celles en vigueur au 12 février 2014.

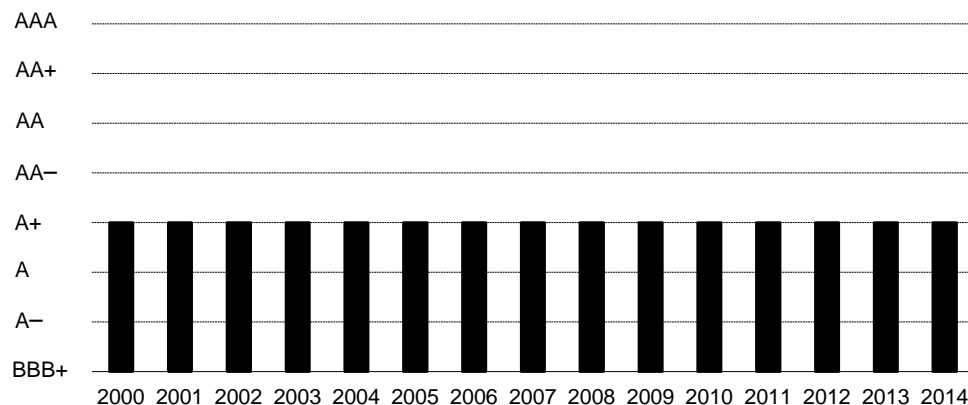
GRAPHIQUE E.13

Cote de crédit du Québec attribuée par Moody's



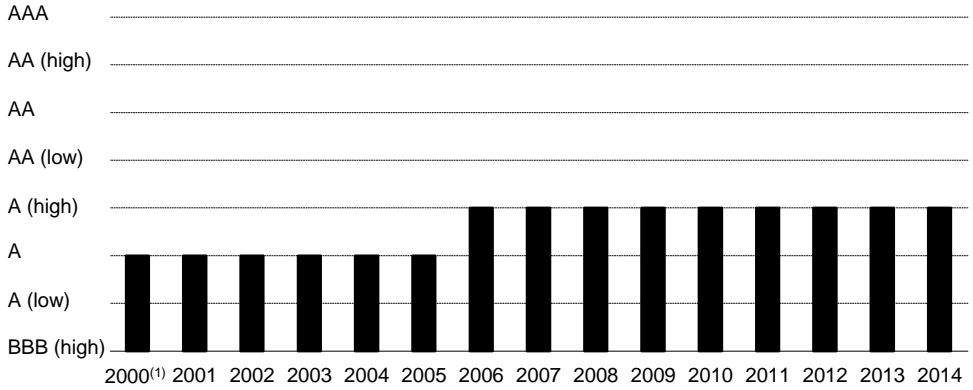
GRAPHIQUE E.14

Cote de crédit du Québec attribuée par Standard & Poor's



GRAPHIQUE E.15

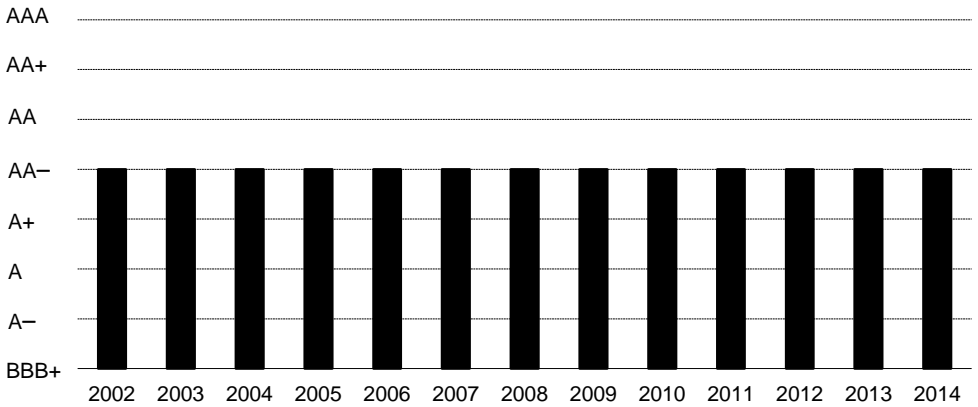
Cote de crédit du Québec attribuée par DBRS



(1) La cote de crédit a été augmentée de A (low) à A le 14 juin 2000.

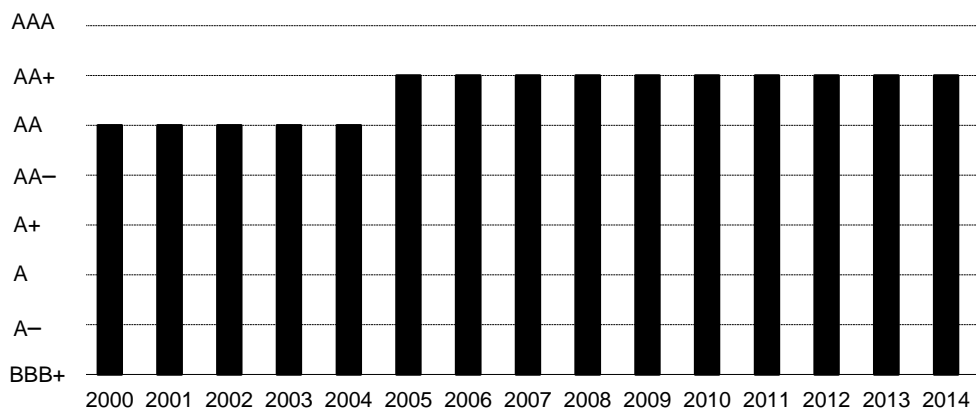
GRAPHIQUE E.16

Cote de crédit du Québec attribuée par Fitch



Note : L'agence de notation Fitch attribue une cote de crédit au Québec depuis 2002.

GRAPHIQUE E.17

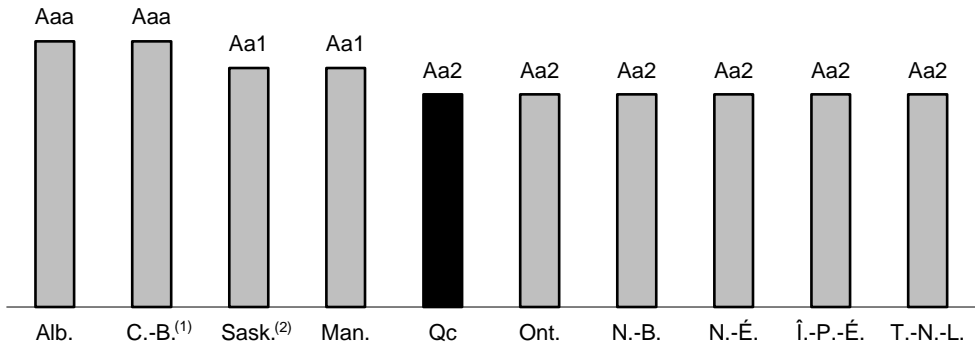
Cote de crédit du Québec attribuée par JCR

4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes au 12 février 2014. Il est à noter qu'aucun graphique n'est présenté pour JCR puisque le Québec est la seule province à recevoir une cote de crédit de cette agence.

GRAPHIQUE E.18

Cote de crédit des provinces canadiennes – Moody's

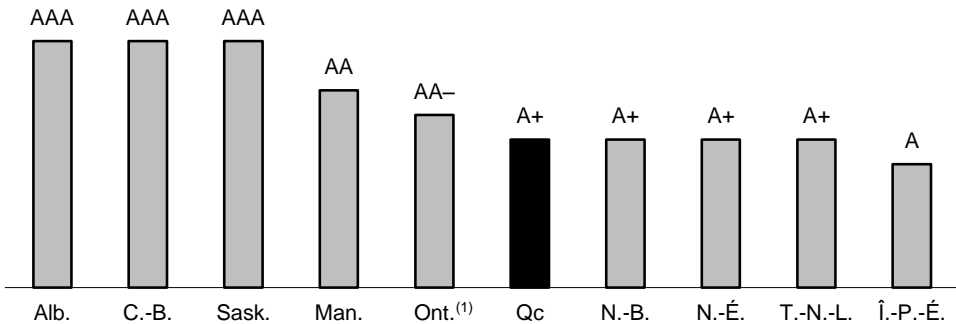


(1) Perspective négative.

(2) Perspective positive.

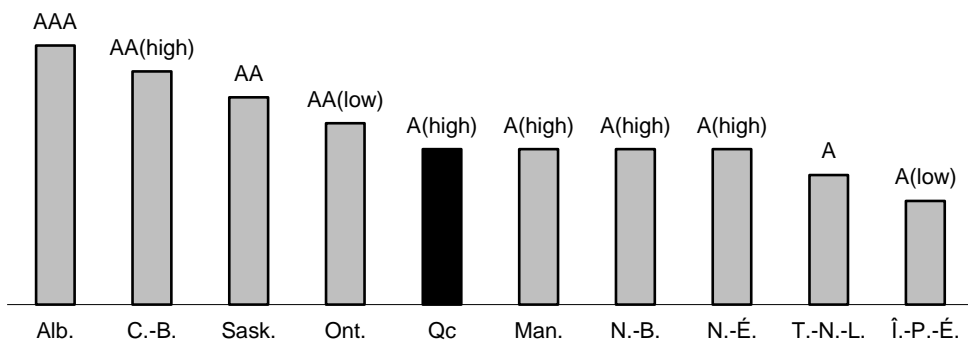
GRAPHIQUE E.19

Cote de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



(1) Perspective négative.

GRAPHIQUE E.20

Cote de crédit des provinces canadiennes – DBRS

GRAPHIQUE E.21

Cote de crédit des provinces canadiennes – Fitch

Note : La Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec sont les seules provinces à recevoir une cote de crédit de cette agence.

(1) Perspective négative.

Section F

LE POINT SUR LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

Introduction	F.3
1. Un déséquilibre fiscal qui se confirme	F.5
1.1 Des surplus budgétaires fédéraux importants dès 2015.....	F.5
1.2 Des perspectives favorables confirmées par le Bureau du directeur parlementaire du budget	F.6
2. Évolution des transferts fédéraux : départager le mythe et la réalité	F.9
2.1 Un niveau de transferts fédéraux semblable à celui de 1989-1990	F.9
2.2 Une proportion des transferts fédéraux du Québec plus faible que dans plusieurs provinces	F.12
3. La péréquation : un programme qui s'écarte de son objectif	F.15
3.1 L'objectif : assurer des services comparables à fiscalité comparable.....	F.15
3.2 Des services publics plus généreux... financés par les Québécois	F.17
3.3 Des plafonds qui détournent le programme de son objectif.....	F.19
4. Un désengagement du gouvernement fédéral en matière de santé et de programmes sociaux	F.27
4.1 Une forte diminution du financement fédéral	F.27
4.2 Des décisions unilatérales injustifiées en matière de santé.....	F.29
4.3 Pour une répartition plus équitable du Transfert canadien en matière de santé (TCS).....	F.33
4.4 Une demande maintes fois répétée concernant le manque à gagner en matière de programmes sociaux.....	F.35
5. Le Québec : en attente d'un plan en infrastructures qui respecte ses compétences	F.37
5.1 Le gouvernement fédéral piétine.....	F.37
5.2 Les attentes du Québec : un transfert « en bloc » qui respecte ses priorités et ses compétences	F.38

5.3	Pour un partage des fonds en toute équité	F.39
6.	L'Entente Canada-Québec sur le marché du travail : le Québec demande qu'on respecte ses compétences	F.41
6.1	Une entente qui répond aux besoins des Québécois	F.41
6.2	Les impacts associés à la mise en place de la Subvention canadienne pour l'emploi (SCE).....	F.41
7.	D'autres dossiers prioritaires à régler de façon équitable.....	F.43
7.1	Le traitement des dividendes d'Hydro-Québec dans le programme de péréquation	F.43
7.2	L'usage systématique des paiements de protection : un principe qui profite à tous	F.43
7.3	Une résolution à court terme du différend relatif au programme de stabilisation des revenus	F.44
	Conclusion.....	F.45

INTRODUCTION

Dans son budget de février 2014, le gouvernement fédéral confirme qu'il sera en mesure de dégager des surplus récurrents et importants, et ce, dès 2015-2016. Au même moment, la plupart des provinces, dont le Québec, seront aux prises avec des choix budgétaires difficiles. Le retour du déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces se confirme.

Ces perspectives budgétaires favorables du gouvernement fédéral sont le fruit, notamment, de décisions unilatérales prises depuis 2008 relativement au programme de péréquation, au Transfert canadien en matière de santé (TCS) et au Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

- En novembre 2008, le gouvernement fédéral, sans consultation des provinces, a imposé deux plafonds au programme de péréquation, ce qui fait en sorte que les provinces bénéficiaires ne sont plus en mesure d'offrir des services à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable. Cette décision a fait perdre plus de 8 milliards de dollars au Québec depuis 2009-2010.
- En décembre 2011, le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement de réduire la croissance du TCS, qui est actuellement de 6 %, à celle du PIB nominal canadien à compter de 2017-2018 et de ne plus tenir compte de la valeur des points d'impôt dans la répartition de son enveloppe dès 2014-2015. Ces décisions priveront le Québec de 9,7 milliards de dollars de 2014-2015 à 2024-2025.

En outre, d'autres différends ont surgi au cours des dernières années entre le Québec et le gouvernement fédéral.

- À l'égard de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail 2008-2014, le Québec demande sa reconduction complète selon les modalités actuelles, étant donné que la formation de la main-d'œuvre relève de ces compétences et que les mesures mises en place par le Québec sont efficaces.
- Alors que le nouveau plan Chantiers Canada a été dévoilé il y a près d'un an, le gouvernement fédéral vient d'annoncer aux provinces, en février 2014, qu'il entendait procéder de la même manière pour verser les sommes du nouveau plan Chantiers Canada 2014-2024 que pour le plan Chantiers Canada 2007-2014. L'approche de négociation à la pièce que le gouvernement fédéral veut mettre en place est inefficace, alors que les besoins en infrastructures des provinces et de leurs municipalités sont criants.
- Certains autres dossiers financiers ne sont toujours pas réglés par le gouvernement fédéral et nécessitent un traitement rapide et équitable pour le Québec.

Si le gouvernement fédéral n'apporte pas les correctifs demandés par le Québec et maintient son désengagement financier vis-à-vis des provinces, ces dernières ne seront plus en mesure de maintenir la qualité des services offerts à la population, alors que le gouvernement fédéral bénéficiera de surplus récurrents. Il s'agira alors d'une situation inéquitable.

La présente section a pour but de présenter en détail les principaux différends financiers entre le Québec et le gouvernement fédéral ainsi que les solutions proposées par le Québec pour les résoudre à court terme.

1. UN DÉSÉQUILIBRE FISCAL QUI SE CONFIRME

Le retour à une situation de déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces semble inévitable : le gouvernement fédéral enregistrera à court terme des surplus budgétaires importants, alors que les provinces continueront de subir de fortes pressions budgétaires, notamment au chapitre des dépenses en santé.

- Rappelons qu'une situation de déséquilibre fiscal se présente lorsque les provinces ne disposent plus des revenus suffisants pour fournir les services requis par leur population, alors que le gouvernement fédéral prélève davantage de revenus qu'il n'en a besoin pour assumer ses propres responsabilités.

Ce retour du déséquilibre fiscal viendra placer les provinces dans une situation financière précaire. Pour éviter cette situation, il est essentiel que le gouvernement fédéral redonne aux provinces la marge de manœuvre financière qui leur a été retirée à coups de décisions unilatérales prises depuis 2008 relativement aux principaux transferts fédéraux (péréquation, TCS et TCPS) et à certains autres programmes.

1.1 Des surplus budgétaires fédéraux importants dès 2015

Le gouvernement fédéral a confirmé, dans son budget de février 2014, un surplus budgétaire de 9,4 milliards de dollars dès 2015-2016, y incluant une réserve de 3 milliards de dollars, alors que la plupart des provinces devront redoubler d'efforts pour atteindre l'équilibre budgétaire sans dégager de marge de manœuvre.

- Le Québec prévoit un retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, en effectuant une gestion très serrée de ses dépenses.
- Le Nouveau-Brunswick et le Manitoba prévoient équilibrer leur budget en 2016-2017.
- L'Ontario retournera à l'équilibre budgétaire en 2017-2018.

Le gouvernement fédéral prévoit également des surplus récurrents, et ce, à très long terme selon les projections fédérales¹ provenant de la mise à jour des projections économiques et budgétaires de novembre 2013.

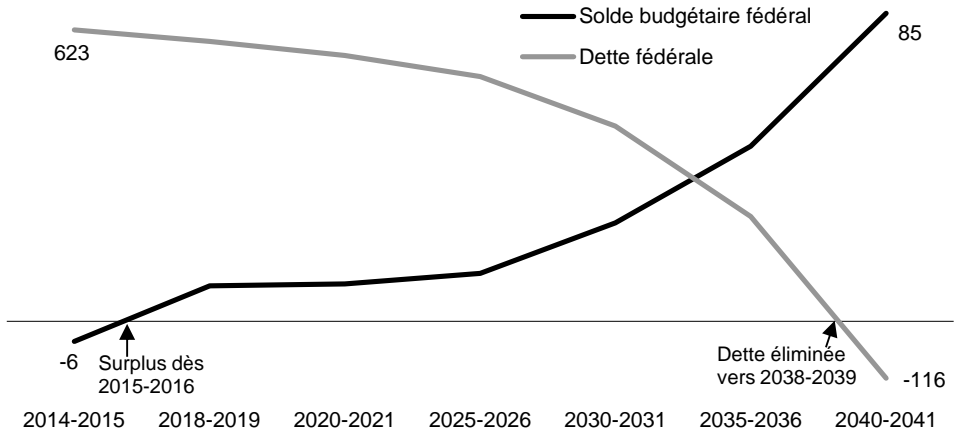
- Les projections fédérales indiquent des surplus qui atteindront 13 milliards de dollars en 2025-2026.

¹ La mise à jour des projections économiques et budgétaires à long terme du gouvernement fédéral n'a pas été actualisée au budget fédéral de février 2014, ce qui fait qu'elles n'intègrent pas l'amélioration de la situation budgétaire dévoilée au budget fédéral de février 2014, qui couvre une période se terminant en 2018-2019.

- De plus, la situation budgétaire du gouvernement fédéral sera favorable à un point tel que la moitié de la dette fédérale sera remboursée d'ici 10 ans.

GRAPHIQUE F.1

Projections budgétaires à long terme du gouvernement fédéral
(en milliards de dollars)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1.2 Des perspectives favorables confirmées par le Bureau du directeur parlementaire du budget

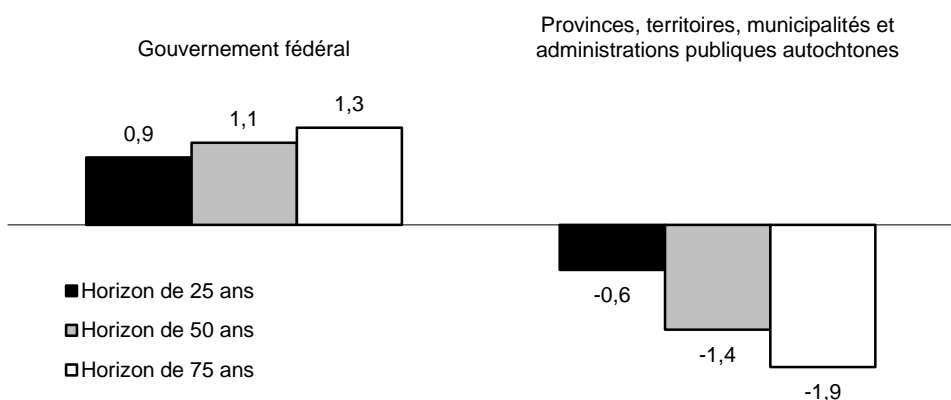
Le *Rapport sur la viabilité financière de 2013* du Bureau du directeur parlementaire du budget, publié en septembre 2013, confirme que les perspectives budgétaires à long terme du gouvernement fédéral seront nettement plus favorables que celles des provinces.

- La situation financière du gouvernement fédéral, considérée comme non viable en 2011, sera dorénavant favorable à long terme, principalement grâce à la décision fédérale de restreindre la croissance du TCS à compter de 2017-2018. A contrario, cette croissance réduite du TCS signifiera pour les provinces un risque accru de voir leur situation financière se détériorer à long terme.

- La mise à jour de l'écart financier indique que le gouvernement fédéral pourrait réduire ses revenus, augmenter ses dépenses de programmes ou les deux à la fois d'un montant correspondant à 0,9 % du PIB sur un horizon de 25 ans tout en maintenant sa viabilité financière². Cet écart continuera d'augmenter au fil du temps.
- En revanche, le rapport indique que les provinces, les territoires, les municipalités et les administrations publiques autochtones devront redoubler d'efforts afin d'assurer leur viabilité financière en augmentant les impôts, en réduisant l'ensemble des dépenses de programmes ou les deux à la fois, puisque l'écart financier s'élèvera à -0,6 % du PIB sur un horizon de 25 ans. Cet écart continuera d'augmenter au fil du temps.

GRAPHIQUE F.2

Estimation de l'écart financier (en pourcentage du PIB)



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

² « Le DPB [directeur parlementaire du budget] qualifie de viable la structure financière d'un gouvernement si les flux financiers évoluent de telle sorte que le rapport de sa dette nette au PIB retrouve son niveau présent à un horizon de 75 ans. » BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET, « Rapport sur la viabilité financière de 2013 », 26 septembre 2013, p. 2, dans Publications, sur le site *Bureau du directeur parlementaire du budget*, www.pbo-dpb.gc.ca/fr/.

2. ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX : DÉPARTAGER LE MYTHE ET LA RÉALITÉ

Le gouvernement fédéral affirme que les principaux transferts fédéraux versés aux provinces n'ont jamais été aussi élevés depuis quelques années, notamment ceux découlant du programme de péréquation. Qu'en est-il réellement?

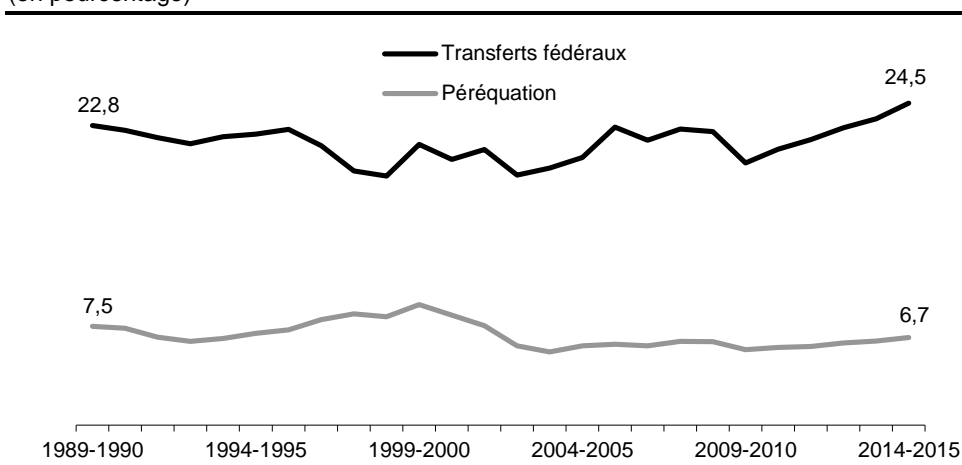
2.1 Un niveau de transferts fédéraux semblable à celui de 1989-1990

Il est vrai que les transferts fédéraux, en termes absolus, n'ont jamais été aussi élevés. Toutefois, pour mesurer adéquatement l'apport des transferts fédéraux au financement des services publics, il y a lieu de comparer leur poids en proportion des dépenses du gouvernement fédéral.

- Cette analyse indique qu'entre 1989-1990 et 2014-2015, la part des transferts fédéraux dans les dépenses de programmes fédéraux est restée relativement stable, passant de 22,8 % à 24,5 %, soit une hausse de 1,7 point de pourcentage sur 25 ans.
- En outre, la part de l'enveloppe de péréquation dans les dépenses de programmes fédéraux a diminué pendant la même période, passant de 7,5 % en 1989-1990 à 6,7 % en 2014-2015, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage au cours des 25 dernières années.

GRAPHIQUE F.3

Transferts fédéraux et péréquation en proportion des dépenses de programmes du gouvernement fédéral (en pourcentage)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

L'affirmation du gouvernement fédéral est donc fautive, car ni les principaux transferts fédéraux ni l'enveloppe de péréquation n'ont substantiellement augmenté depuis 25 ans en proportion des dépenses de programmes du gouvernement fédéral : ils sont restés relativement stables.

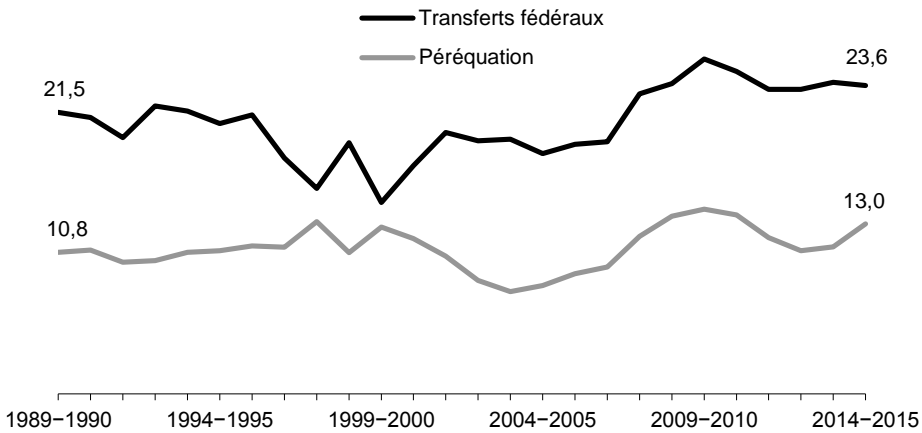
❑ Une part des revenus du Québec qui a peu évolué

De 1989-1990 à 2014-2015, la part des transferts fédéraux et des paiements de péréquation du Québec en proportion de ses revenus budgétaires est demeurée relativement stable, passant de 21,5 % à 23,6 %, soit une hausse de 2,1 points de pourcentage en 25 ans.

Bien que le paiement de péréquation du Québec de 9,3 milliards de dollars en 2014-2015 soit le plus élevé parmi les provinces bénéficiaires, il ne représente que 13,0 % des revenus du Québec, soit une part similaire à celle de 1989-1990 et à la moyenne de 11,1 % des 25 dernières années.

GRAPHIQUE F.4

Principaux transferts fédéraux et péréquation du Québec en proportion des revenus budgétaires du Québec (en pourcentage)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Le solde budgétaire fédéral par province

Les comptes économiques provinciaux (CEP) de Statistique Canada présentent le solde budgétaire fédéral par province. Un déficit fédéral dans une province signifie que le gouvernement fédéral y a prélevé moins de revenus qu'il n'y a effectué de dépenses.

- Dans le calcul des CEP, toutes les dépenses fédérales sont prises en compte, qu'il s'agisse des transferts aux provinces, des transferts aux personnes ou des dépenses directes de l'administration fédérale (par exemple les fonctionnaires et les bases militaires).
- Toutefois, une certaine prudence est de mise à l'égard de l'utilisation des CEP pour évaluer la redistribution interprovinciale au Canada. À ce sujet, Statistique Canada faisait remarquer dans *L'Observateur économique canadien* de février 2007, aux pages 3.2 et 3.3 :

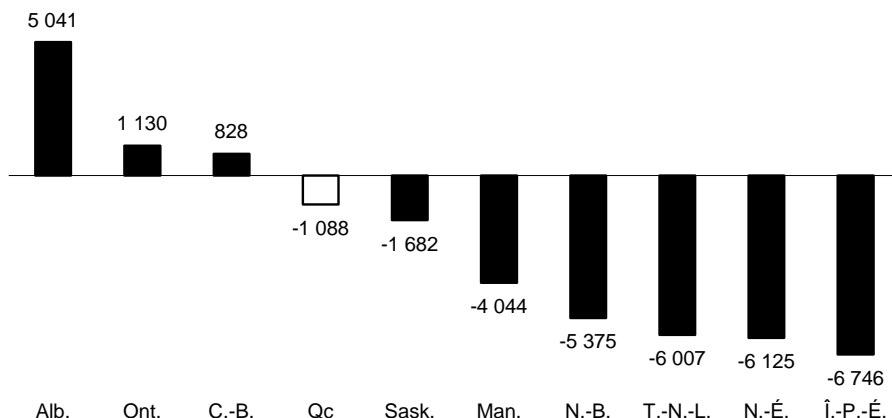
Par conséquent, il est erroné de procéder à une analyse coûts avantages de la Confédération à partir uniquement des estimations des revenus et dépenses de l'administration fédérale comprises dans les CEP. Les dispositions financières de notre confédération sont beaucoup plus subtiles [...]. Même si l'administration fédérale peut, par exemple, transférer de l'argent aux provinces de l'Atlantique en vertu du programme de péréquation, il se peut que cet argent soit utilisé pour acheter du matériel médical fabriqué en Ontario.

Les données disponibles au cours des cinq dernières années (2005 à 2009) indiquent que le gouvernement fédéral a inscrit son plus faible déficit au Québec (1 088 \$ par habitant en moyenne) parmi les sept provinces où le gouvernement fédéral a prélevé moins de revenus qu'il n'y a effectué de dépenses.

- Dans les six autres provinces qui sont dans la même situation, le déficit fédéral était de 1,5 à 6 fois plus élevé qu'au Québec, allant de 1 682 \$ par habitant en Saskatchewan à 6 746 \$ par habitant à l'Île-du-Prince-Édouard.

Solde budgétaire de l'administration fédérale par province, moyenne annuelle de 2005 à 2009

(en dollars par habitant)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

En outre, pour l'année 2009, le gouvernement fédéral était déficitaire dans toutes les provinces, à l'exception de l'Alberta (surplus de 4 325 \$ par habitant).

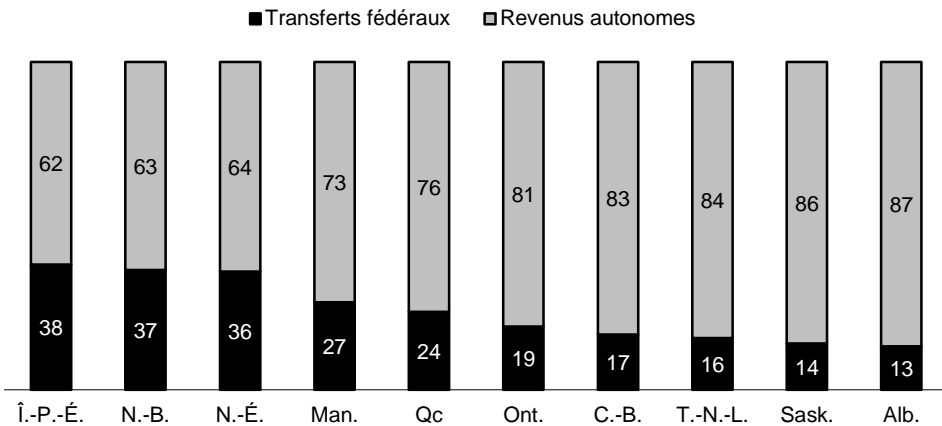
2.2 Une proportion des transferts fédéraux du Québec plus faible que dans plusieurs provinces

Certains croient que la proportion des revenus de transferts fédéraux du Québec en fonction de ses revenus budgétaires est la plus importante parmi les provinces bénéficiaires de péréquation. Or, comme le démontre le graphique suivant, cette croyance est erronée.

- Les revenus budgétaires du Québec en 2013-2014 découlent principalement de ses revenus autonomes dans une proportion de 76 %. Ces revenus autonomes proviennent de l'effort fiscal des contribuables québécois (par exemple, l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, les taxes à la consommation et les redevances).
- A contrario, la part des transferts fédéraux du Québec en proportion de ses revenus budgétaires est de 24 % (dont 11 % proviennent de ses revenus de péréquation).
- À l'exception de l'Ontario, les autres provinces bénéficiaires de péréquation affichent une part plus élevée des transferts fédéraux que le Québec dans leurs revenus budgétaires. Il s'agit de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba.

GRAPHIQUE F.5

Proportion des transferts fédéraux et des revenus autonomes dans les revenus budgétaires des provinces – 2013-2014 (en pourcentage)



Note : Est exclu l'abattement spécial du Québec.

Sources : Budgets des provinces, mises à jour économiques des provinces et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

La péréquation : le Québec se situe au 5^e rang des provinces bénéficiaires

Le Québec reçoit une part importante de l'enveloppe de péréquation puisqu'elle est la province la plus peuplée (8 millions d'habitants) parmi les provinces bénéficiaires, après l'Ontario.

– Rappelons que les paiements de péréquation sont établis sur une base par habitant.

Or, en comparant le montant de péréquation que reçoit le Québec en dollars par habitant (1 158 \$) et celui des autres provinces bénéficiaires, le Québec se situe au 5^e rang en 2014-2015. Il est donc faux d'affirmer que le Québec est le plus grand bénéficiaire de péréquation.

– En dollars par habitant, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard reçoivent davantage de paiements de péréquation que le Québec.

Péréquation et population des provinces bénéficiaires – 2014-2015

	A	B	A x B
	\$ par habitant	Population	En M\$
Île-du-Prince-Édouard	2 501	143 843	360
Nouveau-Brunswick	2 205	755 413	1 666
Nouvelle-Écosse	1 715	943 961	1 619
Manitoba	1 415	1 236 836	1 750
Québec	1 158	8 017 455	9 286
Ontario	150	13 289 450	1 988
TOTAL	684	24 386 958	16 669

Note : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Source : Ministère des Finances du Canada.

3. LA PÉRÉQUATION : UN PROGRAMME QUI S'ÉCARTE DE SON OBJECTIF

3.1 L'objectif : assurer des services comparables à fiscalité comparable

Le programme de péréquation est dorénavant le seul transfert fédéral dont le but est de redistribuer la richesse. Le programme « traditionnel » de péréquation doit faire en sorte que les paiements de péréquation reçus par les provinces bénéficiaires permettent d'amener leur capacité fiscale par habitant à la moyenne des dix provinces afin qu'elles puissent « assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables³ ».

- Ces paiements sont inconditionnels : les provinces sont libres de les utiliser selon leurs propres priorités.
- Il s'agit d'un programme fédéral financé à même les revenus prélevés par le gouvernement fédéral dans toutes les provinces, y compris dans celles qui reçoivent des paiements de péréquation. Il s'agit donc d'un transfert entre le gouvernement fédéral et les provinces bénéficiaires et non d'un système de transferts entre les provinces.
- Rappelons que depuis la mise en place du programme en 1957-1958, chaque province a reçu à un moment ou à un autre un paiement de péréquation.

³ Paragraphe 36 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982.

Comment le programme « traditionnel » de péréquation fonctionne-t-il?

Le fonctionnement « traditionnel » du programme de péréquation

Les provinces n'ont pas toutes la même capacité à générer des revenus. Pour éviter que les provinces bénéficiaires imposent un fardeau fiscal supérieur à la moyenne pour offrir des services de niveau et de qualité comparables, le programme de péréquation « traditionnel » vient combler l'écart entre leur capacité fiscale, qui est inférieure, en dollars par habitant, et celle de la moyenne des dix provinces.

Plus précisément, la capacité fiscale est définie comme étant les revenus qu'une province obtiendrait si elle appliquait à ses assiettes fiscales (impôt sur le revenu des particuliers [IRP], impôt sur le revenu des sociétés [IRS], taxes à la consommation, ressources naturelles et impôts fonciers) les taux de taxation moyens en vigueur dans les dix provinces. Autrement dit, il s'agit de sa capacité à prélever des revenus.

- La capacité fiscale découlant des cinq assiettes fiscales d'une province est mesurée à l'aide de plusieurs indicateurs : l'impôt fédéral de base à l'assiette de l'IRP, le revenu imposable des sociétés à celle de l'IRS, la valeur marchande des résidences à celle des impôts fonciers, etc.
- Le taux de taxation moyen d'une assiette fiscale correspond au ratio entre les revenus effectivement perçus des provinces et la capacité fiscale estimée de l'ensemble des provinces de cette assiette fiscale.

La capacité fiscale d'une province est donc différente de ses revenus effectivement perçus, lesquels résultent des taux de taxation qu'elle impose selon ses propres choix de société.

Un fonctionnement adéquat appliqué pendant seulement 20 mois

Le fonctionnement « traditionnel » du programme de péréquation n'a été en vigueur que de mars 2007 à novembre 2008. Par la suite, le programme a été modifié par le gouvernement fédéral, sans consultation des provinces, de façon à ce que la croissance des paiements de péréquation soit plafonnée au rythme de celle du PIB nominal canadien. Cette modification a fait en sorte que le programme ne comble plus entièrement l'écart entre la capacité fiscale d'une province et la moyenne des capacités fiscales des dix provinces.

- En novembre 2008, le gouvernement fédéral a décidé d'imposer deux plafonds au programme, plafonds qui causent des distorsions importantes au fonctionnement « traditionnel » du programme et qui génèrent des iniquités entre les provinces bénéficiaires. Les conséquences financières de l'imposition de ces plafonds sont exposées plus en détail à la section 3.3.

3.2 Des services publics plus généreux... financés par les Québécois

Le fonctionnement « traditionnel » du programme de péréquation, en vigueur de mars 2007 à novembre 2008, faisait en sorte que les paiements de péréquation reçus par les provinces bénéficiaires amenaient leur capacité fiscale à la moyenne des dix provinces afin qu'elles puissent « assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables ».

Toutefois, étant donné les plafonds imposés au programme de péréquation depuis 2009-2010 et le fait que la moitié des revenus tirés des ressources naturelles est exclue du programme, le Québec doit imposer un fardeau fiscal plus élevé de 287 \$ par habitant (8 200 \$ – 7 913 \$) que la moyenne des dix provinces canadiennes afin d'offrir un niveau de services « comparable » aux autres provinces en 2014-2015.

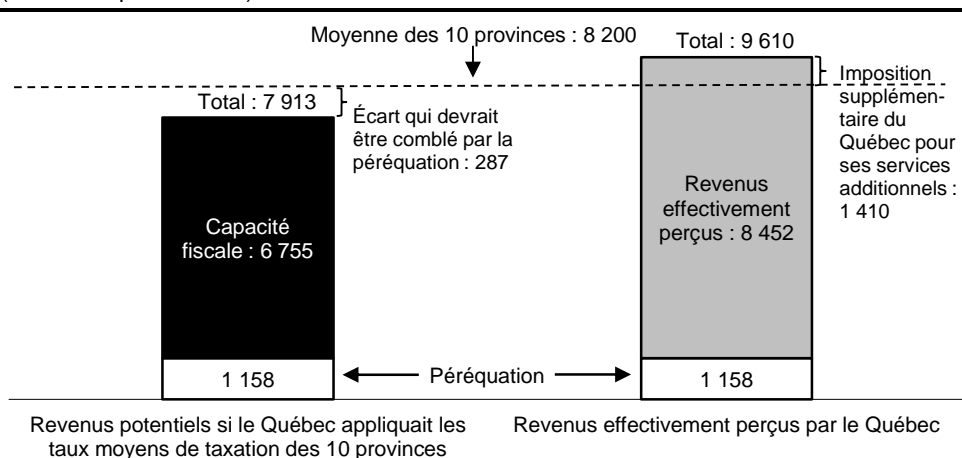
Une fois ce niveau de services « comparable » atteint, le Québec fait le choix d'offrir davantage de services publics que la moyenne canadienne en haussant son effort fiscal.

- Pour offrir ces services « additionnels » aux services « comparables » à la moyenne canadienne, le Québec impose un fardeau fiscal supplémentaire de 1 410 \$ par habitant (9 610 \$ - 8 200 \$), ce qui représente un montant de 11,3 milliards de dollars.
- Les revenus effectivement perçus par le Québec totalisent donc 8 452 \$ par habitant (6 755 \$ + 287 \$ + 1 410 \$).

GRAPHIQUE F.6

Capacité fiscale du Québec et revenus effectivement perçus par le Québec – 2014-2015

(en dollars par habitant)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Il est donc faux d'affirmer que le Québec finance ses services publics plus généreux que la moyenne canadienne à l'aide de ses paiements de péréquation : c'est par des impôts et des taxes plus élevés.

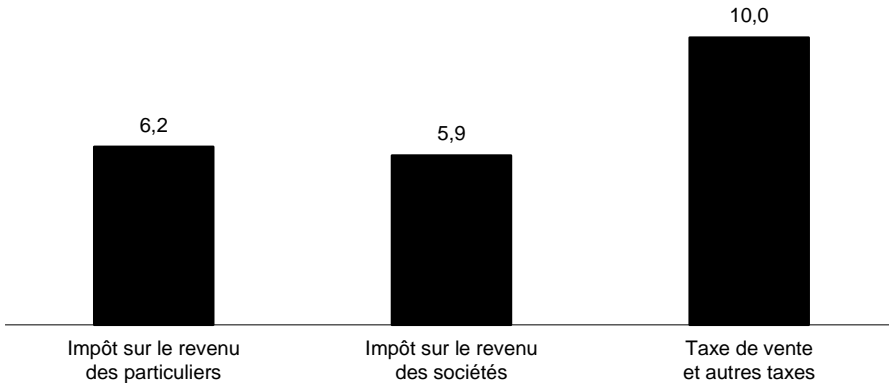
- Rappelons que le programme de péréquation n'exige pas aux provinces d'offrir un niveau d'imposition semblable ou des services semblables : les provinces sont libres d'offrir des programmes plus ou moins généreux et d'ajuster leurs niveaux de taxation en conséquence. Il s'agit d'un choix de société.

La fiscalité québécoise appliquée à l'Alberta : 22 milliards de dollars de revenus supplémentaires

La présence d'un fardeau fiscal supérieur du Québec est démontrée annuellement par l'Alberta. En 2013, si le gouvernement albertain avait appliqué la fiscalité québécoise à ses contribuables, il aurait obtenu près de 22 milliards de dollars de revenus supplémentaires, dont 6,2 milliards de dollars à l'impôt sur le revenu des particuliers, 5,9 milliards de dollars à l'impôt sur le revenu des sociétés et 10,0 milliards de dollars pour la taxe de vente et les autres taxes.

Revenus supplémentaires obtenus par l'Alberta si elle appliquait la fiscalité québécoise

(en milliards de dollars)



Sources : GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA, « Alberta's Tax Advantage, 2013 », sur le site *Alberta Open Data Portal*, 22 novembre 2013, <http://data.alberta.ca/data/alberta-tax-advantage-2013-0> et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

L'Alberta pourrait donc faire le choix d'offrir à ses citoyens des services publics similaires et même supérieurs à ceux du Québec. Toutefois, en fonction de ses choix de société, l'Alberta a décidé d'offrir moins de services et de réduire son effort fiscal.

3.3 Des plafonds qui détournent le programme de son objectif

Les plafonds imposés unilatéralement par le gouvernement fédéral en novembre 2008 font en sorte que le programme de péréquation ne joue plus son rôle.

❑ Le plafond individuel de 2008 : un plafond inéquitable

En mars 2007, le gouvernement fédéral a appliqué au programme de péréquation la plupart des recommandations du rapport du Groupe d'experts sur la péréquation⁴ présidé par M. Al O'Brien, ancien sous-trésorier de l'Alberta. Ce rapport proposait notamment la mise en place d'un plafond individuel équitable qui assurait qu'une province bénéficiaire de péréquation ne dispose pas d'une capacité fiscale, après péréquation, supérieure à celle dont la capacité fiscale est la plus faible parmi les provinces non bénéficiaires de péréquation (« formule de 2007 »).

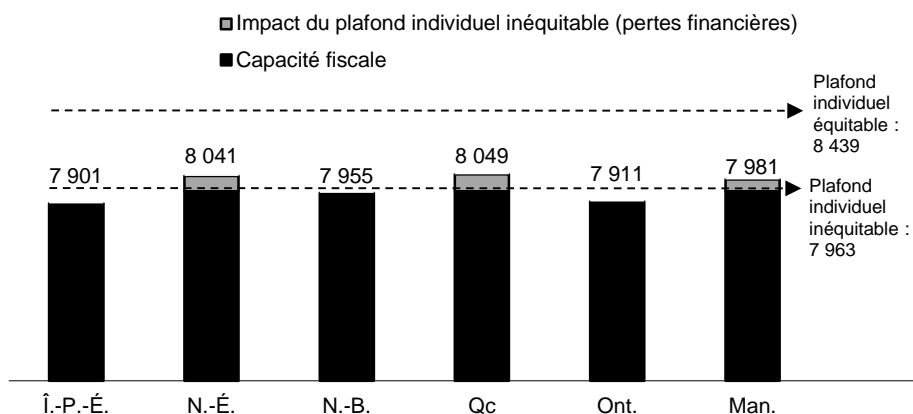
- En d'autres termes, le plafond individuel équitable faisait en sorte d'éviter qu'après péréquation, une province bénéficiaire soit plus « riche » que la moins « riche » des provinces non bénéficiaires.
- Avec le plafond individuel équitable, les provinces bénéficiaires disposaient alors de la même capacité fiscale après péréquation.

En novembre 2008, le gouvernement fédéral a remplacé le plafond individuel équitable par un plafond individuel inéquitable qui fait en sorte qu'une province bénéficiaire de péréquation ne peut être plus « riche » que la moyenne des provinces bénéficiaires.

- Le plafond individuel inéquitable a pour effet qu'une hausse de la capacité fiscale à l'assiette des ressources naturelles des provinces bénéficiaires dont la capacité fiscale se situe au-dessus de la moyenne des provinces bénéficiaires (Québec, Nouvelle-Écosse et Manitoba) n'a pas le même impact qu'une hausse pour les provinces dont la capacité fiscale se situe en dessous de la moyenne (Ontario, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard). Sans équivoque, ce plafond individuel est inéquitable.
- Seulement pour l'année 2014-2015, l'impact du plafond individuel inéquitable représente un manque à gagner important pour le Québec, soit 686 millions de dollars.

⁴ GROUPE D'EXPERTS SUR LA PÉRÉQUATION ET LA FORMULE DE FINANCEMENT DES TERRITOIRES, *Pour réaliser un dessein national – Remettre la péréquation sur la bonne voie*, [Rapport], mai 2006.

Capacité fiscale et impact du plafond individuel inéquitable – 2014-2015
(en dollars par habitant)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Si le plafond individuel équitable avait été appliqué en 2014-2015, aucune province bénéficiaire n'aurait été pénalisée, car la capacité fiscale de chacune est inférieure à celle de la Colombie-Britannique, soit la province possédant la capacité fiscale la plus faible parmi les provinces non bénéficiaires.

Par souci d'équité, le Québec juge essentiel que les provinces bénéficiaires dont la capacité fiscale est supérieure à la moyenne des provinces bénéficiaires ne voient pas leurs paiements de péréquation amputés par le plafond individuel inéquitable et qu'ainsi, toutes les provinces bénéficiaires disposent de la même capacité fiscale après péréquation.

❑ Le plafond PIB : un plafond qui pénalise les provinces les moins nanties

Le plafond PIB a également été annoncé en novembre 2008 par le gouvernement fédéral. Le seul et unique objectif de ce plafond consistait à prémunir le gouvernement contre tout risque financier, et ce, au détriment des provinces bénéficiaires. Ainsi, l'enveloppe de péréquation ne peut s'accroître davantage que le PIB nominal canadien, même si les écarts de capacité fiscale augmentent entre les provinces bénéficiaires et non bénéficiaires, ce qui nécessiterait une augmentation plus importante de l'enveloppe de péréquation.

— Avec le plafond PIB, la hausse annuelle de l'enveloppe de péréquation est contrainte, par la moyenne mobile sur trois ans, à la croissance du PIB nominal canadien.

Par ailleurs, le plafond PIB fait en sorte que l'augmentation des paiements de péréquation d'une province se fait nécessairement au détriment de ceux des autres provinces bénéficiaires, étant donné l'enveloppe fermée.

- Si le programme n'était pas plafonné au PIB nominal canadien, l'Ontario et le Québec auraient obtenu respectivement 669 et 404 millions de dollars de plus en péréquation en 2014-2015.

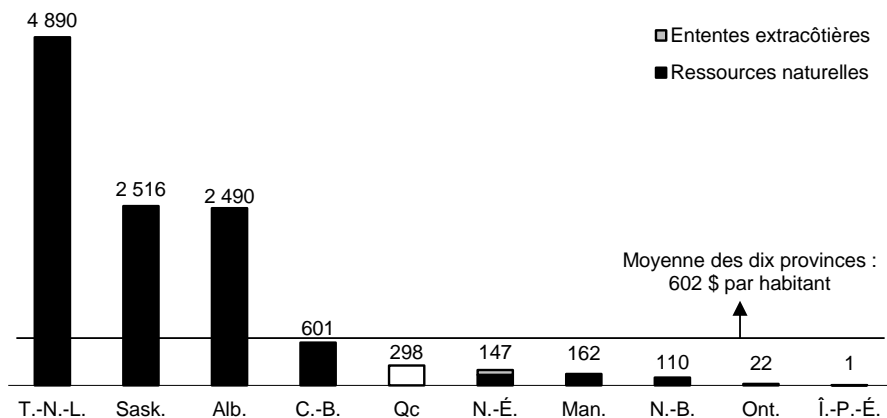
Afin que le programme de péréquation comble adéquatement les écarts de capacité fiscale entre les provinces, le Québec demande le retrait du plafond PIB.

La principale source de disparités fiscales : les revenus tirés des ressources naturelles

La principale cause de disparités fiscales entre les provinces est la concentration des revenus tirés des ressources naturelles au sein de certaines provinces, comme le démontre le graphique suivant.

Capacités fiscales des provinces relativement aux revenus tirés des ressources naturelles, incluant 100 % des ressources naturelles et des revenus des ententes extracôtières – 2014-2015

(en dollars par habitant)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Alors que la capacité fiscale moyenne des provinces à cette source de revenus s'élève à 602 \$ par habitant en 2014-2015, elle varie de 1 \$ par habitant à l'Île-du-Prince-Édouard à 4 890 \$ par habitant à Terre-Neuve-et-Labrador.

- Ainsi, la province la mieux nantie en ressources naturelles dispose d'une capacité fiscale près de 5 000 fois supérieure à celle de la province la moins bien nantie, ou plus de 8 fois supérieure à la moyenne des dix provinces.

Le fait de posséder ou non d'importantes ressources naturelles joue donc un rôle majeur dans ce qui rend une province admissible ou non à recevoir des paiements de péréquation.

- Les provinces qui ont une capacité fiscale égale ou supérieure à la moyenne des dix provinces à cette assiette sont celles qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation.

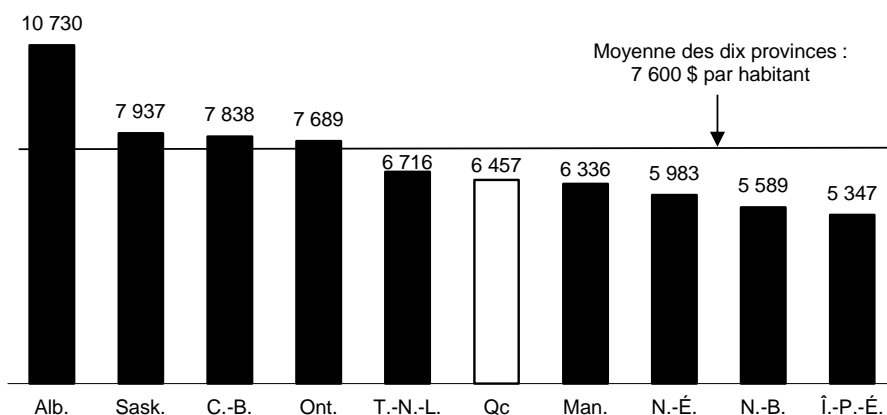
La principale source de disparités fiscales : les revenus tirés des ressources naturelles (suite)

A contrario, les disparités fiscales entre les provinces sont beaucoup moins grandes aux quatre autres assiettes fiscales (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des sociétés, taxes à la consommation et impôts fonciers) qu'à celle des ressources naturelles.

- Ainsi, la province la mieux nantie aux quatre autres assiettes fiscales dispose d'une capacité fiscale correspondant au double de celle de la province la moins bien nantie ou à près d'une fois et demie la moyenne des dix provinces en 2014-2015.

Capacités fiscales des provinces relativement aux sources de revenus autres que les ressources naturelles – 2014-2015

(en dollars par habitant)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Il est donc vrai d'affirmer que les paiements de péréquation sont en bonne partie la résultante de la répartition géographique inégale des ressources naturelles, de l'évolution du prix de ces dernières et des conséquences économiques qu'elles engendrent.

- Rappelons, par exemple, qu'une hausse des prix du pétrole favorise les provinces qui disposent de cette ressource et que l'appréciation du dollar canadien qui en résulte rend moins concurrentielles les exportations internationales canadiennes. Or, cet effet sur les exportations internationales varie notablement d'une province à l'autre, étant donné que les provinces moins pourvues en ressources naturelles auront plus de difficultés à exporter leurs produits.

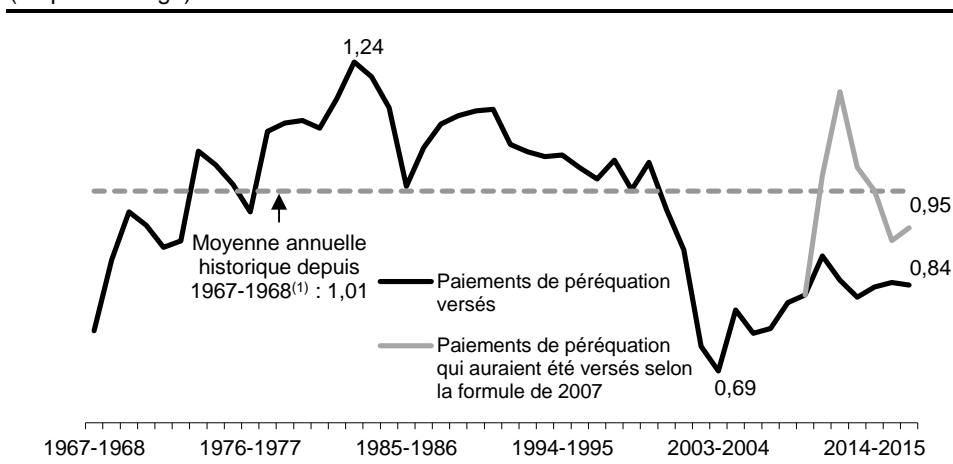
❑ Des plafonds qui ramènent le coût du programme de péréquation en deçà de sa moyenne historique

En 2014-2015, l'enveloppe de péréquation représentera 0,84 % du PIB nominal canadien, alors que la moyenne historique depuis 1967-1968⁵ s'établit à 1,01 %. Si le gouvernement fédéral n'avait pas introduit de plafonds, qui ont modifié le programme à compter de 2009-2010, le coût du programme de péréquation en 2014-2015, selon la formule de 2007, aurait été inférieur (0,95 %) à la moyenne historique.

- L'écart de 0,17 point de pourcentage entre la part actuelle de l'enveloppe de péréquation en proportion du PIB nominal canadien (0,84 %) et la moyenne historique de 1,01 % représente un manque à gagner de 3,3 milliards de dollars en 2014-2015 pour les provinces bénéficiaires.

GRAPHIQUE F.8

Péréquation en proportion du PIB nominal canadien (en pourcentage)



(1) La moyenne annuelle historique depuis 1967-1968 est calculée en intégrant les paiements de péréquation qui auraient été versés selon la formule de 2007 à compter de 2009-2010.

Sources : Ministère des Finances du Canada, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ L'impact des plafonds : des pertes financières de plus de 18 milliards de dollars

Entre 2009-2010 et 2014-2015, les pertes financières relatives à la mise en place du plafond individuel inéquitable et du plafond PIB totalisent 18,2 milliards de dollars pour l'ensemble des provinces bénéficiaires.

- Parmi les provinces qui reçoivent des paiements de péréquation, le Québec est celle qui est la plus fortement pénalisée par l'imposition des plafonds, subissant des pertes de 8,6 milliards de dollars, soit 47 % des pertes totales.

⁵ L'année 1967-1968 correspond à la mise en place de la moyenne des dix provinces comme norme de comparaison entre les capacités fiscales des provinces.

TABLEAU F.1

Pertes financières cumulatives des provinces bénéficiaires de péréquation découlant des plafonds, de 2009-2010 à 2014-2015

(en millions de dollars)

	Plafond individuel inéquitable	Plafond PIB	Total
Québec	4 656	3 972	8 627
Ontario	—	6 614	6 614
Nouvelle-Écosse	1 368	480	1 848
Manitoba	36	617	654
Nouveau-Brunswick	9	382	391
Île-du-Prince-Édouard	—	72	72
TOTAL	6 069	12 137	18 206

Note : les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

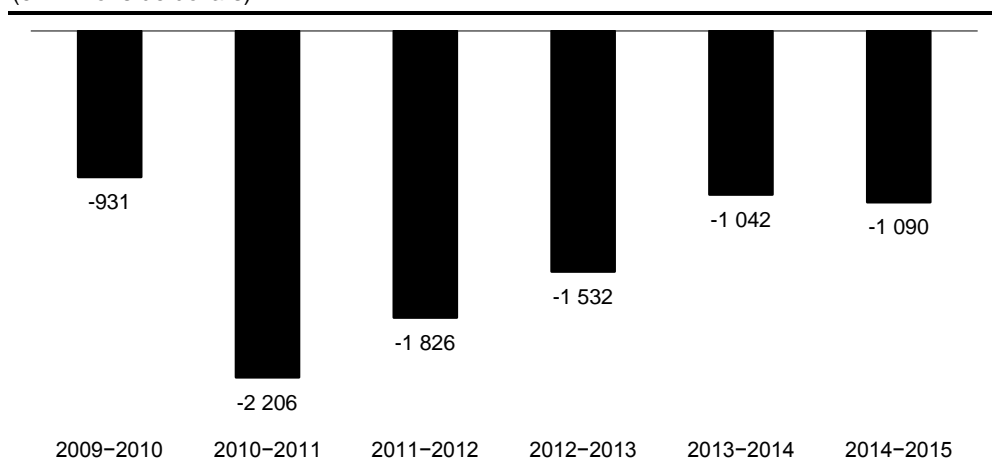
Source : Ministère des Finances du Canada.

Les pertes moyennes du Québec représentent 1,4 milliard de dollars par année. Par conséquent, le Québec doit compenser annuellement les pertes enregistrées avec un fardeau fiscal supérieur à ce qu'il devrait être.

GRAPHIQUE F.9

Pertes financières du Québec découlant des plafonds, de 2009-2010 à 2014-2015

(en millions de dollars)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Une proposition équitable du Québec

Étant donné que la mise en place du plafond individuel inéquitable et du plafond PIB amène des iniquités et fait en sorte que le programme de péréquation actuel ne compense pas adéquatement les écarts de capacité fiscale, le gouvernement du Québec estime qu'il est essentiel de retirer ces deux plafonds.

- Pour recentrer la péréquation sur son objectif, le plafond individuel inéquitable doit être retiré et la formule de péréquation de 2007 doit de nouveau s'appliquer.

Dans le but de contrôler le niveau de l'enveloppe de péréquation, le Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal⁶, mis en place par le Conseil de la fédération, a proposé une méthode considérée comme plus équitable pour les provinces bénéficiaires, de façon à ce qu'elles disposent de la même capacité fiscale après péréquation. Cette proposition rejoint le principe d'équité défendu par le Québec.

- Une réduction égale, en dollars par habitant, des paiements de péréquation des provinces pourrait être appliquée à un niveau de l'enveloppe de péréquation convenu entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ce niveau pourrait correspondre à la moyenne historique de 1,01 % du PIB nominal.
- Cette méthode pourrait être appliquée sans créer d'impact négatif sur les finances publiques des provinces bénéficiaires, à condition que le gouvernement fédéral relève suffisamment le niveau de l'enveloppe de péréquation.

Par ailleurs, une hausse graduelle sur 10 ans équivalant à 0,015 point de pourcentage par année pourrait être appliquée, de sorte que la proportion de l'enveloppe de péréquation (0,84 %) atteigne la moyenne historique de 1,01 % du PIB nominal canadien.

⁶ COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL, *Réconcilier l'irréconciliable – S'attaquer au déséquilibre fiscal au Canada*, [Rapport], Conseil de la fédération, 2006, p. 92-93.

TABLEAU F.2

Proposition équitable du Québec à l'égard de la formule de péréquation
(en dollars par habitant)

	Capacité fiscale après péréquation		Réduction équitable	Capacité fiscale après péréquation avec réduction équitable	Impact d'une hausse graduelle ⁽¹⁾	Total
	Formule actuelle	Formule de 2007				
Île-du-Prince-Édouard	7 850	7 900	-82	7 818	12	7 830
Nouvelle-Écosse	7 772	7 900	-82	7 818	12	7 830
Nouveau-Brunswick	7 850	7 900	-82	7 818	12	7 830
Québec	7 764	7 900	-82	7 818	12	7 830
Ontario	7 850	7 900	-82	7 818	12	7 830
Manitoba	7 832	7 900	-82	7 818	12	7 830

(1) Une hausse de l'enveloppe d'environ 0,015 point de pourcentage par année pendant 10 ans pourrait être appliquée, de sorte que la proportion de l'enveloppe de péréquation (0,84 %) atteigne la moyenne historique de 1,01 % du PIB nominal canadien.

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Cette proposition atteindrait l'objectif de recentrer le programme de péréquation sur son rôle, en faisant en sorte que le programme « traditionnel » soit appliqué et permette ainsi aux provinces bénéficiaires d'obtenir la même capacité fiscale par habitant après péréquation.

— En outre, cette proposition permettrait un retour à la moyenne historique du coût du programme en proportion du PIB nominal canadien d'ici 2024, tout en limitant les conséquences d'une hausse brusque de l'enveloppe pour le gouvernement fédéral.

Par souci d'équité, le Québec propose que cette méthode équitable soit appliquée.

4. UN DÉSENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE PROGRAMMES SOCIAUX

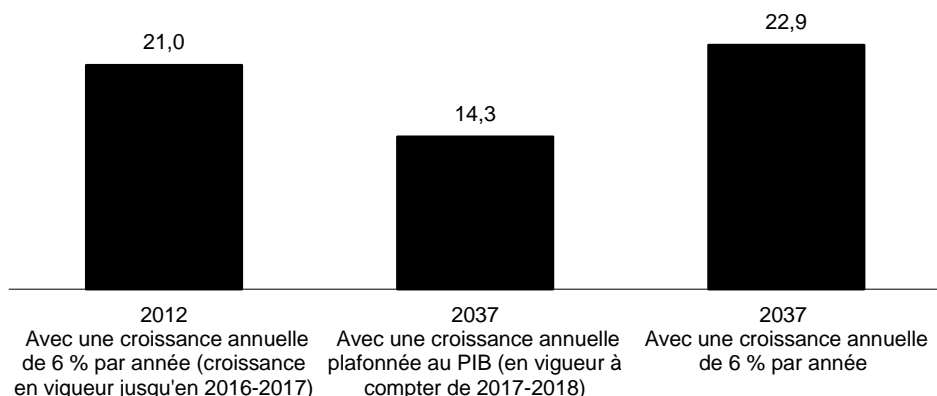
4.1 Une forte diminution du financement fédéral

En 2013-2014, le gouvernement fédéral finançait 22,3 % des dépenses en santé des provinces au moyen du Transfert canadien en matière de santé (TCS). La mise en place d'un plafond au TCS ne fera que diminuer cette part avec le temps. D'ailleurs, il s'agit d'une situation confirmée par plusieurs études.

- Réalisée conjointement par la Society of Actuaries et l'Institut canadien des actuaires en 2013, une étude⁷ dont le but était d'évaluer la viabilité du système de soins de santé du Canada souligne que le TCS finançait environ 21,0 % des dépenses en santé des provinces et territoires en 2012.
 - Avec la croissance actuelle du TCS de 6 % par année, le gouvernement fédéral financerait en moyenne 22,9 % des dépenses en santé des provinces et territoires en 2037, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2012.
 - Or, avec la mise en place d'un plafond PIB au TCS, le gouvernement fédéral financerait en moyenne 14,3 % des dépenses en santé des provinces et territoires en 2037, soit un niveau largement inférieur à celui de 2012.

⁷ SOCIETY OF ACTUARIES ET INSTITUT CANADIEN DES ACTUAIRES, *Viabilité du système de soins de santé du Canada et répercussions sur la révision du Transfert canadien en matière de santé en 2014*, septembre 2013.

Part du financement du TCS dans les dépenses en santé des provinces
(en pourcentage)



Sources : Society of Actuaries, Institut canadien des actuaires et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

- Dans son *Rapport sur la viabilité financière de 2013*⁸, la directrice parlementaire du budget indique que le TCS représentera en moyenne 17,9 % des dépenses des autres ordres de gouvernement⁹ en matière de santé au cours de la période 2012-2013 à 2036-2037, pour diminuer à 13,7 % au cours des 25 années subséquentes.

La part fédérale dans le financement des dépenses en santé ne cessera donc de diminuer, alors que les coûts ne feront qu'augmenter. À ce sujet, rappelons ce qui suit :

- jusqu'au milieu des années 1970, le gouvernement fédéral assumait la moitié des dépenses admissibles des provinces en matière de santé, d'éducation postsecondaire et d'aide sociale;
- en 1977, le gouvernement fédéral a adopté le mode de financement « en bloc » pour les transferts en matière de santé et d'éducation postsecondaire (mise en place du Financement des programmes établis pour la santé et l'éducation), dans le but de limiter la croissance de ses dépenses. À ce moment, le gouvernement fédéral finançait 25 % des dépenses admissibles en santé et en éducation postsecondaire des provinces.

Dans le contexte où les dépenses en santé constituent le poste de dépense le plus important des provinces, le contrôle de celles-ci est primordial. D'ailleurs, dans la mise à jour des projections économiques de novembre 2013, le gouvernement

⁸ BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET, *Rapport sur la viabilité financière de 2013*, 26 septembre 2013, dans Publications, sur le site *Bureau du directeur parlementaire du budget*, www.pbo-dpb.gc.ca/fr/.

⁹ Les autres ordres de gouvernement représentent les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations locales et les administrations publiques autochtones.

fédéral admet que les provinces font des efforts considérables pour limiter la hausse des coûts en santé.

De fait, ces dernières années, les provinces ont déployé des efforts accrus, et parfois concertés, pour limiter la croissance des dépenses en santé, en prenant des mesures qui auront probablement un effet modérateur durable sur cette croissance¹⁰.

Les provinces faisant des efforts considérables pour limiter la croissance de leurs dépenses en santé, il revient donc au gouvernement fédéral de faire sa juste part. Dans ce contexte, le Québec estime que le gouvernement fédéral devrait contribuer de manière plus équitable aux dépenses en santé des provinces en assumant une part de 25 % de celles-ci.

Enfin, rappelons qu'en décembre 2011, le gouvernement fédéral a décidé que le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) continuerait de croître de 3 % par année à compter du 1^{er} avril 2014.

- L'enveloppe du TCPS demeurera donc sous son niveau de 1994-1995, soit celui d'avant les coupures fédérales, et ce, en tenant compte de l'inflation. Ce sous-financement représente un manque à gagner d'environ 800 millions de dollars par année pour le Québec.

4.2 Des décisions unilatérales injustifiées en matière de santé

L'accord sur la santé et l'entente asymétrique en santé du Québec, conclus en 2004, arriveront à échéance le 31 mars 2014. En vertu de ces ententes, la croissance du TCS était de 6 % par année. À compter de 2014-2015, de nouvelles règles s'appliqueront au TCS, comme il a été décidé de façon unilatérale par le gouvernement fédéral en décembre 2011.

- Un plafond lié au PIB nominal canadien sera appliqué au TCS à compter de 2017-2018, sous réserve d'un plancher de 3 %.
- L'enveloppe du TCS sera répartie purement par habitant à compter de 2014-2015 (fin de la prise en compte de la valeur des points d'impôt transférés aux provinces en 1977).

Ces changements vont créer des pertes importantes pour plusieurs provinces. Pour le Québec, les pertes sont évaluées à 9,7 milliards de dollars d'ici 2024-2025.

- La mise en place d'un plafond au TCS représentera un manque à gagner estimé à 6,8 milliards de dollars.
- L'abandon des points d'impôt dans la répartition du TCS se traduira par un manque à gagner de 2,9 milliards de dollars.

¹⁰ MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA, *Mise à jour des projections économiques et budgétaires*, 12 novembre 2013, p. 73.

TABLEAU F.3

Impacts pour le Québec des changements apportés au TCS (en millions de dollars)

	2014-2015	2017-2018	2020-2021	2024-2025	Cumulatif
Baisse de la croissance du TCS	—	-126	-663	-1 759	-6 762
Répartition purement par habitant	-208 ⁽¹⁾	-242	-276	-333	-2 933
TOTAL	-208	-368	-939	-2 092	-9 695

(1) Si l'engagement fédéral de 2007 avait été maintenu, le Québec recevrait un paiement de protection de 208 M\$ en 2014-2015, afin de ne subir aucune perte.

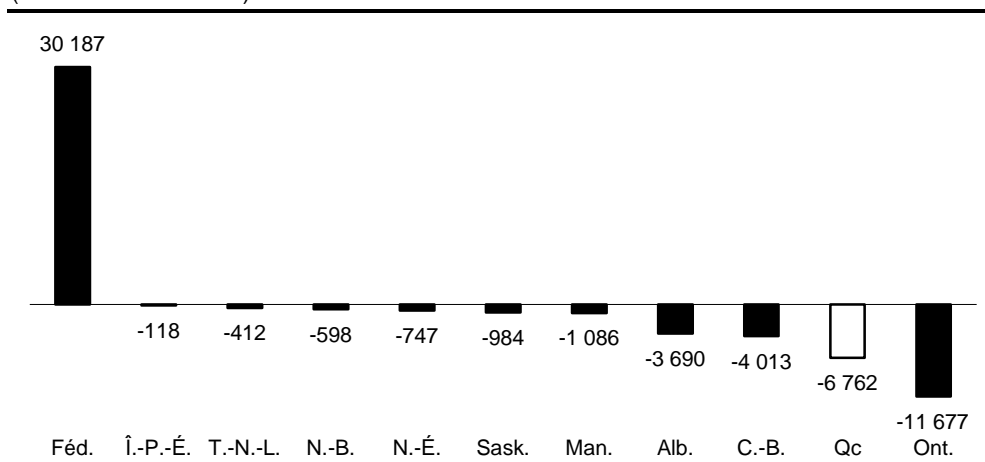
Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

□ La mise en place d'un plafond au TCS à compter de 2017-2018

- Depuis 2004, le TCS croît annuellement de 6 % par année, et ce, jusqu'en 2016-2017. À compter de 2017-2018, la croissance de l'enveloppe correspondra à celle du PIB nominal canadien, sous réserve d'un plancher de 3 %.
- La mise en place d'un plafond au TCS entraînera des pertes majeures pour chaque province, alors qu'il permettra au gouvernement fédéral de réaliser des économies considérables évaluées à 30,2 milliards de dollars de 2017-2018 à 2024-2025.
- Pendant ce temps, le Québec devra composer avec un manque à gagner de 6,8 milliards de dollars (perte moyenne de 845 millions de dollars par année), soit la plus grande perte après l'Ontario.

GRAPHIQUE F.11

Impact cumulatif d'une baisse de la croissance du TCS à celle du PIB nominal canadien, de 2017-2018 à 2024-2025 (en millions de dollars)



Note : Le total des transferts ne correspond pas à l'enveloppe totale du TCS, car les territoires ne sont pas représentés dans le tableau.

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

❑ Une enveloppe répartie purement par habitant dès 2014-2015

Jusqu'en 2013-2014, le TCS était composé d'un transfert en espèces et d'un transfert de points d'impôt cédés aux provinces en 1977, dont la somme (droits totaux) était répartie par habitant.

- La prise en compte des points d'impôt dans la répartition de l'enveloppe du TCS permettait aux provinces, dont la valeur des points d'impôt était moindre, de recevoir un transfert en espèces plus élevé. En d'autres mots, cela permettait aux provinces moins nanties de recevoir un transfert en espèces plus élevé.

Or, à compter de 2014-2015, la valeur des points d'impôt ne sera plus prise en compte, ce qui fera en sorte que l'enveloppe du TCS sera répartie purement par habitant. Une seule province profitera de ce changement, aux dépens des autres provinces, soit l'Alberta, avec des gains estimés à 923 millions de dollars en 2014-2015. Pour le gouvernement fédéral, ce changement de formule est à coût nul, puisqu'il ne fait que redistribuer l'enveloppe autrement entre les provinces.

- Une étude réalisée en 2013¹¹ confirme d'ailleurs que « la grande gagnante sera l'Alberta, qui peut s'attendre à presque aucun changement au titre des transferts en espèces cumulatifs du TCS au cours de la période de projection couvrant les 25 prochaines années [...] ».

TABLEAU F.4

Impact de l'abandon des points d'impôt dans la répartition du TCS – 2014-2015

(en millions de dollars)

	Nouvelle formule (sans points d'impôt)	Ancienne formule (avec points d'impôt)	Écart
Alberta	3 726	2 803	923
Territoires du Nord-Ouest	40	33	7
Yukon	33	33	0
Nunavut	32	35	-3
Île-du-Prince-Édouard	132	136	-4
Saskatchewan	1 020	1 033	-13
Nouveau-Brunswick	685	703	-18
Nouvelle-Écosse	850	873	-23
Manitoba	1 156	1 188	-32
Terre-Neuve-et-Labrador	478	514	-36
Québec	7 419	7 627	-208
Colombie-Britannique	4 190	4 437	-247
Ontario	12 339	12 685	-346
Canada	32 100	32 100	0

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

¹¹ SOCIETY OF ACTUARIES ET INSTITUT CANADIEN DES ACTUARIES, *Viabilité du système de soins de santé du Canada et répercussions sur la révision du Transfert canadien en matière de santé en 2014*, septembre 2013, p. 63.

L'abandon des points d'impôt dans la répartition du TCS fait en sorte que la croissance du TCS de sept provinces est évaluée à moins de 3 % entre 2013-2014 et 2014-2015, dont 2,7 % pour le Québec. Or, même si le niveau du TCS ne diminue pas d'une année à l'autre, sauf pour Terre-Neuve-et-Labrador, la croissance du TCS demeure insuffisante en considérant la hausse des coûts en santé.

TABLEAU F.5

Croissance du TCS pour les provinces, de 2013-2014 à 2014-2015
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2013-2014	2014-2015	Taux de croissance
Terre-Neuve-et-Labrador	488	478	-2,1
Île-du-Prince-Édouard	129	132	2,3
Nouvelle-Écosse	835	850	1,8
Nouveau-Brunswick	670	685	2,2
Québec	7 225	7 419	2,7
Ontario	11 994	12 339	2,9
Manitoba	1 121	1 156	3,1
Saskatchewan	961	1 020	6,1
Alberta	2 579	3 726	44,5
Colombie-Britannique	4 185	4 190	0,1
Canada	30 283 ⁽¹⁾	32 100 ⁽¹⁾	6,0

Note : Le total des transferts ne correspond pas à l'enveloppe totale du TCS, car les territoires ne sont pas représentés dans le tableau.

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Les paiements de protection : le gouvernement fédéral brise son engagement

La décision fédérale de mettre fin à la prise en compte de la valeur des points d'impôt dans la répartition du TCS à compter de 2014-2015 avait été annoncée par le gouvernement fédéral dans son budget de 2007¹. Il s'était alors engagé à verser un paiement de protection calculé de façon à ce qu'aucune province ne reçoive un paiement de TCS inférieur à ce qu'elle aurait reçu si la répartition de l'enveloppe avait tenu compte des points d'impôt.

- Avec cette approche, les provinces et les territoires auraient dû bénéficier d'un paiement de protection évalué à 930 millions de dollars en 2014-2015 (comme il est démontré dans le tableau F.4), dont 208 millions de dollars pour le Québec, ce qui correspond au total des pertes des provinces.

Cependant, le gouvernement fédéral a brisé son engagement de 2007 en annonçant en 2011 un paiement de protection moins généreux pour les provinces.

- Terre-Neuve-et-Labrador est la seule province qui sera admissible à un tel paiement de protection, estimé à environ 10 millions de dollars en 2014-2015, puisque sa part du TCS diminue entre 2013-2014 et 2014-2015, comme l'illustre le tableau F.5.

¹ MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA, *Le plan budgétaire de 2007 – Viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur*, 19 mars 2007, p. 125.

4.3 Pour une répartition plus équitable du Transfert canadien en matière de santé (TCS)

Plusieurs provinces feront face à des défis budgétaires majeurs en raison notamment des changements démographiques : un vieillissement important de la population accompagné d'une croissance moindre de la population et de la main-d'œuvre. Ces changements démographiques seront toutefois plus prononcés pour certaines provinces que pour d'autres. À titre d'exemple, mentionnons :

- qu'au Québec, la part de la population de 65 ans et plus atteint 17,0 % en 2014 et il est estimé qu'elle sera de 24,5 % en 2030;
- qu'au Nouveau-Brunswick, 18,2 % de la population a 65 ans et plus en 2014, alors que cette part est estimée à 27,9 % pour 2030;
- que l'Alberta se retrouve dans une situation beaucoup plus favorable, avec des parts respectives de 11,5 % en 2014 et de 18,7 % en 2030.

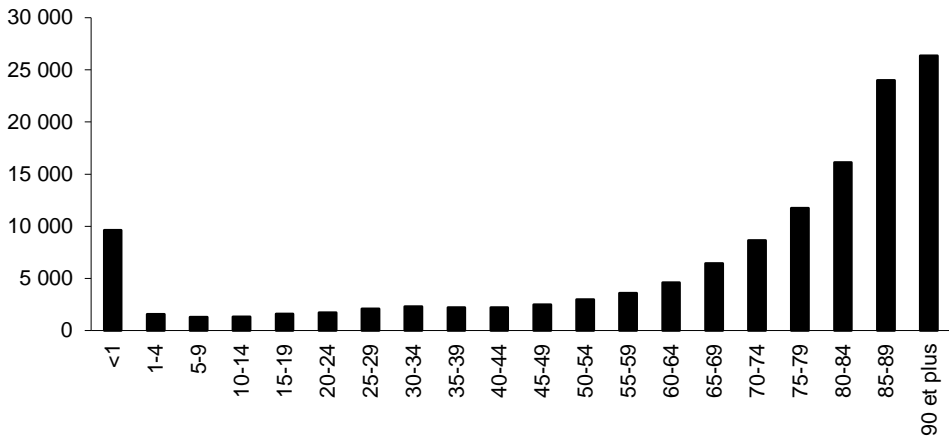
Or, certaines études indiquent qu'il coûte environ de cinq à six fois plus cher pour soigner les personnes de 65 ans et plus que celles de moins de 65 ans. Dans un contexte où le vieillissement de la population est plus prononcé dans certaines provinces que dans d'autres, une répartition du TCS qui ne tient pas compte de la répartition des personnes de 65 ans et plus ne serait donc pas équitable.

- Dans un rapport économique sur le Canada publié en juin 2012¹², l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a examiné les modifications annoncées par le gouvernement fédéral en décembre 2011. Le rapport mentionne qu'étant donné qu'il coûte en moyenne six fois plus cher de soigner les personnes de 65 ans et plus que les autres, une répartition purement par habitant favoriserait les provinces dont la population est plus jeune au détriment de celles qui ont un vieillissement de leur population plus rapide.
- Dans une analyse publiée dans *Options politiques* en 2012¹³, les auteurs ont analysé la décomposition des coûts de santé par tranche d'âge à l'aide des données de l'Institut canadien d'information sur la santé et déduisent qu'il coûterait en moyenne cinq fois plus cher de soigner une personne de 65 ans et plus qu'une personne de moins de 65 ans. Les auteurs concluent que la nouvelle répartition du TCS est inéquitable et que le poids démographique des personnes de 65 ans et plus doit être pris en compte dans la redistribution du TCS.

GRAPHIQUE F.12

Dépenses de santé moyennes par habitant des provinces et territoires selon le groupe d'âge – 2011

(en dollars)



Sources : Institut canadien d'information sur la santé et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

¹² OCDE, *Études économiques de l'OCDE Canada*, juin 2012, p. 20.

¹³ Jean-Pierre AUBRY, Pierre FORTIN et Luc GODBOUT, « Revoir le transfert fédéral en santé pour tenir compte du poids démographique des aînés », dans *Options politiques*, juin-juillet 2012, p. 102-106.

Par conséquent, une répartition purement par habitant impliquerait qu'une province dont la population est plus âgée recevrait trop peu de transfert, et qu'une province dont la population est moins âgée en recevrait trop. Le Québec demande donc que le poids démographique des personnes de 65 ans et plus soit pris en compte dans la répartition du TCS.

4.4 Une demande maintes fois répétée concernant le manque à gagner en matière de programmes sociaux

En décembre 2011, le gouvernement fédéral a décidé que le TCPS continuerait de croître de 3 % par année à compter du 1^{er} avril 2014.

L'enveloppe du TCPS demeurera donc sous son niveau de 1994-1995, soit celui d'avant les coupures fédérales, et ce, en tenant compte de l'inflation. Ce sous-financement représente un manque à gagner annuel d'environ 800 millions de dollars pour le Québec.

- Le Québec demande que le niveau de l'enveloppe du TCPS soit ramené à son niveau de 1994-1995 ajusté selon l'inflation.

En outre, le Québec estime que la composante « aide sociale » du TCPS doit être répartie de façon plus équitable entre les provinces, de façon à prendre en compte le nombre de bénéficiaires d'aide sociale.

- Dans le cas d'un ralentissement économique, une répartition purement par habitant favoriserait les provinces dont le nombre de bénéficiaires d'aide sociale est plus faible à l'encontre de celles dont la croissance du nombre de bénéficiaires d'aide sociale est plus grande.

5. LE QUÉBEC : EN ATTENTE D'UN PLAN EN INFRASTRUCTURES QUI RESPECTE SES COMPÉTENCES

5.1 Le gouvernement fédéral piétine

En mars 2013, le gouvernement fédéral a annoncé un nouveau plan Chantiers Canada (PCC) pour la période de 2014-2015 à 2023-2024, faisant suite au PCC 2007-2014, dont les principaux programmes d'infrastructures prendront fin le 31 mars 2014.

— Le nouveau PCC, doté de 47,5 milliards de dollars d'argent neuf pour une période de 10 ans à l'échelle canadienne, sera constitué de plusieurs programmes dont le mode d'allocation des fonds aux provinces diffère.

Or, cela a pris près d'un an avant que le gouvernement fédéral communique certains renseignements aux provinces, notamment quant au montant attribué et aux paramètres des nouveaux programmes.

— Force est de constater que le gouvernement fédéral a piétiné pendant près d'un an pour annoncer des paramètres semblables et des façons de faire calquées sur le PCC 2007-2014.

— La démarche fédérale proposée entraînera nécessairement un processus de négociation très lourd qui nécessitera la négociation de dizaines d'ententes à la pièce.

Si le gouvernement fédéral adoptait l'approche proposée par le Québec, soit de verser les fonds de ce nouveau plan sous la forme d'un transfert « en bloc », les projets seraient prêts à débiter dès le printemps 2014. Or, au lieu de choisir une voie plus efficace et de prendre en considération les leçons du passé, le gouvernement fédéral préfère négocier à la pièce, multiplier les ententes et dédoubler le travail des provinces.

Le financement fédéral : une faible part des fonds que le Québec consacre à ses projets d'infrastructures

Le nouveau PCC sera doté de 47,5 milliards de dollars sur dix ans pour l'ensemble des provinces et territoires, alors que pour la même période, le Plan québécois des infrastructures (PQI) est doté de 92,3 milliards de dollars.

- Si le Québec obtenait sa part démographique (23,1 %) des nouveaux fonds fédéraux, soit 11 milliards de dollars, cela représenterait 11,9 % du PQI du Québec, soit une faible part de ce que le Québec consacre pour le maintien et le renouvellement de ses infrastructures.
- Or, rappelons que le gouvernement fédéral tire des revenus importants des retombées de ces investissements.

Le Québec s'attend à ce que le financement fédéral dédié aux infrastructures permette d'appuyer le PQI et, par conséquent, qu'il contribue à la réalisation des priorités qui y sont établies, puisque le Québec connaît précisément les besoins en infrastructures sur son territoire.

5.2 Les attentes du Québec : un transfert « en bloc » qui respecte ses priorités et ses compétences

Le transfert « en bloc », en plus de respecter les compétences du Québec et de garantir une visibilité adéquate au gouvernement fédéral, comporte entre autres les avantages suivants :

- il est simple, transparent et prévisible;
- il évite les doublons et les délais occasionnés par la négociation de multiples ententes;
- il simplifie les modalités entourant le lancement, la mise en œuvre, le suivi et la reddition de comptes des projets.

C'est pour ces raisons que le Québec réitère que l'approche la plus efficace consiste à ce que les fonds du nouveau PCC lui soient versés sous la forme d'un transfert « en bloc » plutôt que dans le cadre de plusieurs ententes administratives.

Rappelons également que cette demande de transfert « en bloc » vise à évacuer de nombreuses situations problématiques survenues dans la mise en place du PCC 2007-2014, notamment :

- des négociations d'ententes qui ont traîné en longueur;
- une approbation des projets à la pièce en fonction des critères des programmes fédéraux, faisant en sorte de retarder le début des travaux;
- des critères de programmes qui ont modifié les priorités du Québec.

Les contrôles du Québec suffisants selon les experts

Le Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral a été chargé, par le président du Conseil du trésor fédéral, de « prodiguer des conseils sur la manière de renforcer la reddition de comptes à l'égard des fonds consacrés aux subventions et aux contributions tout en permettant de les gérer efficacement et de garantir l'accès à ceux-ci. »

Dans son rapport de décembre 2006¹, le groupe d'experts devait notamment analyser « [l]e Programme d'infrastructure, où des fonds fédéraux destinés à des projets d'investissement commun sont accordés à un gouvernement provincial ». À ce sujet, le groupe d'experts en est arrivé à la conclusion suivante :

Ainsi, dans le cas d'un gouvernement provincial ou territorial, où les normes et les capacités de vérification peuvent être aussi élevées que celles du gouvernement fédéral, il semble inutile que le gouvernement fédéral impose au gouvernement bénéficiaire des obligations supplémentaires en matière de vérification.

1 GROUPE D'EXPERTS INDÉPENDANT SUR LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS ET DE CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, *Des lourdeurs administratives à des résultats clairs*, décembre 2006, chapitre 1, « Subventions et contributions », p. 9.

5.3 Pour un partage des fonds en toute équité

Parmi les composantes du nouveau PCC 2014-2024 figure le Fonds Chantiers Canada, doté de 14 milliards de dollars répartis en deux volets, soit le volet « Infrastructures nationales » et le volet « Infrastructures provinciales et territoriales », ainsi que le Fonds de la taxe sur l'essence pourvu de 20 milliards de dollars, auquel s'ajoute 1,8 milliard de dollars provenant de l'indexation proposée par le gouvernement fédéral à cette mesure.

- Les fonds du volet « Infrastructures provinciales et territoriales » (10 milliards de dollars) seront répartis au moyen d'un financement de base et la balance sera répartie au prorata de la population.
- Les fonds du volet « Infrastructures nationales » (4 milliards de dollars) seront répartis au mérite des projets, soit en fonction des critères du gouvernement fédéral.

□ Le Fonds Chantiers Canada (FCC)

Le Québec considère que les fonds fédéraux qui sont répartis « au mérite » des projets, c'est-à-dire en fonction des priorités fédérales, sont inéquitables en plus de créer une situation déplorable en mettant en concurrence les provinces les unes contre les autres. Ce type de répartition est donc à proscrire.

Par conséquent, le Québec demande d'obtenir sa juste part du FCC au prorata de son poids démographique, et ce, tant pour le volet « Infrastructures provinciales et territoriales » que pour le volet « Infrastructures nationales ».

- Un partage des fonds du volet « Infrastructures nationales » dans le respect de son poids démographique assurerait au Québec d'obtenir les sommes nécessaires au financement du Système léger sur rail du pont Champlain et du réaménagement à deux chaussées séparées de la route 185 dans la région du Bas-Saint-Laurent.

□ Le Fonds de la taxe sur l'essence

L'entente Canada-Québec relative au transfert de la taxe d'accise sur l'essence, conclue en 2005 et modifiée en 2009, constitue un exemple d'entente satisfaisante pour le gouvernement du Québec. Ainsi, dès l'annonce de l'intention du gouvernement fédéral de renouveler le Fonds de la taxe sur l'essence, le Québec a affirmé qu'il était prêt à signer une entente calquée sur celle en vigueur, à laquelle les nouveaux fonds auraient été actualisés.

Les négociations sont en cours et le Québec est confiant d'obtenir une entente satisfaisante dans le respect de ses compétences d'ici le 1^{er} avril 2014.

Une saison de construction 2014 qui s'envole

Le temps écoulé depuis l'annonce du nouveau PCC vient rendre de plus en plus probable le report de plusieurs projets d'infrastructures qui ne pourront bénéficier d'un financement fédéral pour leur réalisation au cours de la saison de construction 2014.

- Les municipalités devront planifier les travaux qu'elles réaliseront à l'été 2014 sans être en mesure d'escompter l'aide fédérale annoncée.
- Certains travaux ne seront pas entamés, sous crainte qu'ils pourraient être jugés non admissibles à un financement fédéral par la suite.

Le Québec considère que le gouvernement fédéral doit accélérer le processus de négociation et transférer les sommes prévues au moyen d'un mécanisme de transfert « en bloc » afin de minimiser les répercussions négatives au Québec.

6. L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : LE QUÉBEC DEMANDE QU'ON RESPECTE SES COMPÉTENCES

6.1 Une entente qui répond aux besoins des Québécois

Le Québec a conclu, en 2009, l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail (EMT) pour la période de 2008-2009 à 2013-2014. À son échéance, le 31 mars 2014, le Québec aura reçu environ 700 millions de dollars au total, soit près de 116 millions de dollars par année.

Le financement apporté par l'EMT permet au Québec d'intervenir auprès d'un important bassin potentiel de main-d'œuvre, constitué de 200 000 prestataires de l'aide sociale non admissibles à l'assurance-emploi et de 500 000 travailleurs sans formation de base ou sans qualification reconnue. Les mesures de formation offertes permettent aux personnes visées d'obtenir des qualifications requises et d'améliorer leur employabilité.

Les interventions du Québec ont donné des résultats probants qui permettent d'accroître le taux de présence en emploi et le niveau de rémunération des participants.

- Les interventions réalisées auprès des prestataires de l'aide financière de dernier recours ont permis d'accroître de 50 % leurs chances d'occuper un emploi.
- Dans une proportion de 85 %, les entreprises qui ont eu recours aux programmes d'Emploi-Québec affirment que la formation de leur personnel a rehaussé de manière significative leur productivité et leur motivation au travail.

6.2 Les impacts associés à la mise en place de la Subvention canadienne pour l'emploi (SCE)

Dans le cadre de son budget de mars 2013, le gouvernement fédéral a annoncé de façon unilatérale la création de la SCE, initiative qui serait financée par une réduction de 60 % des sommes consacrées à l'EMT.

Par la mise en place de la SCE, le gouvernement du Québec serait privé d'environ 70 millions de dollars par année pour administrer ses propres programmes en matière de réinsertion des travailleurs sur le marché du travail.

- Environ 130 organismes scolaires et 500 organismes de développement de l'employabilité et carrefours jeunesse-emploi devraient réduire leur offre de services.
- Les entreprises québécoises seraient également touchées, puisque 10 000 entreprises, dont près de 75 % comptent moins de 50 employés, ne pourraient plus recevoir autant de services d'Emploi-Québec.

La mise en place de la SCE met en péril des programmes efficaces qui améliorent l'employabilité et la participation au marché du travail d'une clientèle variée dont

les jeunes, les personnes handicapées, les nouveaux immigrants, les bénéficiaires de l'aide sociale et les travailleurs âgés.

Afin de disposer de tous les outils et de toute la souplesse nécessaires, et dans le but d'éviter des doublons, le Québec réclame la reconduction complète de l'EMT 2008-2014, selon les modalités actuelles.

Des appuis à l'EMT

Depuis plus de 15 ans, le Québec dispose d'une structure de concertation partenariale qui permet la participation active des employeurs dans la mise en place et le financement de mesures de formation de la main-d'œuvre en entreprise, au moyen notamment des obligations de ces dernières en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (loi du 1 %). Depuis l'annonce fédérale, de nombreux acteurs se sont positionnés en faveur des démarches du gouvernement du Québec.

- Le 15 mai 2013, la Commission des partenaires du marché du travail a adopté une résolution unanime qui appuie le gouvernement du Québec dans sa demande au gouvernement fédéral de renouveler l'EMT 2008-2014 selon les modalités actuelles.
- Chaque conseil régional des partenaires du marché du travail, partout au Québec, a adopté une telle résolution.

À ces appuis s'ajoutent trois motions unanimes de l'Assemblée nationale, adoptées les 13 et 28 mars 2013 ainsi que le 12 juin 2013, qui demandent également le renouvellement de l'EMT selon les modalités actuelles.

7. D'AUTRES DOSSIERS PRIORITAIRES À RÉGLER DE FAÇON ÉQUITABLE

En plus des positions du Québec énoncées précédemment à l'égard du programme de péréquation, du TCS, du TCPS, des infrastructures et de l'EMT, le Québec souhaite un règlement équitable et à court terme de certains dossiers prioritaires.

7.1 Le traitement des dividendes d'Hydro-Québec dans le programme de péréquation

Depuis 2008, le gouvernement fédéral traite différemment dans le programme de péréquation les dividendes versés par Hydro One, une société d'État ontarienne qui transporte et distribue de l'électricité.

- Les dividendes tirés des activités de transport et de distribution de cette société d'État sont pris en compte à l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés depuis 2008.
- Cette décision du gouvernement fédéral a eu pour effet de réduire la capacité fiscale relative de l'Ontario à l'assiette des ressources naturelles. Ainsi, depuis 2008, ses paiements de péréquation ont augmenté au détriment des autres provinces bénéficiaires, notamment le Québec, en raison du plafonnement de l'enveloppe de péréquation.

Or, les dividendes d'Hydro-Québec, provenant de ces mêmes activités, sont toujours considérés à l'assiette des ressources naturelles.

- Ce traitement inéquitable prive le Québec de plus de 330 millions de dollars par année.

Bien que le Québec ait fourni toutes les données nécessaires pour procéder au changement demandé, le gouvernement fédéral n'a apporté aucune correction au traitement des dividendes d'Hydro-Québec dans le cadre du renouvellement de 2014. Or, le Québec réclame à nouveau le traitement équitable des dividendes d'Hydro-Québec.

7.2 L'usage systématique des paiements de protection : un principe qui profite à tous

Des paiements de protection ont été versés par le gouvernement fédéral depuis 2010-2011, de façon à ce que le total des principaux transferts (TCS, TCPS et péréquation) d'une province ne diminue pas par rapport à l'année précédente.

Le Québec a obtenu des paiements de protection à deux reprises, soit un paiement de 369 millions de dollars en 2011-2012 et de 362 millions de dollars en 2012-2013.

Or, le gouvernement fédéral a annoncé le 16 décembre 2013 les montants des principaux transferts fédéraux pour chacune des provinces. Il en a profité pour mettre fin aux paiements de protection en affirmant qu'il s'agissait d'une mesure

temporaire adoptée en reconnaissance des contrecoups du ralentissement économique mondial.

Même si le Québec n'aurait pu bénéficier d'un tel paiement de protection en 2014-2015, le Québec continue de réclamer ce principe tant et aussi longtemps que les plafonds sont maintenus au programme de péréquation. Avec cette fin de non-recevoir, seul l'Ontario fera les frais de la décision du gouvernement fédéral et sera privé d'un paiement de protection de 641 millions de dollars en 2014-2015.

7.3 Une résolution à court terme du différend relatif au programme de stabilisation des revenus

Établi depuis 1967, le programme de stabilisation des revenus permet à une province d'être admissible à une compensation du gouvernement fédéral lorsqu'elle subit une baisse de ses revenus qui est causée par la conjoncture économique et qui n'est pas liée à des changements dans la structure d'imposition de cette province.

- En vertu de ce programme, le gouvernement du Québec a établi qu'il était admissible à un paiement de stabilisation de 127 millions de dollars pour l'année 1991-1992 et a intenté une poursuite contre le gouvernement du Canada après s'être vu refuser le paiement par le ministre des Finances du Canada.

Or, malgré deux jugements en faveur du Québec en Cour fédérale et en Cour d'appel fédérale respectivement en 2007 et en 2008, le gouvernement fédéral tarde à verser ce paiement au Québec.

Le Québec demande un dénouement rapide du litige relatif au programme de stabilisation des revenus, un litige qui perdure depuis près de vingt ans malgré deux jugements en faveur du Québec.

CONCLUSION

Alors que la situation budgétaire à long terme du gouvernement fédéral sera de plus en plus favorable, notamment du fait qu'il a modifié à son avantage et de façon unilatérale le fonctionnement des principaux transferts fédéraux aux provinces depuis 2008, les provinces, quant à elles, devront composer avec un désengagement financier du gouvernement fédéral qui réduira leur capacité à maintenir la qualité des services offerts à la population.

Pour que les provinces, dont le Québec, puissent récupérer la marge de manœuvre que le gouvernement fédéral leur a retirée ces dernières années, le Québec demande au gouvernement fédéral :

- de revenir à la formule de péréquation de 2007, étant donné que les plafonds inéquitables imposés au programme en 2008 ont privé les provinces bénéficiaires de revenus de plus de 18 milliards de dollars, et de ramener progressivement d'ici dix ans l'enveloppe de la péréquation à son niveau historique en proportion du PIB nominal canadien;
- d'augmenter sa contribution financière dans les dépenses en santé des provinces à 25 % d'ici 10 ans au moyen du TCS et de tenir compte du poids démographique des personnes de 65 ans et plus dans la répartition du TCS;
- de ramener le niveau de l'enveloppe du TCPS à celui de 1994-1995, et ce, en tenant compte de la hausse du coût de la vie.

Par ailleurs, il est urgent que le gouvernement fédéral dénoue les impasses qui retardent le versement de fonds importants au Québec.

- Dans le but d'accélérer la mise en œuvre du plan chantiers Canada (PCC) et pour ne pas compromettre les projets qui doivent être entamés en 2014, le Québec demande au gouvernement fédéral d'adopter l'approche du transfert « en bloc » pour le versement de sa juste part du PCC qui correspond à son poids démographique.
- Le Québec demande la reconduction complète de l'Entente sur le marché du travail 2008-2014, selon les modalités actuelles, et ce, dans le respect de ses compétences.
- Finalement, le Québec souhaite que le gouvernement fédéral règle de façon définitive et équitable certains litiges qui traînent en longueur.

Le retour du déséquilibre fiscal n'est souhaitable ni pour les provinces, qui seront aux prises avec des choix budgétaires difficiles, ni pour leur population, qui s'attend à recevoir des services de qualité adéquate. Le gouvernement fédéral disposera d'une marge de manœuvre financière amplement suffisante pour être en mesure d'apporter les correctifs demandés par le Québec, ce qui évitera de replonger le gouvernement fédéral et les provinces dans une dynamique infructueuse et improductive pour l'ensemble de la population.

Section G

LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE ET LE TRAVAIL AU NOIR

Introduction.....	G.3
1. Lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir dans le secteur de la construction.....	G.5
1.1 Nouvelles mesures de lutte contre le travail au noir	G.5
1.1.1 Nouvelles exigences pour les contrats privés de travaux de construction.....	G.6
1.1.2 Nouvelle mesure contre le stratagème de fraude par fausse facturation	G.11
1.1.3 Intensification des interventions gouvernementales	G.12
1.2 Sommaire des résultats depuis 2010-2011.....	G.13
1.3 Résultats détaillés pour 2013-2014.....	G.14
2. Contrôle fiscal à Revenu Québec	G.15
2.1 Nouvelles mesures de contrôle fiscal.....	G.15
2.1.1 Implantation des modules d'enregistrement des ventes dans le secteur des bars et des restos-bars	G.15
2.1.2 Mise en place de l'attestation de Revenu Québec pour les agences de placement de personnel.....	G.17
2.2 Résultats de récupération fiscale en 2013-2014 et la cible pour 2014-2015	G.18
3. Accélération du traitement judiciaire des dossiers pénaux de nature financière et autres actions.....	G.21
3.1 Accélération du traitement judiciaire des dossiers pénaux de nature financière.....	G.21
3.2 Mesures au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	G.24
3.3 Financement.....	G.24

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le gouvernement lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir, et ce, dans toutes les sphères de l'économie. Ces efforts permettent notamment d'améliorer l'équité pour les contribuables qui acquittent la totalité de leur impôt et d'assainir les pratiques commerciales dans certains secteurs.

Malgré les nombreuses initiatives mises en place par le gouvernement, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent, la collusion et la corruption sont des phénomènes toujours présents.

Ainsi, pour soutenir ses actions dans la lutte contre l'évasion fiscale et augmenter la récupération des revenus devant être versés à l'État, le gouvernement annonce de nouvelles initiatives visant notamment à :

- augmenter les contrôles, notamment dans le secteur de la construction;
- mieux percevoir les revenus en implantant des modules d'enregistrement des ventes (MEV) dans le secteur des bars et des restos-bars.

Par ailleurs, le gouvernement propose d'accélérer le traitement des dossiers judiciaires en matière pénale.

Ces nouvelles initiatives permettront d'accroître les revenus de plus de 60 millions de dollars par année à compter de 2014-2015.

TABLEAU G.1

Augmentation des revenus liés aux nouvelles mesures de lutte contre l'évasion fiscale

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Augmentation des contrôles dans la construction	16	21	21
Implantation des MEV dans le secteur des bars et des restos-bars	25	42	42
Accélération du traitement judiciaire des dossiers pénaux de nature financière et autres actions	20	20	20
TOTAL	61	83	83

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

1. LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE ET LE TRAVAIL AU NOIR DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

La construction est un secteur économique important au Québec, autant pour les investissements que pour les emplois.

— En 2012, les dépenses d'immobilisations publiques et privées en construction au Québec s'élevaient à un peu plus de 51 milliards de dollars, ce qui représentait près de 14 % du produit intérieur brut.

— Ce secteur compte également 244 300 emplois, soit 1 emploi sur 20.

Par ailleurs, les pertes fiscales dans le secteur de la construction sont estimées à 1,5 milliard de dollars annuellement¹, soit plus de 40 % des pertes fiscales au Québec en 2008.

— Ces pertes découlent, en grande partie, des heures non déclarées dans le secteur de la construction.

Malgré les nombreuses initiatives mises en place depuis le milieu des années 1990, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent, la collusion et la corruption sont des phénomènes toujours présents. D'ailleurs, plusieurs représentants du secteur de la construction l'ont reconnu.

Le gouvernement constate la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures pour lutter contre le travail au noir.

1.1 Nouvelles mesures de lutte contre le travail au noir

Le gouvernement annonce la mise en place de nouveaux projets qui s'articulent autour de trois grands axes, afin :

- de mettre en place de nouvelles exigences pour les contrats privés de construction;
- de s'attaquer au stratagème de fraude par fausse facturation;
- d'intensifier certaines interventions de contrôle.

¹ Cette estimation ne prend pas en compte les pertes qui découlent de la fraude par fausse facturation, de la collusion et de la malversation.

1.1.1 Nouvelles exigences pour les contrats privés de travaux de construction

Les créances fiscales des entreprises, soit les montants d'impôts et de taxes en défaut de paiement du secteur de la construction, étaient estimées à plus de 600 millions de dollars en 2009-2010.

Afin notamment de limiter la croissance de ces créances, une attestation de conformité fiscale délivrée par Revenu Québec pour conclure un contrat de 25 000 \$ et plus avec un ministère, un organisme public, une société d'État ou une municipalité a été mise en place graduellement depuis le 1^{er} juin 2010.

— Cette mesure a déjà permis à Revenu Québec de récupérer plus de 142 millions de dollars en créances fiscales depuis son implantation.

Pour réduire davantage les pertes fiscales associées au secteur de la construction, le gouvernement annonce que les exigences relatives à l'attestation de Revenu Québec pour les contrats publics seront également appliquées aux contrats de travaux de construction privés de 25 000 \$ et plus.

Exigences d'intégrité et de probité en matière de contrats publics

Attestation de Revenu Québec

L'attestation de Revenu Québec est un document qui confirme qu'une entreprise, à la date de sa demande, a produit les déclarations exigées en vertu des lois fiscales québécoises et qu'elle n'a pas de compte en souffrance à Revenu Québec.

L'attestation de Revenu Québec s'obtient sur le site Internet de l'organisme par l'intermédiaire du service d'authentification du gouvernement du Québec, clicSÉCUR.

Autorisation de contracter

Afin de rehausser davantage les exigences en matière d'intégrité et de probité, la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics¹ a été sanctionnée le 7 décembre 2012.

En vertu de cette loi, toute entreprise qui souhaite contracter avec un ministère, un organisme public, une société d'État ou une municipalité doit démontrer qu'elle et ses dirigeants font preuve d'intégrité et méritent la confiance du public.

En plus de l'exclusion, en raison d'une condamnation à certaines infractions visées, cette loi considère d'autres éléments pour vérifier si la confiance du public est atteinte en raison du manque d'intégrité de l'entreprise, notamment lorsqu'elle a eu un comportement répréhensible dans le cours de ses affaires.

L'Autorité des marchés financiers est responsable de délivrer une autorisation de contracter à toute entreprise qui veut faire affaire avec l'État. Cette autorisation pourra être retirée en tout temps si les conditions de délivrance ne sont plus respectées par cette entreprise. L'Unité permanente anticorruption est chargée, en collaboration avec la Sûreté du Québec et Revenu Québec, de la vérification de l'intégrité et de la probité de l'entreprise.

1 L.Q. 2012, chapitre 25.

❑ **Mise en place de l'attestation de Revenu Québec pour les chantiers privés**

Ainsi, à compter de l'automne 2014, avant la conclusion de tout contrat de travaux de construction de 25 000 \$ et plus, un entrepreneur titulaire d'une licence valide de la Régie du bâtiment du Québec devra obtenir une attestation de Revenu Québec et la transmettre au donneur d'ouvrage.

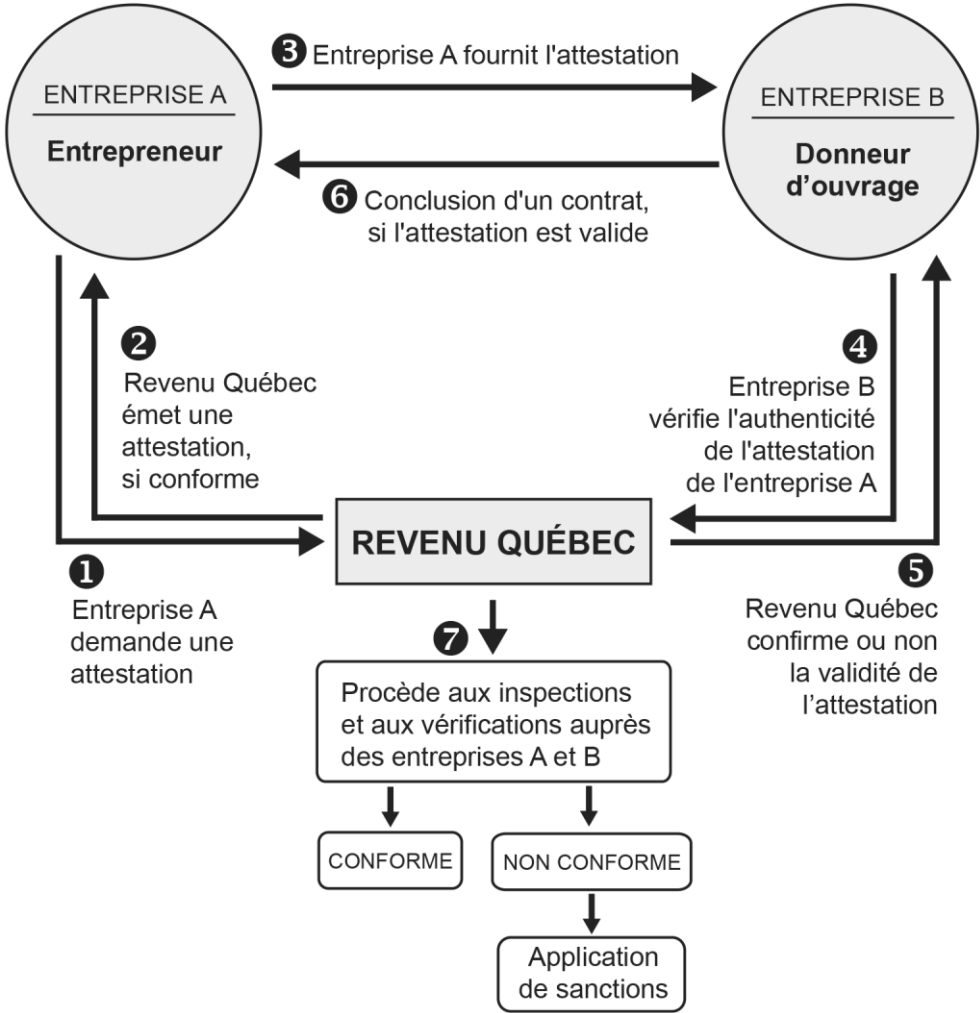
Le donneur d'ouvrage devra, pour sa part, valider sur le site Internet de Revenu Québec l'authenticité de l'attestation obtenue de l'entrepreneur.

Ces obligations s'appliquent à tous les niveaux de sous-traitance. Une entreprise peut être à la fois donneur d'ouvrage et sous-traitant et doit, selon le cas, respecter les obligations qui sont liées à son statut.

L'attestation de Revenu Québec est valide pour une période de 90 jours à compter de la date de son émission.

L'entrepreneur devra, au terme de la période de validité de 90 jours, renouveler l'attestation de Revenu Québec. Par la suite, une nouvelle attestation valide devra être fournie et ainsi de suite jusqu'à la fin du contrat.

Fonctionnement de l'attestation de Revenu Québec pour les chantiers privés de travaux de construction



Source : Revenu Québec.

Le processus d'obtention est simple et rapide pour un entrepreneur qui remplit toutes les conditions de délivrance. Il en est de même pour le donneur d'ouvrage lors de la validation de l'authenticité de l'attestation de Revenu Québec reçue de l'entrepreneur.


- Avec le numéro d'entreprise du Québec (NEQ), le délai d'obtention de l'attestation pour l'entrepreneur qui en fait la demande est de moins de dix secondes.
- Après avoir obtenu l'attestation de l'entrepreneur, la validation de l'authenticité de cette dernière, par le donneur d'ouvrage, auprès de Revenu Québec, se fait en moins d'une minute.

Des sanctions s'appliqueront si ces obligations ne sont pas respectées.

Par cette mesure, Revenu Québec :

- augmentera la conformité des entreprises du secteur de la construction;
- réduira les créances fiscales de ce secteur;
- détectera rapidement des irrégularités et effectuera sans délai les interventions en temps réel;
- diminuera la sous-traitance à outrance;
- diminuera le travail au noir.

Les modalités plus détaillées de mise en place de cette mesure seront annoncées ultérieurement.

Attestation de Revenu Québec	
	LEW-700 2014-01
Attestation de Revenu Québec	
Cette attestation est délivrée à :	
Nom	
Adresse	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	
Elle atteste que l'entreprise désignée ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :	
<ul style="list-style-type: none">- Elle a produit les déclarations exigées en vertu des lois fiscales québécoises.- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'égard du ministre du Revenu du Québec ou, si elle a un compte en souffrance, elle a conclu une entente de paiement qu'elle respecte ou le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu.	
Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à l'entreprise désignée.	
Numéro d'attestation :	
Date et heure de délivrances :	
Vous pouvez vérifier l'authenticité de cette attestation sur le site Internet de Revenu Québec, à l'adresse www.revenuquebec.ca .	
Assurez-vous que l'attestation a été délivrée dans le délai prévu par la législation en vigueur.	

Source : Revenu Québec.

1.1.2 Nouvelle mesure contre le stratagème de fraude par fausse facturation

Le stratagème de fraude par fausse facturation permet de rendre disponible de l'argent comptant qui sert à la collusion, à la corruption et au paiement du travail au noir, dont les heures supplémentaires non déclarées.

- Ce stratagème vise à permettre à une entreprise inscrite au fichier de la taxe de vente du Québec (TVQ) de demander frauduleusement des remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) en utilisant de fausses factures.

Pour lutter contre cette pratique, le gouvernement annonce une intensification des vérifications des demandes d'inscription au fichier de la TVQ.

Intensification du contrôle des inscriptions à risque en taxes de vente

Le gouvernement annonce qu'afin de détecter plus efficacement les entreprises qui s'inscrivent au fichier de la TVQ à des fins frauduleuses, Revenu Québec intensifiera le contrôle des inscriptions à risque par :

- l'augmentation du nombre d'entreprises vérifiées dans le secteur de la construction;
- l'amélioration des critères de sélection des dossiers à risque;
- l'inspection et la vérification de certaines entreprises pour s'assurer qu'elles exercent de véritables activités économiques :
 - en validant l'identité des actionnaires et des administrateurs.
 - en s'assurant de la capacité de l'entreprise à réaliser des activités.

Cette intensification du contrôle des inscriptions à risque permettra à Revenu Québec :

- de déceler plus facilement les entreprises à risque et d'annuler leur inscription au fichier de la TVQ. Ainsi, moins d'entreprises frauduleuses finançant le travail au noir seront actives dans le secteur de la construction;
- de réduire le nombre d'entreprises qui ne génèrent pas d'activités réelles;
- de réduire les RTI obtenus frauduleusement;
- de détecter rapidement les entreprises susceptibles d'avoir recours au stratagème de fraude par fausse facturation.

Par ces mesures, il y aura un meilleur contrôle des demandes d'inscription au fichier de la TVQ.

1.1.3 Intensification des interventions gouvernementales

Les actions seront intensifiées pour réduire l'évasion fiscale et le travail au noir dans le secteur de la construction.

Augmenter les inspections le soir et les fins de semaine

À l'été 2013, des représentants du secteur de la construction ont porté à l'attention du gouvernement que les heures travaillées le soir et les fins de semaine ne sont pas déclarées en totalité.

Revenu Québec, la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail augmenteront leurs inspections et vérifications des chantiers de construction le soir et les fins de semaine, sur les grands chantiers, les chantiers de construction neuve, ainsi que les chantiers de rénovation résidentielle.

Ces interventions des partenaires gouvernementaux leur permettront de détecter le travail au noir, dont les heures supplémentaires non déclarées et le travail sans licence.

Améliorer la sensibilisation du milieu

Les travailleurs et les entrepreneurs du secteur de la construction connaissent encore mal tous les impacts du travail au noir sur leurs avantages sociaux.

Les heures travaillées et déclarées à la Commission de la construction du Québec sont un facteur important permettant de déterminer :

- la couverture d'assurance prévue par le régime MÉDIC Construction;
- les cotisations au régime de retraite des travailleurs du secteur de la construction;
- le moment où un travailleur du secteur de la construction est admissible à la retraite.

Le gouvernement informera davantage les travailleurs des impacts négatifs du travail au noir sur leurs avantages sociaux.

1.2 Sommaire des résultats depuis 2010-2011

Depuis 2010-2011, l'ensemble des actions de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir par les partenaires du comité d'Actions concertées pour contrer les économies souterraines dans le secteur de la construction (ACCES construction) a permis :

- de récupérer près de 1,2 milliard de dollars, soit près de 300 millions de dollars par année;
- d'obtenir près de 30 000 condamnations relatives au travail au noir en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction² (loi R-20) et de la Loi sur le bâtiment³.

TABLEAU G.2

Sommaire des résultats de lutte contre le travail au noir dans le secteur de la construction au 31 décembre 2013

(en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014 ⁽¹⁾	TOTAL
Volet fiscal					
Récupération fiscale	222	315	402	258	1 197
Amendes	0,4	1	1	0,2	3
Volet pénal					
Rapports d'infractions (en unités)	9 820	10 091	10 378	5 940	36 229
Condamnations (en unités)	8 096	8 418	8 527	4 821	29 862
Amendes	4	4	4	3	15

Note : Les résultats présentés au volet pénal se rapportent à des infractions relatives à la Loi R-20 et à la Loi sur le bâtiment, et ce, pour le travail au noir uniquement.

(1) Résultats pour les neuf premiers mois de 2013-2014.

Sources : Commission de la construction du Québec, Revenu Québec et Régie du bâtiment du Québec.
Compilation du ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

² RLRQ, chapitre R-20.

³ RLRQ, chapitre B-1.1.

1.3 Résultats détaillés pour 2013-2014

Au cours de la dernière année, les initiatives des partenaires gouvernementaux pour lutter contre le travail au noir dans le secteur de la construction ont pris diverses formes :

- des interventions plus efficaces sur les chantiers de construction;
- des interventions concertées dans certains métiers du secteur de la construction où l'évasion fiscale est plus importante;
- des interventions accentuées sur les chantiers de rénovation résidentielle.

TABLEAU G.3

Projets mis en place dans le secteur de la construction (résultats du 1^{er} avril au 31 décembre 2013)

Projets	Résultats
Élargissement de la présence soutenue sur les grands chantiers (cible de 100 chantiers publics et privés)	170 chantiers privés et publics visités. 447 dossiers sous analyse aux fins de vérification. 76 M\$ de récupération fiscale directe et indirecte.
Interventions intensives visant certains métiers à risque (excavation, maçonnerie et finition intérieure)	17 M\$ de récupération fiscale.
Élargissement des interventions conjointes en rénovation résidentielle, notamment à Laval, à Rimouski et dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal	967 chantiers visités.
Interventions conjointes sur les chantiers (cible de 300)	283 visites conjointes effectuées par trois partenaires gouvernementaux ou plus.

Sources : Commission de la construction du Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Régie du bâtiment du Québec et Revenu Québec. Compilation du ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

2. CONTRÔLE FISCAL À REVENU QUÉBEC

Revenu Québec est responsable de percevoir les revenus dus au gouvernement et de s'assurer de l'équité fiscale. À cet effet, Revenu Québec doit :

- favoriser le respect volontaire des obligations fiscales en maintenant des services de qualité pour les contribuables et en simplifiant les processus de déclarations fiscales;
- développer des approches innovantes et avoir recours aux nouvelles technologies pour inciter les contribuables qui ne respectent pas les règles fiscales à s'y soumettre.

Afin d'atteindre ces objectifs, Revenu Québec doit exercer un contrôle fiscal soutenu. Pour y parvenir, Revenu Québec doit constamment renouveler ses façons de faire. Ainsi, de nouvelles mesures seront mises en place en 2014-2015.

2.1 Nouvelles mesures de contrôle fiscal

Pour lutter encore plus efficacement contre l'évasion fiscale, le gouvernement annonce la mise en place de nouvelles mesures pour percevoir les revenus dus au gouvernement.

2.1.1 Implantation des modules d'enregistrement des ventes dans le secteur des bars et des restos-bars

Avec l'expérience du projet Resto, le gouvernement a annoncé au budget 2013-2014 que la technologie des modules d'enregistrement des ventes (MEV) qui facilite le respect des obligations fiscales et qui améliore l'efficacité des inspections et des enquêtes serait étendue à d'autres secteurs.

Par ailleurs, les pertes fiscales pour l'ensemble des bars et des activités des restos-bars non visées par les mesures actuellement applicables dans le secteur de la restauration sont estimées à plus de 75 millions de dollars par année.

L'implantation des MEV dans le secteur des bars et des restos-bars apparaît donc comme une suite logique aux mesures implantées dans le secteur de la restauration.

- La solution consiste donc à étendre à quelque 6 100 établissements, dont 3 300 bars et 2 800 restos-bars, la mesure déjà appliquée dans quelque 20 000 établissements de restauration.

Essentiellement, les mêmes mesures complémentaires mises en place dans le secteur de la restauration seront implantées pour les bars et les restos-bars, soit :

- l'obligation de remettre une facture au client;
- l'obligation de produire la facture au moyen d'un MEV;
- des activités d'inspection accrues;
- une campagne de sensibilisation sur l'importance de quitter l'établissement avec la facture.

Le déploiement des MEV s'échelonnait sur une période de cinq mois à partir de l'automne 2014.

Comme ce fut le cas lors de l'implantation des MEV dans le secteur de la restauration, le gouvernement mettra en place un programme de subvention pour financer l'achat des appareils.

Ces mesures permettront de rétablir une saine concurrence dans ce secteur. De plus, les revenus associés à cette mesure sont estimés par Revenu Québec à plus de 40 millions de dollars par année à partir de 2015-2016.

Les modalités de cette mesure et du programme de subvention seront divulguées ultérieurement⁴.

Projet Resto

Le projet Resto est un exemple concret des efforts de Revenu Québec pour implanter des mesures innovantes en matière de contrôle fiscal. Il s'agit d'un projet qui favorise le respect volontaire des obligations fiscales des entreprises et conduit à l'augmentation de l'autocotisation.

La mise en place des MEV dans les restaurants a permis à Revenu Québec et aux restaurateurs de moderniser leurs outils et leur façon de travailler.

Pour contrer l'évasion fiscale dans ce secteur et s'assurer que les taxes payées par les clients sont bien remises à l'État, les restaurateurs ont désormais l'obligation légale :

- de produire la facture au moyen d'un MEV;
- de remettre la facture aux clients en tout temps;
- de produire le sommaire périodique des ventes et de le transmettre à Revenu Québec.

Depuis son début, ce projet a permis de réduire l'évasion fiscale de plus de 400 millions de dollars.

⁴ Sa mise en place s'effectuera avec le gouvernement du Canada, en conformité avec l'Entente intégrée globale de coordination fiscale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

2.1.2 Mise en place de l'attestation de Revenu Québec pour les agences de placement de personnel

À l'occasion du budget 2013-2014, le gouvernement annonçait qu'il obligerait les agences de placement à obtenir une attestation de Revenu Québec puisque certains réseaux de travail au noir s'organisent parfois sous la forme d'agences de placement.

Ce stratagème leur permet notamment d'éviter les retenues à la source et les cotisations sociales versées par les travailleurs.

- Les dirigeants de ces réseaux exploitent une main-d'œuvre souvent peu informée de ses droits : ils offrent parfois une rémunération en dessous du salaire minimum, ne respectent pas les normes du travail et privent les travailleurs d'une protection sociale en cas de maladie ou de perte d'emploi.

Le gouvernement annonce les modalités concernant cette mesure⁵.

- L'attestation de Revenu Québec sera obligatoire pour les contrats de 2 500 \$ et plus des agences de placement dès l'automne 2014.
- En plus de l'obligation d'obtenir et de valider cette attestation, l'entreprise cliente devra, à partir de 2015, inscrire à une fréquence régulière les déboursés effectués aux agences de placement.

En cas de manquement aux différentes obligations prévues à la nouvelle réglementation, différentes sanctions s'appliqueront.

Cette mesure vise les stratagèmes observés dans ce secteur d'activité, dont :

- le travail au noir;
- le stratagème de fraude par fausse facturation;
- le recours aux prête-noms.

De plus, cette mesure favorisera l'autocotisation et le recouvrement de créances fiscales, de même qu'une meilleure protection des travailleurs.

Les modalités d'application seront précisées ultérieurement.

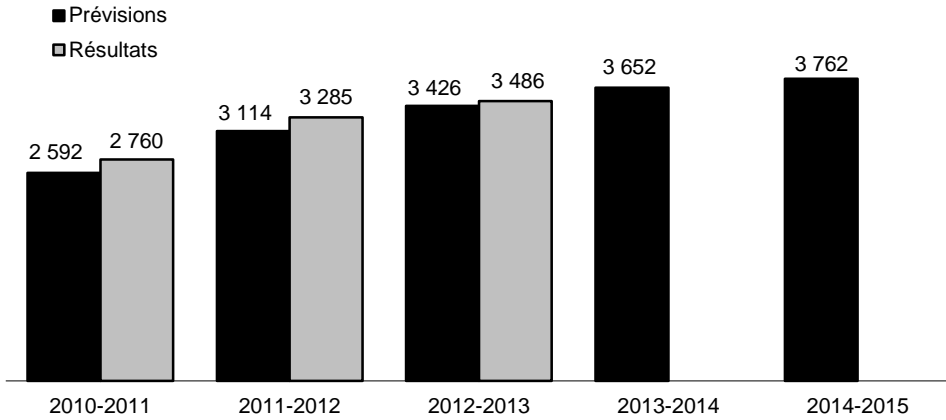
⁵ Voir l'illustration G.1 pour plus de détails concernant le fonctionnement de l'attestation de Revenu Québec.

2.2 Résultats de récupération fiscale en 2013-2014 et la cible pour 2014-2015

La cible de récupération fiscale de Revenu Québec s'établit à 3 652 millions de dollars pour 2013-2014 et à 3 762 millions de dollars pour 2014-2015.

GRAPHIQUE G.1

Récupération fiscale à Revenu Québec (en millions de dollars)



Source : Revenu Québec.

❑ Résultats préliminaires au 31 décembre de récupération fiscale en 2013-2014

Comme cela a été le cas depuis 2010-2011, les données préliminaires indiquent que Revenu Québec est en voie d'atteindre ses objectifs de récupération fiscale pour l'année 2013-2014.

— En date du 31 décembre 2013, la récupération fiscale se chiffre à 2 432 millions de dollars, soit 93 % de la cible prévue pour cette date.

TABLEAU G.4

Résultats préliminaires de la lutte contre l'évasion fiscale – 2013-2014 (en millions de dollars)

	Au 31 décembre 2013				Cible 2013-2014
	Cible	Résultats	Écart	Pourcentage d'atteinte	
Récupération fiscale	2 625	2 432	-194	93	3 652

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leurs écarts peuvent ne pas correspondre aux chiffres indiqués.
Source : Revenu Québec.

Pour atteindre ses cibles, Revenu Québec a mis en place divers projets, dont le projet concernant les planifications fiscales agressives et l'attestation de Revenu Québec pour les contrats publics.

Les mesures de lutte contre les planifications fiscales agressives visent les contribuables qui, au moyen d'opérations d'évitement fiscal souvent complexes, tentent d'éluder ou de réduire l'impôt à payer.

- La récupération fiscale liée à ce projet a atteint 57 millions de dollars au 31 décembre 2013, soit la cible prévue pour cette période.

L'attestation de Revenu Québec a également contribué à l'atteinte des cibles de récupération fiscale.

- En date du 31 décembre 2013, 17 247 entreprises ont demandé une attestation de Revenu Québec. Trente-neuf mille neuf cent vingt-six attestations ont été émises. Cela a permis à 2 895 entreprises de régulariser leur situation fiscale pour une valeur de 24 millions de dollars. La récupération fiscale associée à ce projet est de plus de 4 millions de dollars.

3. ACCÉLÉRATION DU TRAITEMENT JUDICIAIRE DES DOSSIERS PÉNAUX DE NATURE FINANCIÈRE ET AUTRES ACTIONS

3.1 Accélération du traitement judiciaire des dossiers pénaux de nature financière

La lutte contre l'évasion fiscale et les crimes économiques et financiers demeure une priorité pour le gouvernement. Cette lutte implique le recours au système pénal afin d'obtenir un effet dissuasif, pour récupérer les sommes éludées et assurer un sentiment de confiance et d'équité auprès du public.

Au cours des dernières années, plusieurs initiatives et opérations d'envergure ont été réalisées pour détecter la criminalité économique et financière et l'évasion fiscale. Ces efforts ont entraîné un nombre croissant de poursuites pénales, incluant des dossiers complexes dans lesquels plusieurs millions de dollars sont réclamés.

L'augmentation importante du nombre de causes devant la Cour du Québec a conduit à une accumulation des causes de nature pénale à traiter. Cette accumulation peut créer des délais de traitement.

Exemple de situation découlant des longs délais des causes pénales

Le 26 avril 2013, dans la cause *Agence du revenu du Québec c. Khoury*¹, portée devant la Cour du Québec, le juge a ordonné l'arrêt des procédures. En effet, les avocats des trois personnes accusées de fraude fiscale dans cette affaire avaient déposé une requête d'arrêt des procédures en invoquant des délais déraisonnables.

Le tribunal ayant évalué les délais institutionnels à 51 mois dans cette affaire, le juge a estimé que des délais trop longs violaient les droits des accusés, tel que défini par les articles 7, 11b et 24.1 de la Charte canadienne des droits et libertés. Dans son jugement, il souligne que :

[Le préjudice encouru par les requérants est directement relié aux délais institutionnels. Toutefois, le Tribunal ne peut pas simplement accepter la répartition des ressources par le gouvernement et déterminer en conséquence que la longueur du délai est acceptable. La pénurie d'installations institutionnelles ne peut pas servir à vider de tout sens la garantie fournie par l'article 11b de la Charte].

Les pertes pour le gouvernement dans cette cause, du fait de délais jugés déraisonnables, se situaient entre 30 et 60 millions de dollars.

1 *Agence du revenu du Québec c. Khoury*, 2013 QCCQ 4486 (CanLII).

En raison de cet accroissement du nombre de dossiers, le gouvernement propose d'augmenter la capacité de traitement des dossiers judiciaires en matière pénale.

☐ Contexte

L'augmentation importante du nombre de causes devant la Cour du Québec accroît la pression sur le système de justice.

La recension, en date du 31 décembre 2013, du nombre de causes pénales portées devant les tribunaux par les procureurs de Revenu Québec, l'Autorité des marchés financiers et le Directeur des poursuites criminelles et pénales, témoigne de cette pression accrue.

- Plus de 9 400 dossiers d'infraction engagés par Revenu Québec étaient en attente ou en traitement auprès de la Cour.
- Pour le compte de l'Autorité des marchés financiers, 56 dossiers étaient actifs. Ces dossiers sont habituellement complexes et nécessitent un temps de cour relativement élevé⁶.
- Plus de 73 000 causes provenant du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Environ 12 000 de ces dossiers étaient relatifs au secteur de la construction⁷.

Par ailleurs, le montant des amendes réclamées dans ces dossiers s'élevait à plus de 665 millions de dollars.

TABLEAU G.5

Dossiers judiciaires de nature pénale actifs au 31 décembre 2013

	RQ ⁽¹⁾	AMF ⁽²⁾	DPCP ⁽³⁾	Total
Nombre de dossiers	9 418	56	73 701	83 175
Amendes réclamées (M\$)	411	226	29	666

(1) Revenu Québec.

(2) Autorité des marchés financiers.

(3) Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Source : Compilation du ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

☐ Principales causes associées à l'accroissement et à la complexité des dossiers pénaux

Plusieurs facteurs expliquent l'accroissement et la complexité des dossiers pénaux. Les plus importants sont :

- l'élargissement des mandats de lutte contre l'évasion fiscale et la criminalité économique et financière dans plusieurs ministères et organismes, de même que la création d'unités spéciales d'enquête;

⁶ Par exemple, le dossier Mount Real, nécessite à lui seul une audition totale de 10 mois.

⁷ Dossiers relatifs à la Loi sur le bâtiment (RLRQ, chapitre B-1.1) et la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

- la multiplication d'opérations d'envergure contre la criminalité organisée traditionnelle réalisées par Revenu Québec et l'Autorité des marchés financiers, en collaboration avec l'Unité permanente anticorruption;
- les enquêtes menées en amont ou en parallèle aux travaux de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, de même que les suites à donner aux révélations;
- les défis pour le système judiciaire, notamment pour l'administration de la preuve, souvent complexe et volumineuse, découlant de la lutte contre la criminalité économique et financière.

Ainsi, les efforts déployés pour contrer l'évasion fiscale et la criminalité économique et financière ont porté les organismes poursuivants à un niveau d'activité, quant au nombre d'enquêtes menées et au nombre de causes présentées devant les tribunaux, qui impacte les capacités de traitement du système judiciaire.

❑ Impacts découlant de l'augmentation des dossiers pénaux

L'efficacité de l'ensemble des efforts de lutte contre l'évasion fiscale repose, au moins en partie, sur la capacité de la Cour du Québec à entendre dans des délais raisonnables les causes pénales de nature financière.

Les décisions de la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec sont notamment nécessaires pour :

- récupérer les sommes éludées;
- assurer la condamnation des individus qui contreviennent aux lois fiscales, aux lois du secteur de la construction ainsi qu'aux lois régissant le secteur financier québécois;
- entraîner un effet dissuasif sur le comportement du reste de la population en ce qui a trait à l'évasion fiscale et à la criminalité économique et financière.

Des délais importants peuvent également entraîner l'arrêt des procédures.

- Si le système de justice était incapable de traiter les dossiers dans des délais raisonnables, les efforts de lutte à l'évasion fiscale et aux crimes financiers seraient vains.

Les délais trop longs ont un impact direct sur les victimes de crimes économiques et financiers et minent la confiance dans le système judiciaire étant donné qu'une longue période de temps s'écoule généralement entre le moment où elles ont subi le préjudice et celui de la condamnation des auteurs du crime.

- Cette situation pourrait amener les victimes à ne pas dénoncer les infractions aux autorités ou affecter leur capacité de témoigner correctement lors d'un procès.

3.2 Mesures au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale traite plus de 300 000 dossiers d'aide financière de derniers recours chaque année.

Ainsi, dans le but de favoriser le versement de prestations d'aide aux personnes qui y ont réellement droit, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale prévoit notamment :

- réaliser davantage d'enquêtes sur des stratagèmes frauduleux organisés en réseau afin d'y mettre fin;
- poursuivre et intensifier la lutte contre le travail au noir lié aux agences de placement de personnel.

3.3 Financement

Pour soutenir la mise en place de mesures visant à accélérer le traitement des dossiers pénaux et pour atteindre une plus grande efficacité des mesures du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le gouvernement bonifiera la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus. À cette fin, des crédits additionnels de 10 millions de dollars par année à compter de 2014-2015 seront ajoutés au budget de dépenses du ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Section H

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES LOIS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET AU FONDS DES GÉNÉRATIONS

1. La Loi sur l'équilibre budgétaire	H.3
1.1 Les spécifications et les exigences actuelles de la Loi	H.3
1.2 Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire	H.4
1.3 La modification de la Loi sur l'équilibre budgétaire	H.6
1.4 L'état de la réserve de stabilisation	H.6
2. La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.....	H.7
2.1 Le maintien des objectifs de réduction de la dette	H.7
2.2 Les sommes consacrées au Fonds des générations.....	H.11
2.3 L'utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance	H.11

1. LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le ministre des Finances et de l'Économie doit faire rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, de l'atteinte des objectifs visés par la Loi et, s'il y a lieu, des écarts constatés.

1.1 Les spécifications et les exigences actuelles de la Loi

La Loi sur l'équilibre budgétaire a pour objectif d'obliger le gouvernement à maintenir l'équilibre budgétaire et, à cet effet, à présenter des prévisions budgétaires équilibrées. Cette loi édicte les règles applicables lorsqu'il se produit un dépassement.

La Loi sur l'équilibre budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 19 décembre 1996. Cette loi prévoit l'obligation pour le gouvernement de présenter des prévisions budgétaires équilibrées et édicte les règles applicables lorsque se produit un dépassement.

En 2009, la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (L.Q. 2009, chapitre 38) a modifié substantiellement la Loi sur l'équilibre budgétaire afin, notamment, d'y incorporer des dispositions particulières pour permettre au gouvernement de faire face à la récession et autoriser des déficits devant être graduellement réduits en vue du retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Selon cette loi, si un dépassement de moins de 1 milliard de dollars est constaté pour une année financière, le gouvernement doit réaliser un excédent égal à ce dépassement au cours de l'année financière subséquente.

La Loi prévoit que le gouvernement peut encourir des dépassements pour une période de plus d'un an, lorsque ces dépassements totalisent au moins 1 milliard de dollars, et ce, en raison de circonstances précisées dans la Loi, soit une catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus et les dépenses, une détérioration importante des conditions économiques ou encore une modification dans les programmes de transferts fédéraux aux provinces qui réduirait de façon substantielle les paiements de transferts versés au gouvernement. Le gouvernement doit alors appliquer un plan financier de résorption qui assure que les dépassements seront compensés à l'intérieur d'une période de cinq ans.

En cas de dépassement d'au moins 1 milliard de dollars, le ministre des Finances et de l'Économie doit faire rapport à l'Assemblée nationale sur les circonstances qui justifient que le gouvernement encoure de tels dépassements. Il doit également présenter un plan financier permettant de résorber ces dépassements au cours de la période de cinq ans et appliquer des mesures de résorption d'au moins 1 milliard de dollars dès l'année financière où un tel dépassement est prévu ou lors de l'année suivante s'il s'agit d'un dépassement constaté. Il doit résorber au moins 75 % de ces dépassements dans les quatre premières années financières de cette période.

De plus, la Loi fait dorénavant en sorte que les inscriptions comptables à la dette nette doivent être considérées dans le calcul de l'équilibre budgétaire, sauf lorsque celles-ci résultent de modifications aux conventions comptables du gouvernement ou de l'une de ses entreprises pour les rendre conformes à une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Finalement, cette loi prévoit que le ministre des Finances et de l'Économie doit faire rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des objectifs visés par la Loi, de l'atteinte de ceux-ci et, s'il y a lieu, des écarts constatés ainsi que de l'état des opérations de la réserve de stabilisation.

1.2 Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'atteinte des objectifs visés par cette loi se mesure par la présentation d'un solde budgétaire nul ou positif, calculé conformément aux dispositions de la Loi. Le tableau H.1 présente les composantes permettant d'établir le solde budgétaire au sens de la Loi.

L'équilibre budgétaire au sens de la Loi a été maintenu de 2006-2007 à 2008-2009.

En 2009-2010 et en 2010-2011, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire a été déficitaire de 3,2 milliards de dollars, comme le permet la Loi.

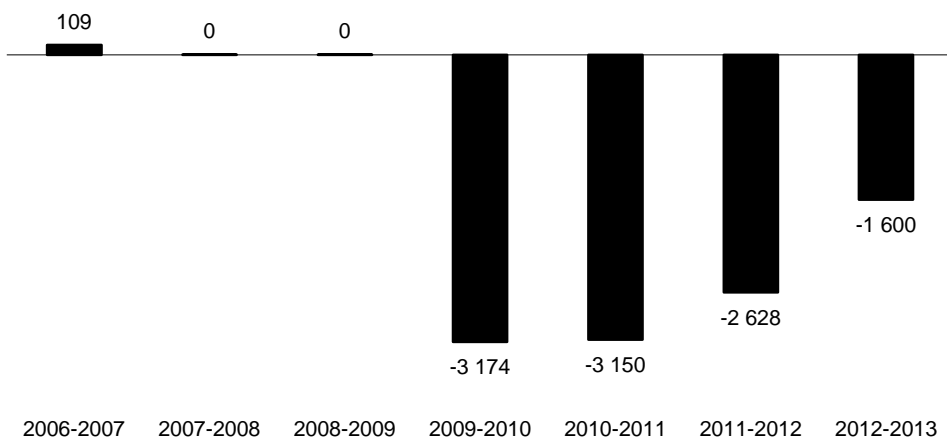
En 2011-2012, le solde budgétaire a été déficitaire de 2,6 milliards de dollars, soit une amélioration de 1,2 milliard de dollars par rapport à la cible fixée à 3,8 milliards de dollars selon la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Pour 2012-2013, les résultats réels aux comptes publics présentent un solde budgétaire déficitaire de 1,6 milliard de dollars. Il s'agit d'un écart de 100 millions de dollars par rapport à l'objectif de 1,5 milliard de dollars prévu au Point de mars 2013 et correspondant à la cible établie selon la Loi sur l'équilibre budgétaire.

— Par ailleurs, la Loi sur l'équilibre budgétaire a été modifiée en juin 2013 afin d'exclure, dans le calcul du solde budgétaire de 2012-2013, le résultat de 1,9 milliard de dollars découlant de la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

GRAPHIQUE H.1

Solde budgétaire de 2006-2007 à 2012-2013⁽¹⁾ (en millions de dollars)



(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU H.1

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficit) présenté aux comptes publics ⁽¹⁾	Perte exceptionnelle liée à Gentilly-2	Fonds des générations	Modifications comptables	Solde budgétaire au sens de la Loi avant réserve	Excédent annuel	Réserve de stabilisation		Solde budgétaire au sens de la Loi après réserve ⁽²⁾
							Affectations	Utilisations	
2006-2007	1 993	—	-584	—	1 409	1 409	1 300 ⁽³⁾	—	109
2007-2008	1 650	—	-449	—	1 201	1 201	1 201	—	0
2008-2009	-1 258	—	-587	—	-1 845	—	109 ⁽⁴⁾	1 845	0
2009-2010	-2 940	—	-725	58	-3 607	—	—	433	-3 174 ⁽⁵⁾
2010-2011	-2 390	—	-760	—	-3 150	—	—	—	-3 150 ⁽⁵⁾
2011-2012	-1 788	—	-840	—	-2 628	—	—	—	-2 628 ⁽⁶⁾
2012-2013	-2 515	1 876	-961	—	-1 600	—	—	—	-1 600 ⁽⁷⁾
2013-2014 ^P	-1 428	—	-1 072	—	-2 500	—	—	—	-2 500 ⁽⁸⁾

P : Résultats préliminaires.

- (1) Les montants correspondent à ceux établis dans les états financiers consolidés annuels du gouvernement, et ce, sans tenir compte des redressements effectués au cours des années subséquentes pour l'année financière visée.
- (2) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve correspond au solde budgétaire qui tient compte des affectations et des utilisations de la réserve de stabilisation.
- (3) En 2006-2007, seulement 1,3 G\$ ont été affectés à la réserve conformément aux dispositions des lois en vigueur. Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'excédent annuel total est dorénavant affecté à la réserve de stabilisation chaque année.
- (4) Conformément à l'article 32 de la Loi (L.Q. 2009, chapitre 38), la somme de 109 M\$, correspondant à la différence entre les excédents constatés et prévus pour 2006-2007, a été affectée à la réserve de stabilisation en 2008-2009.
- (5) Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire a été suspendue pour 2009-2010 et pour 2010-2011.
- (6) Pour l'année 2011-2012, le déficit budgétaire de 2,6 G\$ représente une amélioration de 1,2 G\$ par rapport à la cible de déficit budgétaire fixée à 3,8 G\$ au budget de mars 2011 selon la Loi sur l'équilibre budgétaire.
- (7) Pour l'année 2012-2013, le déficit budgétaire de 1,6 G\$ est plus élevé que prévu de 100 M\$ par rapport à la cible de 1,5 G\$ établie au budget de mars 2011.
- (8) Pour l'année 2013-2014, la Loi prévoit que l'équilibre entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement doit être atteint. Des modifications devront être apportées à la Loi sur l'équilibre budgétaire afin d'autoriser le gouvernement à reporter en 2015-2016 le retour à l'équilibre budgétaire.

1.3 La modification de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Afin de ne pas nuire à la croissance économique, le gouvernement a choisi de reporter de deux années l'atteinte de l'équilibre budgétaire qui était prévu pour 2013-2014.

Dans ce contexte, le gouvernement proposera des modifications à la Loi sur l'équilibre budgétaire afin de fixer les objectifs de déficits budgétaires à atteindre pour 2013-2014 et 2014-2015 et reporter à l'année financière 2015-2016, le retour à l'équilibre budgétaire. Tel que prévu dans le cadre financier du budget 2014-2015 :

- le déficit budgétaire pour 2013-2014 est établi à 2,5 milliards de dollars;
- le déficit budgétaire sera réduit en 2014-2015 à 1,75 milliard de dollars;
- l'équilibre budgétaire sera atteint à compter de 2015-2016.

Ces déficits, qui devront être ajoutés à la dette, totaliseront 4,25 milliards de dollars. Toutefois, afin de ne pas compromettre l'atteinte des objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026, le gouvernement maintiendra les versements au Fonds des générations de 2013-2014 à 2015-2016, et les augmentera de 425 millions de dollars par année, à compter de 2016-2017.

Par ailleurs, les modifications législatives prendront en compte le dépassement de 100 millions de dollars par rapport à l'objectif de 1,5 milliard de dollars établi selon la Loi pour 2012-2013.

1.4 L'état de la réserve de stabilisation

Aucune opération n'a été réalisée à la réserve de stabilisation depuis 2009-2010.

2. LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS

2.1 Le maintien des objectifs de réduction de la dette

Le budget 2014-2015 confirme le maintien des objectifs de réduction de la dette¹ qui ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations pour l'année financière 2025-2026 :

- la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB;
- la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Versements additionnels au Fonds des générations à compter de 2016-2017 provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques

Afin de compenser pleinement l'impact sur la dette, des déficits additionnels de 4,25 milliards de dollars occasionnés par le report de deux ans du retour à l'équilibre budgétaire, des versements additionnels de 425 millions de dollars par année devront être effectués au Fonds des générations à compter de 2016-2017.

Ces versements additionnels seront prélevés à même les revenus de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, qui représente une source de revenus stable pour le gouvernement.

Ces contributions de 425 millions de dollars à partir de 2016-2017 s'ajouteront aux versements de 100 millions de dollars par année à compter de 2014-2015, provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, comme annoncé par le gouvernement dans le budget 2013-2014 et concrétisé par le projet de loi n° 25 (L.Q. 2013, chapitre 16), sanctionné le 14 juin 2013.

Des modifications législatives seront apportées à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'affecter les versements additionnels de 425 millions de dollars au Fonds des générations à compter de 2016-2017.

Versement au Fonds des générations des revenus de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale

L'adoption du projet de loi n° 25 a également permis de mettre en œuvre l'annonce faite par le gouvernement dans le budget 2013-2014, de verser au Fonds des générations, à compter de 2014-2015, les revenus relatifs à l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale commençant en 2014.

Ces versements représenteront 71 millions de dollars en 2014-2015, 165 millions de dollars en 2015-2016, 265 millions de dollars en 2016-2017, 370 millions de dollars en 2017-2018 et 475 millions de dollars en 2018-2019.

¹ La section E présente des informations détaillées concernant la dette du gouvernement du Québec.

☐ Versement au Fonds des générations de la totalité des revenus miniers perçus par le gouvernement

Les modifications législatives apportées en juin 2013 permettront également le versement au Fonds des générations de la totalité des revenus miniers perçus par le gouvernement à compter de 2015-2016, comme annoncé dans le budget 2013-2014.

Les versements relatifs aux revenus miniers représenteront 115 millions de dollars en 2015-2016, 150 millions de dollars en 2016-2017, 240 millions de dollars en 2017-2018 et 340 millions de dollars en 2018-2019.

☐ Versement au Fonds des générations résultant de la fermeture de Gentilly-2

Le projet de loi n^o 25 a finalement permis de concrétiser l'annonce du gouvernement dans le budget 2013-2014, de verser au Fonds des générations un montant de 215 millions de dollars par année, de 2017-2018 à 2043-2044, correspondant aux économies d'Hydro-Québec résultant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Les exigences de la Loi

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1) a été adoptée le 15 juin 2006. Cette loi institue le Fonds des générations, un fonds affecté exclusivement au remboursement de la dette brute.

En 2010, la Loi a été modifiée afin de réviser les concepts de dette utilisés et les objectifs de réduction de la dette qui devront être atteints en 2025-2026.

La Loi prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB et la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

En vertu des dispositions actuelles de cette loi, qui ne tiennent pas encore compte des modifications prévues au budget 2014-2015, le Fonds des générations est constitué des sommes suivantes provenant de sources de revenus dédiées au remboursement de la dette :

- les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et par les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une partie des bénéfices que procurera à Hydro-Québec la vente d'électricité à l'extérieur du Québec et qui proviendra de ses nouvelles capacités de production¹;
- les revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale à compter de 2014;
- les redevances sur l'eau captée¹;
- à compter de 2015-2016, le total des frais, droits, loyers et redevances minières prévus par la Loi sur l'impôt minier et par la Loi sur les mines. Ce montant sera établi après déduction du montant des droits affecté aux volets patrimoine minier et gestion de l'activité minière du Fonds des ressources naturelles. Pour l'année 2014-2015, le montant des revenus miniers consacré au Fonds des générations correspondra au quart de l'excédent sur 200 millions de dollars des sommes perçues par le gouvernement conformément aux lois précédentes;
- à compter de 2014-2015, un montant de 100 millions de dollars par année provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
- de 2017-2018 à 2043-2044, un montant de 215 millions de dollars par année correspondant aux économies d'Hydro-Québec résultant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2;
- la vente d'actifs, de droits ou de titres du gouvernement¹;
- les biens non réclamés administrés par le ministre du Revenu;
- les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances et de l'Économie;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le fonds.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations permet également au gouvernement de décréter que soit affectée au Fonds des générations la partie qu'il fixe de toute somme qui, autrement, aurait été attribuée au fonds général du revenu.

Les exigences de la Loi (suite)

De même, cette loi autorise le gouvernement, sous réserve des dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, à utiliser la réserve de stabilisation pour verser des sommes au Fonds des générations.

Les sommes constituant le fonds sont déposées auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec et gérées suivant une politique de placement déterminée par le ministre des Finances et de l'Économie en collaboration avec la Caisse.

Finalement, cette loi prévoit que le ministre des Finances et de l'Économie fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, de l'évolution de la dette représentant les déficits cumulés et de la dette brute, des sommes constituant le fonds et, le cas échéant, de celles utilisées pour rembourser la dette brute.

¹ Un décret du gouvernement est requis afin de fixer la partie de ces sommes qui doit être affectée au Fonds des générations.

2.2 Les sommes consacrées au Fonds des générations

En 2013-2014, 1 372 millions de dollars seront consacrés au Fonds des générations, soit 1 072 millions de dollars en provenance des sources de revenus qui lui sont dédiées, auxquels s'ajouteront 300 millions de dollars découlant de l'affectation d'une partie des surplus cumulés du Fonds d'information sur le territoire du ministère des Ressources naturelles.

Pour 2014-2015 et 2015-2016, les revenus du Fonds des générations devraient atteindre respectivement 1 296 millions de dollars et 1 642 millions de dollars.

2.3 L'utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance

Comme prévu au budget 2013-2014, le gouvernement a utilisé 1 milliard de dollars du Fonds des générations en 2013-2014 pour rembourser des emprunts venant à échéance.

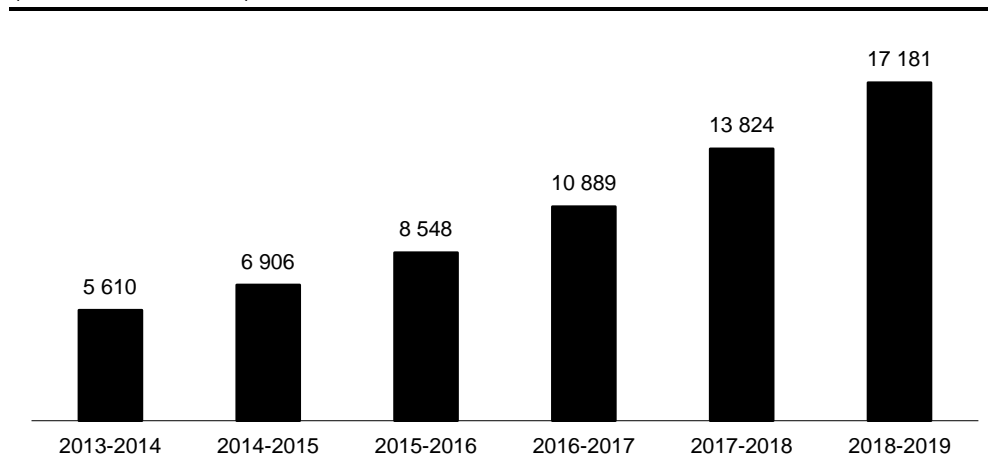
Compte tenu des versements effectués depuis sa création, de ceux qui sont prévus au cours des prochaines années ainsi que de l'utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance, la valeur comptable du Fonds des générations atteindra :

- 5 610 millions de dollars au 31 mars 2014;
- 6 906 millions de dollars au 31 mars 2015;
- 8 548 millions de dollars au 31 mars 2016.

Le Fonds des générations devrait atteindre 17 181 millions de dollars au 31 mars 2019.

GRAPHIQUE H.2

Évolution de la valeur comptable du Fonds des générations^P (en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires pour 2013-2014 et prévisions pour les années subséquentes.

TABLEAU H.2

Fonds des générations

(en millions de dollars)

	<i>Le point</i> Novembre 2013		Budget 2014-2015 ^P					
	2013-2014	Révisions	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
VALEUR COMPTABLE AU DÉBUT	5 238	—	5 238	5 610	6 906	8 548	10 889	13 824
REVENUS DÉDIÉS								
Redevances hydrauliques								
Hydro-Québec	668	—	668	661	678	691	708	726
Producteurs privés	92	-1	91	90	92	94	96	98
	760	-1	759	751	770	785	804	824
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	—	—	—	71	165	265	370	475
Revenus miniers	—	—	—	—	115	150	240	340
Taxe sur les boissons alcooliques	—	—	—	100	100	525	525	525
Économies liées à la fermeture de Gentilly-2	—	—	—	—	—	—	215	215
Biens non réclamés	15	4	19	9	9	9	9	9
Revenus de placement	294	—	294	365	483	607	772	969
Total des revenus dédiés	1 069	3	1 072	1 296	1 642	2 341	2 935	3 357
Versement provenant du Fonds d'information sur le territoire	300	—	300	—	—	—	—	—
Total des versements	1 369	3	1 372	1 296	1 642	2 341	2 935	3 357
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance	-1 000	—	-1 000	—	—	—	—	—
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	5 607	3	5 610	6 906	8 548	10 889	13 824	17 181

P : Résultats préliminaires pour 2013-2014 et prévisions pour les années subséquentes.

Section I

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LES MESURES FISCALES

- 1. Mesures visant à accroître les investissements de Capital régional et coopératif Desjardins dans les territoires confrontés à des difficultés économiques..... I.3**
- 2. Modification au crédit d'impôt remboursable favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique I.11**
- 3. Harmonisation à certaines mesures du budget fédéral du 11 février 2014..... I.13**

1. MESURES VISANT À ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS DANS LES TERRITOIRES CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES

Capital régional et coopératif Desjardins est une société d'investissement qui a pour mission de mobiliser du capital de développement en faveur des régions ressources du Québec et du milieu coopératif.

Par sa présence soutenue dans les régions ressources, Capital régional et coopératif Desjardins contribue à stimuler le développement économique régional. De ce fait, elle est devenue, avec les années, un outil précieux pour les petites et moyennes entreprises régionales ayant besoin de capitaux pour se développer et atteindre leur maturité.

Depuis la constitution de Capital régional et coopératif Desjardins, le gouvernement appuie sa mission en accordant un avantage fiscal aux particuliers qui se portent acquéreurs de ses actions. Cet avantage, qui prend la forme d'un crédit d'impôt non remboursable, vise à inciter les particuliers à prendre part au développement économique du Québec.

Le financement de Capital régional et coopératif Desjardins étant facilité par l'octroi d'un avantage fiscal, une norme d'investissement a été intégrée dans sa loi constitutive¹ pour s'assurer, notamment, que les fonds recueillis sont utilisés comme un outil de financement contribuant à l'essor d'entités québécoises.

Cette norme prévoit que, pour chaque année financière, les investissements admissibles de Capital régional et coopératif Desjardins – qui ne comportent aucun cautionnement ni aucune hypothèque – doivent représenter, en moyenne, au moins 60 % de son actif net moyen pour l'année financière précédente, et qu'une partie, ci-après appelée « composante régionale », représentant au moins 35 % de ce pourcentage doit être effectuée dans des coopératives admissibles ou dans des entités situées dans des régions ressources du Québec².

Pour l'application de la composante régionale de la norme d'investissement, les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Mauricie, du Nord-du-Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont considérées comme des régions ressources.

Au fil des ans, la loi constitutive de Capital régional et coopératif Desjardins a été modifiée afin qu'elle soit mieux adaptée aux besoins en capitaux des entreprises québécoises et pour permettre à la société d'investissement de jouer un plus grand rôle dans l'économie.

¹ Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins (RLRQ, chapitre C-6.1).

² En cas de non-respect de l'une ou l'autre des composantes de la norme d'investissement pour une année financière donnée, Capital régional et coopératif Desjardins devient assujettie à un impôt spécial.

Étant donné que Capital régional et coopératif Desjardins se veut un partenaire important dans la stratégie en faveur des territoires confrontés à des difficultés économiques mise en place par le gouvernement, diverses modifications seront apportées à sa loi constitutive afin qu'elle puisse disposer des outils nécessaires pour remplir son rôle d'investisseur auprès des petites et moyennes entreprises établies dans de tels territoires.

❑ Investissement dans les territoires confrontés à des difficultés économiques

Actuellement, 7 des 17 régions administratives du Québec sont considérées comme des régions ressources pour l'application de la composante régionale de la norme d'investissement imposée à Capital régional et coopératif Desjardins. En raison de leur éloignement des grands centres urbains, ces régions forment un ensemble géographique et économique comportant des caractéristiques et des problématiques communes.

Le fait que les activités manufacturières y sont moins développées qu'ailleurs au Québec, que l'exploitation de leurs ressources est dépendante du contexte mondial et que les entreprises qui y sont implantées ne disposent pas toujours d'un financement adéquat pour prospérer constitue un frein à leur développement économique.

Ces problématiques qui renforcent et nourrissent d'autres difficultés, d'ordre démographique notamment, se répercutent sur la vitalité de près des deux tiers des municipalités régionales de comté et des agglomérations qui composent ces régions.

Bien qu'elles ne fassent pas partie de l'une des sept régions reconnues comme régions ressources, plusieurs autres municipalités régionales de comté sont également aux prises avec d'importantes difficultés économiques, que ce soit en raison d'une trop faible diversification industrielle ou de l'insuffisance de nouvelles entreprises.

Dans tous ces territoires, l'accès au financement pour la réalisation de projets d'investissement représente un défi de taille, particulièrement pour les petites entreprises.

Aussi, afin de tenir compte de l'importance du rôle que Capital régional et coopératif Desjardins peut jouer en matière de financement auprès des entreprises établies dans les territoires ayant connu les indices de développement économique les plus faibles observés au cours des dernières années, et ce, qu'ils fassent partie ou non d'une région ressource, diverses modifications seront apportées à sa loi constitutive.

■ Reconnaissance des MRC hors régions ressources confrontées à des difficultés économiques

La Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins sera modifiée pour prévoir que tout investissement admissible par ailleurs fait, après le jour du discours sur le budget et avant le 1^{er} janvier 2018, dans une entité située dans une municipalité régionale de comté confrontée à des difficultés économiques dont le nom figure dans le tableau ci-dessous sera considéré, pour l'application de la norme d'investissement imposée à Capital régional et coopératif Desjardins, comme ayant été effectué dans une entité située dans une région ressource.

TABLEAU I.1

Liste des municipalités régionales de comté hors régions ressources confrontées à des difficultés économiques

MRC d'Acton	MRC de Matawinie	MRC des Sources
MRC d'Antoine-Labelle	MRC de Montmagny	MRC du Granit
MRC d'Argenteuil	MRC de Papineau	MRC du Haut-Saint-François
MRC de Coaticook	MRC de Pontiac	MRC du Haut-Saint-Laurent
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	MRC des Appalaches	
MRC de L'Islet	MRC des Etchemins	

■ Majoration du montant des investissements

■ Investissements dans des entités admissibles

La Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins sera modifiée pour prévoir que tout investissement ne comportant aucun cautionnement ni aucune hypothèque fait par Capital régional et coopératif Desjardins, après le jour du discours sur le budget et avant le 1^{er} janvier 2018, dans une entité admissible³ située dans un territoire identifié comme étant confronté à des difficultés économiques sera, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, réputé majoré de 100 % pour l'application de la norme d'investissement.

À cet égard, les investissements qui auront été convenus après le jour du discours sur le budget et avant le 1^{er} janvier 2018 et pour lesquels des sommes auront été engagées, mais non encore déboursées à la fin d'une année financière donnée, seront réputés avoir été faits par Capital régional et coopératif Desjardins. Pour plus de précision, ces investissements seront inclus aux fins du calcul de la limite autorisée de 12 % applicable aux investissements non déboursés.

³ De façon sommaire, pour l'application de la Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins, une entité admissible désigne soit une coopérative admissible, soit une société ou une société de personnes qui exploite activement une entreprise, dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 M\$ ou l'avoir net est inférieur à 50 M\$, autre qu'une coopérative admissible ou une société ou une société de personnes dont l'ensemble des activités consiste principalement à faire des investissements.

■ Investissements faits par l'entremise d'une société en commandite

Bien qu'une société en commandite dont l'ensemble des activités consiste principalement à faire des investissements ne soit pas une entité admissible⁴ pour l'application de la norme d'investissement imposée à Capital régional et coopératif Desjardins, ce type de véhicule de placement est néanmoins présent dans plusieurs catégories d'investissement admissibles.

Pour les sociétés en commandite reconnues en raison des partenariats qu'elles permettent de créer, la totalité de l'apport fait à la société est généralement considérée comme un investissement admissible pour l'application de la norme d'investissement⁵.

Pour les autres, seule la partie des sommes versées à la société en commandite par Capital régional et coopératif Desjardins qui se traduit par un investissement dans une entité admissible peut être considérée comme un investissement admissible pour l'application de la norme d'investissement. En effet, dans un tel cas, est considéré admissible l'investissement – ne comportant aucun cautionnement ni aucune hypothèque – qui est effectué dans une entité admissible par l'entremise d'une société en commandite dans laquelle Capital régional et coopératif Desjardins détient une participation, directement ou par l'entremise d'une autre société en commandite, jusqu'à concurrence de la proportion de la participation, directe ou indirecte, de Capital régional et coopératif Desjardins dans la société en commandite qui a effectué cet investissement.

Aussi, afin que les investissements faits dans les entités admissibles situées dans un territoire identifié comme étant confronté à des difficultés économiques par l'entremise d'une société en commandite soient mieux reconnus, des modifications seront apportées aux fins du calcul de la norme d'investissement imposée à Capital régional et coopératif Desjardins.

D'une part, la Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins sera modifiée pour prévoir que le montant des investissements faits par Capital régional et coopératif Desjardins dans une société en commandite qui sont admissibles par ailleurs sera majoré de sa part dans tout investissement ne comportant aucun cautionnement ni aucune hypothèque fait, après le jour du discours sur le budget et avant le 1^{er} janvier 2018, dans une entité admissible située dans un territoire identifié comme étant confronté à des difficultés économiques par l'entremise de la société en commandite, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ par investissement.

⁴ Voir la note précédente.

⁵ Le Fonds Relève Québec, S.E.C., la Société en commandite Essor et Coopération, Capital croissance PME II S.E.C. ainsi que certains fonds locaux de capital de risque créés et gérés au Québec sont tous des exemples de sociétés en commandite reconnues pour l'application de la norme d'investissement.

D'autre part, elle sera modifiée pour prévoir que la part de Capital régional et coopératif Desjardins dans tout investissement ne comportant aucun cautionnement ni aucune hypothèque fait, après le jour du discours sur le budget et avant le 1^{er} janvier 2018, dans une entité admissible située dans un territoire identifié comme étant confronté à des difficultés économiques par l'entremise d'une société en commandite dans laquelle elle détient une participation, directement ou par l'entremise d'une autre société en commandite sera, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, réputée majorée de 100 % pour l'application de la norme d'investissement.

■ Territoires identifiés comme étant confrontés à des difficultés économiques

Pour l'application de la majoration relative à un investissement fait dans un territoire identifié comme étant confronté à des difficultés économiques, seront considérés à ce titre les territoires de l'Administration régionale Kativik⁶, du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James⁷, de l'agglomération de La Tuque⁸, de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine⁹, de la Ville de Shawinigan ainsi que des municipalités régionales de comté dont le nom figure dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU I.2

Liste des municipalités régionales de comté confrontées à des difficultés économiques

MRC d'Abitibi-Ouest	MRC de La Matapédia	MRC de Témiscouata
MRC d'Acton	MRC de La Mitis	MRC des Appalaches
MRC d'Antoine-Labelle	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	MRC des Basques
MRC d'Argenteuil	MRC de L'Islet	MRC des Etchemins
MRC d'Avignon	MRC de Maria-Chapdelaine	MRC des Sources
MRC de Bonaventure	MRC de Maskinongé	MRC du Domaine-du-Roy
MRC de Coaticook	MRC de Matawinie	MRC du Golfe-du-Saint-Laurent
MRC de Kamouraska	MRC de Mékinac	MRC du Granit
MRC de La Côte-de-Gaspé	MRC de Montmagny	MRC du Haut-Saint-François
MRC de La Haute-Côte-Nord	MRC de Papineau	MRC du Haut-Saint-Laurent
MRC de La Haute-Gaspésie	MRC de Pontiac	MRC du Rocher-Percé
MRC de La Matanie	MRC de Témiscamingue	

⁶ Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (RLRQ, chapitre V-6.1).

⁷ Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (RLRQ, chapitre G-1.04).

⁸ L'agglomération de La Tuque est, selon l'article 8 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), formée par les territoires de la Ville de La Tuque, de la Municipalité de La Bostonnais et de la Municipalité de Lac-Édouard.

⁹ L'agglomération des Îles-de-la-Madeleine est, selon l'article 9 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, formée par les territoires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Grosse-Île.

❑ Modifications de l'aide gouvernementale à la capitalisation

Selon la Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins, la société d'investissement peut recueillir un montant maximal de 150 millions de dollars par période de capitalisation¹⁰, et ce, tant qu'elle n'a pas atteint, pour une première fois, à la fin d'une période de capitalisation, au moins 1,25 milliard de dollars au titre du capital versé à l'égard des actions et des fractions d'actions émises et en circulation.

Une fois le seuil franchi, le montant maximal que Capital régional et coopératif Desjardins peut recueillir pour une période de capitalisation correspond à la réduction, jusqu'à concurrence de 150 millions de dollars, de son capital versé attribuable aux rachats ou aux achats de gré à gré effectués au cours de la période de capitalisation précédente.

Or, selon les dernières données financières disponibles pour l'année 2013, tout porte à croire qu'à la fin de la période de capitalisation en cours, la capitalisation de Capital régional et coopératif Desjardins excédera 1,25 milliard de dollars, ce qui aurait pour effet de limiter le montant qu'elle pourrait émettre au cours de sa prochaine période de capitalisation à un niveau bien en deçà de 150 millions de dollars.

Aussi, afin de permettre à Capital régional et coopératif Desjardins de poursuivre ses investissements dans les petites et moyennes entreprises, particulièrement celles implantées dans les régions ressources et les territoires confrontés à des difficultés économiques, la société conservera le droit de recueillir un montant maximal de 150 millions de dollars pour la période de capitalisation commençant le 1^{er} mars 2014 et se terminant le 28 février 2015.

Pour plus de précision, pour chaque période de capitalisation suivante, Capital régional et coopératif Desjardins demeurera autorisée à recueillir le moins élevé de 150 millions de dollars et du montant correspondant à la réduction du capital versé attribuable à l'ensemble des actions et des fractions d'actions qui auront été rachetées ou achetées de gré à gré par la société au cours de la période de capitalisation précédente.

Par ailleurs, compte tenu du fait que Capital régional et coopératif Desjardins présente, eu égard à sa mission, un bon historique de rendement, le taux applicable aux fins du calcul du crédit d'impôt pour l'acquisition de ses actions sera réduit de 50 % à 45 % à l'égard des actions acquises après le 28 février 2014. Ainsi, le montant maximal qu'un particulier pourra déduire, dans le calcul de son impôt autrement à payer pour une année d'imposition donnée, à l'égard des actions acquises au cours d'une période de capitalisation ayant débuté dans cette année, passera de 2 500 \$ à 2 250 \$.

¹⁰ Une période de capitalisation commence le 1^{er} mars d'une année et se termine le dernier jour du mois de février de l'année suivante.

■ **Modification corrélative à l'impôt spécial relatif au recouvrement du crédit d'impôt pour l'achat d'actions**

La législation fiscale prévoit que lorsqu'une action (y compris une fraction d'action) est rachetée ou achetée par Capital régional et coopératif Desjardins moins de sept ans après le jour de son émission, la personne qui a acheté l'action, ci-après appelée le « preneur », ou la personne à qui une telle action a été dévolue par succession doit généralement payer, pour l'année d'imposition au cours de laquelle le rachat ou l'achat est effectué, un impôt égal au montant obtenu en appliquant, au moins élevé de la partie déterminée du montant versé par le preneur pour acquérir l'action et du prix payé par la société pour son rachat ou son achat de gré à gré, le pourcentage attribuable au nombre de jours de non-détention¹¹.

Actuellement, pour établir la partie déterminée du montant versé par un preneur pour acquérir une action, un taux de 50 % doit être appliqué au montant versé pour l'achat de l'action, sauf si celle-ci a été émise après le 23 mars 2006 et avant le 10 novembre 2007, auquel cas le taux applicable est de 35 %.

Pour tenir compte du fait que le taux applicable aux fins du calcul du crédit d'impôt passera de 50 % à 45 %, la législation fiscale sera modifiée pour prévoir que le taux applicable pour établir la partie déterminée du montant versé par un preneur pour acquérir une action de Capital régional et coopératif Desjardins correspondra :

- à 50 %, lorsque l'action a été émise avant le 24 mars 2006 ou après le 9 novembre 2007 et avant le 1^{er} mars 2014;
- à 35 %, lorsque l'action a été émise après le 23 mars 2006 et avant le 10 novembre 2007;
- à 45 %, lorsque l'action aura été émise après le 28 février 2014.

■ **Modification corrélative à l'impôt spécial relatif à une capitalisation excessive**

La législation fiscale prévoit que, dans l'éventualité où, à la fin d'une période de capitalisation donnée, le montant du capital versé à l'égard de l'ensemble des actions et des fractions d'actions émises par Capital régional et coopératif Desjardins au cours de cette période excéderait le montant maximal qu'elle est autorisée à recueillir pour cette période, la société doit payer, au plus tard le 31 mai suivant la fin de cette période, un impôt spécial égal à 50 % de l'excédent du capital versé à l'égard de l'ensemble des actions et des fractions d'actions émises au cours de la période de capitalisation sur le montant maximal qu'elle est autorisée à recueillir pour cette période.

¹¹ Ce pourcentage est obtenu en divisant, par 2 556, l'excédent de 2 556 sur le nombre de jours compris dans la période qui commence le jour de l'émission de l'action et qui se termine le jour où a lieu le rachat ou l'achat de gré à gré de celle-ci.

Pour toute période de capitalisation commençant après le 28 février 2014, le taux applicable aux fins du calcul de cet impôt spécial passera de 50 % à 45 % pour tenir compte de la réduction de l'aide fiscale accordée pour l'acquisition des actions émises par Capital régional et coopératif Desjardins.

2. MODIFICATION AU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE FAVORISANT LA MODERNISATION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Le crédit d'impôt remboursable favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique a été instauré à l'occasion du discours sur le budget du 20 mars 2012¹² afin de consolider l'offre d'hébergement dans les différentes régions du Québec, à l'exception des portes d'entrée que représentent les grandes régions de Montréal et de Québec.

Sommairement, ce crédit d'impôt est accordé à une société admissible qui est propriétaire d'un établissement hôtelier, d'une résidence de tourisme, d'un centre de vacances, d'un gîte ou d'une auberge de jeunesse situés au Québec, ailleurs que dans les régions métropolitaines de recensement de Montréal et de Québec¹³, et qui effectue des travaux de rénovation ou d'amélioration d'un tel établissement avant le 1^{er} janvier 2016¹⁴. De même, il est accordé à une société membre d'une société de personnes admissible propriétaire d'un tel établissement qui effectue de tels travaux avant le 1^{er} janvier 2016.

Le crédit d'impôt dont peut bénéficier une société admissible ou une société membre d'une société de personnes admissible, pour une année d'imposition, correspond à 25 % de l'excédent, sur un seuil annuel de 50 000 \$, du total des dépenses admissibles de la société admissible, pour l'année d'imposition, et de la part de la société des dépenses admissibles de la société de personnes admissible dont elle est membre, pour un exercice financier qui s'est terminé dans l'année d'imposition. Le plafond des dépenses admissibles d'une société, pour une année d'imposition, et d'une société de personnes, pour un exercice financier, est de 750 000 \$¹⁵.

Afin de stimuler davantage le développement du potentiel touristique du Québec et de favoriser les investissements privés dans les infrastructures hôtelières, le seuil annuel de 50 000 \$ sera remplacé par un seuil unique de 50 000 \$.

¹² MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Budget 2012-2013 – Renseignements additionnels sur les mesures fiscales du budget*, 20 mars 2012, p. 61-72.

¹³ La liste des municipalités composant les régions métropolitaines de recensement de Montréal et de Québec se trouve dans le volume : Classification géographique type (CGT), Volume 1, La classification, 2011, n°12-571-X au catalogue, p. 110-112. Ce volume est disponible sur le site de Statistique Canada au www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=12-571-X&lang=fra.

¹⁴ Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3), art. 1029.8.36.0.107, 1^{er} al. Voir l'expression « dépense relative à des travaux admissibles ».

¹⁵ Lorsqu'une société est membre d'un groupe associé, dans une année d'imposition, le plafond annuel des dépenses admissibles de 750 000 \$ doit faire l'objet d'une entente de partage entre les membres du groupe associé.

Plus précisément, la législation fiscale sera modifiée de façon que le seuil unique de 50 000 \$ applicable à une société pour une année d'imposition corresponde aux dépenses admissibles engagées par la société, dans l'année d'imposition ou une année d'imposition antérieure, et à sa part des dépenses admissibles engagées par une société de personnes admissible dont elle est membre, pour un exercice financier terminé dans l'année d'imposition ou une année d'imposition antérieure de la société, et qui totalisent 50 000 \$.

Une société n'aura droit au crédit d'impôt pour une année d'imposition que si le seuil unique de 50 000 \$ pour l'année est atteint.

Aussi, le montant utilisé par une société admissible ou une société membre d'une société de personnes admissible pour calculer le crédit d'impôt, pour une année d'imposition, correspondra à l'excédent du total des dépenses admissibles de la société admissible, pour l'année d'imposition, et de la part de la société des dépenses admissibles de la société de personnes admissible dont elle est membre, pour un exercice financier terminé dans l'année d'imposition, sous réserve du plafond des dépenses admissibles, sur le solde du seuil de 50 000 \$ de la société pour l'année d'imposition.

Le solde du seuil de 50 000 \$ d'une société, pour une année d'imposition, correspondra à l'excédent de 50 000 \$ sur la partie du seuil de 50 000 \$ appliquée par la société en réduction des dépenses admissibles pour ses années d'imposition précédentes.

La partie du seuil de 50 000 \$ appliquée en réduction des dépenses admissibles d'une société, pour ses années d'imposition précédentes, correspondra à l'excédent du total des dépenses admissibles de la société admissible, pour ses années d'imposition précédentes, et de la part de la société des dépenses admissibles d'une société de personnes admissible dont elle est membre, pour les exercices financiers terminés dans ses années d'imposition précédentes, sous réserve du plafond des dépenses admissibles applicable pour ces années d'imposition et ces exercices financiers, sur la partie de telles dépenses à l'égard desquelles la société aura bénéficié du crédit d'impôt favorisant l'offre d'hébergement touristique.

Cette modification s'appliquera à une année d'imposition d'une société qui se terminera après le jour du discours sur le budget.

3. HARMONISATION À CERTAINES MESURES DU BUDGET FÉDÉRAL DU 11 FÉVRIER 2014

Le 11 février 2014, le ministre des Finances du Canada a présenté le budget du gouvernement fédéral pour l'année 2014. Ce budget comprend diverses mesures fiscales qui touchent tant le régime d'imposition que le régime de taxation.

À l'occasion de la présentation de ce budget, le ministre des Finances du Canada a déposé, à la Chambre des communes, des renseignements supplémentaires ainsi que des avis de motion de voies et moyens et un avant-projet de modification de divers règlements¹⁶ proposant des modifications, entre autres, au régime de l'impôt sur le revenu et au régime de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH).

À cet égard, la législation et la réglementation fiscales québécoises seront modifiées afin d'y intégrer certaines des mesures annoncées. Cependant, les modifications au régime fiscal québécois ne seront adoptées qu'après la sanction de toute loi fédérale ou l'adoption de tout règlement fédéral donnant suite aux mesures retenues, en tenant compte des modifications techniques qui pourront y être apportées avant la sanction ou l'adoption. Enfin, ces modifications seront applicables aux mêmes dates que celles retenues pour l'application des mesures fédérales auxquelles elles s'harmonisent.

□ Mesures relatives à l'impôt sur le revenu

■ Mesures retenues

La législation et la réglementation fiscales québécoises seront modifiées pour y intégrer, en les adaptant en fonction de leurs principes généraux, les mesures relatives :

1. à l'ajout de certains frais à la liste des frais admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux (RB 2)¹⁷;
2. à l'instauration d'un crédit d'impôt pour les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage (RB 3 à RB 6), étant entendu que le taux de transformation en crédit d'impôt sera égal au taux applicable à la première tranche de revenu imposable de la table d'impôt des particuliers¹⁸;
3. aux biens utilisés dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise agricole et d'une entreprise de pêche (RB 8);

¹⁶ MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA, *Plan d'action économique de 2014 – Sur la voie de l'équilibre : Créer des emplois et des opportunités*, 11 février 2014, annexe 2, « Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires, Avis de motion de voies et moyens et Avant-projet de modification de divers règlements relatifs à la TPS/TVH », p. 357.

¹⁷ Les références entre parenthèses correspondent au numéro des résolutions budgétaires (RB) de l'Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres textes fiscaux déposé à la Chambre des communes le 11 février 2014.

¹⁸ Ce taux est actuellement de 16 %.

4. au report d'impôt accordé à certains agriculteurs installés dans des régions frappées de sécheresse, d'inondations ou de conditions d'humidité excessive (RB 9);
5. à la prise en considération de certains revenus attribués à un mineur par une société de personnes ou une fiducie aux fins du calcul de l'impôt sur le revenu fractionné (RB 13);
6. à l'élimination du taux progressif d'imposition pour certaines fiducies et successions (RB 14 à RB 16, RB 18, RB 19, RB 22 et RB 24 à RB 27);
7. à la suppression de l'exemption de 60 mois des règles de présomption de résidence qui s'appliquent aux fiducies non résidentes et de certaines autres règles connexes (RB 28 et RB 29);
8. à l'extension de cinq à dix ans de la période de report des dons de fonds de terre écosensibles faits par un particulier (RB 31);
9. aux dons effectués dans un contexte de décès (RB 32);
10. aux dons de biens culturels acquis dans le cadre d'un arrangement de don qui est un abri fiscal (RB 33);
11. à l'enregistrement des organismes ou associations qui reçoivent des dons d'États étrangers soutenant le terrorisme (RB 34);
12. à la modification à la règle anti-évitement concernant les sociétés captives d'assurance (RB 35);
13. à l'ajout de nouvelles conditions d'admissibilité à l'exception relative aux institutions financières étrangères réglementées (RB 36);
14. à la modification à la règle anti-évitement contenue présentement dans les règles de capitalisation restreinte (RB 37);
15. à l'augmentation des seuils déterminant la fréquence à laquelle les employeurs doivent remettre les retenues à la source¹⁹;
16. aux modifications concernant la déduction pour amortissement accéléré à l'égard du matériel de production d'énergie propre pour y inclure les hydroliennes et le matériel de gazéification²⁰.

■ Mesures non retenues

Certaines mesures n'ont pas été retenues parce qu'elles ne correspondent pas aux caractéristiques du régime d'imposition québécois, ou encore parce que ce dernier est satisfaisant ou ne contient pas de dispositions analogues. Il s'agit des mesures relatives :

- à l'augmentation du montant maximum des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour frais d'adoption (RB 1);

¹⁹ MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA, *Plan d'action économique de 2014*, p. 385.

²⁰ *Ibid.*, p. 386-388.

- à la prolongation du crédit d'impôt pour l'exploration minière pour les détenteurs d'actions accréditives (RB 7);
- à la prise en considération du revenu versé à une fiducie au profit d'un athlète amateur aux fins de la détermination du maximum déductible au titre des régimes enregistrés d'épargne-retraite par le bénéficiaire de la fiducie (RB 10);
- à la détermination automatique du crédit d'impôt pour la TPS/TVH (RB 11 et RB 12);
- aux modifications de concordance découlant de l'élimination du taux progressif d'imposition pour certaines fiducies et successions (RB 17, RB 20, RB 21 et RB 23);
- à l'extension de cinq à dix ans de la période de report des dons de fonds de terre écosensibles faits par une société (RB 30);
- à l'ajout d'une règle spécifique anti-évitement concernant la retenue d'impôt sur les paiements d'intérêts (RB 38);
- aux règles sur le plafond applicable aux transferts de prestations de retraite à un régime enregistré d'épargne-retraite lorsque le montant des prestations accumulées a été réduit en raison notamment de la sous-capitalisation du régime de pension agréé²¹.

❑ Mesures relatives à la TPS/TVH

Des modifications seront apportées au régime de la taxe de vente du Québec (TVQ) afin d'y intégrer, en les adaptant en fonction de ses principes généraux, les mesures fédérales relatives au choix offert aux personnes étroitement liées (RB 6)²² et celles visant à renforcer l'observation des exigences d'inscription pour l'application de la TPS/TVH (RB 7, RB 8 et mesures proposées dans l'Avant-projet de modification de divers règlements relatifs à la TPS/TVH).

Par ailleurs, il convient de rappeler que le ministère des Finances et de l'Économie a déjà annoncé, au moyen du *Bulletin d'information 2014-4* du 12 février 2014, que le régime de la TVQ sera harmonisé à certaines modifications proposées au régime de la TPS/TVH à l'occasion de la présentation du budget fédéral du 11 février 2014. Ces décisions d'harmonisation concernent les mesures fédérales visant à améliorer l'application de la TPS/TVH dans le secteur des soins de santé (RB 1 à RB 5).

²¹ *Ibid.*, p. 374-375.

²² Les références entre parenthèses correspondent au numéro des résolutions budgétaires (RB) de l'Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise déposé à la Chambre des communes le 11 février 2014.

